



HAL
open science

Étude de la réappropriation de l'église Saint-Roch de Paris après la Révolution, au travers de la cure de l'abbé Claude-Marie Marduel (1787-1833)

Isabelle Jacqueline

► To cite this version:

Isabelle Jacqueline. Étude de la réappropriation de l'église Saint-Roch de Paris après la Révolution, au travers de la cure de l'abbé Claude-Marie Marduel (1787-1833) . Art et histoire de l'art. 2014. dumas-01545766

HAL Id: dumas-01545766

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01545766>

Submitted on 23 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ÉCOLE DU LOUVRE

Isabelle JACQUELINE

Étude de la réappropriation de
l'église Saint-Roch de Paris après
la Révolution, au travers de la cure
de l'abbé Claude-Marie Marduel
(1787-1833)

Mémoire de recherche (2^{de} année de 2^e cycle)
en histoire de l'art appliquée aux collections
Présenté sous la direction de
M^{me} Caroline PIEL et M^{me} Anne RITZ-GUILBERT

Septembre 2014

Le contenu de ce mémoire est publié sous la licence *Creative Commons*

CC BY NC ND



Sommaire

Sommaire	1
Remerciements	4
Avant-Propos	5
Avertissement au lecteur	7
Introduction	8
I. L'église Saint-Roch au XVIII^e siècle	14
A. Les travaux d'aménagement sous Jean-Baptiste Marduel	14
1. <i>Biographie de Jean-Baptiste et état du clergé au moment de son accession à la cure en 1749</i>	14
2. <i>Grandes étapes des aménagements</i>	19
3. <i>Les répercussions de ses actions sur la paroisse : état au moment de l'arrivée de Claude-Marie Marduel</i>	30
B. L'arrivée de Claude-Marie Marduel à la veille de la Révolution	32
1. <i>Point généalogie de la famille Marduel</i>	32
2. <i>Début de la carrière de Claude-Marie Marduel, une succession à la cure de Saint-Roch marquée par un procès</i>	37
C. L'église dans la tourmente révolutionnaire	40
1. <i>Claude-Marie Marduel et la constitution civile du clergé</i>	40
2. <i>La période révolutionnaire, après le départ de Marduel</i>	44
II. Reconstruire après la Révolution	51
A. Le tournant de 1801	51
1. <i>La reprise officielle de la direction de la paroisse</i>	51
2. <i>L'état de l'église</i>	55
3. <i>Les pertes d'œuvres</i>	58
B. Réhabilitation de l'église : un mobilier liturgique	62
C. Les œuvres peintes et sculptées	73

1. <i>De l'intérêt du musée des Monuments français dans la préservation des œuvres d'art appartenant aux églises</i>	73
2. <i>Processus de ré-acquisitions et d'acquisitions</i>	77
a. L'attachement de Claude-Marie Marduel au retour des œuvres préservées	77
b. L'arrivée d'œuvres venant d'ailleurs	83
c. Les éventuels achats et nouvelles commandes.....	95
3. <i>Étude de l'emplacement d'œuvres qui participent à la restitution du programme iconographique et artistique antérieur à la Révolution</i>	100
III. La renaissance du culte catholique et la diffusion de la pensée chrétienne	107
A. Le réaménagement de la façade, une église décomplexée	107
B. Les nouveaux concepts	110
1. <i>L'église comme lieu commémoratif, un conservatoire de mémoire</i>	110
2. <i>Le chemin de croix, un outil militant</i>	114
a. De la restauration de la chapelle du Calvaire au chemin de croix, le couple Marduel-Deseine	114
b. Étude de ce chemin de croix particulier	121
c. Le Calvaire, nouveau Mont-Valérien.....	124
C. Claude-Marie Marduel, une pensée combattante	128
1. <i>Un engagement que l'on ne peut qualifier de politique</i>	128
2. <i>Le militantisme religieux</i>	130
Conclusion	135
Bibliographie	138
Sources.....	138
Littérature secondaire	151

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre gratitude à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de notre travail et nous adressons nos remerciements en particulier :

à nos directrices de recherche.

Mme Caroline Piel, inspecteur général des Monuments historiques, pour nous avoir permis de travailler sur ce sujet. Les échanges et la passion avec laquelle elle nous livra cette année encore les fruits de son expérience en tant qu'inspecteur furent les moteurs de notre travail.

Mme Anne Ritz-Guilbert, docteur en histoire de l'art, et membre de l'équipe de recherche de l'École du Louvre. Ses conseils avisés dispensés notamment dans le cadre du séminaire de méthodologie et de celui s'intitulant *Les Moyens Âges* ont largement contribué à la réalisation de notre mémoire.

à M. Daniel Imbert, ancien directeur de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de la Ville de Paris, que Mme Caroline Piel nous a permis de rencontrer. Nous le remercions pour la confiance qu'il nous a accordé en nous orientant vers ce sujet et pour son regard avisé sur le domaine de la recherche portant sur les églises parisiennes.

à Mme Isabelle Saint-Martin, directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études (section sciences religieuses), pour ses orientations quant à l'étude du chemin de croix de l'église.

à l'ensemble du service de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de la Ville de Paris, en particulier Mme Emmanuelle Federspiel et Mme Marie Montfort, conservateurs du patrimoine. À Mme Agnès Plaire et M. Lionel Britten, chargés de la documentation, pour leur prévenance. Enfin à Mme Claire Pignol et M. Jean-Marc Moser, photographes, pour m'avoir permis d'exploiter leurs photographies dans mes annexes.

à M. l'abbé Philippe Ploix, directeur des Archives Historiques du diocèse de Paris et M. Vincent Thauzies, bibliothécaire, pour leur chaleureux accueil et dont les connaissances nous ont éclairée sur de nombreux points.

à Bruno Martin et à mes parents pour leur soutien et leurs relectures du texte.

à nos amis et condisciples Axel Lefranc et Florentin Gobier dont la présence a été d'un secours quotidien.

Avant-Propos

Au fil d'échanges entre l'étudiante que nous sommes et Mme Caroline Piel, notre personne ressource de mémoire de première année de deuxième cycle et actuelle directrice de recherche, nous souhaitons nous tourner vers un sujet traitant de la mutation des églises parisiennes au cours de la période révolutionnaire et de leur réappropriation à la suite du Concordat. Daniel Imbert, ancien directeur de la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de la Ville de Paris, nous a alors orientée vers l'église Saint-Roch dont, à sa connaissance, un important volume d'archives était toujours conservé aux Archives Historiques du diocèse de Paris, contournant ainsi le souci des pertes rencontrées pour nombre d'édifices parisiens. De plus, Saint-Roch ayant été dirigée par le même abbé, Claude-Marie Marduel, de 1787 à 1833, son étude permettait d'éviter les écueils d'un sujet monographique. La lecture des deux ouvrages ayant traité de l'évolution de l'église Saint-Roch depuis sa construction jusqu'à nos jours par Amédée Boinet et Jean-Pierre Babelon, nous a conforté dans l'idée de travailler sur ce sujet afin d'aborder de nombreuses questions restées en suspens.

La méthodologie de ces auteurs, tous deux partant du corpus des œuvres en place dans l'église au moment de leur rédaction afin d'en retracer l'histoire, nous est apparue comme quelque peu subjective. Nous avons ainsi pris le parti de débiter nos recherches de la manière inverse, en établissant le corpus des œuvres présentes à Saint-Roch à l'arrivée de Claude-Marie Marduel. Puisqu'il n'existe aucun inventaire de cette époque, il nous a fallu dans un premier temps lister les œuvres dans l'église sous Jean-Baptiste Marduel, oncle et prédécesseur de Claude-Marie. Pour cela, les descriptions de l'église au XVIII^e siècle constituèrent des sources essentielles. Toutefois, de par caractère à la fois subjectif et non exhaustif de ces dernières, ce travail devait être complété par le dépouillement des *Archives du musée des Monuments français*, des catalogues de ce musée et les éventuels indices présents dans les autres archives. Seule cette démarche systématique nous permit d'identifier les éventuelles pertes éprouvées par l'église sous la Révolution et d'appréhender les travaux entrepris par Claude-Marie.

Lors de notre stage de Master II, effectué à la Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles de Paris d'octobre à décembre, nous avons trouvé dans la documentation de l'institution un mémoire s'intitulant *Restitution archéologique de l'église*

Saint-Roch de Paris, 1801-1848. D'abord inquiétée par cette découverte, le cadre chronologique de ce mémoire éludait la période révolutionnaire et la méthodologie employée par son auteur, Emmanuelle Foubert-Le Bail, lui avait fait omettre de très nombreuses œuvres dont nous avons alors trouvé l'existence. De plus, aucune analyse de la personnalité de Claude-Marie et des ressorts de son travail n'était réalisée.

Enfin, si nous avons en notre possession un important volume d'archives, il s'est avéré lors de leur consultation que plusieurs dossiers avaient disparu depuis le dernier inventaire de 2001 et notamment des dossiers se rapportant directement à des commandes de Claude-Marie Marduel. Nous avons tenté de contourner ces manques en gardant à l'esprit que d'importants détails étaient certainement perdus. Nous nous sommes également retrouvée confrontée à l'absence quasi systématique des documents se rapportant à Jean-Baptiste et Claude-Marie Marduel, pourtant conservés au Minutier Central des notaires des Archives Nationales. Si nous avons tenté de les retrouver avec l'aide des présidents de salle et signifié leur disparition à l'administration des Archives Nationales, ils n'ont pas été retrouvés à ce jour.

Avertissement au lecteur

Les abréviations suivantes ont été utilisées pour désigner les sources d'archives :

- Archives Historiques du diocèse de Paris : A.H.D.P.
- Archives Nationales : A.N.
- Archives de Paris : A.P.
- Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris-Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles, Documentation : DACVP-COARC, Documentation.

Les abréviations suivantes signifient :

- s.d. : sans date.
- s.l. : sans lieu d'édition.
- s.n. : sans nom d'édition.
- s.p. : sans pagination.

Aucun document cité n'a été modernisé. Nous avons choisi d'en garder l'orthographe et la ponctuation originelle.

Nous mettons à la disposition de notre lecteur un plan de l'église Saint-Roch en Doc. 1 de notre volume d'annexes. Sur ce plan sont reportés des repères d'emplacements renvoyant au Doc. 2.

Introduction

À l'aube du XVI^e siècle, le premier faubourg Saint-Honoré, nouvellement intégré à l'enceinte de Paris, se peuplait de résidences aristocratiques. Éloignés de la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, les habitants désiraient jouir d'un lieu de culte plus proche. Jean Dinocheau assuma alors, par actes des 2 avril 1518 et 9 novembre 1521, la fondation d'un oratoire dans son Manoir de Gaillon, propriété située à l'angle des rues Neuve Saint-Honoré et Saint-Roch, dont il avait hérité de son grand-oncle Euverte Le Gaillon. Destinée à l'usage de sa famille et des habitants du voisinage, la chapelle communément appelée « chapelle Sainte-Suzanne » ou « de Gaillon », dédiée en 1521 au Christ et à ses Cinq Plaies, fut consacrée le 5 juin 1525 par François de Poncher, évêque de Paris¹.

Suite à l'abandon du palais des Tournelles par la Cour en 1559 et à la décision de Catherine de Médicis d'établir en 1564 un nouveau palais hors de l'enceinte de Paris, celui des Tuileries, Charles IX ordonna en 1566 la redélimitation de la ville afin de l'y englober. Le quartier avoisinant se peupla alors de demeures de prestige ainsi que de nombreux couvents² [Doc. 3]. Fut envisagée la construction d'un nouveau lieu de culte, rendue possible par la cession d'Étienne Dinocheau³ aux habitants de la chapelle Sainte-Suzanne et d'un terrain y adossé, le 13 décembre 1577. Le 18 août 1578, Pierre Gondi, évêque de Paris, autorisa l'érection de l'église, nouvelle succursale de Saint-Germain l'Auxerrois⁴. Régulièrement orientée et occupant le transept actuel de l'église Saint-Roch, elle fut achevée en 1587. La chapelle Sainte-Suzanne lui servait d'annexe tandis que la partie nord du terrain était destinée à accueillir un cimetière.

Cette seconde église, au vu de l'accroissement continu de la population, ne devait pas longtemps contenter les nouveaux arrivants d'un quartier devenu à la mode. Le 19 août 1622, les habitants du faubourg acquirent l'ancien hôtel de Gaillon et décidèrent la construction sur

¹ BOINET Amédée, *Les églises parisiennes*, 3 vol., Paris, Éditions de Minuit, 1958-1964, (vol. II : XVII^e siècle), Paris, Éditions de Minuit, 1962, p. 344.

² Les Feuillants en 1587, les Capucins en 1576, les Capucines en 1601, les Jacobins en 1613, les Filles de l'Assomption en 1622 et les Filles de la Conception en 1635.

³ Neveu de Jean Dinocheau.

⁴ VERLET Hélène (dir.), *Épitaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices et charniers depuis le Moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII^e siècle*, 12 t., Paris, 1890-1999, (t. XI : Noviciat des Jésuites - Saint-Sauveur. N°4850 à 5344), Paris, Paris musées, Commission des travaux historiques de la Ville de Paris, Collection « Histoire générale de Paris », 1998, p. 366.

son emplacement d'un édifice plus vaste encore que le précédent. Le 30 juin 1633, cette nouvelle église s'émancipa de Saint-Germain-l'Auxerrois, érigée en paroisse sur la décision de Jean-François Gondi, archevêque de Paris, et prit son actuel vocable de « Saint-Roch ». Son territoire était bordé par le jardin de Tuileries au sud, par la rue de Richelieu à l'est, par les bastions de l'enceinte de Paris au nord et s'étendait à l'ouest jusqu'au Roule⁵.

Retardée par l'épisode de la Fronde, l'érection de l'église actuelle sur les dessins de Jacques Lemercier (1585-1654), débuta le 28 mars 1653. Le plan proposé par l'auteur des églises de la Sorbonne et du Val-de-Grâce, se composait d'une nef, de transepts non saillants, d'un Chœur terminé en hémicycle et d'un bas-côté continu autour de l'édifice, bordé de chapelles. Si l'ordonnance de l'édifice se conformait à l'usage traditionnel, Lemercier fut contraint, de par la configuration du terrain, d'abandonner l'orientation canonique du chevet vers l'est, pour l'orienter vers le nord. Après le décès de Lemercier, survenu le 3 juin 1654, l'accomplissement de ses plans s'étendit pour ce qui concerne la nef et les huit chapelles latérales de 1655 à 1675 et pour le transept, le Chœur et les cinq chapelles du déambulatoire gauche de 1670 à 1690. À cette date, les trois-quarts du projet étaient réalisés. « Si bas-côtés et chapelles étaient certainement voûtés, le vaisseau central n'était élevé que jusqu'à la corniche intérieure sur laquelle on avait jeté un plafond de bois sous une toiture provisoire »⁶. Si les bases de l'église furent jetées par Lemercier, « le maître incontesté »⁷ de la fin du chantier fut Jules Hardouin-Mansart (1646-1708). Ne souhaitant pas à l'évidence se contenter de suivre le plan originel de Lemercier, il proposa de l'agrandir en lui adjoignant une rotonde, inspirée de celle réalisée pour les Bourbons à Saint-Denis par son non moins illustre oncle François Mansart (1598-1666) et qu'il avait déjà expérimentée en l'église Saint-Louis-des-Invalides. Dans son projet, approuvé par les marguilliers en janvier 1706, il dessina une vaste chapelle ovale à deux étages, dédiée à la Vierge, communiquant avec le déambulatoire de l'église. Elle serait ceinte d'un second déambulatoire communiquant avec le premier et s'étirant au nord en une chapelle circulaire dite de la Communion. Ce projet, repris à la mort d'Hardouin-Mansart par Pierre Bullet (1639-1716), permit l'érection des cinq chapelles restantes du côté droit du déambulatoire et fut achevé en 1711.

Ce n'est qu'en 1719, grâce aux libéralités du financier John Law, que l'on put achever la nef et monter les voûtes entre 1722 et 1723. « Les archivoltes des grandes arcades furent

⁵ BABELON Jean-Pierre, *L'église Saint-Roch à Paris*, Paris, Henri Laurens, Collection « Petites monographies des grands édifices de la France », 1991, p. 20.

⁶ *Ibidem*, p. 24

⁷ *Ibidem*, p. 25

sculptées d'attributs liturgiques dans la nef et le transept, de figures couchées dans le chœur, par un élève de Girardon, René Charpentier »⁸, et notamment de deux figures de la *Foi* et de la *Charité* au niveau du maître-autel [Fig. 1].

Manquait à l'édifice une façade propre à assurer sa visibilité dans un tissu urbain dense. L'architecte Robert de Cotte (1656-1735) en donna le dessin. La première pierre fut posée le 1^{er} mars 1736 sous la surveillance de son fils, Jules-Robert de Cotte (1683-1767). « Le portail de Saint-Roch a été longtemps admiré, et si les grandes surfaces de ce genre sont par trop dépourvues de saillies et d'ombres et par suite généralement froides, l'élévation de la façade sur un haut perron contribue ici à lui donner une incontestable noblesse »⁹. On enrichit l'architecture de ce portail d'ornements de sculpture. À la hauteur du premier ordre, furent disposés deux groupes de pierre représentant les quatre pères de l'Église latine¹⁰, tandis que le second fut couronné d'un fronton sculpté aux armes du roi et surmonté d'une croix. À ses côtés se prosternaient deux anges adorateurs¹¹. Ces ouvrages de Claude Francin (1702-1773) furent agrémentés d'accessoires, trophées, candélabres et autres ornements, exécutés par Louis de Monteau [Fig. 2].

Pour ce qui concerne les ouvrages se concentrant sur l'église Saint-Roch de Paris, nous n'avons pu recenser que quatre publications lui étant entièrement dédiées. Excepté l'ouvrage de Jean-Pierre Babelon, dont nous reparlerons, il s'agit de livrets de quelques pages édités par les paroisses. Rendant l'étude historiographique de ce type de publications complexe, seule une est précisément datée. Enfin, ces publications ne s'intéressent qu'aux œuvres en place au moment de leur parution. Ceci pose bien évidemment la question de savoir quelle est la proportion des œuvres existantes alors, en comparaison de celles originellement présentes au cours des différentes périodes qui nous concernent.

Les études portant sur l'église Saint-Roch et notamment sur ses décors, débutent dans la seconde moitié du XIX^e siècle avec l'article de Jules Cousin publié en 1859 dans la *Revue universelle des arts*, tout premier article scientifique enrichi d'éléments d'archives et faisant la part belle aux XVII^e et XVIII^e siècles.

⁸ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 30.

⁹ AUDIGANNE, BAILLY P., CARISSAN Eugène, *et alii*, *Paris dans sa splendeur sous Napoléon III : monuments, vues, scènes historiques, descriptions et histoire*, 3 vol., Paris, H. Charpentier, 1862, (vol. I), Paris, H. Charpentier, 1862, p. 97.

¹⁰ Ce groupe a figuré au salon de 1740 sous le numéro 111.

¹¹ Les maquettes de ces deux anges ont été présentées au salon de 1740, sous le numéro 110.

Il faut attendre le XX^e siècle, période significative d'un regain d'intérêt pour les églises et leur mobilier, pour constater la multiplication des publications leur étant consacrées, élaborées à la manière de dictionnaires. C'est dans celles-ci que l'on trouve le plus de renseignements sur les périodes, jusqu'alors passées sous silence, que sont celles qui suivent la Révolution. La première connue, *Les églises de France. Paris et la Seine*, publié par Maurice Dumolin et Georges Outardel en 1936, nous indique pour la première fois que la paroisse fut fermée en 1793, avant d'être partiellement affectée aux théophilanthropes de 1797 à 1800 et d'être définitivement rendue au culte catholique en 1801. En 1962, est publié l'ouvrage d'Amédée Boinet, *Les églises parisiennes*, véritable synthèse sur les églises parisiennes et leur histoire, et premier ouvrage retraçant, dans son troisième volume, celle des œuvres conservées dans Saint-Roch avant et après la Révolution. Si la période révolutionnaire est encore une fois traitée en quelques lignes, Amédée Boinet est le premier auteur à se pencher sur quelques éléments biographiques de Claude-Marie Marduel. Enfin, Pierre Kjellberg publie en 1976 son *Guide des églises de Paris* qui ne reprend que les modestes éléments de l'ouvrage de Maurice Dumoulin et Georges Outardel.

La fin du XX^e siècle voit apparaître les études se concentrant sur des éléments précis de l'église Saint-Roch, et en particulier sur la chapelle de la Vierge, telle celle de Françoise Hamon, « La chapelle de la vierge en l'église Saint-Roch à Paris », dans *Bulletin monumental* en 1970, qui se penche sur la réalisation de celle-ci au XVIII^e siècle, et celle de François Macé de Lépinay « Saint-Roch, chapelle de la Vierge », dans *Monumental* en septembre 1990, publiée à la suite de la restauration de la chapelle. Cette dernière est significative de l'un des soucis que l'on rencontrera à de nombreuses reprises dans les publications, à savoir qu'elle affirme que le curé Jean-Baptiste Marduel quitta ses fonctions au profit de son neveu Claude-Marie en 1789, alors qu'il le fait en 1787. Claude-Marie est en effet souvent confondu à tort avec son oncle Jean-Baptiste, curé de Saint-Roch de 1749 à 1787 et à l'origine des grands aménagements de l'église au XVIII^e siècle. En 1991, est publiée l'unique monographie dédiée à l'église Saint-Roch, *L'église Saint Roch à Paris*, par Jean-Pierre Babelon. Un ouvrage d'importance, bien qu'il se concentre essentiellement sur l'église, de sa construction au XVIII^e siècle. Encore une fois, les périodes allant de la Révolution à la Monarchie de Juillet y sont traitées de manière succincte, le travail de Claude-Marie Marduel étant majoritairement réduit au retour des œuvres et à l'arrivée de nouvelles.

Il faut attendre l'article publié par Georges Barthe et Georges Brunel, « Restauration de la « Gloire » de Falconet à Saint Roch », dans *Coré* en 2000, pour rencontrer une réflexion sur les enjeux des travaux engagés par l'abbé Claude-Marie Marduel dans la chapelle de la

Vierge à la suite de la Révolution. De même, le grand chemin de croix de l'église et les liens entre Claude-Marie Marduel et le sculpteur Louis-Pierre Deseine qui y oeuvra ne font l'objet d'une publication qu'en 2012 dans le catalogue raisonné de cet artiste par Anne-Marie de Lapparent, ayant pour fondement un mémoire de recherche approfondie réalisé en 1985.

Au regard de ce bref historique de la connaissance, il nous est possible d'affirmer que l'église Saint-Roch, du projet de sa construction aux grands aménagements effectués sous la cure de Jean-Baptiste Marduel qui prend fin en 1787, a largement été étudiée.

En revanche, il apparaît que la transition vers le XIX^e siècle et plus particulièrement les périodes allant de la fin de l'Ancien Régime à la Monarchie de Juillet n'ont pas semblé retenir l'intérêt des chercheurs. De plus, si les auteurs se concentrent la plupart du temps sur l'histoire d'une œuvre en particulier, aucun travail sur l'église dans son ensemble n'a été réalisé, de même qu'aucune véritable synthèse des aménagements entrepris par Claude-Marie Marduel au lendemain du Concordat, permettant d'en saisir à la fois l'ampleur et les enjeux.

Partant de ces constats, et dans cette logique, nous serons amenée à considérer l'évolution du corpus des œuvres présentes dans l'église, et à étudier la réappropriation matérielle d'un lieu de culte en définissant la place de ce mobilier dans la période qui suit le Concordat, tout ceci afin de saisir la nature des motivations qui dictèrent les choix matériels et esthétiques de Claude-Marie Marduel. Au regard de l'ampleur de ce seul édifice et du corpus des œuvres, nous limiterons cette étude aux aménagements situés dans l'église en exceptant ceux de la sacristie et des presbytères.

Pour répondre à ces questions, nous nous attacherons dans un premier temps à étudier les réalisations entreprises sous Jean-Baptiste Marduel au XVIII^e siècle afin d'avoir une vision de l'état de l'église au moment de l'accession à la cure de Saint-Roch de Claude-Marie Marduel mais également de saisir les bouleversements que la Révolution va y introduire. Nous en profiterons pour clarifier les liens familiaux entre ces deux personnalités qui se succédèrent dans des circonstances qui firent l'objet de nombreux commentaires dans les chroniques de l'époque et d'un procès. Nous parcourrons ensuite l'histoire de l'église Saint-Roch sous la période révolutionnaire, puis le retour de Claude-Marie à la tête de sa paroisse suite au Concordat, mesurant ainsi les impacts de la Révolution sur l'église.

Nous nous consacrerons alors à l'étude du réaménagement entrepris par Claude-Marie Marduel au travers de la remise en place d'un mobilier nécessaire à la liturgie mais aussi sur le processus de retour et d'attribution d'œuvres à la paroisse, mettant en exergue le placement judicieux des œuvres dans l'église par l'abbé.

Enfin, il est important de souligner qu'on assiste à une véritable renaissance de l'église Saint-Roch dans le paysage parisien, passant par le réaménagement de sa façade et par la mise en place de dispositifs propres à ranimer la foi catholique.

I. L'église Saint-Roch au XVIII^e siècle.

A. Les travaux d'aménagement sous Jean-Baptiste Marduel.

1. *Biographie de Jean-Baptiste et état du clergé au moment de son accession à la cure en 1749.*

« C'est un tribu que les arts lui devoient »¹²

Décédé le 18 mars 1787, Jean-Baptiste Marduel [Fig. 3] naquit le 10 novembre 1699 à Crouix, hameau proche de Theizé, entre Villefranche-sur-Saône et Lyon. Fils du négociant lyonnais Benoit Marduel et de sa femme, Françoise Charmetton, il se destinait à une carrière d'ecclésiastique et monta à Paris suivre ses études, de maître es arts en 1726 à docteur de Sorbonne en 1736. Là, il obtint la charge de premier vicaire de l'église paroissiale de Saint-Louis-en-L'Isle qu'il occupa jusqu'en 1749, année qui marqua son accession à la cure de l'église Saint-Roch par suite du décès du curé Pierre Badoire, le 21 mai 1749.

Au moment de sa prise de possession de cure le 10 juin 1749 et de son établissement le 1^{er} juillet suivant¹³, le clergé et en particulier le clergé parisien émergeait avec peine d'une crise ayant eu pour fondement la promulgation par le pape Clément XI de la Bulle *Unigenitus Dei filius*¹⁴, le 8 septembre 1713.

Le 13 juillet 1708, Clément XI réprova et condamna par décret l'ouvrage du père Pasquier Quesnel (1634-1719) intitulé *Le Nouveau Testament en français avec des réflexions morales...*¹⁵ et en particulier cent une de ses « propositions » ou notes explicatives propres à aider à la méditation sur les Évangiles, qualifiées de « fausses, captieuses, malsonnantes,

¹² ANONYME, « Gravure », dans *L'avant-coureur*, n°20, 1765, p. 307.

¹³ LARGIER P.J., « Un curé de Paris au XVIII^e siècle », dans *Le Messager de Saint-Roch*, n°3, mars 1924, p. 15, A.H.D.P., Z.22, Dossier 844.

¹⁴ C'est-à-dire « Fils unique engendré par Dieu ».

¹⁵ La première édition date de 1669.

capables de blesser des oreilles pieuses, scandaleuses, pernicieuses, téméraires, injurieuses à l'Église et à ses usages »¹⁶. Voulant faire appliquer ce décret immédiatement, Clément XI l'imposa en France sans délibérations préalables du pouvoir, remettant ainsi en cause les privilèges de l'Église de France et allant à l'encontre de la tradition de l'Église gallicane¹⁷. À la demande pressante de Louis XIV, Clément XI accepta de promulguer le 8 septembre 1713 une seconde bulle qui, cette fois-ci, serait soumise à l'approbation du gouvernement français avant publication, la bulle *Unigenitus Dei filius*, aussi appelée *Constitution apostolique Unigenitus*. Arrivée à Versailles, elle fut immédiatement soumise à l'examen du cardinal de Rohan qui s'efforcera de la faire recevoir tant par l'assemblée du Clergé que par le Parlement. Ceci va faire « l'effet d'un séisme »¹⁸. Très vite, une fracture se fit sentir au sein du clergé, se cristallisant en deux courants diamétralement opposés : l'un composé des « bullistes » se ralliant à la Constitution, l'autre dit des « appelants »¹⁹ majoritairement jansénistes et refusant de se soumettre à Rome. C'est à ce second courant qu'appartenait le prédécesseur de Jean-Baptiste Marduel à Saint-Roch. Il est essentiel de souligner qu'outre de raviver les querelles théologiques que la naissance du jansénisme avait suscité au XVII^e siècle, la bulle ranima les tensions entre clergé d'obédience ultramontaine²⁰ et celui attaché aux principes du gallicanisme. Les jansénistes se posaient en défenseurs des principes gallicans face aux ultramontains, ce mouvement prenant dès lors une forte teinte politique, diffusant ses idées dans le public par une avalanche de productions éditoriales²¹. L'exemple le plus connu est certainement une revue dont le titre fait explicitement référence à la bulle, *Nouvelles ecclésiastiques ou mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus*²², qui

¹⁶ Bulle *Unigenitus Dei filius*, septembre 1713, p. 8.

¹⁷ La doctrine gallicane prône l'indépendance du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. S'affirmant au XV^e siècle, c'est sous Louis XIV que le gallicanisme s'implanta largement, avec Bossuet pour plus illustre représentant.

¹⁸ VALERE CHOCHOD Chantal, « Jean-Baptiste Marduel », dans *Aujourd'hui Saint Roch*, n°47, juin 2006, p. 12.

¹⁹ Chantal Valere Chochod dénombre à Paris vingt-quatre curés appelants sur les quarante-et-une paroisses.

²⁰ Fidèle au Pape.

²¹ Ces dernières ont fait l'objet d'une exposition organisée en 2013 par la Bibliothèque Mazarine en partenariat avec la Bibliothèque de la Société de Port-Royal.

²² Si la date de fondation de ce périodique est généralement fixée au 23 févr. 1728, un ensemble de lettres ayant circulé en manuscrit depuis 1713 ou publiées dans différentes gazettes des Provinces-Unies ont été réunies au sein d'un même volume couvrant les années 1713 à 1728 paru rétrospectivement sous le titre : *Nouvelles ecclésiastiques, depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'au vingt-trois février 1728, que lesdites Nouvelles ecclésiastiques ont commencé d'être imprimées*.

débutait son numéro de l'année 1713 en considérant que « Pour ne rien dire de plus fort, jamais il n'a paru de piece plus indigne du Siege Apostolique »²³.

Au moment de l'examen de la constitution à Versailles, le cardinal de Noailles²⁴, bien disposé à l'égard de Port-Royal, tenta vainement de faire empêcher son approbation sans conditions par l'assemblée du Clergé, pour finir par publier une instruction interdisant à ses prêtres d'accepter la bulle sans son autorisation. Clément XI, voyant par là son autorité discutée, nota son intention de le convoquer devant la Curie. Devant cette nouvelle intrusion aux libertés gallicanes, Louis XIV et ses conseillers proposèrent la réunion d'un concile national afin de trancher le cas du cardinal, idée réprouvée une nouvelle fois par le pouvoir pontifical comme signe de remise en cause de son autorité.

La mort de Louis XIV, survenue en 1715, mit un terme à l'idée de convocation d'un concile. Le régent Philippe II d'Orléans, qui ne cachait pas son penchant pour le camp des refusant d'*Unigenitus*, demanda au pape des éclaircissements au sujet de la bulle. Ce dernier refusa envoyant pour réponse deux brefs. Le premier reprochait au Régent de favoriser les adversaires de la Bulle, le second menaçait de priver Noailles de son poste de cardinal. À nouveau en adéquation avec le respect des libertés gallicanes, ces brefs restèrent sans réponse de la part de la France.

Les négociations entre les différentes parties semblaient dès lors vouées à l'échec. Le 5 mars 1717, les évêques de Senez, Mirepoix, Boulogne et Montpellier déposèrent un acte notarié à la Sorbonne par lequel ils faisaient appel de la bulle et réclamaient la convocation d'un concile général. Ils s'appuyaient pour cela sur la *Déclaration des libertés de l'Église gallicane*, dite *Déclaration des Quatre Articles*, adoptée le 19 mars 1682 par l'assemblée extraordinaire du clergé de France et érigée en loi d'État par Louis XIV le 20 mars suivant. Considérée comme la déclaration fondamentale du gallicanisme, elle proclamait notamment l'indépendance absolue du roi de France vis-à-vis de la papauté en matière temporelle et la supériorité du concile œcuménique sur le pape. Un an plus tard, le 8 mars 1718, un décret de l'Inquisition, approuvé par Clément XI, condamna cet appel ainsi que la conduite de Noailles comme schismatique et hérétique. Une nouvelle étape fut franchie le 18 août 1718 avec la publication de Bulle *Pastoralis officii* déclarant l'excommunication de tous ceux s'élevant contre l'*Unigenitus*.

²³ ANONYME, « Année 1713. Extrait d'une Lettre de Paris, inferée dans le deuxième Journal Litteraire d'Hollande, qui contient les mois de Septembre et Octobre mil sept cens treize », dans *Nouvelles ecclésiastiques, depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'au vingt-trois février 1728, que lesdites Nouvelles ecclésiastiques ont commencé d'être imprimées*, p. 1.

²⁴ Louis Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1695 et désigné cardinal en 1700.

Las de cette situation, bien qu'à l'origine favorable aux « appelants », Philippe II d'Orléans décida de clore le débat par la fermeté à la fois en sévissant contre ceux-ci et en élevant en 1730 la bulle *Unigenitus* au statut de loi d'État. Le siège apostolique et le gouvernement amenèrent les appelants à se soumettre les uns après les autres²⁵ et la controverse janséniste semblait s'être enfin éteinte.

Les curés étant inamovibles, le renouvellement du clergé parisien s'effectua au gré des nominations, ceci trouvant son apogée avec celle de Christophe de Beaumont élevé à la fonction d'archevêque de Paris en 1746 [Fig. 4]. Ce dernier s'efforcera de nommer à la tête des grandes paroisses parisiennes des curés fidèles à la fois à Rome et à *Unigenitus*. Jean-Baptiste Marduel, alors âgé d'une cinquantaine d'années, vicaire de la paroisse Saint-Louis en l'Isle dont le curé participait des « bullistes », constituait pour la cure de l'église Saint-Roch un candidat idéal.

Désormais à la tête de Saint-Roch, Jean-Baptiste Marduel va devoir gérer la nouvelle crise dite l'affaire des billets de confession.

La pratique du billet de confession instituée au XVII^e siècle consistait à sommer les protestants convertis au catholicisme et souhaitant accéder aux derniers sacrements de présenter un billet attestant qu'ils s'étaient confessés.

Archevêque de Paris depuis 1746, Monseigneur Christophe de Beaumont persévérait en 1752 dans son entreprise visant à éradiquer le mouvement janséniste. Il déclara exiger des mourants qu'ils produisent un billet, cette fois-ci signé d'un confesseur « constitutionnaire », c'est à dire adhérent à la bulle *Unigenitus* et admettant sa valeur de Constitution de l'Église. L'archevêque demanda aux curés des paroisses de Paris de contresigner sa déclaration par l'intermédiaire de trois d'entre eux, au nombre desquels figurait Jean-Baptiste Marduel²⁶.

Cet événement, largement relayé par *Les Nouvelles Ecclésiastiques*, réveilla le Parlement de Paris majoritairement pro janséniste qui, criant à l'abus de pouvoir, se saisit de l'affaire et entendit instruire un procès contre l'archevêque et condamner pour refus de sacrements les curés ayant laissé mourir les fidèles sans viatique. Tandis qu'ils dénonçaient la tyrannie épiscopale, les partisans de l'archevêque affirmaient que le Parlement n'avait aucune compétence dans le domaine spirituel. Excédés, les parlementaires parisiens arrêterent en avril

²⁵ Noailles se soumettra sans condition à la bulle le 11 octobre 1728, peu avant sa mort le 2 mai 1729.

²⁶ VALERE CHOCHOD Chantal, *op. cit.*, 2006, p. 13.

1753 des remontrances au Roi²⁷, affirmant que l' « on a vu des Ecclésiastiques passer de l'indépendance jusqu'à l'usurpation, devenir [...] les Juges des Magistrats, les Souverains des Souverains mêmes »²⁸ et suppliant Louis XV de ne pas « laisser triompher un schisme si fatal à la Religion, & porter le coup le plus funeste à votre Souveraineté & à l'État »²⁹. Sans réponse de sa part, les magistrats décidèrent de cesser leur service tant qu'il maintiendrait son silence.

Impuissant devant les passions exacerbées des parties, Louis XV ordonna par lettre de cachet dans la nuit du 8 au 9 mai 1753 l'exil hors de Paris de messieurs des Enquêtes et des Requêtes³⁰ et le 10 mai suivant, le déplacement des membres de la Grand' Chambre vers Pontoise³¹.

Seize mois s'écoulèrent avant leur rappel le 2 septembre 1754, en échange d'un silence imposé sur les affaires religieuses « après avoir puni son Parlement de sa résistance et de son refus de rendre la justice, il avait, à la fin, cru devoir écouter sa clémence, espérant que le Parlement remplirait ses vues par une soumission et une fidélité entières ». Beaumont, refusant toute conciliation, fut contraint à l'exil le 3 décembre 1754. Quant au pape, il donna le 16 octobre 1756 une encyclique instaurant une solution moyenne puisqu'elle maintenait le refus des sacrements pour les jansénistes qui s'afficheraient publiquement comme tels.

Les enjeux de cette affaire des billets de confessions sont de deux ordres. Elle montre tout d'abord que la lutte contre le jansénisme se poursuivait dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ensuite, la crise parlementaire qui en découla soulève la question des liens entre pouvoirs spirituel et temporel. D'une part, les oppositions des parlementaires au Roi sous forme de remontrances traduisent certes leur ralliement à l'idéologie religieuse janséniste, mais au-delà les posent comme porte-paroles du peuple, leurs oppositions juridiques devenant une opposition politique à l'absolutisme de la monarchie. D'autre part, « limitation du pouvoir, autonomie du politique et du religieux, tels étaient les grands axes de la pensée de

²⁷ Les parlements de province furent moins concernés par cette affaire mais nous ne devons pas ignorer les arrêts parlementaires rendus à Rouen, Bordeaux, Rennes, Aix et Toulouse.

²⁸ PARLEMENT DE PARIS, *Remontrances du Parlement au roi. Du 9 avril 1753*, Paris, [s.n.], 1753, p. 5.

²⁹ *Ibidem*, p. 38.

³⁰ Le Parlement comprenait cinq chambres des Enquêtes et deux des Requêtes du Palais, outre la Grand' Chambre.

³¹ L'ensemble de ces affaires a fait l'objet d'une étude approfondie dans DURIEUX Alain, *La dispersion du Parlement de Paris. 1753-1754. L'activité de la Grand' Chambre, les « colonies » et les négociations, la Commission des vacations et la Chambre Royale, le rappel des exilés. Procès-verbaux, Lettres, Mémoires, Journal et Réflexions recueillis par l'avocat Louis-Adrien Le Paige et le conseiller Lefebvre de Saint-Hilaire présentés et annotés par Alain Durieux.*

l'archevêque. Il s'agissait bien d'un argument essentiel des revendications des Lumières »³². Ayant aidé sans faiblir Beaumont dans son combat, nous pouvons avancer que Jean-Baptiste Marduel était un homme ouvert aux réflexions de son siècle. Il était toutefois un homme de consensus puisque Chantal Valere Chochod ne dénombre aucun cas de refus de sacrements à Saint-Roch alors qu'au moment de son arrivée, la moitié de la population paroissiale était d'obédience janséniste³³. Une tolérance dont il fit également preuve lors de l'enterrement religieux de Diderot, et surtout de son inhumation dans la chapelle de la Vierge le dimanche 1^{er} août 1784, lui qui pourtant, faute de temps, n'avait pas reçu les derniers sacrements.

2. Grandes étapes des aménagements.

Au regard des différentes publications, nous pouvons affirmer que l'arrivée de Jean-Baptiste Marduel à Saint-Roch en 1749 marqua un véritable tournant dans l'histoire de l'église, point de départ d'une vague d'aménagements et d'embellissements qui vont s'échelonner durant toute la seconde moitié du XVIII^e siècle. Afin de saisir pleinement à la fois l'ampleur, mais également les enjeux des réalisations artistiques qu'il mit en œuvre, la méthode la plus simple consiste à retracer dans un premier temps de manière chronologique les différentes phases de travaux.

Suivant ce principe, il nous faut débiter notre étude par le réaménagement du Chœur en 1752 ainsi que des deux autels latéraux qui l'encadrent³⁴.

Avant 1710 et l'érection de la chapelle de la Vierge, l'autel majeur du Chœur de Saint-Roch était surmonté du *Christ en croix* de grandeur naturelle exécuté en bois par Michel Anguier (1612-1686) et légué par lui à sa paroisse en 1686. Il était alors flanqué d'un *Christ tenant sa croix* et d'un *Saint Roch*, par le même. La présence de ces deux figures s'explique de manière aisée, « allusion à la double dédicace de l'église à Saint Roch et aux Cinq Plaies du Christ »³⁵. Le *Christ tenant sa croix* rappelle l'ancienne titulature de l'église, tandis que *Saint Roch* en pendant fait référence à la nouvelle. En 1710, l'autel fut transféré vers le fond de l'abside. Le

³² VALERE CHOCHOD Chantal, *op. cit.*, 2006, p. 13.

³³ *Ibidem*, p. 16.

³⁴ Les œuvres toujours connues actuellement font l'objet d'un renvoi de figure et ne font pas l'objet de description. Les œuvres disparues font l'objet d'une description réalisée grâce aux informations que nous avons pu trouver dans nos différentes sources.

³⁵ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 26.

Christ en croix qui le surmontait fut alors déplacé dans le bas-côté droit et remplacé par un tabernacle encadré de deux anges. Quant aux deux autres statues de Anguier, elles furent placées dans la chapelle de la Vierge³⁶. En 1730, par souci de pourvoir au service des fidèles, deux autels latéraux furent installés, tout deux « décorés de retables chantournés »³⁷.

Jean-Baptiste Marduel fit remplacer les deux autels latéraux par deux autres, de marbre bleu turquin ornés d'urnes et de bas-reliefs dorés³⁸, sous la conduite de Guillaume II Coustou, dit Coustou le Jeune (1716-1777)³⁹ [Fig. 5]. Ne pouvant laisser une place vide à l'endroit où se dressaient les anciens retables, il les fit surmonter en 1757 de deux statues. Sur l'autel de droite s'élevait une statue de *Saint Roch* par Guillaume II Coustou. De cette statue ne nous reste que le modeste témoignage d'un lavis de Charles Norry (1756-1832), sur lequel nous discernons le saint tenant de ses mains son bâton de pèlerin [Fig. 6]. À gauche prit place celle réalisée par Étienne-Maurice Falconet (1716-1791) et représentant *Jésus au Jardin des Oliviers* [Fig. 7]. Jean-Baptiste respectait ainsi le rappel de la double dédicace de son église.

« Les nouveaux embellissements de l'Eglise de Saint Roch s'étendent jusqu'aux grilles du Chœur. La réforme qu'on y a faite en les rabaisant, semble l'agrandir ; elles ne cachent plus les cérémonies qui s'y font, comme elles les cachaient autrefois. [...] Le Sieur *Doré*, Maître Serrurier, a su varier dans ces grilles le fer & le cuivre avec un tel art, qu'il en résulte un très-bel accord »⁴⁰. Jules Cousin donne une description précise de cette œuvre de Doré, « formée de panneaux de cuivre ciselé, chargées de feuillages, de fleurs et de fruits ; le panneau principal était orné d'un médaillon de fer poli avec un chiffre de cuivre attaché par un nœud de rubans à une guirlande de laurier »⁴¹. Se basant sur celle-ci, nous pensons en avoir retrouvé le dessin au cabinet des arts graphiques du musée Carnavalet [Fig. 8].

L'année 1752 correspond également à l'achèvement du buffet de l'orgue. L'instrument fut commandé en 1750 à François-Henri Lesclap (1694-1752), achevé par Louis-Alexandre Cliquot (1684-1760) et reçu en 1755. La partie inférieure de la travée était occupée par deux anges jouant de la flûte et de l'orgue, sculptés par Claude Francin [Fig. 9, Fig. 10].

³⁶ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 28.

³⁷ *Ibidem*, p. 46.

³⁸ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, 4 t., Paris, Moutard, 1779, (t. IV), Paris, Moutard, 1779, p. 245.

³⁹ Second fils de Guillaume Coustou (1677-1746).

⁴⁰ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 248.

⁴¹ COUSIN Jules, « Notice historique sur les monuments de sculpture anciens et modernes de l'église Saint-Roch à Paris », dans *Revue universelle des arts*, t. IX, n°110, mai 1859, p. 131.

Avant de détailler la teneur des aménagements qui concernèrent les chapelles dites de la Vierge et de la Communion, entre 1754 et 1755, nous souhaitons souligner que la création de ces deux chapelles au début du XVIII^e siècle répondait à une double volonté, à la fois cultuelle et funéraire.

Remis à l'honneur par la Contre-Réforme, le culte marial connaît son plein épanouissement au milieu du XVII^e siècle. « Le culte ardent de la Vierge professé par les reines de France de la famille d'Autriche, la consécration du royaume à Marie expliquent la reprise très nette d'une pratique médiévale. »⁴², trouvant un écho particulier dans les églises parisiennes de Saint-Sulpice en 1643 ou de Saint-Étienne du Mont en 1661.

Au-delà de cette dédicace, le projet répondait au désir de créer un lieu dédié à la communion des fidèles. Selon Françoise Hamon, les chapelles de la Communion sont fréquentes dans les églises parisiennes, comme celle de Saint-Severin, œuvre de jeunesse de Jules Hardoin-Mansart⁴³, s'expliquant par l'évolution de la pratique religieuse et répondant au désir d'affirmation de la foi des paroissiens au moment de la lutte contre le jansénisme, par la pratique de la pénitence et de l'eucharistie. Le projet de l'église Saint-Roch s'avère prendre une forme toute particulière. La paroi externe du déambulatoire prolongeant la chapelle de la Communion et entourant celle de la Vierge était ainsi destinée à accueillir une table de communion.

Pour finir, le projet d'extension de l'église sous-entendait l'annexion d'une partie de l'ancien cimetière situé derrière le Chœur. Dans le cadre de la création de la rotonde, Mansart aménagea le soubassement du déambulatoire servant à la communion en ossuaire destiné à recueillir les restes des défunts déplacés au moment du nivellement du sol du cimetière. Par cet ingénieux système, l'architecte résolvait le souci de l'exiguïté du terrain en créant trois espaces distincts au cœur d'un même volume architectural.

Au moment de la mise en place d'un nouveau programme décoratif dans la chapelle de la Vierge, celle-ci est déjà ornée d'un décor réalisé en 1710. Il fut « très soigné, pilastres cannelés corinthiens au rez-de-chaussée, composites à l'étage. L'archivolte des arcades fut ornée de figures ; dans le grand axe des anges allongés avec des inscriptions, à gauche VIRGO CONCIPIET. ISAIE. 7, à droite FECIT MIHI MAGNA. LUC. 1. [Fig. 11] Au revers, figures allongées de la *Vérité* et de la *Justice* [Fig. 12, Fig. 13] ; dans les bissectrices, bustes

⁴² HAMON Françoise, « La chapelle de la vierge en l'église Saint-Roch à Paris », dans *Bulletin monumental*, t. 128, n° 3, 1970, p. 230.

⁴³ *Ibidem*, p. 232.

de profil des grands parents du Christ dans quatre médaillons entourés de rameaux d'olivier et de chênes [Fig. 14, Fig. 15, Fig. 16, Fig. 17]. Dans le tambour du dôme, les fenêtres, terminées en segment d'arc, sont ornées de têtes d'anges à la clef »⁴⁴ [Fig. 18]. L'autel de la chapelle était alors encadré du *Christ tenant sa croix* et du *Saint Roch* de Michel Anguier⁴⁵.

En 1754, Falconet, en charge du projet, jeta au-dessus de l'arcade ouvrant sur la nouvelle chapelle du Calvaire une grande gloire céleste en stuc de 50 pieds de haut, « dont les rayons mêlés de nuages & de Chérubins, prennent leur origine dans un transparent lumineux qui fait illusion »⁴⁶ [Fig. 19, Fig. 20]. Le tabernacle était ingénieusement intégré dans l'épaisseur du nuage descendant jusqu'au niveau de l'autel. Une invention singulière sauvant « l'inconvénient des petites parties que les accessoires d'un tabernacle ordinaire auroient introduit parmi les grands objets dont cette décoration est composée »⁴⁷. L'autel, de marbre blanc veiné et décoré sur le devant d'une étoile et sur les côtés de deux rosaces de bronze doré, recomposé par Étienne-Louis Boullée (1728-1799), s'élevait en haut de cinq marches ceintes d'une balustrade de marbre blanc. Il était éclairé par deux candélabres à trois branches figurant des lys, intégrés aux deux piliers latéraux.

De part et d'autre, sur des socles de marbre blanc à guirlandes de chêne, furent placées deux statues monumentales de plomb doré de huit pieds de proportion⁴⁸, venues remplacer celles du *Christ tenant sa croix* et du *Saint Roch* de Anguier évoquées précédemment⁴⁹, et figurant les prophètes *David* et *Isaïe*. Le premier « est aisément reconnu à ses vêtements ajustés suivant la costume des Orientaux, & à ses attributs caractéristiques ; appuyé sur sa harpe, il retrace l'enthousiasme dont il fut doué, & rappelle, par l'inscription pittoresquement jetée à ses pieds ; la promesse qui lui avoit été faite par l'Eternel : *Juravi David Servo meo* »⁵⁰. Le second, « est représenté sous des habillements austères, drapé dans le grand style. Il paroît occupé des choses divines, tient dans une main la table où est écrite la prophétie : *Ecce Virgo concipiet*, & de l'autre, montre au Peuple l'événement que l'esprit Saint lui fait annoncer »⁵¹.

La nuée servait également de support à un groupe de Falconet figurant l'*Annonciation*, composé de la Vierge agenouillée et de l'Archange Gabriel. « L'attitude de la Vierge

⁴⁴ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 28.

⁴⁵ Les mêmes qui étaient placés avant 1710 aux deux côtés du maître-autel.

⁴⁶ THIÉRY Luc-Vincent, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette ville, de sa banlieue et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*, 3 t., Paris, Hardouin et Gattey, 1787, (t. I), Paris, Hardouin et Gattey, 1787, p. 165.

⁴⁷ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 241.

⁴⁸ THIÉRY Luc-Vincent, *op. cit.*, 1787, p. 166.

⁴⁹ Nous ne savons pas ce qu'il advint alors de ces deux ouvrages.

⁵⁰ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 240.

⁵¹ *Idem*.

modestement inclinée devant l'Ange, annonce l'humilité, la candeur & la noblesse, & tout ce qui se passa dans son ame dans le moment que l'Envoyé céleste se présenta à ses regards. L'Ange, par son ensemble svelte & la légèreté de ses aîles & de ses vêtements, ne laisse rien appercevoir du poids de la matière dont il est composé »⁵². Le seul témoignage qui subsiste du groupe de l'*Annonciation* est une gravure représentant le transport de l'Archange de l'atelier de Falconet vers l'église Saint-Roch [Fig. 21].

Outre son aspect pratique, la nuée montait le long de l'arcade et s'élargissait à mesure de son ascension jusqu'au départ de la coupole, reliant harmonieusement la scène de l'*Annonciation* à celle de l'*Assomption* ou *Triomphe de la Vierge* peinte sur la fausse coupole de plâtre par Jean-Baptiste Pierre (1714-1789), commencée en 1749 et dévoilée au public le 2 octobre 1756 sous les yeux du Marquis de Marigny [Fig. 22]. « Cette production brillante étale avec toute la pompe imaginable ce que la Religion a de plus sublime & de plus intéressante. C'est le tableau le plus considérable qui existe dans la Capitale, & peut-être Rome même n'en offre pas d'aussi conséquent ; l'on ose encore assurer qu'il réunit tout ce que la magie du pinceau peut avoir de plus séduisant »⁵³.

Si nous décidons d'évoquer le décor du plafond de la chapelle de la Vierge sans tenir compte de la logique chronologique, celui-ci ayant été débuté en 1749, c'est par souci de souligner la cohérence iconographique de ce grand ensemble qu'est celui de la chapelle de la Vierge. Comme le dit Georges Brunel, « Les témoignages du XVIII^e siècle comme l'aspect actuel de la Gloire nous montrent que les travaux de Falconet à Saint-Roch doivent être regardés comme une œuvre unique, et non une juxtaposition d'œuvres, liée à celle de Pierre, et embrassant l'ensemble de la chapelle »⁵⁴. Au niveau inférieur, la Vierge est représentée au moment de l'Annonciation tandis qu'au niveau supérieur, elle s'élève au dessus des hommes et prend sa place au côté de Dieu, la gloire servant de lien entre les niveaux terrestre et céleste et de rappel de l'intervention divine. Les statues de *David* et *Isaïe* de part et d'autre de l'autel faisaient le lien entre les fidèles et la scène de l'*Annonciation*, et rappelaient par leur présence l'annonce qu'ils avaient fait de l'incarnation du Verbe. Par là même, la chapelle de la Vierge

⁵² THIÉRY Luc-Vincent, *op. cit.*, 1787, p. 165.

⁵³ LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *Discours sur les monumens publics de tous les âges et de tous les peuples connus suivi d'une description de monument projeté à la gloire de Louis XVI et de la France. Terminé par quelques observations sur les principaux monumens modernes de la ville de Paris, et plusieurs projets de décoration et d'utilité publique pour cette capitale*, Paris, Clousier, 1775, p. 19.

⁵⁴ BARTHE Georges, BRUNEL Georges, « Restauration de la « Gloire » de Falconet à Saint-Roch », dans *Coré*, n°9, nov. 2000, p. 45.

symbolise bien du point de vue de la pensée « ce que les allemands appellent un Gesamtkunstwerk, ou œuvre d'art totale »⁵⁵.

Dans le même temps fut aménagée la chapelle de la Communion. Construite en 1717, elle avait reçu un décor de pilastres corinthiens et de trophées. Jean-Baptiste la fit orner d'un autel de marbre blanc. Paul-Ambroise Slodtz (1702-1758) le décora de « chérubins, de consoles, d'un tabernacle en bronze doré, sommé d'un crucifix »⁵⁶. Il plaça également deux anges en plâtre de forte stature, « s'inclinant pour adorer le tabernacle très-rabaissé »⁵⁷. Référence à la chapelle de la Vierge nouvellement décorée, elle n'était éclairée que « par une gloire placée à la voûte et dont les rayons, mêlés de nuages et de Chérubins, partaient d'un transparent lumineux »⁵⁸. Le morceau qui a le plus retenu le regard des amateurs de l'époque, pour ce qui concerne cette chapelle, est sans conteste son plafond orné d'une peinture recouvrant sa coupole, par Pierre, représentant le *Triomphe de la Religion*, découverte le 20 septembre 1757 et aujourd'hui disparue, recouverte par « la crasse et les badigeons »⁵⁹. Il fallait voir dans ce second ouvrage « la même intelligence de la perspective, la distribution la mieux entendue des groupes, le même transparent de coloris, & par-tout la plus heureuse facilité dans la composition jointe à toute la noblesse & la richesse de l'imagination »⁶⁰.

En 1754 fut également lancé le chantier de la chapelle du Calvaire dont la première pierre fut posée le 13 août 1754 puis découverte au public le 4 décembre 1760. Jean-Baptiste voulait renforcer l'effet de perspective déjà créé par l'enchainement de la chapelle de la Vierge et de la chapelle de la Communion. À cette fin, il fit élever par l'architecte Étienne-Louis Boullée cette dernière chapelle dans le prolongement de leur axe, à l'emplacement du terrain qui servait encore de cimetière. C'était un petit édifice de deux travées encadré de deux bas-côtés et terminé au nord par une abside renfermant l'autel. Falconet, chargé de sa décoration, « voulut terminer par un véritable coup de théâtre la série de ses embellissements »⁶¹. Dans ce sanctuaire, « sorte de caveau formé de pierres brutes »⁶², semblable à une caverne, il créa un fac-similé du Golgotha de grandeur naturelle. Le *Christ en*

⁵⁵ BARTHE Georges, BRUNEL Georges, *op. cit.*, 2000, p. 48.

⁵⁶ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 37.

⁵⁷ DULAURE Jacques-Antoine, *Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, 10 t., 4^{ème} éd., Paris, Guillaume, 1829, (t. V), Paris, Guillaume, 1829, p. 424.

⁵⁸ AUDIGANNE, BAILLY P., CARISSAN Eugène, *et alii*, *op. cit.*, 1862, p. 97.

⁵⁹ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 36.

⁶⁰ LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *op. cit.*, 1775, p. 19.

⁶¹ COUSIN Jules, *op. cit.*, 1859, p. 133.

⁶² *Idem*.

croix de Anguier, jusqu'alors placé dans la chapelle de la Vierge « sous une arcade »⁶³, fut installé au sommet d'un amoncellement de rochers dans la niche du cul-de-four, sujet à la déploration d'une *Madeleine* de bois composée par Falconet⁶⁴. Les deux se détachaient sur un fond de ciel orageux peint par Pierre-Antoine de Machy (1723-1807). Sur un plan avancé, à la gauche du Christ, furent placés deux soldats préposés à sa garde⁶⁵ [Fig. 23]. De l'autre côté, « des troncs d'arbres, des plantes, parmi lesquelles on voit le serpent, qui, prêt à se précipiter, semble blasphêmer contre le Vainqueur de la mort & du péché »⁶⁶. « Au bas de la montagne, où sont deux portes taillées dans le roc pour monter sur le Calvaire »⁶⁷, était un autel de marbre bleu turquin de la forme d'un tombeau, dessiné par Boullée et orné de deux urnes d'où sortait une fumée de parfums faisant le lien avec les rochers du Golgotha. Le tabernacle de cet autel était ménagé dans un reste de colonne de bronze doré, sur laquelle reposaient divers attributs de la Passion, « sa robe, la couronne d'épines, la lance, le roseau, les dez »⁶⁸. La grotte était baignée d'une « lumière céleste »⁶⁹, dispensée par un jour indirect ménagé dans le haut de la cavité de l'abside.

Seul le tableau peint par Nicolas-Bernard Lépicié (1735-1784) et conservé au musée Carnavalet⁷⁰ [Fig. 24] nous permet aujourd'hui de deviner la « pensée heureuse »⁷¹ de Falconet. Il y transcrit avec sentimentalité et intimisme la disposition de ce « pathétique ensemble »⁷² aussi bien que l'atmosphère si particulière ce « respectable asyle »⁷³, offert à la piété des fidèles [Fig. 25, Fig. 26, Fig. 27]. David Brouzet⁷⁴, dans une étude portant sur cette toile, indique qu'il suffit de comparer cette transcription de la chapelle du Calvaire avec celle du Chœur de Notre-Dame de Paris de Jean Jouvenet (1644-1717) dans sa *Messe du chanoine de La Porte* [Fig. 28], pour apprécier la quiétude émanant de la vision de Lépicié et dans laquelle le contemporain devait se sentir plongé, une fois pénétré aux confins de l'église.

⁶³ DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Nicolas, *Voyage pittoresque de Paris, ou Indication de tout ce qu'il y a de plus beau dans cette grande ville en peinture, sculpture et architecture*, Paris, De Bure l'aîné, 1749, p. 87.

⁶⁴ LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *op. cit.*, 1775, p. 19.

⁶⁵ *Idem.*

⁶⁶ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 244.

⁶⁷ *Idem.*

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ THIÉRY Luc-Vincent, *op. cit.*, 1787, p. 166.

⁷⁰ Cette œuvre a fait l'objet d'une étude particulière dans ROSENBERG Pierre, « Une énigme résolue : la Chapelle du Calvaire de l'église Saint-Roch », dans *Bulletin du musée Carnavalet*, n°2, 1978, p. 23-28.

⁷¹ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 244.

⁷² LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *op. cit.*, 1775, p. 19.

⁷³ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 244.

⁷⁴ BROUZET David, « Nicolas Bernard Lépicié. *La chapelle du Calvaire à l'église Saint Roch à Paris* », DACVP-COARC Documentation, Boîtes « édifices », Boîte « St-Roch II Notes », Dossier « Eglise Saint-Roch, chapelle du Calvaire – Notes », sous-dossier « St Roch Chapelle du calvaire Divers ».

« Proche dans ses ambitions des mises en scènes théâtrales des *Sacri monti* de l'Italie du Nord au XVII^e siècle, la chapelle est un bel exemple de cette nouvelle architecture religieuse, plus dramatique et expressive, mais aussi plus dépouillée et plus sincère, que celle de la première moitié du siècle »⁷⁵.

La date de début de construction de la chaire n'étant pas certaine, nous choisissons d'en aborder la réalisation en prenant en compte dans le cadre de ce déroulé chronologique l'année de sa mise en place, 1758. C'est Simon Challe (1719-1765), sculpteur du Roi, qui en fut chargé et en présenta le dessin au Salon de 1758. Elle a été très bouleversée en raison des épreuves du temps. Pour avoir l'une des meilleures visions de son état au XVIII^e siècle, il faut se tourner vers la longue description qu'en fait Hurtaut en 1779. « Le plan de la principale face est légèrement contré. Il y a ajouté des ressauts & des arrière-corps, le tout enrichi de bas-reliefs représentant les Vertus théologiques⁷⁶ [...] Tout ces faces sont terminées dans le bas par un gros cordon formé de feuilles de chêne, liées ensemble, & qui sépare la partie supérieur d'avec l'intérieur. Tout le corps de cette chaire est soutenu par les quatre Vertus cardinales⁷⁷ de grandeur naturelle. [...] Le Sculpteur voulant donner un support de tout l'ouvrage, la grace des consoles qui se terminent en retraite, n'a pu représenter les figures entières de ces Vertus en pied, dont le bas eût formé des saillies perpendiculaires & désagréables ; il a donc été forcé de renfermer la moitié de ces figures dans des gânes [...] Le massif auquel ces Vertus sont adossées, est orné, dans les intervalles des figures, de festons de feuilles de chêne, copiés sur les monumens antiques »⁷⁸ [Fig. 29, Fig. 30].

Le seul morceau original de la chaire qui ait été conservé est l'abat-voix, immense draperie tournoyante, dont une figure tenant une trompette soulève un pan, la *Vérité* soulevant le voile de l'*Erreur* [Fig. 31]. Pierre-Thomas-Nicolas Hurtaut nous apprend que, et ceci à l'encontre de l'intention première de Challe, les bas-reliefs, les Vertus ainsi que l'ange furent recouverts de dorure, « qui, par ses reflets vifs & par taches, darde de coups de lumière perfide »⁷⁹ son œuvre. Ceci explique certainement les rehauts visibles sur les gravures de ce temps [Fig. 32].

⁷⁵ ROSENBERG Pierre, *op. cit.*, 1978, p. 24.

⁷⁶ Les trois vertus théologiques sont la Foi, l'Espérance et la Charité.

⁷⁷ Les quatre vertus cardinales sont la Force, la Justice, la Prudence et la Tempérance.

⁷⁸ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 246.

⁷⁹ *Ibidem*, p. 247.

La rampe de l'escalier de cette chaire fut exécutée en 1760 « par le sieur Doré, Serrurier, qui a su varier le fer & le cuivre avec tant d'art, qu'il en résulte un très-bel accord, & que cela forme un ouvrage d'un goût nouveau & exquis »⁸⁰.

« La chaire, ouvrage de M. Challe, est la preuve la plus forte des grands talens [sic.] de son auteur, qui a si se frayer une route nouvelle, & sortir de la petite sphère où s'étoient renfermés jusqu'à lui tous les décorateurs de ce genre »⁸¹. « Cet Artiste mérite les plus grandes éloges, pour avoir résisté au torrent de la stérile profusion des ornemens qui dominant aujourd'hui, & presque tous dans le même genre & d'un goût petit & colifichet »⁸².

La dernière campagne de travaux de Jean-Baptiste Marduel, de 1763 à 1767, consista à ajouter à l'extrémité des transepts de l'église, deux chapelles délimitées par des balustrades arrondies ornées de marbres de couleur et fermées par des portes de bois avec balustres imitant la couleur du marbre. Il est intéressant de noter à propos de ces deux chapelles dédiées pour le transept de gauche à saint Denis et pour le droit à sainte Geneviève « qu'à cette époque de renaissance de l'histoire nationale, on avait choisi deux saints des origines chrétiennes de Paris »⁸³. Sur un emmarchement semi-circulaire, Boullée dressa deux autels, tout deux en bois doré et marqués des chiffres des saints Denis « SD » et Geneviève « SG »⁸⁴. Les arcades du fond de chaque chapelle, aux retables décorés de mosaïques, furent chacune ornées d'une toile. Dans le transept de gauche, celle peinte par Joseph-Marie Vien (1716-1809), représente *Saint-Denis prêchant la Foi en France* [Fig. 33]. Celui du transept droit, celle de Gabriel-François Doyen (1726-1806), offre *Sainte Geneviève apaisant la peste des ardents* ou *Le Miracle des ardents* [Fig. 34].

Cet ensemble fut complété par quatre statues colossales exécutées dans l'atelier de Falconet et terminées sur place en 1766, placées sur des hauts socles architecturés s'appuyant sur les extrémités de la balustrade enserrant les deux chapelles. Prirent place dans la chapelle Saint-Denis, à gauche *Saint Augustin* par Jean-Baptiste d'Huez (1729-1793) [Fig. 35] et à droite *Saint-Charles Borromée* de Simon Challe et dans la chapelle Sainte-Geneviève le pape *Saint Grégoire le grand* par Simon Challe à gauche [Fig. 36] et *Saint François de Sales* par Augustin Pajou (1730-1809) à droite [Fig. 37].

⁸⁰ THIÉRY Luc-Vincent, *op. cit.*, 1787, p. 164.

⁸¹ LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *op. cit.*, 1775, p. 20.

⁸² HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 248.

⁸³ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 49.

⁸⁴ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 245.

Par une succession habile de perspectives, renforcées par des jeux de gradation lumineuse, Jean-Baptiste Marduel réalisa un programme iconographique cohérent qui, partant de la chapelle de la Vierge en passant par celle de la Communion pour arriver à la chapelle du Calvaire, célébrait l'Incarnation, la Transsubstantiation et la Rédemption [Fig. 38].

L'église Saint-Roch ainsi aménagée par Jean-Baptiste était également agrémentée d'autres œuvres de sculpture et de peinture que nous choisissons de ne pas aborder maintenant, puisque ne faisant pas partie de la grande programmation iconographique préétablie par notre protagoniste. Elles feront l'objet d'un développement spécifique en aval de notre étude. En revanche, nous avons pris le soin de mettre à la disposition de notre lecteur une liste récapitulative des œuvres présentes dans l'église sous Jean-Baptiste Marduel, présentée en annexe [Doc. 4].

L'inauguration de tous ces embellissements le 4 décembre 1760 s'assortit de nombreux commentaires, suscitant l'enthousiasme partagé des fidèles. Si nous avons mentionné quelques jugements de contemporains dans notre développement, il nous reste à appréhender de manière succincte le regard que portèrent les critiques à l'ensemble de ces aménagements.

Si l'« édifice d'architecture moderne, mais trop lourde, a encore le défaut d'avoir ses voutes surbaissées relativement à la longueur »⁸⁵, ses décorations lui apportaient un « coup-d 'œil très-agréable »⁸⁶. Les amateurs apprécièrent ainsi l'effet de succession des trois chapelles de la Vierge, de la Communion et du Calvaire et « le projet de réunir sous un même point de vue les principaux Mystères de la religion, *l'Incarnation & la Mort du Sauveur*, & d'en faire un monument dont l'ensemble fit la décoration la plus intéressante de son église »⁸⁷. Des enjolivures « toutes convenables au saint édifice [...] relatives à la gloire du Seigneur, à l'édification des Chrétiens » et n'ayant pour « objet que de ranimer la piété des Fidèles »⁸⁸.

Tandis que certains louaient cette « idée bien digne de la piété & du goût pour les arts du Pasteur qui la conçut »⁸⁹, les esprits « éclairés » se déchainèrent. La gloire de Falconet, objet central de l'édifice, donna lieu à des querelles lancées par la « Société des Amateurs » autour du statut de l'ornement au sein des églises, reprises par Piganiol de la Force dans sa *Description Historique de la Ville de Paris*, se concentrant d'une part sur l'inadéquation entre

⁸⁵ LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *op. cit.*, 1775, p. 18.

⁸⁶ *Idem.*

⁸⁷ *Idem.*

⁸⁸ HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *op. cit.*, 1779, p. 248.

⁸⁹ LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *op. cit.*, 1775, p. 18.

le motif et l'architecture et d'autre part sur l'impossibilité de la gloire de représenter la lumière, et par là même la divinité⁹⁰. Diderot non plus ne fut pas avare de commentaires. Si celui-ci décrivit avec une certaine bienveillance, malgré quelques réserves, l'œuvre de Falconet « La Gloire de la chapelle de la Vierge vue du milieu de la nef fait l'effet d'un riche baldaquin sous lequel la scène de l'Ange et de la Vierge se passe et cela est heureux »⁹¹, il en fut tout autrement pour la chapelle du Calvaire dont il répudia les effets baroques, contraires à la recherche de simplicité qu'il prônait. Ainsi, « Je me serai bien gardé d'y placer un petit tombeau de marbre en bleu turquin, j'aurais suivi l'histoire, j'aurais creusé un grand tombeau dans le rocher. [...] Un tel édifice tel que je l'imagine, avec tout le pathétique qu'on pourrait y introduire, ferait plus de conversions que tous les sermons d'un carême »⁹². C'est lui qui nous fournit la meilleure conclusion à cet aparté. « En un mot, pour n'avoir pas bien réfléchi à ce qu'on voulait faire à Saint-Roch, pour avoir voulu faire plusieurs choses, on a plus dépensé qu'il n'en aurait coûté pour en exécuter une seule, mais qui aurait pu être grande et belle »⁹³. Il est certain qu'une telle mise en scène « avec laquelle ne pourra rivaliser à Paris que la chapelle du purgatoire à l'église Sainte-Marguerite »⁹⁴, fut mieux goûtée par la génération des romantiques, que par celle des philosophes.

L'étude des aménagements par Jean-Baptiste Marduel nous permet d'avoir une vision globale de l'église Saint-Roch dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, au moment où Claude-Marie prit possession de la cure, et *a fortiori* à la veille de la période révolutionnaire, épisode au cours duquel les destructions qui l'affectèrent en changèrent à jamais le visage. De plus, au regard des travaux de Jean-Baptiste Marduel, il nous est possible de déceler deux grands volets, deux grandes idées directrices qui animèrent sa vision. Il est indiscutable que l'œuvre de Jean-Baptiste se plaçait dans le prolongement d'une certaine tradition, visible en particulier dans le réaménagement de la chapelle de la Vierge, significative de sa volonté de

⁹⁰ Ces réflexions sur le statut de l'ornement au sein des églises sont au cœur de l'article de Frédéric Cousinié auquel nous renvoyons notre lecteur pour plus de précisions : COUSINIÉ Frédéric, « Vaste fracas d'ornements ou fiction symbolique : le motif de la gloire dans les églises parisiennes des XVII^e et XVIII^e siècles », Actes du colloque *Histoire d'ornements. Actes du colloque de l'Académie de France à Rome*, Rome, Villa Médicis, 27-28 juin 1996, Klincksieck, Paris - Académie de France à Rome, Rome, Collection « Actes et colloques », 2000, p. 171-201.

⁹¹ ASSÉZAT Jules, *Œuvres complètes de Diderot revues sur les éditions originales comprenant ce qui a été publié à diverses époques...*, 20 t., 1875-1877, (t. XIII), Paris, Garnier, 1876, p. 7.

⁹² *Ibidem*, p. 8.

⁹³ *Idem*.

⁹⁴ BROUZET David, « Nicolas Bernard Lépicié. *La chapelle du Calvaire à l'église Saint Roch à Paris* », DACVP-COARC, Documentation, Boîtes « édifices », Boîte « St-Roch II Notes », Dossier « Eglise Saint-Roch, chapelle du Calvaire – Notes », sous-dossier « St Roch Chapelle du calvaire Divers ».

réaffirmer l'importance du culte marial. Nous pouvons avancer qu'il en fut de même dans l'installation de nombreuses figures de saints, tantôt rappels de la double titulature de l'église, tantôt rappels de l'affirmation de la foi. Si Jean-Baptiste Marduel respectait la tradition, il était également ouvert aux innovations, lisible par sa construction de la chapelle du Calvaire à l'esthétique si particulière et dans le choix du thème de la chaire. Selon nous, la distinction de ces deux tendances est primordiale afin d'appréhender la manière dont Claude-Marie Marduel procéda dans son réaménagement au lendemain de la Révolution.

3. Les répercussions de ses actions sur la paroisse : état au moment de l'arrivée de Claude-Marie Marduel.

Si la cure de Jean-Baptiste Marduel fut marquée par son souhait de donner un nouveau visage à l'église, il ne faut pas négliger les autres répercussions qu'elle engendra, au delà de ses murs.

Les Tuileries dépendaient de l'église de Saint-Germain-L'Auxerrois, le Palais Royal de Saint-Eustache et à la rue Royale commençait la circonscription de la Madeleine [Doc. 5]. De l'église Saint-Roch dépendaient au nord Montmartre et le quartier naissant de la chaussée d'Antin, qui ne comptait alors que « quelques maisons égarées au milieu de terrains vagues »⁹⁵, pour devenir sous le Directoire le centre préféré de l'aristocratie financière et politique. En revanche, la paroisse pouvait compter sur le quartier à la mode compris entre la rue de Richelieu, les boulevards et la rue Saint-Honoré.

Jean-Baptiste Marduel avait bien saisi l'enjeu de pouvoir compter parmi ses ouailles les riches habitants du quartier Saint-Honoré et de la Place Vendôme, concentrant de nombreux fermiers généraux, qu'il associa financièrement à ses embellissements. Citons à titre d'exemple François de Beaumont, marguillier de la paroisse, dont le portrait par Nicolas Largillière (1656-1746) nous est toujours conservé [Fig. 39], resté célèbre pour le don qu'il fit en 1761 d'un diamant estimé alors à trois mille livres. S'il fallait ne retenir qu'une chose, ce serait assurément que Saint-Roch, qui selon la déclaration des revenus des paroisses ne

⁹⁵ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

figurait pas en 1730 à la liste des dix plus riches de Paris⁹⁶, en prit la huitième place en 1757⁹⁷.

« Grâce à cette population de grands seigneurs, la paroisse était riche et dotée d'un noyau de fervents chrétiens avec le concours desquels le curé pouvait donner beaucoup de bien »⁹⁸. Administrateur méticuleux, il eut le souci d'employer les deniers de sa paroisse à de nobles fins. Son engagement auprès des pauvres en fit l'une des figures incontournables du clergé parisien, un engagement visible sur un portrait posthume de 1819 sur lequel il désigne le registre des pauvres de la paroisse Saint Roch de 1785 [Fig. 40].

« Le curé de Saint-Roch ne négligeait pas d'autres moyens d'assurer l'éducation utile des adolescents et de favoriser leur établissement »⁹⁹. Ainsi, il encouragea et organisa l'enseignement des Catéchismes. À son arrivée en 1749 existaient deux écoles, une pour les filles et une autre pour les garçons, qu'il valorisa si bien que l'on compta bientôt près de quatre cents garçons chez les Frères et sans doute autant de filles chez les Sœurs¹⁰⁰. Il fonda également une maîtrise d'enfants de chœur en 1762, grâce aux dons de la veuve de François de Beaumont [Fig. 41].

À la fin de la vie de Jean-Baptiste, la paroisse ne « cédait en importance qu'à Saint-Sulpice et Saint-Eustache »¹⁰¹. Si elle comptait dix-neuf mille paroissiens selon Chantal Valere-Chochod¹⁰² au moment de la prise de possession de la cure en 1749, le chanoine Pisano avance qu'elle pouvait en posséder vingt-huit mille en 1790 en comptant les enfants et les religieux¹⁰³.

En guise de conclusion, nous ne résistons pas à la tentation d'offrir à notre lecteur un extrait d'un panégyrique dédié à saint Roch, démontrant qu'après la mort de Jean-Baptiste survenue le 18 mars 1787, son souvenir restait ancré dans le cœur de ses anciens fidèles.

« Quand, dans tout le cours d'une vie longue, consacrée au bien public, M. Marduel, qui a rendu tant de services à l'humanité et à la religion, n'aurait fait que donner le plan de

⁹⁶ Sur les quarante-et-une.

⁹⁷ VALERE CHOCHOD Chantal, *op. cit.*, 2006, p. 13.

⁹⁸ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

⁹⁹ Toute l'organisation de l'enseignement aux jeunes personnes ont fait l'objet d'un développement dans LARGIER P. J., « Monsieur Jean Marduel et les jeunes de la paroisse », dans *Le Messager de Saint-Roch*, n°10, déc. 1924, p. 13-15 et n°2, févr. 1925, p. 11-15, A.H.D.P., Z.22, Dossier 844. Ici, n°10, déc. 1924, p. 13.

¹⁰⁰ LARGIER P. J., « Monsieur Jean Marduel et les jeunes de la paroisse », dans *Le Messager de Saint-Roch*, n°10, déc. 1924, p. 15, A.H.D.P., Z.22, Dossier 844.

¹⁰¹ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

¹⁰² VALERE CHOCHOD Chantal, *op. cit.*, 2006, p. 12.

¹⁰³ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

l'église de saint Roch, présider à son érection, et conduire cette vaste entreprise à son couronnement, il auroit acquis par cela seul des droits à l'immortalité. On n'oubliera jamais que ce grand monument est l'ouvrage de son zèle. Les pères le diront à leurs enfants, les mères à leurs filles, la ville aux campagnes, la capitale aux provinces, le citoyen à l'étranger, les siècles entre eux ; et si, par impossible, le coupable silence de l'ingratitude venoit à étouffer dans cette paroisse le juste langage de la reconnaissance, de toutes les parties du temple une voix s'éleveroit pour venger son illustre fondateur. Tous ces admirables chefs-d'œuvre que l'art prodigue sema dans son enceinte, ces autels si imposants qui la décorent, ces marbres animés, ces bronzes, ces colonnes, les pierres du sanctuaire, tout, jusqu'à cette tribune sainte où la renommée elle-même, embouchant la trompette, semble concourir avec les hommes apostoliques pour publier les oracles de l'évangile, crierait hautement en faveur de sa gloire ; et tant de voix et leurs échos retentiroient au loin, comme pour le dénoncer solennellement à toutes les générations »¹⁰⁴.

B. L'arrivée de Claude-Marie Marduel à la veille de la Révolution.

1. Point généalogie de la famille Marduel.

Les liens familiaux qui unissent Jean-Baptiste à Claude-Marie Marduel nous semblent aujourd'hui très clairs. Si au terme de nos recherches il nous paraît aisé d'affirmer que Claude-Marie est bien le neveu de Jean-Baptiste, il n'en a pas toujours été ainsi. Il arriva qu'il y ait confusion entre ces deux personnages, à l'exemple du chanoine Pisano qui en 1912 nomme Claude-Marie « Jean-Baptiste » dans le cadre de l'une de ses conférences¹⁰⁵. Au regard des publications, nous devons souligner les nombreuses méprises entre les différents membres de la famille Marduel, pouvant se justifier par l'exercice ecclésiastique de pas moins de cinq membres de cette lignée en France, simultanément et ce sous le même patronyme.

¹⁰⁴ SIBIRE André Sébastien, *Panegyrique de Saint Roch, dans l'église paroissiale de saint Roch, le samedi 16 août 1788, en présence de Monseigneur l'ancien Evêque de Senez*, Paris, l'Esclapart, 1788, p. 108.

¹⁰⁵ CHANOINE PISANI, « Histoire religieuse de la Révolution, cours de M. le chanoine Pisani, Quelques figures d'évêques et de prêtres (suite), septième conférence. – 28 mai 1912 Un curé de Paris », dans *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, troisième série, troisième année, 1912, p. 207.

Afin de remédier à toute confusion dans l'esprit du lecteur, il convient de se pencher sur la généalogie de cette famille lyonnaise avant de développer la carrière de Claude-Marie Marduel [Doc. 6]¹⁰⁶.

Le premier membre de la famille Marduel est tout naturellement Jean-Baptiste¹⁰⁷, curé de Saint-Roch et prédécesseur de Claude-Marie, dont nous avons déjà abordé les éléments biographiques, né le 10 novembre 1699 et décédé le 18 mars 1787. Il est le fils de Benoit Marduel, né en 1666 et décédé le 24 avril 1741 et de Françoise Charmetton, née le 22 novembre 1662¹⁰⁸. Jean Baptiste est précédé dans la lignée par une sœur, Marguerite, qui décède à l'âge de cinq ans et suivi par deux frères, Benoit né en 1702, mort en 1750 et Claude, né 1703 et mort 1771. Ce second frère, donna à son épouse Elisabeth Bertrand une dizaine d'enfants, dont Claude-Marie, François, et un dernier dont le prénom et les dates de naissance et de mort nous restent inconnus. Ce dernier, qui à la différence de Claude-Marie et de François ne se tourna pas vers une carrière ecclésiastique, eut deux fils, tous deux rentrés dans les ordres, Humbert et Jean-Baptiste II¹⁰⁹.

De par ce petit précis généalogique, nous dénombrons cinq personnages qui évoluèrent dans le domaine ecclésial. Tout d'abord Jean-Baptiste I, sur lequel nous ne revenons pas ayant fait l'objet d'un développement plus tôt, puis Claude-Marie son neveu qui lui succéda à Saint-Roch en 1787. Au même niveau de l'arborescence se situe son frère François, prêtre et curé de Saint Denis d'Airaines, jureur au moment de la Constitution civile du clergé. Au niveau inférieur se place Jean-Baptiste II, neveu de Claude-Marie qui sera vicaire à l'église Saint-Roch en 1820. Auteur d'un ouvrage resté célèbre intitulé *De l'Autorité paternelle de la piété filiale, et des atteintes portées à ces deux fondements de l'ordre social*¹¹⁰, il céda son importante collection aux Jésuites et aux Maristes de Lyon en 1833 [Fig. 42]. Le dernier est Humbert, frère de Jean-Baptiste II, prêtre et religieux chez les augustins desservant la basilique de Bron, à Bourg en Bresse, puis retiré dans un couvent à Rennes. Détenu à Rochefort sous la Terreur, embarqué sur la « Bayonnaise » pour être déporté en Guyane. Il

¹⁰⁶ Cette note de généalogie a été réalisée grâce à la collation des registres d'état civil des Archives Municipales de Lyon, et à une Note de généalogie, datée de 1804 et conservée dans les A.H.D.P., Z.9, Dossier 362.

¹⁰⁷ Le lecteur comprendra que par souci de ne pas le confondre avec le neveu de Claude-Marie, nous l'appellerons Jean-Baptiste I dans la suite de notre développement généalogique.

¹⁰⁸ Sa date de décès nous reste inconnue.

¹⁰⁹ Nous l'appellerons Jean-Baptiste II dans la suite de ce développement généalogique.

¹¹⁰ MARDUEL Jean-Baptiste, *De l'Autorité paternelle de la piété filiale, et des atteintes portées à ces deux fondements de l'ordre social*, Paris, Blaise, 1828. Cet ouvrage a fait l'objet d'un commentaire élogieux dans DESCHAMPS Antoni, « De l'autorité paternelle », dans *La France littéraire*, Nouvelle série, t. I, 19 avr. 1840, p. 371-373.

s'évada le 7 juillet 1800 et partit pour la Martinique où il fut bientôt nommé curé de la paroisse de Saint-Esprit à Fort-de-France où il restera jusqu'à son décès le 14 juin 1815.

D'après une note généalogique conservée aux Archives Historiques du diocèse de Paris¹¹¹, cet épisode de la vie d'Humbert est vraisemblablement à l'origine de la naissance d'une légende donnant Claude-Marie pour fils de Jean-Baptiste I.

Le journal de Madeleine Prat, nous offre une version romancée de cette histoire. Un certain monsieur Dumont, ami de la famille Prat, vint au détour d'une conversation à parler de l'histoire de la cure de Saint-Roch. « Ne savez-vous pas, Mesdemoiselles, qu'à Saint Roch on est curé de père en fils ! »¹¹². Commence alors le mythologique récit des aventures de Jean-Baptiste I. Au moment de la Révolution, habitait en France un homme répondant au nom de Marduel. Marié, rencontrant des soucis d'ordre financier, il embarqua avec sa femme à bord d'un navire en direction de l'Amérique. Quasiment arrivée au terme de son voyage, l'embarcation fit naufrage. Sauf, Marduel réussit à sauver sa femme, la déposant sur « une large planche qui flottait et sur laquelle il descendit lui-même ». C'était sans compter sur la houle qui finit par emporter sa femme dans les profondeurs des eaux de l'Atlantique, que la légende appelle « Madame Eurydice », référence à la dryade emportée aux Enfers. Une fois parvenu à terre, terrassé par le désespoir, Marduel chercha sans relâche son Eurydice pendant plusieurs jours, en vain. Revenu en France, il entra au séminaire, fut ordonné prêtre et se fit nommer à la cure de l'église Saint-Roch. Un jour, tandis qu'il était attelé à sa tâche dans son cabinet particulier, vint à sa rencontre une femme avancée en âge. « Comme il demandait à la visiteuse quel était le but de sa visite, celle-ci au lieu de répondre à sa question lui demanda s'il était bien Monsieur de Marduel. « Oui, Madame » répondit le brave curé. – « N'auriez pas été marié avec Mademoiselle une telle ? » - « Effectivement Madame » - « Et n'auriez-vous pas eu la douleur de la perdre dans un naufrage ? » - « Hélas ! oui Madame, mais comment êtes-vous si bien renseignée sur ma vie ? » - « Et enfin, continua la visiteuse en baissant la voix et en se penchant à l'oreille du curé, n'auriez-vous pas par hasard à l'épaule gauche un petit grain de beauté ? » - « Mais enfin, Madame, qui vous a dit cela ? » - « Je l'ai vu, Monsieur » - « Mais alors vous êtes ... ? » - « Eurydice » »¹¹³. Celle-ci se détermina à devenir religieuse, continuant toutefois tout le reste de sa vie à lui rendre visite tous les huit jours. À la question « avaient-ils un fils ? », Dumont répondit par la négative. En revanche, il avait bien

¹¹¹ « Note généalogique », A.H.D.P., Z.22, Dossier 843.

¹¹² PRAT Madeleine, *Journal des Vacances de Pâques 1894*, [s.p].

¹¹³ PRAT Madeleine, *Journal des Vacances de Pâques 1894*, [s.p].

un neveu auquel il était tendrement attaché et qui lui succéda comme curé de Saint-Roch. « C'est ce qui a fait dire aux gens qui connaissaient le mariage de Monsieur de Marduel et qui prenaient son neveu pour son fils que Saint Roch était une cure où l'on se succédait de père en fils »¹¹⁴.

Le véritable point de départ de cette légende est un article de Guillaume Imbert publié dans *La Chronique scandaleuse* en 1791. Ce dernier tenait « d'une personne respectable et digne de foi » le « récit incroyable des aventures du curé de S. Roch, qui vient de mourir »¹¹⁵. Si l'histoire du naufrage y est racontée de manière beaucoup plus succincte, le retour à Paris fait l'objet de plus d'attention de la part de l'auteur. L'abbé Marduel¹¹⁶ se serait fixé sur la paroisse de Saint-Louis en l'Isle où il remplissait les fonctions de vicaire avant de devenir curé de Saint-Roch. Au moment des retrouvailles avec sa femme rescapée, le curé est montré sous un jour beaucoup plus funeste. « L'insensible curé calcule rapidement dans son âme intéressée, les avantages qu'il va perdre en reconnaissant sa femme ; il la traite de visionnaire »¹¹⁷. Au départ résignée devant le refus de son mari de la reconnaître, sa vengeance succéda bientôt à la tendresse. Bientôt, elle porta des papiers confondant son mari au premier président du Parlement. L'archevêque intervint et, cherchant à éviter le scandale, condamna Marduel à verser à sa femme une pension de mille écus dans le couvent qu'elle voudrait bien choisir. Si Guillaume Imbert ne donne pas le prénom de cet abbé Marduel, il débute son récit en signifiant que ce dernier vient de mourir. La chronique étant publiée en 1791, on peut supposer qu'il s'agit ici de Jean-Baptiste I, oncle de Claude-Marie. Toutefois, la date de naissance de ce curé que l'auteur nous indique, 1703¹¹⁸, ne concorde pas avec celle de Jean-Baptiste I. Pire, elle correspond à celle de Claude, son frère, père de Claude-Marie, qui, mort en 1771, ne peut avoir succédé à son frère en 1787. Guillaume Imbert confond donc ici les deux frères et donne Claude-Marie pour fils de Jean-Baptiste I.

En 1896, Jacques de Norvins nous raconte une seconde version de l'histoire. Jean-Baptiste I se serait embarqué avec sa femme et son jeune fils pour les Grandes Indes. Après le naufrage, rentrée à Paris, celle-ci se serait présentée à lui accompagnée de l'enfant. Par suite,

¹¹⁴ PRAT Madeleine, *Journal des Vacances de Pâques 1894*, [s.p].

¹¹⁵ IMBERT Guillaume, *La Chronique scandaleuse ou mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la génération présente, contenant les anecdotes & les pièces fugitives les plus piquantes que l'histoire secrète des sociétés a offertes pendant ces dernières années*, 4. t, Paris, Dans un coin d'où l'on voit tout, 1785-1791, (t. IV), Paris, Dans un coin d'où l'on voit tout, 1791, p. 147.

¹¹⁶ Le prénom de l'abbé est passé sous silence.

¹¹⁷ IMBERT Guillaume, *op. cit.*, 1791, p. 148-149.

¹¹⁸ *Ibidem*, p. 147.

elle aurait été placée dans un couvent de la capitale, tandis que le fils, Claude-Marie, serait rentré au séminaire Saint-Magloire avant de succéder à son père à Saint-Roch¹¹⁹.

Cette histoire va être reprise par Antoine-Auguste Dériard dans un article consacré à « Claude-Marie Marduel »¹²⁰. Il y affirme que ce dernier, frère de Jean-Baptiste fit naufrage, fut nommé vicaire de Saint-Louis en l'Isle et succéda à Jean-Baptiste en 1787 à la cure de Saint-Roch avant de se retirer dans un couvent afin d'éviter le scandale du retour de sa femme. De la même manière que pour *La Chronique scandaleuse*, Claude décédé en 1771 ne peut avoir succédé à son frère en 1787. Dériard confond ici Claude, frère de Jean-Baptiste I et Claude-Marie, neveu de ce dernier.

Chantal Valere Chochod cite une notice nécrologique du libraire Hardy que nous n'avons pu retrouver et faisant allusion à cette aventure, annonçant que Jean-Baptiste laissait à sa mort une veuve âgée de 72 ans¹²¹. Si Jean-Baptiste Marduel monta bien à Paris pour suivre ses études à l'âge de 25 ans en 1726, cet espace de quelques années dans la chronologie peut en effet laisser place à l'imagination quant à la manière dont il occupa son temps. Toutefois, la différence de seize années entre les deux protagonistes de l'histoire¹²² réfute l'hypothèse d'un voyage, sous-entendant que la prétendue veuve n'était âgée que de onze ans lorsque Jean-Baptiste revint à Paris. Tout ceci manque de vraisemblance. Chantal Valere Chochod reprend l'hypothèse que ce serait Claude, père de Claude-Marie, qui aurait été le sujet du naufrage¹²³.

Dernière occurrence de cette affaire, le chanoine Pisano, dans ses notes pour une conférence donnée le 28 mai 1912, conte au sujet de Jean-Baptiste II, neveu de Claude-Marie que le « vent agité de l'émigration l'avait transporté jusqu'en Amérique et des gens qui se disaient bien informés racontaient qu'il y avait eu des aventures des plus romanesques »¹²⁴.

Au gré des auteurs, la mystérieuse Eurydice fut tantôt la veuve de Jean-Baptiste I, de Claude père de Claude-Marie, de ce dernier et pour finir celle de Jean-Baptiste II. Si le voyage tourmenté d'Humbert Marduel vers l'Amérique est certain, nous devons rester prudents face à l'éventualité qu'un autre membre de la famille ait fait naufrage, le manque de source ne nous permettant pas de faire toute la lumière sur cette saga. Toutefois, il est certain

¹¹⁹ NORVINS (de) Jacques, *Mémorial*, 3 vol., Paris, Plon, 1896-1897, (t. I), Paris, Plon, 1896, p. 419-420.

¹²⁰ DÉRIARD Jules, DÉRIARD Louis, « Claude-Marie Marduel », dans *Antoine-Auguste Dériard, sa vie intime, ses travaux scientifiques et littéraires et le résumé analytique de ses biographies des Lyonnais dignes de mémoire nés à Lyon ou qui y ont acquis droit de cité*, Lyon, Pitrat Ainé, 1890, p. 326.

¹²¹ VALERE CHOCHOD Chantal, *op. cit.*, 2006, p. 16.

¹²² Le calcul est simple, Jean-Baptiste Marduel étant mort à l'âge de 88 ans.

¹²³ VALERE CHOCHOD Chantal, *op. cit.*, 2006, p. 17.

¹²⁴ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

qu'elle est significative de l'intérêt porté par les chroniques du temps aux circonstances de la succession de Claude-Marie à Jean-Baptiste, à la cure de Saint-Roch.

2. Début de la carrière de Claude-Marie Marduel, une succession à la cure de Saint-Roch marquée par un procès.

Claude-Marie Marduel, fils de Claude Marduel et d'Elisabeth Bertrand naquit à Lyon, le 30 septembre 1747. Baptisé le 1^{er} octobre 1747 dans la paroisse de Saint Nizier de Lyon, il eut pour parrain Claude-Benoit Marduel et pour marraine Marie Anne Bertrand [Doc. 7].

Il se destina à l'état ecclésiastique à l'âge de quatorze ans. Attiré à Paris par son oncle Jean-Baptiste en 1761, il poursuivit ses études sous la surveillance de ce dernier. Docteur en théologie, il reçut dans la chapelle supérieure du Palais archiépiscopal parisien, le 23 juin 1764, la première tonsure par Monseigneur Henri Hachette-Desportes, évêque titulaire de Cydonia, vicaire général du même archevêque parisien. Le 19 décembre 1767, il reçut les quatre ordres mineurs par Monseigneur Louis François Marc Hilaire de Conzié, évêque de Saint-Omer. Nommé sous-diacre le 17 décembre 1768 par Monseigneur Charles-Gilbert de May de Termont, évêque de Blois, il fut reçu diacre par Monseigneur Christophe de Beaumont le 23 décembre 1769¹²⁵. En 1772, peu de temps après son ordination le 18 juin 1771¹²⁶, il fut attaché comme vicaire à Saint-Roch aux côtés de son oncle.

Claude-Marie était destiné à prendre la place de Jean-Baptiste à sa disparition. Il avait d'ailleurs obtenu, avant sa mort advenue le 17 mars 1787, sa promesse de l'avoir pour successeur à la cure de Saint-Roch. Après agrément de l'archevêque, il résigna sa cure en faveur de son neveu par un acte du 5 février 1787, procuration reçue par les notaires Margantin et Havard. « On avoit bien lu que M. Marduel, [...] avoit long-temps refusé de résigner sa cure à ce neveu, & l'on présumait qu'il avoit de fortes raisons pour ne pas vouloir

¹²⁵ Ce déroulé du début de carrière de Claude-Marie a été réalisé grâce aux notes qui nous ont été communiquées par M. l'abbé Philippe Ploix, directeur des A.H.D.P.

¹²⁶ ANONYME, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *L'Ami de la religion et du Roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, t. 75, 1833, p. 597.

se reposer dans un âge aussi avancé, en favorisant un proche parent. Quoiqu'il en soit, le neveu sembloit avoir vaincu la répugnance de son oncle »¹²⁷.

La cession semblait réglée, mais c'était sans compter sur une nouvelle affaire qui allait toucher la famille Marduel, une proie décidément appréciée de ses contemporains. La mort de Jean-Baptiste « pouvoit faire vaquer un bénéfice important, beaucoup plus par la considération qu'il donne, lorsqu'on est exact à remplir les grands devoirs qu'il impose, que par les revenus qu'il produit. Il ne manque pas de personnes qui aspirent à de pareilles places »¹²⁸ et « des vues ambitieuses firent d'abord semer de ces bruits qui n'ont pas même l'apparence du vrai, & qu'on n'accueille que parce qu'il s'accordent avec les dispositions trop communes de former d'injustes soupçons »¹²⁹.

Si le testament olographe de Jean-Baptiste Marduel daté du 11 janvier 1780 et déposé le 18 mars 1787 chez Maître Margantin, notaire à Paris, ne nous donne aucun indice quant à la possible cession de la cure de Saint-Roch à Claude-Marie¹³⁰, il faut nous tourner vers l'acte de résignation du 5 février 1787. Le document, normalement déposé dans les minutes du notaire Michel Havard des Archives Nationales s'avère introuvable¹³¹. Par un heureux hasard, une copie de l'original réalisée le 15 novembre 1826 est conservée aux Archives Historiques du diocèse de Paris¹³². Dans ce document, plusieurs éléments éveillent notre curiosité. Tout d'abord, il y est signifié que Jean-Baptiste, « malade de corps » est « toute fois sain d'Esprit, ainsi qu'il est apparu aux notaires ». Il est intéressant de noter que la *Gazette des tribunaux* annonce qu'au moment de sa mort, d'aucuns disaient que « le Curé n'avoit pas été en état de résigner à cause de l'état d'imbécillité où l'âge l'avoit réduit »¹³³ alors que la résignation « avoit été faite le même jour où le Curé de Saint-Roch avoit été administré publiquement, en présence de la Communauté »¹³⁴. De plus, il y est précisé que Jean-Baptiste

¹²⁷ PETIT DE BACHAUMONT Louis, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours ou Journal d'un observateur, contenant les analyses des piéces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les relations des assemblées littéraires; les notices des livres nouveaux*, 36 t., Londres, John Adamson, 1780-1789, (t. XXXVI), Londres, John Adamson, 1789, p. 214-215.

¹²⁸ ANONYME, « Parlement de Paris. Grand' Chambre. Affaire de la Cure de Saint-Roch. Résignation », dans *Gazette des tribunaux*, t. XXV, n°13, 1788, p. 193.

¹²⁹ *Idem*.

¹³⁰ Ce testament, répertorié aux A.N., Minutier central des notaires, sous la côte « MC/ET/CXVII/891 » est introuvable. Une copie en existe, conservée aux A.P., D.C6 281, Folios 145 verso et 146 recto.

¹³¹ Il est répertorié aux A.N., Minutier central des notaires, « MC/ET/LXXVII/421 », Dossier « Mars 1787 ».

¹³² « DÉMISSION DE CURE. Le cure de ST ROCH à M. Marduel, son Neveu », copie de l'original du 5 févr. 1827, A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

¹³³ ANONYME, *op. cit.*, 1788, p. 193.

¹³⁴ *Ibidem*, p. 194.

« a déclaré ne pouvoir signer à cause de la paralysie dont il est attaqué et qui lui est survenue sur la main droite »¹³⁵. Nous pouvons avancer que ces deux éléments vont certainement être à l'origine d'un procès intenté par le sieur F... dont voici les faits.

Bientôt « s'élève contre le curé de Saint-Roch actuel une affaire criminelle très-fâcheuse pour lui »¹³⁶. Ayant obtenu en Cour de Rome¹³⁷ la cure de Saint-Roch comme vacante à cause de mort avec la clause de dévolu accidentel permettant d'attaquer les titres de possesseur paisible, le sieur F... fit contestation en déposant plainte au Châtelet. Il y avançait l'argument par nous sus-cité, à savoir que Jean-Baptiste n'était pas en pleine possession de ses moyens au moment de la résignation à son neveu¹³⁸.

Réalisant la réfutabilité de son argument à la lecture dudit acte de résignation, il imagina d'entamer une nouvelle procédure. Au mois de décembre 1787, il déposa au Châtelet une accusation de faux contre les deux notaires receveurs de la procuration de résignation, Margantin et Havard, et obtint l'injonction aux notaires de porter leurs minutes au Greffe¹³⁹. Il accusait Marduel de « l'avoir fabriquée de concert avec les notaires qui l'ont signée, & d'avoir tenu la mort de son oncle cachée pendant six jours, pour se donner le temps d'exécuter toutes ses mesures »¹⁴⁰.

Quasiment un an après le début de cette affaire et après maints appels des deux parties, l'arrêt du 11 mars 1788 déclara finalement le sieur F... comme non recevable dans ses demandes et maintint la garde de la cure de Saint-Roch à Marduel¹⁴¹.

Si la *Gazette des tribunaux* résumant le déroulé du procès préfère taire le nom du revendicateur de la cure de Claude-Marie, il nous a été possible de le retrouver. Il s'agit de Claude-François Fourquet, prêtre de Dijon dont les manœuvres ont fait l'objet d'un ouvrage publié en 1789¹⁴². Bien qu'il n'ait pu obtenir la cure de Saint-Roch en s'opposant à Claude-Marie Marduel, ses prétentions ne s'éteignirent pas à l'issue du procès. Au mois de janvier 1791, la cure vacante de Saint-Roch, après le refus de Claude-Marie de prêter serment à la Constitution civile du clergé, va à nouveau être l'objet de sa convoitise. Le samedi 22 janvier

¹³⁵ « DÉMISSION DE CURE. Le cure de ST ROCH à M. Marduel, son Neveu », copie de l'original du 5 févr. 1827, A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

¹³⁶ PETIT DE BACHAUMONT Louis, *op. cit.*, 1789, p. 214.

¹³⁷ Instance juridique pontificale.

¹³⁸ Ceci est ce que le droit actuel désignerait sous le vocable d'abus de faiblesse.

¹³⁹ ANONYME, *op. cit.*, 1788, p. 195.

¹⁴⁰ PETIT DE BACHAUMONT Louis, *op. cit.*, 1789, p. 215.

¹⁴¹ ANONYME, *op. cit.*, 1788, p. 198.

¹⁴² ANONYME, *Mémoire pour Me Claude-François Fourquet, prêtre, pourvu per obitum de la cure de S. Roch, à Paris, contre Me Claude-Marie Marduel, prêtre, se disant aussi pourvu, à titre de résignation, de la même cure*, Paris, veuve Delaguette, 1789.

1791, à 9 heures du matin, heure d'ouverture de la 63^{ème} séance de l'Assemblée électorale du département de Paris, M. Pastoret, ex-président de l'Assemblée électorale, faisait lecture d'une nouvelle requête de Claude-François Fourquet, prétendant son droit à la cure de Saint-Roch¹⁴³. Cette protestation contre toutes élections pouvant lui porter préjudice sera renouvelée lors de la séance du 29 janvier de la même année¹⁴⁴. Malheureusement pour lui, et comme nous le montrerons dans la suite de notre exposé, ses manœuvres furent vouées à l'échec.

L'affaire était consommée et la prise de possession eut lieu pendant la nuit. « Au reste, Claude Marduel ne resta pas longtemps paisible possesseur de sa nouvelle cure. La révolution se leva orageuse et sanglante »¹⁴⁵.

C. L'église dans la tourmente révolutionnaire.

1. Claude-Marie Marduel et la constitution civile du clergé.

L'abolition des privilèges et des droits féodaux par l'Assemblée Nationale Constituante dans la nuit du 4 août 1789 va engendrer un mouvement de réorganisation complète de l'Église de France, marqué par la promulgation de la *Constitution civile du clergé*, le 24 août 1790.

Dès ce mois d'août 1789, l'Assemblée nationale Constituante nomma un Comité ecclésiastique prompt à réfléchir aux questions religieuses et à une nouvelle loi devant régir son organisation. Cette dernière devait répondre à deux exigences. D'une part mettre en pratique l'engagement de salarier le clergé et de subvenir aux besoins du culte après la nationalisation de la totalité de ses biens le 2 novembre 1789, et d'autre part rationaliser géographiquement le service religieux. Le texte finalisé fut présenté devant le Comité

¹⁴³ CHARAVAY Étienne, *Assemblée électorale de Paris : 18 novembre 1790-15 juin 1791. Procès-verbaux de l'élection des juges, des administrateurs, du procureur syndic, de l'évêque, des curés, du président du Tribunal criminel et de l'accusateur public publiés d'après les originaux des archives nationales avec des notes historiques et biographiques*, Paris, D. Jouaust, Collection « Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution », 1890, p. 407.

¹⁴⁴ *Ibidem*, p. 427.

¹⁴⁵ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A. Vatou, 1840, p. 200.

ecclésiastique le 21 avril 1789 par Martineau, député et avocat¹⁴⁶. Il remodelait la géographie religieuse en faisant coïncider les diocèses, « trop dissemblables en grandeur et en ressources »¹⁴⁷, avec les nouveaux départements, conduisant à la suppression d'un certain nombre d'entre eux. Selon Michelle Vovelle, leur nombre passa ainsi de cent quarante à quatre-vingt-trois¹⁴⁸. Par ailleurs, la désignation des ecclésiastiques serait désormais réalisée à la suite d'une procédure électorale analogue à celle des assemblées de département. Les évêques seraient élus par le corps électoral de chaque département, tandis que les électeurs des communes et districts procéderaient à l'élection des curés¹⁴⁹. Ce texte retirait également au pape l'investiture canonique de l'évêque élu. Les curés recevraient l'institution de leur évêque, les évêques de l'archevêque, avec l'interdiction de demander l'autorisation en amont au Saint-Siège. En conséquence, presque toutes les relations avec ce dernier étaient interrompues.

Après quelques débats à l'Assemblée, ce texte fut adopté le 12 juillet 1790. Louis XVI, en proie au doute, écrivit au pape pour le prier d'accepter la loi. Sans réponse et sur l'avis de deux archevêques, Lefranc de Pompignan et Champion de Cicé, il sanctionna la *Constitution civile du clergé* le 24 août 1790. Plongé dans l'incertitude, trente des trente-deux évêques qui siégeaient à l'Assemblée protestèrent en octobre 1790 contre la modification du statut de l'Église sans l'aval du Saint-Siège¹⁵⁰.

Devant ce soulèvement, l'Assemblée décida le 27 novembre 1790 d'imposer aux nouveaux fonctionnaires publics qu'étaient devenus les ecclésiastiques de prêter un serment par lequel ils s'engageraient à « maintenir de tout leur pouvoir la Constitution décrétée par

¹⁴⁶ VOVELLE Michel, « La politique religieuse de la Révolution française », dans LE GOFF Jacques (dir.), RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, Collection « L'Univers Historique », 1988-1992, (t. III : Du roi très chrétien à la laïcité républicaine, XVIII^e-XIX^e siècle), Paris, Seuil, Collection « L'Univers historique », 1991, p. 86.

¹⁴⁷ ROGIER Ludovicus Jacobus, « L'Église et la Révolution », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *Nouvelle histoire de l'Église*, 5 t., Paris, Seuil, 1963-1975, (t. IV : Siècle des Lumières, Révolutions, Restaurations), Paris, Seuil, 1966, p. 172.

¹⁴⁸ MENOZZI Daniele, « De la Révolution baptisée à la déchristianisation », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire générale du christianisme*, 2 vol., Paris, Presses Universitaires de France, 2010, Collection « Quadrige », (vol. II : Du XVI^e siècle à nos jours), Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Quadrige », 2010, p. 498.

¹⁴⁹ ROGIER Ludovicus Jacobus, « L'Église et la Révolution », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 173.

¹⁵⁰ *Ibidem*, p. 174.

l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi »¹⁵¹ et par conséquent à la *Constitution civile du clergé* qui devait en faire partie.

En réponse, le clergé se divisa en deux camps au commencement de l'année 1791. Un schisme qui opposa d'une part les assermentés ou « jureurs », clergé constitutionnel acceptant de prêter serment ce qui signifiait adhérer à une nouvelle organisation dépourvue de l'autorité religieuse du Saint-Siège, et d'autre part les insermentés ou « réfractaires », s'y refusant. L'Assemblée appela le 4 janvier 1791 les évêques et prêtres qui se trouvaient dans son sein à la prestation de serment. Au milieu des « Mort aux prêtres qui ne feront pas le serment », M. de Saint-Aulaire, évêque de Poitiers s'écria « Messieurs, j'ai soixante-dix ans, j'en ai passé trente-deux dans l'épiscopat, je ne souillerai pas mes cheveux blancs, je ne jurerai pas »¹⁵².

Le serment devait être prêté dans les paroisses de Paris le dimanche 9 janvier, en public, face aux membres de l'Assemblée venus présider la prestation. « Les esprits étaient excités plus que jamais par les libelles, les discours des orateurs populaires, les caricatures, et l'on pouvait tout craindre d'un peuple ainsi travaillé, et que l'indigne attitude de l'Assemblée devait encourager à commettre des excès »¹⁵³. Jean-Sylvain Bailly, maire de Paris, usa de tous les moyens pour déterminer les curés parisiens à prêter le serment et notamment Claude-Marie Marduel. Les échanges entre les deux hommes restèrent célèbres. « Il est donc vrai, lui disait Bailly, que les décrets sur la constitution civile du clergé sont contraires à la religion catholique. – Oui, lui répondit M. Marduel. – Eh bien ! dans ce cas, reprit, dit-on, le célèbre astronome, s'il dépendait de moi, demain la religion catholique n'existerait plus en France »¹⁵⁴. Resté fidèle à son postulat de ne pas prêter le serment, qu'il exposait dans une déclaration du 27 novembre 1790 qui nous a été conservée¹⁵⁵ [Doc. 8], Claude-Marie fut suivi des fidèles membres de sa communauté. Le nombre d'ecclésiastiques de Saint-Roch qui acceptèrent le serment varie au gré des différents auteurs, passant de huit sur cinquante-cinq¹⁵⁶, à huit sur cinquante-six¹⁵⁷, neuf sur quarante-cinq¹⁵⁸, ou encore six sur quarante-

¹⁵¹ MENOZZI Daniele, « De la Révolution baptisée à la déchristianisation », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 499.

¹⁵² JAUNAY Louis, *Histoire des évêques et archevêques de Paris*, Paris, J. Téqui, Collection « Saint-Michel », 1884, p. 438.

¹⁵³ SCIOU Ludovic, *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*, 4 vol., Paris, Firmin-Didot, 1872-1881, (t. II : L'Église et l'assemblée constituante), Paris, Firmin-Didot, 1872, p. 19.

¹⁵⁴ AUDIGANNE, BAILLY P., CARISSAN Eugène, *et alii*, *op. cit.*, 1862, p. 98.

¹⁵⁵ MARDUEL Claude-Marie, *Déclaration de M. le curé de la paroisse de Saint Roch à Paris* [faite le 27 nov. 1790], Oxford, Pergamon Press, Collection « Les archives de la Révolution française », 1989.

¹⁵⁶ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A. Vatou, 1840, p. 200.

¹⁵⁷ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

¹⁵⁸ ANONYME, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *op. cit.*, t. 75, 1833, p. 597.

deux¹⁵⁹. Quant à nous, nous comptons dix jureurs sur cinquante¹⁶⁰. Quoiqu'il en soit, le serment rencontra à Saint-Roch une résistance accusée, telle que l'on put la rencontrer aussi à Saint-Sulpice¹⁶¹ où des scènes de lynchage public eurent lieu. Claude-Marie Marduel n'échappa pas aux violences à l'égard des insermentés. Le 18 janvier, alors qu'il baptisait un enfant, il fut invectivé par des étrangers à la paroisse. « Laissez-nous faire, criaient les plus acharnés, il nous largue, il nous provoque : il ne recevra d'autre mal que celui d'être châtié comme le mérite un fonctionnaire public réfractaire à la loi »¹⁶². La garde nationale dut le protéger et le raccompagner chez lui.

Alors que l'on procédait, en accord avec la Constitution, à l'élection du nouveau clergé¹⁶³, les deux camps se disputaient la validité des prêtres jureurs et des prêtres réfractaires. Au début de l'année 1791, on procéda à l'élection d'un nouveau clergé, choisi parmi les assermentés et à la redéfinition des paroisses parisiennes. Saint-Roch fut conservée¹⁶⁴ et un décret du 4 février redéfinit sa circonscription [Doc. 9, Doc. 10]. Lors de la séance du dimanche 6 février 1791, Claude-Marie Marduel fut évincé au profit de l'abbé Alexandre Legrand, vicaire de la paroisse qui prit possession de la cure le 3 avril¹⁶⁵. Dès lors, Claude-Marie Marduel ne réapparaîtra plus dans son église avant 1795.

La division était consommée lorsque Pie VI répondit enfin à la Constitution le 10 mars 1791 en la condamnant formellement par le bref *Quod aliquantum*¹⁶⁶, enjoignant ceux qui avaient prêté serment à se rétracter sous peine d'être suspendus de leurs fonctions.

Afin d'éviter les débordements, le département de Paris autorisa les réfractaires à louer des locaux afin de pouvoir célébrer leur culte par un arrêté du 11 avril 1791. De même, par la loi du 7 mai 1791, « l'assemblée autorise les réfractaires à dire la messe dans les églises paroissiales »¹⁶⁷.

¹⁵⁹ SCIOU Ludovic, *op. cit.*, 1872, p. 21.

¹⁶⁰ *Tableau comparatif exact et impartial, contenant les noms, offices, et diocèses des ecclésiastiques de la ville de Paris, qui ont prêté le serment civique, les dimanches 9 et 16 janvier 1791, et de ceux qui ne l'ont pas prêté*, Paris, Girouard, 1791, p. 18, 19 et 20.

¹⁶¹ D'après *Ibidem*, p. 16 et 17, nous y comptabilisons une quinzaine de jureurs contre 40 insermentés.

¹⁶² HÉNARD Robert, *La rue Saint-Honoré*, 2 t., Paris, E. Paul, 1908-1909, (t. II : De la Révolution à nos jours), Paris, E. Paul, 1909, p. 63.

¹⁶³ Grâce à CHARAVAY Étienne, *op. cit.*, 1890, p. 252, nous savons que le lundi 20 décembre 1790, Claude-Marie Marduel est nommé scrutateur suppléant du bureau de la Section du Palais-Royal.

¹⁶⁴ Selon l'*Almanach royal*, Paris, Testu, 1792, p. 67, la rue Saint-Honoré fut répartie en trois paroisses : Saint-Eustache, Saint-Augustin et Saint-Roch.

¹⁶⁵ CHARAVAY Étienne, *op. cit.*, 1890, p. 490.

¹⁶⁶ MENOZZI Daniele, « De la Révolution baptisée à la déchristianisation », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 500.

¹⁶⁷ VOVELLE Michel, « La politique religieuse de la Révolution française », dans LE GOFF Jacques (dir.), RÉMOND René (dir.), *op. cit.*, 1991, p. 94.

2. La période révolutionnaire, après le départ de Marduel.

Face aux divisions, l'Assemblée Législative¹⁶⁸ instaura la mise en place de mesures répressives envers ceux qui refuseraient de prêter le serment. En novembre 1791, ils furent privés de leur pensions et du droit de célébrer la messe, tandis qu'un décret du 27 mai 1792 les menaçait de la déportation. Un nouveau serment civique, cette fois-ci non plus sur la *Constitution civile du clergé* mais sur la « Liberté et l'Égalité » fut demandé à tous les ecclésiastiques, jureurs et non jureurs, le 14 août 1792, condition *sine qua non* pour ne pas être contraint à l'exil¹⁶⁹. Les ecclésiastiques se divisèrent à nouveau sur ce serment. La législation prit alors une allure de répression pure et simple à l'encontre des réfractaires. Le mois de septembre 1792 fut marqué par l'affreux épisode dit des « massacres de septembre ». Le 2 et 6 de ce mois, des procès expéditifs firent comparaître les prêtres réfractaires et tous autres suspects, se terminant le plus souvent par leur exécution. Ces massacres ont, selon Michel Vovelle, touché environ trois cents prêtres à Paris¹⁷⁰ et n'épargnèrent pas la communauté de Saint-Roch. Elle perdit ainsi quatre de ses vicaires, Monsaint, Le Danois, Barret et Guilleminot¹⁷¹.

Sous la Convention girondine¹⁷², les lois de déportation qui n'étaient jusqu'alors pas appliquées avec beaucoup de fermeté furent renforcées. L'exode toucha plusieurs milliers de membres du clergé¹⁷³. Ceux-ci trouvèrent refuge notamment en Suisse, Espagne, Angleterre, Allemagne et également dans les États pontificaux. Pour ce qui concerne Claude-Marie Marduel, rien n'est certain quant à la manière dont il occupa sa retraite. Les différentes sources s'accordent malgré tout pour dire qu'il passa par le Saint-Empire romain germanique et plus particulièrement en principauté de Liège. Il y aurait sauvé, des mains des Français lors de la prise de la ville le 5 novembre 1794, les reliques de saint Lambert qu'il offrit plus tard à l'église Saint-Lambert de Vaugirard¹⁷⁴. En France, les mesures contre les insermentés devinrent de plus en plus répressives, telle la peine de mort pour les prêtres émigrés surpris de

¹⁶⁸ Qui remplace l'Assemblée Constituante en octobre 1791.

¹⁶⁹ MENOZZI Daniele, « De la Révolution baptisée à la déchristianisation », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 502.

¹⁷⁰ VOVELLE Michel, « La politique religieuse de la Révolution française », dans LE GOFF Jacques (dir.), RÉMOND René (dir.), *op. cit.*, 1991, p. 97.

¹⁷¹ Ils ont été béatifiés en 1926.

¹⁷² Qui est en place du 21 septembre 1792, date d'abolition de la royauté au 2 juin 1793.

¹⁷³ Michel Vovelle estime à quelque 30.000 prêtres et religieux la population des exilés, dans « La politique religieuse de la Révolution française », dans LE GOFF Jacques (dir.), RÉMOND René (dir.), *op. cit.*, 1991, p. 99.

¹⁷⁴ ABBÉ GAUDREAU, *Histoire de Vaugirard ancien et moderne*, Paris, G.-A. Dentu, 1842, p. 43.

retour sur le territoire ou pour les condamnés à la déportation surpris sur le territoire français¹⁷⁵.

Avec l'arrivée au pouvoir de la Convention Montagnarde qui va gouverner du 2 juin 1793 au 27 juillet 1794, la Terreur est mise à l'ordre du jour, période qui va « pousser la tyrannie à son paroxysme »¹⁷⁶. Le clergé fit l'objet d'une surveillance accrue qui s'étendit peu à peu également aux prêtres jureurs. En octobre 1793, un décret précisait que tout ecclésiastique, même assermenté, dénoncé pour incivisme serait déporté sur la côte africaine. Louis-Alexandre Legrand n'échappa pas à cette « épuration ». Un dénommé Gravier, vicaire de la paroisse de Saint-Roch le dénonça pour incivisme, ce qui lui vaudra d'être emprisonné aux Carmes le 31 décembre 1793¹⁷⁷ et remplacé par le vicaire.

Bientôt furent promulgués des décrets visant à liquider l'Église constitutionnelle. On imposa aux prêtres d'abjurer leurs fonctions, décision suivie par Jean-Baptiste Gobel, archevêque de Paris, qui s'y conforma devant la Convention. Gravier, contestant l'autorité, fut arrêté pour fanatisme et guillotiné¹⁷⁸. Au même moment, les archives de Saint-Roch furent saisies¹⁷⁹. Commença alors ce que l'on a coutume d'appeler une véritable vague de déchristianisation qui se traduisit par plusieurs mesures propres à supprimer tout signe de présence de la religion chrétienne en France. Toutes les églises de Paris avaient alors fermé leurs portes, désormais interdites au culte catholique. La déchristianisation impliqua leur récupération pour d'autres usages, leur destruction ou encore la suppression de tout signe extérieur référent au culte catholique, tels les croix ou les cloches. Nous pouvons également noter l'entrée en vigueur du calendrier républicain le 6 octobre 1793¹⁸⁰. Elle impliqua également l'instauration de nouvelles formes de croyances. On institua alors le culte de la Raison, si cher à Maximilien de Robespierre. « Dans l'idée naïve de quelques fanatiques, ce culte devait pouvoir réunir les fidèles de toute obédience dans le minimum de foi déiste, acceptable pour tous, en un Être

¹⁷⁵ MENOZZI Daniele, « De la Révolution baptisée à la déchristianisation », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 503.

¹⁷⁶ ROGIER Ludovicus Jacobus, « L'Église et la Révolution », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 179.

¹⁷⁷ CHARAVAY Étienne, *op. cit.*, 1890, p. 490. Il ne sera libéré que le 27 vendémiaire an III (18 octobre 1794).

¹⁷⁸ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

¹⁷⁹ « Commune de Paris. Commission de l'administration des Biens nationaux. Bureau des archives », A.N., Série M, Dossier M705.

¹⁸⁰ Ceci explique que dès lors, par souci de compréhension pour notre lecteur, nous indiquerons dans notre développement en premier la date du calendrier républicain puis entre parenthèses la date de notre calendrier grégorien. En effet, la plupart des documents manient l'un ou l'autre des deux calendriers. Nous cesserons de procéder ainsi à partir du 1^{er} janvier 1806, date d'arrêt de l'utilisation dudit calendrier.

suprême »¹⁸¹. Le 20 brumaire an II (10 novembre 1793), la cathédrale Notre-Dame de Paris en devint son temple. La majorité des églises furent également dédiées à ce culte dans l'hiver 1793. Triste moment pour Saint-Roch, un comédien prénommé Monvel s'élança à sa chaire désormais vide pour s'écrier : « O Dieu, s'écrivit-il, si tu existe, tu entends que j'insulte à tes foudres ; venge-toi, je t'en porte le défi... tu gardes le silence, tu n'oses frapper, j'en conclus que tu n'es point »¹⁸².

Après la chute de la Convention montagnarde et l'exécution de Robespierre, la Convention thermidorienne¹⁸³ souhaita libérer l'État des obligations envers l'Église et le clergé depuis sa sécularisation. En février an III (1795), elle adopta une loi de séparation de l'Église et de l'État. Bientôt, par décret du 11 prairial an III (30 mai 1795), l'Église reçut le droit de célébrer son culte au sein des églises non aliénées à condition de respecter les lois de la République, quitte à imposer la cohabitation entre clergé constitutionnel et exilés réfractaires qui peu à peu faisaient leur retour sur le sol français¹⁸⁴. Dès le 22 ventôse an III (12 mars 1795), le culte fut rétabli dans l'église Saint-Roch qui ne fut pas accordée à la communauté anciennement présente. Claude-Marie qui ne « paraissois point encore »¹⁸⁵ de sa retraite, mais dirigeait toutes les opérations relatives au rétablissement, loua alors la chapelle de la Conception de l'ancien couvent des franciscaines [Doc. 11] supprimé en 1790. Nous pouvons affirmer que Claude-Marie Marduel était certainement rentré de son exil mais préférait rester caché, hors de la vue de la Convention. « Indépendamment des frais de location, il a fallu supporter ceux des réparations, et des arrangements nécessaires aux fonctions paroissiales, dans un édifice dégradé et qui n'avoit jamais été employé à cet usage »¹⁸⁶. Le 4 messidor (22 juin) suivant, les membres de la communauté de Saint-Roch obtinrent la jouissance de leur ancienne église, à charge de la réparer et de l'entretenir. « Le Clergé s'y établit sans abandonner la Conception. Les supérieurs ecclésiastiques la regardèrent comme très utile dans un quartier éloigné de secours spirituels et elle étoit une ressource en cas

¹⁸¹ ROGIER Ludovicus Jacobus, « L'Église et la Révolution », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 179.

¹⁸² LA GOURNERIE (de) Étienne, *Histoire de Paris et de ses monuments*, 2^{ème} éd., Tours, A. Mame, 1854, p. 257.

¹⁸³ La Convention thermidorienne gouverne du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) au 4 brumaire an IV (26 octobre 1795).

¹⁸⁴ ROGIER Ludovicus Jacobus, « L'Église et la Révolution », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 183.

¹⁸⁵ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

¹⁸⁶ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

d'événement qu'on pouvoit encore craindre et qu'on ne pouvoit pas prévoir »¹⁸⁷. Toutefois, les tensions toujours présentes entre constitutionnels et réfractaires étaient telles que la Convention imposa le 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) un nouveau serment au clergé, promettant « soumission et obéissance aux lois de la République ». À nouveau la plupart des prêtres insermentés refusèrent de prêter serment.

« Quatre mois après, sa façade, qui avait vu passer les charrettes des condamnés à la guillotine, servait de décor à la dernière grande insurrection de la Révolution »¹⁸⁸. La Convention vota le 5 fructidor an III (22 août 1795) un décret sur les moyens de terminer la Révolution, communément appelé « décret des deux tiers ». Ce dernier visait à maintenir une majorité d'anciens députés de la Convention, de deux tiers, au sein des Conseils lors des élections à venir du nouveau corps législatif le 20 vendémiaire (12 octobre). Le 10 vendémiaire (2 octobre), le camp royaliste, voyant ses espoirs de retour à la monarchie anéantis, appela à l'insurrection. Le soir du 11 vendémiaire (3 octobre), sept sections parisiennes répondirent favorablement à cet appel lancé par la section Lepeletier. La Convention, avertie des préparatifs royalistes, chargea Paul Barras du commandement des troupes de Paris. Le 13 vendémiaire (5 octobre), tentant de s'approcher des Tuileries, siège de la Convention, les insurgés furent repoussés rue de la Convention. Napoléon Bonaparte qui dirigeait les opérations, ordonna de faire feu au canon, chargés à mitraille, sur les sectionnaires montés sur les marches du perron de l'église Saint-Roch. Coup marquant la fin de l'insurrection, ceci lui vaudra la reconnaissance de Barras et le sobriquet de « général vendémiaire ». Le feu de l'artillerie laissa des impacts sur le portail de l'église, toujours visibles aujourd'hui. Ce véritable « carnage », ayant fait plus de trois cent victimes, fit l'objet de très nombreuses représentations [Fig. 43, Fig. 44, Fig. 45, Fig. 46]. De ce jour, on dut abandonner à nouveau l'église, et selon Claude-Marie, « toutes les dépenses faites pour nous y établir furent perdues »¹⁸⁹. Le clergé de Saint-Roch retourna alors s'installer à la Conception et y resta près de 21 mois.

¹⁸⁷ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

¹⁸⁸ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 59.

¹⁸⁹ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

La politique du Directoire¹⁹⁰ fut la continuation de celle de la Convention thermidorienne. Peu de choses nous sont connues de la vie de l'église durant l'année 1796. En revanche, les archives nous informent que le Directoire exécutif ordonna, bien qu'il ait été mis en liberté le 14 ventôse an IV (4 mars 1796), l'arrestation de Claude-Marie Marduel le 22 du même mois (12 mars) au titre de son statut d'émigré¹⁹¹. Faute de sources, nous ne pouvons assurer s'il resta caché ou fut bien arrêté. Quoiqu'il en soit, le 8 prairial an V (27 mai 1797)¹⁹² on supprima un poste militaire implanté dans l'église Saint-Roch que l'on remit à la disposition du citoyen professeur du culte catholique le 10 prairial an V (29 mai 1797)¹⁹³. Le ministre du culte qui signa le procès verbal de remise des clefs était Marduel, sorti de sa retraite ou de son potentiel lieu d'incarcération. On trouva alors l'église dans un fort piteux état. « Nous avons trouvé l'orgue en fort mauvais état, une partie de ses tuyaux ont même été enlevés. L'horloge manque de cordage, nous avons remarqué dans le passage qui conduit à la grande sacristie deux devantures d'armoires a deux battans chacune, et une grande quantité de tablettes provenant de la décoration de l'église, tous réunies dans l'endroit appelé le petit Calvaire »¹⁹⁴. « Non seulement on avait détruit tout ce qui avoit échappé au ravage du vandalisme, [...] mais l'édifice lui même étoit horriblement dégradé. Les portes brisées, la serrurerie cassée et volée en grande partie, le pavé en mauvais ordre, les tombes ouvertes, plusieurs voutes de caveaux enfoncées, les piliers des murailles endommagées, tout l'intérieur enfumé, les vitreaux fracassés, la couverture délabrée même dans quelques parties de charpentes, beaucoup de plombs enlevés, et par suite les pierres des voutes imbibées d'eau et exposées à tomber par éclats aux lères gelées, tout étoit en ruine et annonçoit la dévastation et le pillage »¹⁹⁵.

¹⁹⁰ Première République française du 4 brumaire an IV au 18 brumaire an VIII (26 octobre 1795 au 9 novembre 1799).

¹⁹¹ DEBIDOUR Antonin, *Recueil des actes du Directoire exécutif : procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers*, 4 vol., Paris, Imprimerie nationale, Collection « Collection des documents inédits sur l'histoire de France », 1910-1917, (t. I : Du 11 brumaire au 30 ventôse an IV (2 novembre 1795-1796-20 mars 1796)), Paris, Imprimerie nationale, Collection « Collection des documents inédits sur l'histoire de France », 1910, p. 787.

¹⁹² « Département de la Seine. Bureau de Police administration civile et militaire. Extrait de registre des délibérations de l'administration centrale du Département de la Seine », 8 prairial an V (27 mai 1797), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

¹⁹³ « Copie du procès verbal de remise de l'église à la disposition du citoyen du culte catholique », 10 prairial an V (29 mai 1797), A.H.P., Z.1, Dossier 10.

¹⁹⁴ « Copie du procès verbal de remise de l'église a la disposition du citoyen du culte catholique », 10 prairial an V (29 mai 1797), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

¹⁹⁵ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

Par une loi du 7 fructidor (24 août) de la même année abolissant tous les serments précédents, on accorda aux prêtres, assermentés ou non, le plein exercice du culte.

Le coup d'état du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) va mettre un coup d'arrêt à sa mise en application. Un nouveau décret du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) imposa aux prêtres de jurer « haine à la royauté et à l'anarchie »¹⁹⁶. Maigrement prêté, on réactiva l'appareil antireligieux et les persécutions reprirent contre les prêtres réfractaires émigrés rentrés, accompagnées de la fermeture d'édifices du culte en 1798. Les réfractaires, habitués à leur condition précaire, surent mieux se cacher qu'il ne l'avaient fait auparavant. Michel Vovelle avance ainsi qu'il n'y eut que vingt-quatre exécutions, mais on doit également prendre en considération les deux cent quarante prêtres qui furent déportés en Guyane¹⁹⁷ et dont fit partie Humbert Marduel. Claude-Marie dut encore une fois se cacher et on ouvrit partout dans Paris des oratoires clandestins dans des maisons domaniales. L'église Saint-Roch, elle, figurait sur la liste des édifices qui resteraient ouverts aux citoyens pour l'exercice des cultes¹⁹⁸. Si l'on pouvait se réjouir de ne pas la voir à nouveau fermée, cette liberté était subordonnée à de lourdes servitudes, parmi lesquelles le partage du lieu avec les nouveaux cultes alors institués qui réclamaient la mise à leur disposition des temples. De nombreux échanges de courriers relatifs à la réquisition de Saint-Roch pour la célébration de la Fête des Vieillards, imposant de dégager l'édifice de tout ornement religieux, ou encore au partage des heures de culte avec les théophilanthropes, nous sont conservés dans les Archives Historiques du diocèse de Paris. Il faut souligner que si le culte de la Raison et de l'Être Suprême si chers à Robespierre avaient été entraînés avec lui dans sa chute, se présentait une nouvelle religion de remplacement dite Théophilantropie. Celle-ci ne trouva pas un écho significatif dans l'esprit du peuple, mais plutôt dans celui d'une élite « aux engouements poétiques »¹⁹⁹. À ce propos, l'administration de Saint-Roch s'insurgeait²⁰⁰ de ce que cette société ne participait pas aux dépenses dédiées aux réparations urgentes qui étaient alors menées dans l'église²⁰¹.

¹⁹⁶ VOVELLE Michel, « La politique religieuse de la Révolution française », dans LE GOFF Jacques (dir.), RÉMOND René (dir.), *op. cit.*, 1991, p. 107.

¹⁹⁷ *Idem.*

¹⁹⁸ « Extrait du registre des délibérations de l'administration centrale du département de la seine », 14 floréal an VI (3 mai 1798), A.H.D.P., Z.1, Dossier 11.

¹⁹⁹ ROGIER Ludovicus Jacobus, « L'Église et la Révolution », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 188.

²⁰⁰ Correspondance, un administrateur de la paroisse au Président du département de la Seine, Paris, s.d., A.H.D.P., Z.1, Dossier 11.

²⁰¹ Celles-ci concernent notamment des travaux de couverture, vitrerie, serrurerie, maçonnerie, charpente et menuiserie.

Le coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) n'apporta pas de changement significatif au climat d'incertitude qui régnait alors sur le devenir de l'Église. En revanche il marqua la fin du partage de l'église avec les théophilanthropes²⁰², suivi du retour définitif de Claude-Marie Marduel à la tête de sa paroisse le soir de la célébration de l'office Noël²⁰³.

²⁰² Correspondance, Mary (ministre du culte catholique de Saint-Roch) au Président du département de la Seine, Paris, 1^{er} nivôse an VIII (22 déc. 1799), A.H.D.P., Z.1, Dossier 11.

²⁰³ CHANOINE PISANI, *op. cit.*, 1912, p. 208.

II. Reconstruire après la Révolution.

A. Le tournant de 1801.

1. *La reprise officielle de la direction de la paroisse.*

Si Claude-Marie Marduel réapparut dans son église en décembre 1799, il lui fallut attendre le 18 floréal an X (8 mai 1802) pour que son statut de curé de la paroisse Saint-Roch soit de nouveau officiel. Après la rupture complète entre les autorités révolutionnaires et le Saint-Siège, il s'agissait au sortir de la Révolution de redonner un cadre aux relations entre l'Église et les pouvoirs publics. C'est l'objectif du Concordat signé entre le Premier Consul et le pape Pie VII. Aussi, il nous semble essentiel de nous pencher sur la mise en place de ce texte et ses conséquences avant de pouvoir aborder le devenir de l'église Saint-Roch.

À la suite de longues négociations, la version définitive du traité entre le représentant du nouveau pape Pie VII, le cardinal Consalvi, et le frère du Premier Consul, Joseph Bonaparte, fut signée le 26 messidor an IX (15 juillet 1801). À ce texte vinrent s'adjoindre le 18 germinal an X (8 avril 1802) un certain nombre d'articles organiques, sortes de règles d'application du Concordat. Les réflexions au moment de sa rédaction étaient de plusieurs ordres.

Tout d'abord, il fallait redonner un statut à l'Église en assurant le traitement du clergé par l'État. Ainsi, l'article 1^{er} du Concordat annonce que « la religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France ». De plus, à titre de compensations aux saisies et aliénations révolutionnaires des biens de l'Église, le gouvernement assurerait un traitement convenable aux évêques et aux curés²⁰⁴. Dans un premier temps, il fallait attribuer les édifices. L'article 75 des articles organiques de la loi du 18 germinal an X (8 avril 1802) précisait que « Les édifices anciennement destinés au culte catholique, actuellement entre les mains de la nation, à raison d'un édifice par cure et par succursale, seront mis à la disposition

²⁰⁴ Articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX (C'est à dire du Concordat du 15 juillet 1801), Loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), Titre IV, section III, articles 64 à 74.

des évêques par arrêté du préfet du département »²⁰⁵. Le clergé en devenait ainsi l'affectataire. De plus, dans « les paroisses où il n'y aura point d'édifice disponible pour le culte, l'évêque se concertera avec le préfet pour la désignation d'un édifice convenable »²⁰⁶. Pour ce qui concerne la Ville de Paris, Alfred des Cilleuls désigne trois types de bâtiments choisis²⁰⁷. Tout d'abord ceux que la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795) avait rendus au culte à la fin de la Convention et non aliénés par la suite. C'est à ce groupe qu'appartient l'église Saint-Roch ou à titre d'exemple Saint-Sulpice ou Saint-Eustache, dont la propriété fut transférée à la Ville de Paris les 3 nivôse et 2 pluviôse an XIII (24 décembre 1804 et 22 janvier 1805). Puis les églises non aliénées occupées par des services publics, comme Notre-Dame des Victoires devenue siège de la Bourse sous le Directoire. Et enfin un dernier ensemble composé de lieux de culte aliénés sous la Révolution et pour lesquels on devait étudier la possibilité d'une attribution au clergé. Il fallait également pourvoir aux besoins de l'église. C'est ainsi que le même article organique 75 de la loi du 18 germinal an XII (8 avril 1802) rétablit les fabriques au sein des paroisses, devant veiller à « l'entretien et à la conservation des temples »²⁰⁸. Les grands travaux de réparation dont ne pouvait se charger la fabrique incombaient aux communes, aux départements ou à l'État. Dominique Hervier souligne que c'est la raison pour laquelle un devis estimatif accompagnait tout projet émanant de la fabrique qui, s'il atteignait une somme certaine, serait soumis au préfet et au Conseil général des Bâtiments civils²⁰⁹.

Bonaparte souhaitait également mettre fin aux querelles entre clergé de l'Ancien Régime et clergé constitutionnel en instituant un nouveau qui serait en quelque sorte « vierge »²¹⁰. Rome se plia à ce sacrifice prévu à l'article 3 du Concordat et Pie VII promulgua deux brefs allant dans ce sens le 27 thermidor an IX (15 août 1801). Le premier, *Tam multa* demandait la démission des évêques de l'Ancien Régime. Le second, *Post multos labores*, celle des évêques constitutionnels. Nous devons souligner que dans le cadre des négociations, Pie VII

²⁰⁵ Articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX (C'est à dire du Concordat du 15 juillet 1801), Loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), Titre IV, Section IV, article 75.

²⁰⁶ Articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX (C'est à dire du Concordat du 15 juillet 1801), loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), Titre IV, section IV, article 77.

²⁰⁷ CILLEULS (des) Alfred, *Histoire de l'administration parisienne au XIX^e siècle*, 2 t., Paris, Champion, 1900, (t. I : Période 1800-1830), Paris, Champion, 1900, p. 253-254.

²⁰⁸ Articles organiques de la Convention du 26 messidor an IX (C'est à dire du Concordat du 15 juillet 1801), Loi du 18 germinal an X (8 avril 1802), Titre IV, Section IV, article 75.

²⁰⁹ HERVIER Dominique (dir.), *Des sanctuaires hors les murs : églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965*, Paris, Éditions du Patrimoine, Collection « Cahiers du patrimoine », n°61, 2002, p. 39.

²¹⁰ LEPELETIER Gérard, « l'Église pendant l'ère napoléonienne (1799-1815) », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 535.

fut forcé d'accepter l'incorporation partielle d'anciens constitutionnels dans la nouvelle organisation, en contrepartie de l'élimination de l'ancienne. En revanche, cet acte d'autorité du Pape fut perçu comme la preuve de l'échec du gallicanisme de l'Ancien Régime²¹¹. De plus, archevêques et évêques seraient certes nommés par le gouvernement, mais ils recevraient l'institution canonique du Saint-Siège²¹².

Il fallait enfin redessiner la carte de l'Église. La délimitation des nouveaux diocèses fut arrêtée sur les bases administratives de la France, en reprenant finalement le principe de la Constituante. On passa de cent trente neuf diocèses sous l'Ancien Régime à soixante²¹³. Cette carte fut approuvée par le pape le 8 frimaire an X (29 novembre 1801)²¹⁴. Pour ce qui concerne l'organisation du diocèse de Paris, celle-ci fut arrêtée par un décret du cardinal de Belloy, nouvel archevêque de Paris, le 17 floréal an X (7 mai 1802). Les nouvelles circonscriptions suivaient les divisions civiles des arrondissements. Paris compta ainsi douze cures et vingt-sept succursales. Claude-Marie Marduel redevenait à partir de ce moment officiellement curé de Saint-Roch²¹⁵.

La Fête solennelle du rétablissement du culte catholique en France eut lieu le 28 germinal an X (18 avril 1802) dans la cathédrale Notre-Dame de Paris. « Le bourdon de Notre-Dame, qui avait traversé la Révolution, appelait de nouveau les fidèles à retrouver leur cathédrale, rendue définitivement au culte catholique ; la présence de l'épiscopat nouveau aux côtés des consuls et des grands corps de l'État affirmait la renaissance de l'Église de France, et la place que lui connaissait le nouveau régime »²¹⁶.

L'auteur Claude Langlois fait une juste comparaison entre le compromis du Concordat et la Constitution civile du clergé²¹⁷. Ainsi, la négociation avec Rome remplace la délibération de l'Assemblée et un serment de fidélité doit être prêté non plus à la Constitution civile du clergé mais « au Gouvernement établi par la Constitution de la République Française »²¹⁸. De plus,

²¹¹ LEPELETIER Gérard, « l'Église pendant l'ère napoléonienne (1799-1815) », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 538.

²¹² Concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801), article 5.

²¹³ BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, « Le pape et l'empereur », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 279.

²¹⁴ *Dictionnaire des églises de France*, 4 t., Paris, R. Laffont, 1966-1968, (t. IV : Ouest et Ile-de-France), Paris, R. Laffont, 1968, p. IV c3.

²¹⁵ *Arrêté qui ordonne la délimitation des nouvelles circonscriptions des paroisses de Paris et la nomination des curés et des desservants des succursales*, 17 floréal an X (7 mai 1802), p. 2, A.H.D.P., Z.3, Dossier 124.

²¹⁶ *Dictionnaire des églises de France*, *op. cit.*, 1968, p. IV c11.

²¹⁷ LANGLOIS Claude, « Politique et religion », dans LE GOFF Jacques (dir.), RÉMOND René (dir.), *op. cit.*, 1991, p. 112.

²¹⁸ Concordat du 26 messidor an IX (15 juillet 1801), article 6.

le texte porte également sur l'avènement d'un nouveau clergé et la nouvelle carte de la France ecclésiastique.

Si nous avons souligné que l'intervention du pape Pie VII signait la fin du gallicanisme de l'Ancien Régime en réintroduisant la papauté comme source de l'institution canonique et donnait par là même un argument aux thèses « ultramontaines », nous devons tempérer notre propos. En effet, le Concordat, plaçant l'Église de France sous la dépendance de l'État, mit en place une autre forme de « gallicanisme » administratif. Il donnait également au Premier Consul « les prérogatives du roi de France de l'ancien régime »²¹⁹. L'Église devint bientôt un instrument de règne pour le nouvel empereur sacré le 11 frimaire an XIII (2 décembre 1804). Napoléon I^{er} participa à la rédaction d'un nouveau catéchisme unique à l'Empire²²⁰, donna à l'État les modalités de contrôle de l'Église par l'instauration d'un ministère des cultes le 21 messidor an XII (10 juillet 1804) et unifia la liturgie instituant notamment la fête de saint Napoléon le 15 août 1806²²¹, « opportunément exhumé du martyrologue »²²². Autant de libertés menèrent à l'exacerbation des tensions entre pouvoir et Église de Rome, sanctionnées par l'annexion des États Pontificaux et l'arrestation de Pie VII dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809. Détenu à Savone, puis à Fontainebleau, il fut finalement libéré et rentra en triomphe à Rome le 24 mai 1814.

Claude-Marie Marduel prêta cette fois-ci le serment prescrit par la convention entre l'État et le Saint-Siège le 18 floréal an X (8 mai 1802)²²³ et fut réinstallé de manière officielle à la tête de la paroisse de Saint-Roch le même jour. Celle-ci avait subi des transformations. En effet, le fort développement du quartier de la chaussée d'Antin et les besoins qui y découlaient conduisirent à la création des trois succursales des Filles-Saint-Thomas, de Notre-Dame de Lorette et de Saint-Louis d'Antin²²⁴. Tout ce qui était au delà du boulevard se trouvait donc attribué à celles-ci. Ceci déplut fortement à Claude-Marie Marduel qui y vit une atteinte à ses droits pastoraux. Non content de revenir à la tête de son église, il tenta de négocier l'étendue

²¹⁹ LEPELETIER Gérard, « l'Église pendant l'ère napoléonienne (1799-1815) », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 538.

²²⁰ BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, « Le pape et l'empereur », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 291.

²²¹ « Décret impérial concernant la fête de Saint-Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France », 19 févr. 1806, dans *Bulletin des lois*, n°75, A.H.D.P., Z.6, Dossier 248.

²²² BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, « Le pape et l'empereur », dans ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii*, *op. cit.*, 1966, p. 291.

²²³ ANONYME, « République française. Paris, 20 floréal », dans *Journal des débats et loix du pouvoir législatif et des actes du gouvernement*, mardi 21 floréal an X (11 mai 1802), p. 1.

²²⁴ CHANOINE PISANI, *op. cit.*, 1912, p. 207.

de sa paroisse par de savants calculs de géomètres²²⁵. Au delà, il entendit pouvoir exercer une juridiction sur Notre-Dame de Lorette, qualifiée de « succursale » et non de « cure », jusqu'à ce qu'un ordre de l'archevêché l'obligea à abandonner ses prétentions. Claude-Marie Marduel récupérera la part dévolue à l'église de l'ancien Couvent des Filles-Saint-Thomas en 1808, un an après la destruction de cette dernière pour faire place au Palais Brogniart, futur siège de la Bourse de Paris²²⁶.

2. L'état de l'église.

Si nous avons pu évoquer succinctement l'état de l'église au moment de sa restitution aux citoyens du culte le 10 prairial an V (29 mai 1797), nous devons nous pencher désormais sur l'état général de l'église au lendemain de sa remise définitive à Claude-Marie Marduel avant de pouvoir évoquer le devenir des œuvres en particulier.

Par chance, les Archives Historiques du diocèse de Paris conservent deux documents d'un caractère précieux pour notre étude dans lesquels l'administration de la paroisse nous offre le détail des éléments en place avant la Révolution et les dégradations infligées. Le premier est une note non datée intitulée « État des réparations à faire à l'Église Saint-Roch pour la remettre dans son ancien état »²²⁷, le second « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis »²²⁸, présenté au Préfet du département le 22 prairial an XII (11 juin 1804).

Pour ce qui concerne le portail de l'église, les groupes en pierre sur les piédestaux du 1^{er} ordre et des piédroits des deux angles ont été détruits, de même que les deux figures d'anges couchés et la croix du fronton [Fig. 47, Fig. 48]. L'auteur du document sur lequel nous nous appuyons insiste sur l'intérêt pratique de ces éléments qui, au-delà de leurs qualités décoratives, empêchaient l'infiltration des eaux entre les pierres de la façade. Il craint ainsi que l'humidité ne pénètre les joints et les fasse éclater. Il s'appesantit également sur l'importance de restaurer la façade de l'église, laquelle ne doit pas être « regardée seulement comme un édifice consacré au Culte mais aussi comme un monument public placé dans le

²²⁵ « Observations du curé de St. Roch pour l'accroissement de la Paroisse présentée à son Éminence M. L'archevêque de Paris », 15 floréal an X (5 mai 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²²⁶ Correspondance, Anonyme à Claude-Marie Marduel, Paris, 27 mars 1808, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

²²⁷ « État des réparations à faire à l'Église Saint-Roch pour la remettre dans son ancien état », s.d., A.H.D.P., Z.6, Dossier 230.

²²⁸ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

quartier le plus brillant, d'une structure aussi noble qu'élégante et qui non seulement ne doit rien présenter de défectueux, mais où tout doit être grand et de bon goût »²²⁹. Un portail à proximité des environs du Palais du Gouvernement « dégradé et mutilé seroit une dissonance choquante »²³⁰.

À l'intérieur de l'édifice, « le buffet d'orgue ainsi que tous ses tuyaux et ses différents jeux a été totalement mutilé et une grande partie enlevée »²³¹. Les deux parties de menuiseries sous celui-ci, à gauche et à droite de la grande porte, qui formaient l'œuvre des marguilliers du Saint Sacrement sont démantelées. De la grande décoration du XVIII^e siècle ne subsistent que les deux anges musiciens de Claude Francin [Fig. 49, Fig. 50], les décorations des parties hautes de la chapelle de la Vierge et les figures couchées de la *Foi* et de la *Charité* de l'arcade centrale du Chœur [Fig. 51].

Les revêtements de menuiseries et les planchers qui autrefois garnissaient les chapelles des bas-côtés droit et gauche ainsi que les grilles en fer formant leurs entrées sont perdues. La quasi intégralité des revêtements de marbre de Flandres, que ce soit ceux des piliers de la nef, de la chapelle Sainte-Geneviève ou Saint-Denis, manquent, de même que les panneaux de marbre de couleurs variées des piliers du Chœur, les balustrades et les différentes grilles. Dans la chapelle de la Vierge les deux candélabres figurant des lys sont perdus. L'ensemble de la décoration de la chapelle du Calvaire est entièrement ruiné, excepté la montagne. Pour ce qui concerne le mobilier liturgique, « il y avoit dans l'Eglise huit autels dont plusieurs en marbre fins et de différentes couleurs et ornés de bronzes dorés et parfaitement ciselés ; il n'en existe plus rien »²³². Les huit bénitiers ont été arrachés. Le banc d'œuvre de la fabrique anciennement disposé en face de la chaire n'existe plus. La chaire a été épargnée dans une certaine mesure. Il en reste le plancher du tambour, une partie de la rampe et de ses enroulements, ainsi que l'abat-voix « mutilé dans plusieurs parties ainsi que la trompette »²³³. Enfin, les dalles du pavement qui étaient disposées « de manière à marquer le milieu de la nef et des bas-côtés, ce qui facilitait l'arrangement des chaises, l'établissement des couloirs à

²²⁹ « État des réparations à faire à l'Église Saint-Roch pour la remettre dans son ancien état », s.d., A.H.D.P., Z.6, Dossier 230.

²³⁰ « État des réparations à faire à l'Église Saint-Roch pour la remettre dans son ancien état », s.d., A.H.D.P., Z.6, Dossier 230.

²³¹ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²³² « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²³³ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

établir dans les jours d'un grand concours, et la marche des processions »²³⁴, « ont été brûlées ou calcinées par les feux établis dans la tenu de la révolution. Beaucoup ont perdu leur niveau, et exposent les passants à des chutes funestes »²³⁵.

Le second document que nous citons plus tôt, ainsi qu'un « Rapport fait par Claude Marie Marduel curé de St Roch à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église »²³⁶ daté du 28 brumaire an XII (20 novembre 1803), nous apprennent que le curé entreprit dès 1800 d'importantes réparations dans son église et que « depuis trois ans l'Eglise de St Roch prend un aspect superbe et redevient une des curiosités de la Capitale »²³⁷. Ainsi, les vitreries sont réparées et les portions les plus défectueuses du pavé rétablies. Les chapelles du bas-côté gauche du Chœur ont été ornées de grilles. Les manquantes sont déjà commandées. La chapelle des Fonts Baptismaux a été ornée de bassins en marbre et garnie d'une balustrade en bois. Une partie des piliers de la nef et des bas-côtés ont été recouverts de marbre en partie issu des débris retrouvés dans la chapelle du Calvaire. Les encadrements de stuc des tableaux des chapelles Sainte-Geneviève et Saint-Denis sont réparés. Enfin, tout l'intérieur de l'église a « été nétoyé et badigeonné et les dorures nétoyées avec soin »²³⁸.

L'état de l'église au début du XIX^e siècle fit l'objet de commentaires de la part des paroissiens, louant les travaux réalisés dans sa première décennie, sans omettre de signifier les améliorations à effectuer. « Si l'Eternel prolonge vos jours, de manière à ce que vous puissiez réparer dans notre église tout les dégâts qui y ont été causés, par les vandales révolutionnaires ; [...] nos derniers neveux béniront avec respect votre nom, en apprenant à leurs enfants tous ce que vous aurez fait pour leur intérêt de la Religion »²³⁹. Toutefois, « si les cérémonies du Culte excluent le faste, elles réclament, en même temps, la propreté et la décence »²⁴⁰. « Tant le maître-autel dans tous son ensemble, que le lutrin du chœur qui est encroûté de vert-de-gris, de même que les grilles latérales du chœur, qui sont couvertes de

²³⁴ « État des réparations à faire à l'Église Saint-Roch pour la remettre dans son ancien état », s.d., A.H.D.P., Z.6, Dossier 230.

²³⁵ « État des réparations à faire à l'Église Saint-Roch pour la remettre dans son ancien état », s.d., A.H.D.P., Z.6, Dossier 230.

²³⁶ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²³⁷ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²³⁸ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²³⁹ Correspondance, de M. Geoffroy (paroissien de Saint-Roch) à Claude-Marie Marduel, Paris, 9 sept. 1806, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

²⁴⁰ Correspondance, d'un paroissien de Saint-Roch à Claude-Marie Marduel, Paris, 18 nivôse an XIII (8 janv. 1805), A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

deux à trois lignes d'épaisseur de poussière, et entre les barreaux desquelles on voit constamment filer une quantité prodigieuse d'araignées »²⁴¹. On déplorait également les aménagements provisoires que le curé fit pour rendre l'église accessible au culte. « Vous parlerai-je Monsieur, [...] de l'affligeante et misérable structure du tabernacle qui est composé de quatre planches vermoulues [...] des vieux lambeaux qui couvrent les carcasses des deux bancs placés aux deux côtés de ladite entrée »²⁴². Le banc-d'œuvre est ironiquement qualifié de « ramassis de vieilles planches toutes vermoulues, aussi gauchement rapiécées qu'elles sont mal ajustées. De pareilles monstruosité, M. le curé, sont indignes de figurer à côté des beaux marbres qui décorent les piliers de l'église ; elles serrent le cœur des vrais amis des arts, et de ceux de vos paroissiens qui désirent que ce charmant temple, soit débarrassé de ces rebutantes vilainies »²⁴³. Pour faire entendre ses supplications et renforcer l'action de Claude-Marie Marduel, un paroissien n'hésitait pas à titiller l'égo du curé en soulignant l'importance que prenait la paroisse concurrente de Saint-Eustache. « Je désire que cet espoir ne soit point trompé, [...] la foule ne sera plus aussi renforcée dans Saint-Eustache, et Monsieur votre confrère, ne sera pas tans gonflé sous ses ornemens cardinalistiaux »²⁴⁴.

3. *Les pertes d'œuvres.*

Au-delà de subir la ruine de ses différents ornements, l'église Saint-Roch éprouva d'irréremédiables pertes d'œuvres d'art qui l'agrémentaient à la veille de la Révolution. Nous devons ici souligner que deux ensembles éditoriaux constituent des sources essentielles pour quiconque se penche sur la vie des œuvres lors de la période révolutionnaire. Il s'agit pour le premier des trois volumes des *Archives du Musée des monuments français* éditées entre 1883 et 1897²⁴⁵, et pour le second des douze éditions successives du catalogue de ce musée par son conservateur, Alexandre Lenoir, et dont la liste récapitulative se trouve en

²⁴¹ Correspondance, un paroissien de Saint-Roch à Claude-Marie Marduel, Paris, 20 oct. 1808, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

²⁴² Correspondance, un paroissien de Saint-Roch à Claude-Marie Marduel, Paris, 17 mars 1809, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

²⁴³ Correspondance, un paroissien de Saint-Roch à Claude-Marie Marduel, Paris, 20 oct. 1808, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

²⁴⁴ Correspondance, un paroissien de Saint-Roch à Claude-Marie Marduel, Paris, 18 nivôse an XIII (8 janv. 1805), A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

²⁴⁵ MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Archives du Musée des monuments français*, 3 vol., Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1883-1897. Lorsque nous nous servons de ces ouvrages, nous choisissons d'indiquer l'abréviation AMMF, suivie du numéro de tome utilisé et du numéro de la pièce concernée.

[Doc. 12]²⁴⁶. Bien que l'étude des œuvres dans le musée des Monuments français ne fasse pas à priori partie de notre sujet, « Le mouvement – considérable et encore mal éclairci – des œuvres au sein de l'établissement est à lui seul une page de l'histoire du patrimoine national »²⁴⁷. C'est pourquoi nous avons choisi de dépouiller les différentes éditions du catalogue. Ceci nous permet d'une part de pallier l'inexactitude des auteurs lorsque ceux-ci attribuent à l'œuvre un numéro d'inventaire dudit musée sans en signifier l'édition du catalogue, et d'autre part de vérifier les informations quant aux dates d'entrée et de sortie des œuvres dudit musée.

Dans le cadre de cette étude portant sur les pertes de l'église, nous pouvons répartir ces œuvres en deux grands ensembles. D'une part les œuvres perdues à jamais [Doc. 13] et d'autre part des œuvres perdues pour Saint-Roch mais mises à la disposition d'autres lieux de conservation [Doc. 14].

L'analyse du premier ensemble nous permet de dissocier les œuvres en cinq sous-catégories. La première de ces sous-catégories est formée des œuvres dont nous savons qu'elles furent détruites au moment de la Révolution [Doc. 15]. Tel est le cas pour le *Christ en croix* de bois par Michel Anguier qui ornait le Calvaire et fut retrouvé entièrement brisé²⁴⁸, et les deux anges adorateurs de Paul-Ambroise Slodtz qui encadraient le tabernacle de l'autel de la chapelle de la Communion²⁴⁹. Amédée Boinet²⁵⁰, de même que Jean Cousin²⁵¹, avancent dans leurs études de l'église Saint-Roch que les deux anges de Slodtz échappèrent au vandalisme révolutionnaire et furent placés en 1845 sur le nouveau reliquaire de la chapelle de la Communion, avant de disparaître peu avant 1860. Quant à Jean-Pierre Babelon, il n'évoque pas le devenir de ces anges. Les archives nous démontrent que ceci est erroné. Claude-Marie Marduel fit remplacer les deux anges brisés par deux nouveaux en plâtre qu'il souhaitait voir traités dans le marbre²⁵². Rien dans les archives ne nous renseigne sur la suite de ce projet. Il

²⁴⁶ Lorsque nous nous servons d'un catalogue du musée des Monuments français, nous choisissons d'indiquer l'abréviation CMMF, suivie du numéro et de son année d'édition.

²⁴⁷ POULOT Dominique, « Le musée des Monuments français d'Alexandre Lenoir », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 101.

²⁴⁸ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²⁴⁹ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²⁵⁰ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 367.

²⁵¹ COUSIN Jules, *op. cit.*, 1859, p. 133.

²⁵² « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

est certain que les auteurs confondirent au moment de leur écriture les anges de Slodtz avec les plâtres commandés par Claude-Marie Marduel.

Le second sous-ensemble regroupe les œuvres qui furent fondues. Seules deux têtes d'enfants en bronze, réalisées par Falconet, rentrent dans cette catégorie [Doc. 16]. Remises au citoyen Roze, commissaire pour le Comité de Salut public, elles furent collectées dans le cadre de recherche de matières premières nécessaires aux armées²⁵³.

Suivent les œuvres pour lesquelles aucune source ne nous renseigne sur leur devenir après la fermeture de l'église Saint-Roch [Doc. 17]. Il en est ainsi du *Monument funèbre de M. le duc de Caylus*²⁵⁴ dont la fabrique réclamait le retour en 1818²⁵⁵. Si nous ne connaissons plus la forme que certaines prenaient, comme les monuments funéraires d'Antoinette de la Garde et de Jeanne-Angélique Delpèche ou la statue de *Saint Charles Borromée* de Simon Challe, pour d'autres heureusement subsistent quelques indices. Citons par exemple le *Monument de Fortunat Rangoni* (1681-1723) réalisé par René Charpentier (1680-1723) en 1723 et dont le musée Carnavalet conserve un dessin. Il se composait d'une colonne posée sur un socle, tout deux en marbre. Divers éléments de bronze agrémentaient cette structure. On y voyait notamment à gauche une vertu voilée prenant appui sur le socle et tenant un crâne entre ses mains. Le soubassement portait l'épithète du personnage [Fig. 52]. Il en est de même pour le *Monument de Claude-Philippe Fyot de la Marche* par Jacques François Joseph Saly (1717-1776). Placé sur un soubassement, le sarcophage de marbre était orné de trophées militaires et surmonté d'une pyramide tronquée, parcourue à sa base de branches de verdure. Elle était dominée par une urne funéraire du couvercle de laquelle retombaient des guirlandes de feuillages servant de suspension à la draperie sur laquelle était inscrite l'épithète du personnage aujourd'hui perdue [Fig. 53].

La quatrième catégorie d'œuvres est composée de tableaux qui furent remis à l'administration du dépôt de Nesle, situé rue de Beaune, pour être vendus [Doc. 18], à laquelle il faut ajouter une liste de tableaux qui furent quasiment tous reçus le 25 germinal an II (16 avril 1794) au dépôt des Petits-Augustins²⁵⁶, mais considérés comme ne tenant point à la collection du musée des Monuments français [Doc. 19]. Au vu de l'avancement de nos recherches, nous ne pouvons affirmer avec certitude que ceux-ci furent vendus, toutefois cette hypothèse reste

²⁵³ AMMF, t. II, pièce CXLIV, p. 205.

²⁵⁴ AMMF, t. III, pièce DII, p. 267.

²⁵⁵ Il ne faut pas confondre ce monument commémoratif avec le monument funéraire de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois dont les éléments figurèrent bien aux catalogues du musée des Monuments français.

²⁵⁶ Tous, mis à part *La Mort de Louis IX* par Antoine Coypel dont nous ne connaissons pas la date d'entrée au dépôt des Petits-Augustins.

envisageable. À cette catégorie, nous choisissons d'ajouter deux épitaphes de marbre dites entrées au dépôt le 29 thermidor an II (16 août 1794) et dont nous perdons par la suite la trace, ne sachant si elles faisaient partie d'un monument anciennement conservé dans l'église [Doc. 20].

Viennent enfin les œuvres qui entrèrent au musée des Monuments français et qui firent l'objet de notices dans les catalogues dudit musée, pour ensuite en disparaître, sans que l'on sache ce qu'il en advint [Doc. 21, Doc. 22]. Il en est ainsi pour le monument élevé sur la tombe des frères Anguier. Sculpté dans un marbre blanc, il se composait d'un jeune enfant debout, « posé sur une espèce de cénotaphe soutenant une espèce de tableau »²⁵⁷ sur lequel était gravé leur épitaphe commune. L'étude des catalogues du musée des Monuments français nous a permis de retrouver l'épitaphe d'Alexis Piron (1689-1773), enterré à Saint-Roch, dont l'*Épitaphier du vieux Paris* affirmait ne pas connaître la teneur²⁵⁸ : « *Ci git qui ne fut rien Pas même académicien* »²⁵⁹. Le buste en terre cuite qui accompagnait cette épitaphe au catalogue ne provenait pas de l'église Saint-Roch et appartient aujourd'hui aux collections du musée des Beaux-Arts de Dijon [Fig. 54]. Font également partie de cet ensemble les œuvres qui ornaient anciennement la chapelle de la Vierge, à savoir les deux figures de plomb doré représentant *David et Isaïe* de Falconet et le groupe de l'*Annonciation* par le même, reçu le 4 fructidor an II (21 août 1794) au dépôt des Petits-Augustins²⁶⁰. Si nous ne savons pas ce qu'elles devinrent après 1799, nous serons toutefois amenés à reparler de leur sort par la suite.

Comme nous le mentionnions plus tôt, un second groupe d'œuvres se distingue. Il s'agit de celles perdues pour l'église mais dont nous savons qu'elles furent déposées dans d'autres lieux de conservation [Doc. 23]. Il faut noter tout d'abord un tableau de Michel Corneille²⁶¹ représentant *l'Apothéose de saint François d'Assise*, que ne mentionne pas Alexandre Lenoir et qui, selon Amédée Boinet, est conservé aujourd'hui à l'église Saint-Paul-Saint-Louis de Paris²⁶². À cela s'ajoute une toile de François Lemoyne représentant une *Nativité* qui, toujours d'après Amédée Boinet citant Claude Frégnac²⁶³, pourrait être celle

²⁵⁷ CMMF, éd. 9, 1810, n°255, p. 269.

²⁵⁸ VERLET Hélène (dir.), *op. cit.*, 1998, p. 372.

²⁵⁹ Poète et auteur dramatique dont Louis XV refusa de ratifier l'élection à l'Académie française.

²⁶⁰ AMMF, t. II, pièce CXLIV, p. 204.

²⁶¹ Nous sommes dans l'impossibilité de déterminer s'il s'agit d'une toile réalisée par Michel Corneille l'Ancien (1601-1664) ou Michel Corneille le Jeune, son fils (1642-1708).

²⁶² BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 370.

²⁶³ *Ibidem*, p. 374.

conservée dans l'église de Montcenis, en Saône-et-Loire²⁶⁴. La dernière pièce de ce groupe est un monument sculpté. On voyait avant la Révolution le tombeau de Nicolas Ménager dessiné par Simon Mazière (1655-1722) [Fig. 55]. Sur un soubassement orné des armes du personnage était posé le sarcophage en marbre noir gravé de l'épithaphe [Doc. 24]. S'y élevait une pyramide de marbre blanc sur laquelle était suspendu le médaillon du défunt. Elle était également surmontée d'un aigle de bronze doré, et agrémentée d'un sablier et de deux caducées croisés. De chaque côté, deux lampes sépulcrales complétaient l'ensemble. Si le tombeau a vraisemblablement été ruiné, le médaillon fut envoyé à Versailles en 1835²⁶⁵ [Fig. 56].

B. Réhabilitation de l'église : un mobilier liturgique.

Dans notre développement consacré à l'état de l'église Saint-Roch dans la première décennie du XIX^e siècle, nous avons souligné que l'ensemble du mobilier liturgique était gravement mutilé ou *a fortiori* entièrement ruiné. Saint-Roch étant un lieu de culte, Claude-Marie Marduel va mettre un point d'honneur à y replacer un mobilier à valeur fonctionnelle, nécessaire aux célébrations religieuses. Si nous évoquons plus tôt les aménagements temporaires, comme les modestes autels et autres tabernacles de bois, le curé va s'évertuer à les faire remplacer au fur et à mesure par des réalisations pérennes. Pour ce faire, nous aborderons tout d'abord un premier ensemble composé des dispositifs dédiés aux hommes dans l'église, à savoir le banc d'œuvre, les stalles et la chaire. Dans un second temps nous nous pencherons plus particulièrement sur le mobilier matérialisant la présence de Dieu dans l'église ou utilisé dans le temps liturgique.

Le banc d'œuvre, assise réservée aux membres du conseil de fabrique et placé généralement en face de la chaire, était comme nous l'indiquons plus tôt, ruiné en l'an XII. Dès cette date, on envisagea de le reconstruire avec des parties de boiseries provenant du couvent des Feuillants que le gouvernement avait visiblement promises²⁶⁶. Nous ne possédons que très peu d'informations sur la reconstruction du banc d'œuvre de l'église Saint-Roch. En

²⁶⁴ Malgré nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'occurrence de ces œuvres dans les bases de données du Ministère de la Culture et de la Communication.

²⁶⁵ Selon BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 53.

²⁶⁶ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

effet, le dossier dédié à son rétablissement, conservé aux Archives Historiques du diocèse de Paris sous la côte « Z.1, Dossier 23 », est introuvable depuis le dernier inventaire réalisé le 18 décembre 2001. Ne pouvant approfondir cette recherche, nous mêlons aux indices décelés dans les autres dossiers, une photographie d'archive prise par Emmanuelle Foubert-Le Bail²⁶⁷ qui à l'époque de la rédaction de son mémoire put consulter le dossier ci-dessus spécifié [Fig. 57]. Le banc d'œuvre y est surmonté de ce que nous pensons être le *Christ en croix* d'Alexandre Rémy²⁶⁸. Selon le registre de délibération du conseil de fabrique en date du 14 pluviôse an XIII (3 février 1805), Claude-Marie Marduel avança de ses propres deniers les fonds nécessaires à la construction du banc d'œuvre sur un plan de Jules Delespine (1756-1825), sculpteur et architecte de la fabrique. À ce projet étaient intégrées les boiseries que nous évoquions plus tôt, obtenues du gouverneur des Thuilleries²⁶⁹. S'étendant entre les deux piliers de la nef, à l'opposé de la chaire, il était peint en couleur de bois vernis et garni d'un maroquin vert²⁷⁰. Selon un rapport du curé lors du conseil de fabrique du 7 octobre 1810, le banc d'œuvre était terminé²⁷¹.

Pour ce qui concerne les stalles du Chœur²⁷², les éléments conservés dans les archives sont maigres. Entre 1795 et l'épisode du 13 vendémiaire, Claude-Marie en avait racheté de nouvelles qui, détruites en partie, furent complétées avant 1804²⁷³.

De la chaire de Simon Challe, la Révolution n'avait laissé que peu de choses. Les caryatides représentant les quatre vertus cardinales, ainsi que la cuve et les bas-reliefs figurant la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité* qui l'ornaient avaient disparu ou étaient en trop mauvais état pour qu'on put penser à les restaurer. Dès le 22 prairial an XII (11 juin 1804), Claude-Marie Marduel envisageait de faire remettre en état la chaire en attribuant le projet à Guillaume Boichot (1735-1814) qui y avait travaillé sous les ordres de Challe²⁷⁴.

²⁶⁷ FOUBERT-LE BAIL Emmanuelle, *Restitution archéologique de l'église Saint-Roch de Paris, 1801-1848*, Maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, [s.l.], sous la dir. de Philippe Bruneau, 1992. Malheureusement, l'auteur de ce mémoire ne se contente que de donner une courte description de ce banc d'œuvre.

²⁶⁸ Alexandre Rémy, *Le Christ en Croix*, toile, H : 3,05 m, L : 1,95 m, 1806-1807.

²⁶⁹ « Délibérations du conseil de fabrique », 14 pluviôse an XIII (3 févr. 1805), A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

²⁷⁰ FOUBERT-LE BAIL Emmanuelle, *op. cit.*, 1992, p. 26.

²⁷¹ « Délibérations du conseil de fabrique », 7 oct. 1810, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

²⁷² Sièges fixes séparés les uns des autres par des accotoirs communs sur lesquels les membres du clergé prennent place pendant les offices.

²⁷³ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

²⁷⁴ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

Une note manuscrite que nous attribuons à Claude-Marie Marduel²⁷⁵, envoyée aux membres du conseil de fabrique dans la crainte de ne pas pouvoir assister à l'assemblée du jour, nous apprend que trois artistes déposèrent un projet de restitution. Le premier fut proposé par Boichot, dont le modèle en plâtre était entreposé dans le cabinet du curé au deuxième étage²⁷⁶. Charles-Claude Lebas de Courmont dans sa biographie de Boichot²⁷⁷ indique bien que ce dernier avait réalisé un modèle de la chaire non pas en plâtre mais en terre cuite, acquis à l'époque par Claude-Marie Marduel. D'après ladite note, ce projet remportait la préférence du curé. Malheureusement rien ne subsiste de ce modèle qui ne figurait déjà plus dans l'inventaire après décès de Claude-Marie Marduel en 1833²⁷⁸.

Deux dessins furent réalisés par Delespine, détaillés dans un document présenté aux administrateurs de Saint-Roch le 30 septembre 1817²⁷⁹. Le premier proposait que les quatre pilastres du tambour de la chaire soient ornés des figures des évangélistes sculptées en bas-relief. Les trois entrepilastres seraient quant à eux comblés de bas-reliefs représentant la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*. Le tout se terminerait en partie inférieure par un cul de lampe orné de feuilles et d'une rosace centrale. Le second dessin différait quelque peu. Le développement du tambour offrirait au regard quatre figures assises et isolées des évangélistes en très haut relief, scandées comme pour le premier dessin de bas-reliefs figurant les vertus théologiques. La partie inférieure terminée en cul de lampe serait cette fois-ci divisée en deux parties dont une ornée de modillons et rosaces et l'autre ornée de feuilles de palmier avec une rosace centrale. Pour l'un ou l'autre des projets, le pilier de pierre recevant la chaire serait paré de marbre et les figures et bas-reliefs réalisés en bois.

C'est le dernier projet par Constant Delaperche (1790-1842) qui fut approuvé par le conseil de fabrique le 1^{er} novembre 1817²⁸⁰. Le sculpteur leur présentait le modèle en relief le 11 janvier 1818 et fut prié d'en commencer de suite les travaux²⁸¹, ce qu'il fit puisqu'un premier

²⁷⁵ La comparaison de l'écriture avec d'autres documents permet d'affirmer qu'il s'agit bien de celle de Claude-Marie Marduel.

²⁷⁶ Note manuscrite, attribuée à Claude-Marie Marduel, s.d. (ant. au 10 déc. 1817), A.H.D.P., Z.6, Dossier 76.

²⁷⁷ LEBAS DE COURMONT Charles-Claude, *Vie de Guillaume Boichot*, Paris, Firmin Didot, 1823, p. 40.

²⁷⁸ « Inventaire après décès de Claude-Marie Marduel », 29 janv. 1833, A.H.D.P., Z.10, Dossier 371.

²⁷⁹ « Description de la disposition de chacun des deux dessins proposés pour la chaire à Messieurs les administrateurs de la fabrique de la Paroisse », par Delespine, 30 sept. 1817, A.H.D.P., Z.6, Dossier 76.

²⁸⁰ « Délibérations du conseil de fabrique », 10 déc. 1817, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

²⁸¹ « Délibérations du conseil de fabrique », 11 janv. 1818, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

acompte de six cents francs lui était payé le 26 mars 1818²⁸². Le compromis définitif de restitution de la chaire entre la fabrique de l'église et Delaperche ne fut signé que le 10 janvier 1819. Y était signifié que « Le curé et marguilliers de l'œuvre et fabrique St. Roch désiroient faire restaurer et rétablir la chaire de l'Eglise St. Roch, et autant que possible dans son état primitif »²⁸³. Le dessin de Delaperche répondait à cette prérogative. Dans son projet initial, le sculpteur insistait déjà sur l'importance de respecter l'œuvre de Simon Challe. « La chaire de St Roch a été justement citée pour une des plus belles de la capitale. Cette célébrité bien méritée semble faire une loi de conserver religieusement des restes qui offrent encore une idée sublime, et de n'y ajouter que ce qui paroitra le plus digne de l'ancienne réputation de cet ouvrage »²⁸⁴. Il souhaitait conserver le voile et l'ange qu'il suffirait de « réparer avec soin et de les remettre dans leur première fraîcheur ». « Pour la Pensée, l'ange qui nous dévoile les mystères de la religion, qui nous fait voir la trompette du jugement, et les palmes de la vie future, nous donne en même tems les sources des divins oracles »²⁸⁵. De même, il conservait la forme de la base de la chaire puisqu'elle convenait le mieux à celle du voile. Au delà de sa volonté de préserver tout ce qui pouvait être sauvé, Delaperche n'en oublia pas l'importance de respecter une certaine harmonie générale dans sa réalisation. Les figures des quatre évangélistes choisies pour porter la chaire offraient « à l'art les effets les plus heureux, des âges, des caractères, des expressions variées »²⁸⁶, en s'inspirant d'ouvrages célèbres des plus grands maîtres « tels Michel Ange, Raphaël et le Dominiquin »²⁸⁷ et les ailes de ces figures offraient une manière « aussi pittoresque, et aussi légère à l'œil, qu'elle est conforme à la divine poésie des Écritures »²⁸⁸. Les quatre évangélistes seraient réalisés en plâtre bronzé et cinq bas-reliefs en plâtre doré à l'or mat, représentant les vertus théologiques et cardinales, rempliraient les cinq panneaux du corps de la chaire. Au compromis du 10 janvier 1819 était joint un dessin conservé aux Archives Historiques du diocèse de Paris [Fig. 58], qui, avec les quelques photographies conservées à la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, prises en 1912 [Fig. 59, Fig. 60, Fig. 61], constitue l'un des derniers vertiges de l'œuvre de Constant

²⁸² « Délibérations du conseil de fabrique », 1818, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

²⁸³ « Compromis entre la fabrique St Roch et Delaperche statuaire. Rétablissement de la chaire à prêcher », daté du 10 janv. 1819, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁸⁴ « Projet de restauration de l'ancienne chaire de St Roch », par Delaperche, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁸⁵ « Projet de restauration de l'ancienne chaire de St Roch », par Delaperche, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁸⁶ « Projet de restauration de l'ancienne chaire de St Roch », par Delaperche, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁸⁷ « Projet de restauration de l'ancienne chaire de St Roch », par Delaperche, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁸⁸ « Projet de restauration de l'ancienne chaire de St Roch », par Delaperche, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

Delaperche avant son remaniement au début du XX^e siècle²⁸⁹. Nous devons souligner que plusieurs ouvrages attribuent à tort les figures des évangélistes à Guillaume Boichot dont le nom ne figure nulle part dans les différents documents se rapportant à la restitution de la chaire, mis à part ceux déjà cités.

Tandis que les travaux de la chaire se poursuivaient, la fabrique, déjà lourdement engagée dans la réfection de l'église, écrivit à la Préfecture de la Seine le 26 janvier 1819 pour lui présenter une demande de crédits²⁹⁰. Le Préfet répondit par la négative à cette demande, considérant que la fabrique avait omis de demander l'approbation préalable du préfet avant d'engager les travaux, comme cela lui avait été signifié par un arrêté du 12 nivôse an XII (3 janvier 1804). Ceci fut surtout l'occasion pour le Préfet d'exprimer sa désapprobation vis-à-vis du dessin de Delaperche. Ainsi, il ne dissimula pas que ce dernier avait donné « lieu à quelques observations qui dans l'intérêt de l'art et d'une église aussi distinguée que Saint-Roch pourraient lui faire éprouver de notables changements »²⁹¹. Toutefois, il concéda qu'« entendu que le marché fait sans ma participation a déjà reçu un commencement d'exécution et que le statuaire a déjà fait des travaux importants, j'ai pensé qu'il ne fallait point aujourd'hui intervenir dans vos arrangements et réclamer des modifications qui pourraient les contrarier »²⁹².

Il fallait à la chaire ainsi arrêtée une rampe d'escalier, les quelques morceaux restants de l'œuvre originale de Doré ne pouvant être réemployés. Delespine en présenta cinq projets dans l'année 1820.

Trois furent proposés le 25 mars 1820²⁹³. Les deux premiers, estimés à mille six cents francs, offraient une rampe ayant une disposition commune, scandée de pilastres et de panneaux à balustres doubles, et ornée de frises en parties haute et basse de grands et petits cercles pour le premier, et d'enroulements pour le second. Le troisième, estimé à mille trois cents francs, présentait une rampe à balustres simples sans pilastres ni panneaux, décorée de frises en haut et en bas agrémentées d'enroulements [Fig. 62].

²⁸⁹ Les évangélistes de Delaperche ont été remplacés dans les années 1930 par des vertus cardinales inspirées de celles de Simon Challe.

²⁹⁰ Correspondance, administrateurs de la fabrique au Préfet du département de la Seine, Paris, 26 janv. 1819, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁹¹ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux administrateurs de la fabrique, Paris, 20 mars 1819, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁹² Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux administrateurs de la fabrique, Paris, 20 mars 1819, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁹³ « Description et aperçu de la dépense à faire pour la rampe en fer de la chaire de l'Eglise St Roch », par Delespine, 25 mars 1820, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

Un quatrième projet fut présenté le 30 juin 1820²⁹⁴ [Fig. 63]. La rampe serait divisée dans sa longueur par dix pilastres formant ainsi neuf panneaux carrés qui contiendraient les lettres formant les mots « Saint Roch ». Une frise courant en haut et en bas de la rampe serait décorée de méandres ou bâtons rompus et de rosaces placées à l'aplomb de chaque pilastre. Pour un devis estimatif de mille neuf cent cinquante francs, la rampe serait « en couleur de bronze et les neufs lettres dorées, ainsi que les méandres et bâtons rompus des frises et les rosaces »²⁹⁵.

C'est le cinquième mais également le plus coûteux des projets qui emporta l'approbation du conseil de fabrique le 15 août 1820 avec l'ordre de débiter les travaux²⁹⁶. Delespine avait dessiné une rampe scandée de balustres oblongues. Les espaces carrés entre les balustres seraient délimités par une frise de bâtons rompus, chacune encadrant un panneau rempli de grandes rosaces frappées des initiales « SR ». Le dessin présentait deux frises pour orner le haut et le bas de la rampe, l'une de balustres oblongues, l'autre de méandres, toutes deux ornées de rosaces à l'aplomb des balustres. « Il n'y aurait de doré que les ornements dits batons rompus, et quelques légers détails des grandes rosaces, tout le surplus serait en bronze vert antique »²⁹⁷ [Fig. 64]. Ce n'est que le 7 avril 1823 que le contrat entre Adrien Charles Delahaye, entrepreneur de serrurerie et Claude Alexis Arnould, compagnon serrurier, fut signé. Le 3 juin 1823, la rampe était déjà bien avancée, mais afin de s'assurer qu'elle serait prête pour le jour de l'Assomption on envisagea d'abandonner la balustre tournée pour une balustre carrée²⁹⁸. C'est le même jour que l'on confia à Delespine la réalisation du dessin du commencement de la rampe. Présenté le 7 juin 1823 au conseil de fabrique, il offrait une colonne de fer bronzé, ornée en haut et en bas d'un motif de rosace encadré, et recueillant une balustre allongée avec base et chapiteau. Le tout serait surmonté d'une pomme de pin pour marquer la fin de la descente de la rampe [Fig. 65].

Tout était bien terminé le 15 août 1823²⁹⁹ et fit l'objet des louanges des membres du conseil de fabrique. S'adressant à Delespine, ce dernier affirmait : « les honneurs de l'art reviendront voir ce monument dû à vos études, les hommages du goût le visiteront souvent et les jeunes

²⁹⁴ « Description et aperçu de la dépense à faire pour la rampe en fer de la chaire de l'Eglise St Roch », par Delespine, 30 juin 1820, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁹⁵ « Description et aperçu de la dépense à faire pour la rampe en fer de la chaire de l'Eglise St Roch », par Delespine, 30 juin 1820, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁹⁶ Quatre mille francs.

²⁹⁷ « Description et aperçu de la dépense à faire pour la rampe en fer de la chaire de l'Eglise St Roch », par Delespine, 9 août 1820, A.H.D.P., Z.2, Dossier 76.

²⁹⁸ « Délibérations du conseil de fabrique », 3 juin 1823, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

²⁹⁹ « Délibérations du conseil de fabrique », 15 août 1823, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

élèves viendront y puiser des leçons de composition»³⁰⁰. Si le conseil voyait dans le rétablissement de la chaire un morceau heureux, il en est autrement lorsque la critique s’y attarde. Ainsi, elle ne se cache pas de préférer l’ancienne à la nouvelle, qualifiée d’être « des plus inconvenantes »³⁰¹, manquant « de grâce et de légèreté »³⁰² et où « ni la pureté du dessin, ni l’exécution des draperies et de tous les accessoires, ne rachètent point les vices de cette composition »³⁰³. L’abbé Couget déclarera plus sobrement qu’ « elle fut peu habilement restaurée pendant la Restauration »³⁰⁴.

Après avoir étudié l’ensemble du mobilier dédié aux hommes dans l’église, nous devons nous pencher sur les éléments utilisés pour l’exercice du culte.

Les offices sont accompagnés de musique soutenant la prière et plaçant le fidèle dans un état propice à la méditation. Bien que la restauration de l’orgue de l’église Saint-Roch soit marquée par une multitude d’étapes qui en rend l’étude complexe, nous nous devons de l’aborder de manière succincte. Achevé par Louis-Alexandre Cliquot en 1755, il avait été entièrement démantelé, notamment lors de l’occupation de l’église par les soldats de Bonaparte en l’an IV. En 1803, la reconstruction de l’orgue était déjà avancée. La dépense totale s’élevant à plus de dix-huit mille francs, somme considérable au regard des ressources de la fabrique nouvellement mise en place, il fut demandé au Ministre de l’Intérieur des matériaux provenant des vieilles orgues de l’église Saint-Victor et déposés à Saint-Martin des Champs³⁰⁵. Selon Amédée Boinet, le facteur Pierre Dellary remplaça bien les tuyaux d’étain par d’autres, issus des orgues de la chapelle de l’École militaire et de l’église des Petits-Augustins, déposés au nouveau Conservatoire national des arts et métiers, ancien prieuré Saint-Martin-des-Champs³⁰⁶. Désiré dans un premier temps pour fructidor an XIII (août 1804), l’orgue fut finalement inauguré en 1805. Peu modifié par la suite, il était en 1840

³⁰⁰ « Délibérations du conseil de fabrique », 22 août 1823, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

³⁰¹ ANONYME, *op. cit.*, 1840, p. 181.

³⁰² *Guide dans les monuments de Paris*, Paris, Paulin et Lechevalier, Collection « Guides illustrés à 1 franc », 1855, p. 15.

³⁰³ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A.Vaton, 1840, p. 181.

³⁰⁴ COUGET Henri, « Une visite à l’église Saint-Roch », dans *Les Églises de France illustrées*, n°1, nov. 1935, p. 2.

³⁰⁵ « Note pour l’église St Roch », s.d., A.H.D.P., Z.9, Dossier 359.

³⁰⁶ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 378.

l' « un des plus complets de la capitale »³⁰⁷. La menuiserie du buffet d'orgue fit en parallèle l'objet de réparations et était achevée dès 1804³⁰⁸.

Si les différents autels autrefois revêtus de marbre furent réparés en menuiserie³⁰⁹, l'étude de leur rétablissement est délicate. Les demandes de marbres firent l'objet de nombreux échanges entre la fabrique de l'église et le gouvernement, dont la quantité nous empêche de retracer de manière claire la chronologie. En janvier 1813 les autels n'étaient pas encore rétablis puisque Delespine déposait un devis estimant la quantité de marbres nécessaires pour le rétablissement des autels de Saint-Roch et des Cinq Plaies, ainsi que des chapelles Saint-Denis, Sainte-Genève, de la Vierge, de la Communion et du Calvaire³¹⁰.

Si nous sommes dans l'impossibilité d'étudier plus précisément la remise en place des autels dits « mineurs », il en est tout autrement pour le réaménagement du Chœur et de son maître-autel. Place essentielle de la liturgie chrétienne où se célèbre le rite eucharistique, leur restitution ne pouvait échapper à la grande entreprise du début du XIX^e siècle.

Le 10 janvier 1813, Delespine proposa au conseil de fabrique un plan, coupe et élévation du nouveau sanctuaire et du maître-autel en marbre³¹¹. Par manque de moyens et face au refus du Préfet d'avancer une part du montant des travaux à la fabrique, il nous faut attendre le 18 janvier 1823 pour trouver dans les registres un rapport de Delespine accompagné d'un dessin pour le nouvel aménagement du sanctuaire, approuvé par le conseil de fabrique le 2 février 1823³¹² [Fig. 66]. Le sol décarrelé depuis 1822 de ses dalles blanches et remplacé par un plancher accueillerait deux gradins. Le premier composé de deux marches serait en marbre griotte des Pyrénées, le premier pallier orné de carreaux de marbre blanc et noir de forme hexagonale et de dimensions égales. Les quatre marches de la seconde montée seraient également en marbre griotte et le second palier sur lequel serait l'autel « entièrement occupé par une riche mosaïque florentine, où l'on remarque des palmettes, des étoiles, et le chiffre de saint Roch »³¹³. Nous soulignons que le conseil insista le 27 août 1827 sur l'importance de

³⁰⁷ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A.Vaton, 1840, p. 168.

³⁰⁸ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

³⁰⁹ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

³¹⁰ « Délibérations du conseil de fabrique », 10 janv. 1813, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

³¹¹ « Délibérations du conseil de fabrique », 10 janv. 1813, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

³¹² « Rapport sur les nouvelles disposition des deux palliers et des deux montées du maitre autel accompagné d'un dessin présentant des changement afin de choisir », 18 janv. 1823, A.H.D.P., Z.3, Dossier 120.

³¹³ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A.Vaton, 1840, p. 184.

rabaisser le mur d'appui situé derrière l'autel afin d'augmenter la perspective du fond de l'église, montrant sa volonté de respecter l'effet originellement créé sous Jean-Baptiste Marduel.

En attendant un nouveau maître-autel, on en fit élever un provisoire, « assez solide pour le service divin mais seulement bâti en bois brut et sans décors, afin de donner le tems de réfléchir et murir le projet [...] à établir »³¹⁴. Près de deux ans plus tard, le 22 janvier 1826, la première épreuve fut présentée par Charles Lelong, nouvel architecte de la fabrique après la mort de Delespine. « Cette esquisse examinée avec la plus grande attention, a paru riche d'idées, d'une grande exécution et digne du sujet religieux pour lequel elle a été présentée »³¹⁵. Un an et demi après, le 3 juillet 1827, le conseil en approuva le dessin final³¹⁶.

Le tabernacle en bronze doré surmonté d'un fronton à palmettes fut réalisé par le sculpteur Benier, tandis que les deux anges ailés l'encadrant furent du ciseau de Roman³¹⁷ [Fig. 67].

Il convenait de donner au futur autel une nouvelle garniture. Le 24 mai 1827³¹⁸, Charles Lelong présenta le dessin de six chandeliers et d'une croix, de même qu'une frise d'entourage de la devanture de l'autel établi en marbre vert. Le conseil invita les entreprises³¹⁹ Feuchère & Fossey, Thomire [Doc. 25], Denières et Choiselat-Gallien [Doc. 26] à présenter leurs soumissions cachetées pour l'exécution des différents objets, ouvertes le 27 mai 1827. L'atelier Thomire remporta l'appel d'offre pour ce qui concerne les six chandeliers et la croix qui atteignirent à leur livraison, l'été 1828, la somme de neuf mille neuf cent soixante-quinze francs³²⁰ [Fig. 68, Fig. 69].

N'ayant pas présenté de devis pour la frise d'ornements de l'autel, faite d'enroulements et de feuilles d'acanthes, c'est Feuchère & Fossey, fabricants de bronze, qui l'emportèrent sur leurs concurrents³²¹ [Fig. 70].

³¹⁴ « Délibérations du conseil de fabrique », 17 févr. 1824, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

³¹⁵ « Délibérations du conseil de fabrique », 22 janv. 1826, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

³¹⁶ « Œuvre et fabrique de l'Eglise paroissiale de St Roch. Rétablissement du maître-autel. Délibérations du bureau du conseil de fabrique », s.d., A.H.D.P., Z.9, Dossier 339.

³¹⁷ « Œuvre et fabrique de l'Eglise paroissiale de St Roch. Reconstruction du Maître-Autel. Bordereau des Dépenses », s.d., A.H.D.P., Z.9, Dossier 339.

³¹⁸ « Œuvre et fabrique de l'Eglise paroissiale de St Roch. Rétablissement du maître-autel. Délibérations du bureau du conseil de fabrique », s.d., A.H.D.P., Z.9, Dossier 339.

³¹⁹ Pour de plus amples informations sur ces orfèvres, se conférer à DION-TENENBAUM Anne, *L'orfèvrerie au XIX^e siècle. La collection du Musée du Louvre*, Paris, Somogy, 2011.

³²⁰ Correspondance, Thomire au président de la fabrique de Saint-Roch, Paris, 11 avr. 1828, A.H.D.P., Z.9, Dossier 339.

³²¹ « Œuvre et fabrique de l'Eglise paroissiale de St Roch. Reconstruction du Maître-Autel. Bordereau des Dépenses », s.d., A.H.D.P., Z.9, Dossier 339.

L'entreprise Feuchère & Fossey obtint également l'exécution d'un baldaquin en bronze doré destiné à être suspendu à la voûte pour servir à la décoration et à l'ostension du Saint-Sacrement aux moments particuliers du calendrier liturgique³²². Les fêtes du Saint-Sacrement connaissent un renouveau important en ce début de XIX^e siècle, « si belles partout, mais qui sont encore surpassées à Saint-Roch »³²³ sous la cure de l'abbé Olivier, successeur de Claude-Marie. Cet objet devait remplacer un dais de fer battu à froid appartenant à la confrérie du Saint-Sacrement, jadis fondée dans la paroisse Saint-Roch, encore présent à la veille de la Révolution. Nous avons par hasard découvert l'existence de ce « morceau curieux » dans les documents relatant l'enlèvement des archives de l'église sous la Terreur et conservés aux Archives Nationales³²⁴. Si on fit part de son existence à Alexandre Lenoir, invité à en faire l'examen en vue de sa potentielle entrée au Muséum³²⁵, il disparut pour une raison inconnue. Le fond du nouveau baldaquin devait isoler « de toutes vues des deux côtés de droite et de gauche, comme aussi du fonds, en regard de la Chapelle de la Sainte Vierge »³²⁶. Pour ce qui est de sa forme dessinée par Charles Lelong, la correspondance de Feucherie & Fossey avec la fabrique ne nous apprend rien. Il nous faut nous tourner vers la soumission non retenue de Thomire et envoyée le 10 décembre 1828 pour en trouver une description précise. Il s'agissait d'une succession de trois culots de feuilles d'acanthes au bout desquels était rattachée la coupole, taillée en écailles. L'entablement de la coupole recevait une frise de vingt-quatre palmettes avec postes et de vingt fleurons terminés par des rosaces. Contre cet entablement venait s'appuyer un quart de cercle à oves. Au dessus, une baguette en olives avec listel formait l'encadrement d'un bandeau recevant une frise d'arabesques. Le bas du bandeau se trouvait encadré par un ruban au dessous duquel était une moulure de feuilles. Derrière cette moulure étaient suspendus vingt-huit palanquins décorés par des encadrements et têtes d'anges alternés d'arabesques. Les palanquins se terminaient par des volutes donnant naissance à un fleuron et étaient séparés les uns des autres par des nattes au bout desquelles étaient attachées des doubles rosaces. Le plafond était encadré d'une moulure et le milieu orné d'un Saint-Esprit en applique entouré d'une gloire³²⁷.

³²² En l'occurrence, lors de la Fête du Saint-Sacrement, aussi appelée Fête-Dieu, commémorant la présence du Christ sous les espèces du pain et du vin, consacrés au moment du sacrement eucharistique. Selon un document non daté et conservé aux A.H.D.P., elle reprit à Saint-Roch en 1811 (Z.6, Dossier 246).

³²³ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A.Vaton, 1840, p. 218.

³²⁴ « Commune de Paris. Commission de l'administration des Biens nationaux. Bureau des archives », A.N., Série M, Dossier M705.

³²⁵ Il n'en fut rien et ce dais fut certainement fondu.

³²⁶ « Délibérations du conseil de fabrique », 1^{er} mai 1828, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

³²⁷ « Soumission de Thomire pour le baldaquin », 10 déc. 1828, A.H.D.P., Z.9, Dossier 339.

Toutes ces nouvelles dispositions furent inaugurées et l'autel consacré le 17 avril 1828 par Monseigneur Quélen, archevêque de Paris³²⁸ [Fig. 71]. On peut voir sur la dernière illustration un lutrin de bronze surmonté de l'aigle de saint Jean qui ne se trouvait pas dans l'église Saint-Roch à cette époque³²⁹. À la place devait se tenir un « pupitre et son aigle » acheté par Claude-Marie Marduel le 17 avril 1800 à un certain M. Cudot³³⁰, certainement le même dont un paroissien déplorait la « malpropreté dégoûtante »³³¹ en 1809.

Pour finir avec l'aménagement du sanctuaire et du maître-autel, nous devons évoquer l'importante commande d'un tapis à la manufacture royale d'Aubusson en mai 1828³³². Ce dernier, terminé le 9 juillet 1829³³³, était d'un riche dessin « à ornements, emblèmes et couronne de fleurs entourant le chiffre de l'Église, le tout sur fond amarante, bordure d'épis sur fond jaune, courant de feuille sur la surface des marches de l'autel »³³⁴.

Si la mise en place d'un nouveau mobilier par la fabrique de l'église Saint-Roch fut dicté dans un premier temps par la nécessité de la remeubler pour l'exercice du culte catholique, elle doit être selon nous également envisagée comme la volonté de lui redonner tout son éclat. Le faste déployé pour le maître-autel et son baldaquin participait de cette logique. En témoigne également l'engagement de manufactures et fabricants de renom. De plus, remettre en place une chaire - malheureusement disparue - pouvant soutenir la comparaison avec celle de Simon Challe, dépassait les simples préoccupations esthétiques. Outil d'ostension de la prédication, sa restitution sous-tendait l'idée de remettre en place un mobilier propre à mettre en valeur le discours du prédicateur et donc de l'Église.

³²⁸ COUGET Henri, « Centenaire de la consécration du maître-autel », dans *Le Messager de Saint-Roch*, n°3, mars 1928, p. 5, A.H.D.P., Z.21, Dossier 799.

³²⁹ Pierre Le Cair, *lutrin*, bronze patiné et doré, H : 2,25 m, L : 1,00 m, 1741, Chœur (7, doc. 1), Paris, église Saint-Roch, n°Inv. ROC 171/1267. D'après la fiche d'œuvre DACVP-COARC, ce lutrin a été placé dans l'église Saint-Roch le 26 janvier 1999.

³³⁰ Correspondance, M. Cudot à Claude-Marie Marduel, Paris, 27 germinal an VIII (17 avr. 1800), A.H.D.P., Z.12., Dossier 437.

³³¹ Correspondance, un paroissien de Saint-Roch à Claude-Marie Marduel, Paris, 17 mars 1809, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

³³² « Délibérations du conseil de fabrique », 1^{er} mai 1828, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

³³³ Correspondance, de la manufacture royale d'Aubusson à la fabrique, Paris, 9 juillet 1829, A.H.D.P., Z.18, Dossier 628.

³³⁴ « Devis pour le tapis du sanctuaire », 23 déc. 1828, A.H.D.P., Z.18, Dossier 628.

C. Les œuvres peintes et sculptées.

1. De l'intérêt du musée des Monuments français dans la préservation des œuvres d'art appartenant aux églises.

On dit souvent que la conscience patrimoniale naquit à la Révolution. Celle-ci surtout eut pour objet de fabriquer un discours plaçant la collectivité publique incarnée par l'État au centre des préoccupations patrimoniales. On assista ainsi à la confiscation des biens et des responsabilités du clergé, y compris les œuvres conservées dans les institutions ecclésiastiques. Toutefois, le souci de conservation du patrimoine n'était pas clairement circonscrit, puisqu'à la nationalisation succéda comme nous le signalions plus tôt une privatisation partielle par le moyen de ventes aux enchères. De même, de nombreuses œuvres conservées dans les églises, puisque c'est notre objet d'étude, furent détruites. C'est ce que quantité d'auteurs appellent le travail de « vandalisme » de la Révolution, terme communément usité depuis son lancement présumé par l'abbé Grégoire³³⁵.

Il est essentiel de ne pas limiter ce terme de « vandalisme » à un phénomène unique. Comme le souligne Françoise Choay, si un premier mouvement relevant d'actes privés, « déviances accompagnant les périodes de guerre et de troubles sociaux »³³⁶ exista bien, doit y être adjoint un « vandalisme économique », qui entraîna la transformation de lieux nationalisés en carrières³³⁷, ou encore, comme nous avons pu le constater à Saint-Roch, la fonte d'œuvres afin de subvenir aux besoins militaires. Ces deux courants sont à rattacher à ce que l'auteur appelle la « conservation primaire » ou « préventive », ensemble de mesures prises dès le début de la Révolution et significatives d'un tri alors nécessaire dans l'ensemble du patrimoine nationalisé. À partir de 1792 va sévir un vandalisme idéologique, iconoclaste. « Les monuments démolis, brisés ou défigurés [...] le sont en tant qu'expression de pouvoirs et de valeurs honnis »³³⁸. Il s'agissait alors d'une « manifestation de rejet à l'égard d'un ensemble de biens dont l'inclusion souillerait le patrimoine national en lui imposant les

³³⁵ La paternité du terme « vandalisme » fut disputée par plusieurs intellectuels au début du XIX^e siècle et a fait l'objet d'un développement particulier dans LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2012, p. 94-95.

³³⁶ CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, Collection « La couleur des idées », 2007, p. 80.

³³⁷ Il en fut ainsi par exemple pour l'abbaye de Cluny.

³³⁸ CHOAY Françoise, *op. cit.*, 2007, p. 82.

emblèmes d'un ordre révolu»³³⁹, organisée et cautionnée par le pouvoir en place. Parallèlement, se dessinait la « conservation secondaire » ou « réactionnelle », ensemble de mesures vouées à lutter contre ce vandalisme idéologique. On entendait alors que rompre avec le passé ne signifiait plus sa destruction totale mais qu'au contraire il devait servir à l'instruction de la Nation. « L'aboutissement de ce grand coup de balai démocratique [...] est de ne plus rattacher l'œuvre qu'à la subjectivité de ceux qui la contempnent. La « destination » de l'œuvre, non plus reçue comme un héritage contraignant mais décrétée, devient l'unique légitimité »³⁴⁰. Le vandalisme participait de la rupture de filiation nécessaire à la mise en place d'une société régénérée. Comme le souligne Jean-Michel Leniaud, la conservation patrimoniale n'est pas un phénomène spontané, « il ne suffit pas d'un testateur et d'un ensemble de choses à transmettre »³⁴¹, encore faut-il que se présente un héritier acceptant la charge de conserver.

Si la Révolution introduisit dans sa démarche patrimoniale le principe de collectivisation, il est un lieu dont nous ne pouvons faire l'économie de parler dans le cadre d'une étude portant sur une église. En 1790, sur proposition du Comité des affaires ecclésiastiques, fut créé dans l'ancien couvent des Petits-Augustins un dépôt, destiné à accueillir les œuvres anciennement conservées dans les institutions religieuses. Alexandre Lenoir en devint le gardien en 1791, avant de devenir le conservateur officiel de ce désormais « Musée des monuments français » qui ouvrit au public le 15 fructidor an III (1^{er} septembre 1795)³⁴². Dans la poursuite de notre étude des œuvres dont l'église Saint-Roch ne retrouvera plus la jouissance, les trois tomes des *Archives du Musée des monuments français*³⁴³, ainsi que les douze éditions du catalogue du Musée des monuments français³⁴⁴, nous permettent d'appréhender le sauvetage des œuvres par Alexandre Lenoir, que nous parlions de celles de l'église Saint-Roch qui revinrent à la paroisse après la Révolution ou de celles de lieux de conservation autres et dont l'église entra par la suite en possession.

³³⁹ CHOAY Françoise, *op. cit.*, 2007, p. 82.

³⁴⁰ OZOUF Mona, « Conclusion de la journée du 22 janvier », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 165.

³⁴¹ LENIAUD Jean-Michel, *op. cit.*, 2012, p. 97

³⁴² LENIAUD Jean-Michel, *op. cit.*, 2012, p. 93.

³⁴³ MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Archives du Musée des monuments français*, 3 vol., Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1883-1897.

³⁴⁴ Nous rappelons que la liste récapitulative en a été donnée en [Doc. 12.]

Si le rôle d'Alexandre Lenoir dans la préservation d'un certain nombre d'œuvres est incontestable, il nous faut prendre avec mesure ce dont lui même se défendait, « empressé à porter une main conservatrice sur tous ces chefs d'œuvre »³⁴⁵. En effet, comme le souligne Amédée Boinet, « il n'en reste pas moins vrai qu'il a commis des actes de vandalisme sans nombre, contre lesquels on ne saurait trop s'élever »³⁴⁶. Pour ce qui concerne les œuvres d'art appartenant aux églises, le statuaire Louis-Pierre Deseine (1749-1822) n'hésita pas à accuser le conservateur de les avoir arrachées de leur contexte pour les placer dans son musée. « Les temples n'étaient-ils pas le sanctuaire des plus belles productions des arts ? »³⁴⁷. Ainsi, à propos des tombeaux, « En les enlevant du lieu pour lesquels ils avaient été composés, on les a dépouillés du charmes que leurs prêtaient les formes architecturales dont il étaient environnés »³⁴⁸.

Le musée de Lenoir « n'avait pas pour but d'admirer le génie des arts [...] ni à plus forte raison d'enseigner l'histoire de la religion, mais au contraire de rassembler des monuments d'histoire »³⁴⁹. Ceci explique que de nombreuses statues religieuses, ne rentrant pas dans son programme, disparurent du musée au fur et à mesure du classement des œuvres par Lenoir entre 1794 et 1800³⁵⁰. Pour ce qui concerne l'église Saint-Roch, tandis que nous évoquions plus tôt les disparitions d'œuvres qu'elle subit, nous soulignons que certaines passèrent au musée des Monuments français et que nous en perdions la trace en 1799. Ces œuvres à sujet religieux, à savoir le *David* et l'*Isaïe* de Falconet ainsi que le groupe de l'*Annonciation*, constituent de bons exemples de ce tri auquel s'appliqua Lenoir, qui lui permit notamment de

³⁴⁵ AMMF, t. I, pièce XXV, p. 26.

³⁴⁶ BOINET Amédée, *Les églises parisiennes*, 3 vol., Paris, Éditions de Minuit, 1958-1964, (vol. I : Moyen Age et Renaissance), Paris, Éditions de Minuit, 1958, p. 12.

³⁴⁷ DESEINE Louis-Pierre, *Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique*, Paris, Baudoin, 1801, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 287.

³⁴⁸ DESEINE Louis-Pierre, *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique et particulièrement sur les tombeaux, adressée au général Bonaparte premier consul de la République française*, Paris, Baudoin, 1802, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 211.

³⁴⁹ BRESC-BAUTIER Geneviève, « La dispersion des collections du musée des Monuments français, des églises à la galerie d'Angoulême », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 125

³⁵⁰ La sculpture religieuse dans le musée des Monuments français a fait l'objet d'une thèse à laquelle nous renvoyons notre lecteur : VANUXEM Jacques, *La Sculpture religieuse au Musée des monuments français (1790 – 1816)*, Mémoire de recherche approfondie, Paris, École du Louvre ; sous la dir. de Henri Verne, Paul Vitry, Gaston Brière, 1937.

rapporter au musée de bonnes acquisitions. Ces œuvres, qui figurent toutes dans la troisième édition du catalogue du musée de 1796-1797³⁵¹, auraient pu, grâce à l'entreprise de Deseine, proche de Claude-Marie Marduel et de Jean-Baptiste avant lui³⁵², être de retour à Saint-Roch dès 1797. Toutefois, « La journée du 18 fructidor, qui comprima de nouveau les opinions religieuses, me fit échouer dans mes entreprises »³⁵³. Les *Archives du musée des Monuments français* nous apprennent que ces figures furent finalement données à titre d'acompte pour l'acquisition du portail d'Anet le 15 brumaire an VIII (6 novembre 1799)³⁵⁴, expliquant leur disparition du cinquième catalogue. Dans cet échange, les statues de Saint-Roch étaient accompagnées selon Geneviève Bresc-Bautier, citant l'étude de Jacques Vanuxem, de douze « grands marbres religieux »³⁵⁵. Deseine trouvera dans ces disparitions autant de justifications de l'absence d'une salle dédiée aux productions du XVIII^e siècle dans le musée en 1801³⁵⁶ et l'acquisition du portail d'Anet consommera sa rupture définitive avec Lenoir.

Alors que le culte se rétablissait en France, les collections amassées par Alexandre Lenoir se destinèrent à un nouvel avenir. Avec le Concordat, on autorisa les restitutions auxquelles se prêta Alexandre Lenoir. Bientôt, les anciens propriétaires privés vont revendiquer leur droit de propriété sur les œuvres du musée, auquel s'opposait le principe d'utilité publique. Deux parties s'opposèrent alors. D'une part ceux considérant que la destination des œuvres devait être le musée et d'autre part ceux attachés à leur envoi dans des établissements ouverts au public. C'est ce parti que défendait Louis-Pierre Deseine, dont les

³⁵¹ CMMF, éd. 3, an V, respectivement n°351 et 352, p. 195 et 196.

³⁵² Deseine avait exécuté le buste posthume de Jean-Baptiste Marduel, présent dans *Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de Messieurs de l'Académie royale*, Paris, Imprimerie des Bâtimens du Roi & de l'Académie Royale de Peinture, 1787, p. 52, sous le n°276. Nous ne savons ce qu'il en est advenu. Peut-être s'agit-il du plâtre attribué à Deseine par la DACVP-COARC et qui semble avoir été réalisé d'après un masque mortuaire [Fig. 72].

³⁵³ DESEINE Louis-Pierre, *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique et particulièrement sur les tombeaux, adressée au général Bonaparte premier consul de la République française*, Paris, Baudoin, 1802, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 222.

³⁵⁴ AMMF, t. I, pièce CCLXIII, p. 283.

³⁵⁵ BRESC-BAUTIER Geneviève, « La dispersion des collections du musée des Monuments français, des églises à la galerie d'Angoulême », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 125.

³⁵⁶ DESEINE Louis-Pierre, *Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique*, Paris, Baudoin, 1801, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 270.

positions, exposées dans son *Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique*³⁵⁷, en firent le porte-parole de la remise des œuvres aux églises. Dès 1806, un décret attribuait à l'église Sainte-Geneviève les tombeaux du musée, la vouant à devenir le conservatoire des sépultures « des sénateurs, des grands officiels de la Légion d'honneur et des généraux et autres fonctionnaires publics ayant bien servi l'État »³⁵⁸. Ce projet fut abandonné, mais la Restauration scella le sort du musée des Monuments français en décidant sa fermeture en 1816.

2. Processus de ré-acquisitions et d'acquisitions.

a. L'attachement de Claude-Marie Marduel au retour des œuvres préservées.

Au delà de restaurer son église et de lui procurer un mobilier d'usage, Claude-Marie Marduel œuvra au retour des œuvres présentes dans son église avant la Révolution.

Si nous observions que nombre d'entre elles disparurent à la Révolution, l'étude des œuvres qui passèrent par le musée des Monuments français nous permet cette fois-ci de constater que leur quasi totalité, mis à part le cas particulier des œuvres passées au musée et dont nous avons perdu la trace, furent réattribuées à leur paroisse d'origine. Comme pour les cas précédents, nous mettons à la disposition de notre lecteur une liste récapitulative de ces œuvres [Doc. 27], ainsi que le dépouillement des catalogues du musée des Monuments français les concernant [Doc. 28].

L'étude des dates de retour des œuvres dans l'église nous permet d'identifier trois grandes phases [Doc. 29].

La première concerne les œuvres sculptées dites « d'usage », qui revinrent entre 1802 et 1805. Il s'agissait à ce moment de recevoir des statuaires de dévotion afin de redonner leur visage aux églises. Cette phase correspond à l'époque des restitutions concordataires, en vertu d'un

³⁵⁷ DESEINE Louis-Pierre, *Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique*, Paris, Baudoin, 1801, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 246-312.

³⁵⁸ « Décret impérial concernant la fête de Saint-Napoléon et celle du rétablissement de la religion catholique en France », 19 février 1806, dans *Bulletin des lois*, n°75, A.H.D.P., Z.6, Dossier 248.

procès verbal du 15 prairial an X (4 juin 1802) qui « demande que les monumens qui sont dans le musée français de la rue des Petits-Augustins ou autres dépôts, lesquels ont été enlevés aux temples aujourd’hui rendus à l’exercice de la religion, leur soient restitués »³⁵⁹. Sont concernées trois sculptures rescapées de la Révolution et ornant à l’origine les chapelles Saint-Denis et Sainte-Geneviève. Pour la première, si le *Saint-Charles Borromée* de Challe a disparu, le *Saint Augustin* de Jean-Baptiste d’Huez est rendu avant le 22 prairial an XII (11 juin 1804)³⁶⁰. Il en est de même pour le *Saint Grégoire le Grand* de Simon Challe et le *Saint François de Sales* d’Augustin Pajou de la chapelle Sainte-Geneviève³⁶¹. À ces trois œuvres, il convient d’ajouter le *Christ au jardin des Oliviers* de Falconet, rentré au dépôt le 14 brumaire an III (4 novembre 1794)³⁶² et revenu selon les *Archives du musée des Monuments français* avant le 10 fructidor an X (28 août 1802)³⁶³. Nous comptons ainsi pour l’église Saint-Roch le retour de quatre œuvres de sculpture. Si l’on compare ce chiffre avec l’étude de Geneviève Bresc-Bautier portant sur les restitutions concordataires qui comptabilise quatorze sculptures restituées entre 1802 et 1805 aux treize églises parisiennes, l’église Saint-Roch apparaît comme peut-être l’une de celles qui furent les mieux pourvues, bien que ne pouvant soutenir la comparaison avec l’église de Saint-Sulpice qui en retrouva onze³⁶⁴.

La seconde phase de retour d’œuvres que nous identifions concerne les tombeaux et monuments de l’église Saint-Roch, tous dans l’année 1818. Cette chronologie correspond bien au travail sur la restitution des monuments exercé sous la Restauration, marqué par la mise en place de la Commission des restitutions³⁶⁵. Ainsi, le 18 mars 1817, Joseph-Henri-Joachim Lainé envoyait à Charles Jean Lafolie un premier état d’objets du dépôt des Petits-Augustins mis à la disposition du Préfet de la Seine pour être replacés dans les églises d’où ils

³⁵⁹ Extrait du procès verbal du conseil général du département de la Seine, du 15 prairial an 10, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d’architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 238.

³⁶⁰ « Description de l’Église de St Roch, de l’état où elle se trouvait en l’année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

³⁶¹ « Description de l’Église de St Roch, de l’état où elle se trouvait en l’année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

³⁶² AMMF, t. II, pièce CLX, p. 218.

³⁶³ AMMF, t. I, pièce CCLXIII, p. 283.

³⁶⁴ Dans son article, Geneviève Bresc-Bautier ne compte pas dans cet ensemble de quatorze dont nous parlons les onze de Saint-Sulpice, p. 127.

³⁶⁵ BRESC-BAUTIER Geneviève, « La dispersion des collections du musée des Monuments français, des églises à la galerie d’Angoulême », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 135.

avaient été retirés³⁶⁶. Par la suite, le Préfet demandait aux membres de la fabrique de Saint-Roch de lui faire parvenir une liste récapitulative des œuvres dont elle souhaitait retrouver la jouissance³⁶⁷. Il faut souligner que le projet de mettre en place dans l'église Sainte-Geneviève les tombeaux des grands hommes faillit coûter à l'église Saint-Roch plusieurs de ses anciens monuments. Dans une supplique d'Alexandre Lenoir envoyée aux Ministres des comités de l'Empire le 8 août 1811, par laquelle il priait le gouvernement de ne pas supprimer par la suite son musée, on envisageait de placer dans l'église Sainte-Geneviève plusieurs monuments provenant de Saint-Roch³⁶⁸. La liste jointe nous apprend que l'on avait ainsi des prétentions sur le buste en marbre d'André Le Nôtre, le monument de Louis Moreau de Maupertuis, ainsi que sur le monument élevé à la mémoire des frères Anguier et aujourd'hui perdu³⁶⁹. Le projet ayant été abandonné, les restes des monuments d'André Le Nôtre, de François Bidal, de Madame La Live de Jully, et de Louis Moreau de Maupertuis furent finalement tous remis à Delespine le 19 octobre 1818³⁷⁰. Si cette phase de retour des monuments concerna plusieurs églises parisiennes, avec à titre d'exemple Saint-Nicolas-du Chardonay qui récupéra le monument à Charles Lebrun ou Saint-Eustache avec celui à Colbert, il en est d'autres qui n'eurent pas un destin aussi heureux. La paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois, proche de l'église Saint-Roch ne « reçut aucune de ses anciennes effigies funéraires »³⁷¹.

S'il est certain que les deux toiles du *Miracle des Ardents* de Doyen et du *Saint Denis prêchant les Gaules* de Vien furent reçues au dépôt des Petits-Augustins le 27 germinal an II (16 avril 1794)³⁷², peu d'éléments nous renseignent quant aux véritables dates de leur retour à Saint-Roch. Ces deux tableaux passèrent au musée du Louvre, alors Muséum central, le 1^{er}

³⁶⁶ Correspondance, Joseph-Henri-Joachim Lainé (Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur) à Charles Jean Lafolie (conservateur des Monuments publics de Paris), Paris, 18 mars 1817, A.N., Série F, F(17)1280C, Dossier 138.

³⁶⁷ Correspondance, Préfet du département de la Seine aux membres de la fabrique de Saint-Roch, Paris, 22 mai 1817, A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

³⁶⁸ Correspondance, Lenoir aux Ministres des comités de l'Empire, Paris, 8 août 1811, A.N., Série F, F(17)1280A, Dossier 5, pièce 165.

³⁶⁹ « Savans, poètes, littérateurs, sculpteurs, peintres et architectes français, dont les tombeaux, ou statues ou bustes existent au dépôt des petits augustins, et qui peuvent être rassemblés et placés dans les galeries hautes de l'église de Ste Geneviève, ou dans une galerie bâtie exprès autour de l'église », s.d., A.N., Série F, F(17)1280A, Dossier 5, pièce 170.

³⁷⁰ Tous concernés par AMMF, t. III, pièce DIX, p. 303.

³⁷¹ BRESC-BAUTIER Geneviève, « La dispersion des collections du musée des Monuments français, des églises à la galerie d'Angoulême », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 136.

³⁷² AMMF, t. II, pièce CXXI, p. 149.

nivôse an VII (21 décembre 1798)³⁷³, avant d'être placés au Musée spécial de l'École française à Versailles. Si Amédée Boinet annonce qu'ils furent « replacé à Saint-Roch en 1819 par les soins du comte de Chabrol de Volvic, préfet de la Seine »³⁷⁴, il omet de nous donner la source de son affirmation, que nous n'avons d'ailleurs pas retrouvée dans le cadre de nos recherches. Il s'avère que plusieurs documents nous permettent d'infirmer son propos. Si une « note pour l'église St Roch », non datée mais semblant antérieure à l'année 1802, nous apprend que les deux tableaux « sont perdus pour les arts dans le musée de Versailles »³⁷⁵, le « Relevé des paiements faits pour libérer la fabrique depuis le rapport fait à l'époque de son installation », du 1^{er} vendémiaire an XIV (23 septembre 1805), nous indique que les deux tableaux étaient à réparer, laissant supposer qu'ils étaient déjà de retour³⁷⁶. De plus, un autre document de 1807 nous apprend que les deux toiles étaient en possession de Saint-Roch³⁷⁷. Enfin, nous pouvons affirmer avec certitude que les tableaux avaient bien repris leurs places dans leurs transepts respectifs en 1813-1814³⁷⁸. Cet exposé montre bien que contrairement à ce qu'avance Amédée Boinet, les deux toiles furent restituées à l'église dans un laps de temps compris entre les années 1805 à 1814.

Il est certain que dans ces années passées hors de l'église Saint-Roch, les œuvres subirent des dégradations qui en changèrent l'aspect, parfois de manière irrémédiable. Si les statues de *Saint Grégoire le Grand*, de *Saint Augustin*, de *Saint François de Sales* et de *Jésus au Jardin des Oliviers* furent restaurées à leur retour³⁷⁹, rien ne nous renseigne sur la nature des opérations effectuées. En revanche, de nombreux renseignements portant sur les dégradations que subirent les monuments de l'église subsistent. Nous allons les aborder maintenant en suivant l'ordre alphabétique de leurs noms d'auteurs, tels qu'ils se présentent dans nos différentes listes reportées en annexe.

Suivant cette logique, nous commençons par le *Monument funéraire d'André Le Nôtre* (1613-1700), réalisé en 1707 par Pierre Cotton, élève des frères Anguier. Situé à l'origine dans la

³⁷³ AMMF, t. II, pièce CCLXXXVIII, p. 413.

³⁷⁴ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 359 pour le Doyen et p. 371 pour le Vien.

³⁷⁵ « Note pour l'église St Roch », s.d. (ant. à 1802), A.H.D.P., Z.9, Dossier 359.

³⁷⁶ « Relevé des paiements faits pour libérer la fabrique depuis le rapport fait à l'époque de son installation », 1^{er} vendémiaire an XIV (23 sept. 1805), A.H.D.P., Z.3, Dossier 140.

³⁷⁷ Correspondance, Claude-Marie Marduel au Préfet du département de la Seine, Paris, 22 avr. 1807, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

³⁷⁸ « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

³⁷⁹ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

chapelle Saint-Vincent-de-Paul, ce monument était composé d'une figure drapée et encapuchonnée de la *Foi*, tenant de sa main droite un ouvrage et de la gauche la stèle surmontée d'une croix sur laquelle était gravée l'épithaphe de l'illustre jardinier : « A la gloire de Dieu. Ici repose le corps d'André Le Nôtre, Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, Conseiller du Roy, Contrôleur Général des Bâtiments de Sa Majesté, Arts et Manufactures de France, et préposé à l'embellissement des Jardins de Versailles et autres Maisons Royales. La force et l'étendue de son génie le rendirent si singulier dans l'art du jardinage qu'on peut le regarder comme en ayant inventé les beautés principales et porté toutes les autres à leur dernière perfection. Il répondit en quelque sorte par l'excellence de ses ouvrages à la grandeur et à la magnificence du Monarque qu'il a servi et dont il a été comblé de bienfaits. La France n'a pas seule profité de son industrie, tous les princes de l'Europe ont voulu avoir de ses élèves, il n'a point eu de concurrent qui lui fût comparable. Il naquit en l'année 1625, et mourut dans le mois de septembre de l'année 1700 »³⁸⁰. Au dessous de l'entablement servant de support à la *Foi* était disposé le buste sculpté par Antoine Coysevox (1640-1720) [Fig. 73]. Ce monument connut son rapide démantèlement. En effet, seul le buste de Le Nôtre entra au dépôt des Petits-Augustins le 1^{er} fructidor an II (18 août 1794)³⁸¹ et figura au musée des Monuments français³⁸², sans que l'on sache ce qu'il advint des autres éléments. Ceci explique que seul le buste de Coysevox revint à l'église Saint-Roch le 19 octobre 1818³⁸³ [Fig. 74].

Le second monument qui nous concerne est celui de Claude-François Bidal, marquis d'Asfeld (1667-1743), exécuté en 1745 et placé dans la chapelle Sainte-Madeleine [Fig. 75]. Il s'agissait d'une pyramide funéraire, au sommet de laquelle volait un génie portant une trompette, posée sur un soubassement recevant l'inscription composée par Coffin, que nous reportons à nos annexes [Doc. 30]. Le médaillon du marquis d'Asfeld était soutenu au pied de la pyramide par un génie en pleurs et environné de drapeaux et d'attributs militaires. Comme pour le monument de Le Nôtre, seul le médaillon de ce personnage figura au catalogue du musée des Monuments français³⁸⁴ et revint à l'église [Fig. 76].

Le troisième monument funéraire, consacré à Madame La Live de Jully (s.d.-1752), élevé en 1753 sur les dessins d'Étienne-Maurice Falconet, connut une histoire plus mouvementée. Dans la chapelle des Fonts Baptismaux³⁸⁵, posé sur un soubassement orné de l'épithaphe, on

³⁸⁰ COUSIN Jules, *op. cit.*, 1859, p. 139.

³⁸¹ AMMF, t. II, pièce CXLIV, p. 204.

³⁸² CMMF, éd. 2, an IV, n°74, p. 20.

³⁸³ AMMF, t. III, pièce DIX, p. 303.

³⁸⁴ CMMF, éd. 3, an V, n°393, p. 207.

³⁸⁵ Travée 2 en allant vers le Chœur.

voyait un sarcophage orné d'un bas-relief en bronze figurant le Temps fauchant une rose au lever de l'aurore. Il était surmonté d'un petit amour en pleurs accoudé à une urne funéraire et portant dans sa main droite une torche éteinte. Le médaillon de la jeune femme dominait l'ensemble, relié au sarcophage par une riche guirlande de feuillage [Fig. 77]. Seul le médaillon et le bas-relief de l'aurore rentrèrent au dépôt des Petits-Augustins³⁸⁶. Ce dernier ne figura jamais au catalogue du musée, et fut certainement fondu. Pour ce qui concerne le médaillon, il fut finalement remis à l'église le 19 octobre 1818³⁸⁷ [Fig. 78].

Le dernier des monuments de retour à Saint-Roch qui nous occupe est celui du mathématicien et géomètre Pierre-Louis Moreau de Maupertuis (s.d.-1759). Il ne s'agissait pas, à la différence des précédents, d'un monument funéraire mais d'un monument commémoratif. En effet, Maupertuis fut inhumé dans l'église d'Ober-Dornach en Suisse³⁸⁸. Sculpté en 1766 par Jean-Baptiste d'Huez il était placé sur la tombe de son père sur l'un des piliers du bas-côté gauche, près du Chœur. Un document écrit à la suite d'une visite au musée des Monuments français, anonyme mais certainement rédigé par un membre de la fabrique de Saint-Roch, nous donne plus de détails que nous n'en ayons jamais rencontrés sur la composition de ce monument. Ce « mausolée » se composait d'une pyramide de marbre posée sur un socle de bleu turquin orné d'une guirlande de cyprès en bronze et soutenu par deux consoles de marbre. Elle était surmontée d'une cassolette de bronze et supportait le médaillon du défunt, entouré d'un gros rinceau de chêne en bronze. À la base de la pyramide s'élevait une colonne tronquée d'ordre toscan, couverte de l'épithaphe en latin composé par Charles-Marie de La Condamine et que nous reportons en [Doc. 31]. À droite, s'y appuyait un génie ailé tenant une couronne d'étoiles en bronze doré. À gauche, un enfant montrait de la main gauche le haut de l'épithaphe et posait la droite sur un globe de marbre. Derrière ses ailes était un astrolabe de marbre tandis qu'à ses pieds étaient déposés un compas et un rapporteur, ainsi qu'une branche de cyprès en bronze³⁸⁹. L'ensemble entra au dépôt des Petits-Augustins le 1^{er} fructidor (1794)³⁹⁰. S'il entra bien par la suite au musée des Monuments français, son dessin agrémenta le frontispice du cinquième tome d'un ouvrage d'Alexandre Lenoir dédié aux tombeaux de son musée³⁹¹ [Fig. 79] en plus d'y figurer dans son entier [Fig. 80]. Dans un document du 1^{er}

³⁸⁶ AMMF, t. II, pièce CXL, p. 169.

³⁸⁷ AMMF, t. III, pièce DIX, p. 303.

³⁸⁸ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 356.

³⁸⁹ « 1^{er} avril 1819, petits augustins, mausolée de Moreau de Maupertuis », A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

³⁹⁰ AMMF, t. II, pièce CXLIV, p. 204.

³⁹¹ *Musée des Monumens français ou description historique et chronologique des statues en marbre et en bronze, bas-reliefs et tombeaux des hommes et des femmes célèbres, pour servir à l'histoire de France et à celle de l'art, augmentée d'une dissertation sur les costumes de chaque siècle, d'une table alphabétique et analytique des*

avril 1819³⁹², les membres de la fabrique venus visiter le dépôt annotent son dessin [Fig. 81] en stipulant que divers morceaux du monument manquent, à savoir la pyramide, le socle, et les divers éléments de bronze (cassolette, rinceau de chêne, tiges de l'astrolabe et de cyprès). Ceci explique l'allure qu'il prend aujourd'hui, puisque ne restait à son retour le 19 octobre 1818³⁹³ que les éléments de marbre blanc de la partie basse de la pyramide et le médaillon de Maupertuis [Fig. 82].

Les œuvres peintes n'échappèrent pas aux mutilations. En effet, Claude-Marie Marduel nous apprend que les deux toiles de Doyen et de Vien, lorsqu'elles étaient dans un musée³⁹⁴, furent transposées de châssis ce qui engendra leur diminution de « deux pouces dans tous les sens ». De même, ayant grandement besoin « d'être netoyés et réparés »³⁹⁵, elles furent restaurées par Giroux entre le 17 juillet et le 6 octobre 1811³⁹⁶.

b. L'arrivée d'œuvres venant d'ailleurs.

Parallèlement au phénomène du retour des œuvres, on assista à l'organisation d'une redistribution du patrimoine artistique dont va largement bénéficier Saint-Roch. Ainsi, elle se vit dotée de nombreuses pièces dont nous reportons la liste récapitulative en [Doc. 32], provenant du musée des Monuments français [Doc. 33]. La démarche identique à celle appliquée au corpus précédent, à savoir étudier les dates d'arrivée de ses œuvres [Doc. 34], nous permet à nouveau de discerner plusieurs phases d'attributions.

La première correspond à celle des restitutions concordataires d'un patrimoine d'usage que nous évoquions plus tôt, entre 1802 et 1805 et dont l'étude fait ressortir plusieurs cas de figure.

Tout d'abord, il faut distinguer un groupe en marbre de la *Nativité* par Michel Anguier, réalisé pour être placé sous le baldaquin du maître-autel de l'église du Val-de-Grâce et achevé en 1667 [Fig. 83]. Si nous ne connaissons pas la date à laquelle ce groupe fut retiré du Val-de-

matières, et d'un certain nombre de gravures, par Alexandre Lenoir, administrateur du musée, Paris, chez l'auteur et Laurent Guyot, 1806, tome V.

³⁹² « 1^{er} avril 1819, petits augustins, mausolée de Moreau de Maupertuis », A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

³⁹³ AMMF, t. III, pièce DIX, p. 303.

³⁹⁴ Il n'indique pas s'il s'agit du dépôt des Petits-Augustins, du Muséum ou bien du musée de Sculpture de Versailles.

³⁹⁵ Correspondance, Claude-Marie Marduel au Préfet, Paris, 22 avr. 1807, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

³⁹⁶ « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

Grâce, il figurait dans la troisième édition du catalogue du musée d'Alexandre Lenoir de l'an V³⁹⁷, ce qui concorde avec la thèse d'Amédée Boinet qui indique son entrée au dépôt des Petits-Augustins le 28 mai 1796³⁹⁸. Le destin de ce groupe fut pour le moins mouvementé. Sa dernière occurrence figure au catalogue du musée de 1803³⁹⁹. Ceci s'explique facilement. Il s'avère que le *saint Joseph* de ce groupe [Fig. 84] fut dans un premier temps offert par Alexandre Lenoir à Vivant-Denon afin de remplacer les statues qui ornaient le parc de Versailles, placées dans le dôme des Invalides⁴⁰⁰. Il fut finalement attribué à l'église Saint-Roch le 7 germinal an XIII (28 mars 1805)⁴⁰¹. Il fut bientôt suivi de la *Vierge et l'Enfant Jésus* [Fig. 85, Fig. 86], qui se trouvaient dans le jardin du ministre de la Police avant que Vivant-Denon ne consente à leur remise aux administrateurs de la paroisse Saint-Roch le 16 floréal an XIII (6 mai 1805)⁴⁰². Rien ne nous indique les raisons de l'attribution de ce groupe à l'église Saint-Roch. Sans doute s'agit-il d'un envoi tel qu'il y en eut d'autres dans Paris, afin de pourvoir aux besoins d'un minimum de statuaire de dévotion⁴⁰³.

Toujours dans le cadre des restitutions concordataires, il faut distinguer des œuvres qui firent l'objet de réclamations particulières par Marduel, en remplacement d'œuvres perdues. Dans un document antérieur à 1802, Claude-Marie Marduel projetait déjà de remplacer « au moins pour un tems » les œuvres manquantes par « quelques statues colossales de Saints » présentes dans les dépôts de la République⁴⁰⁴. Par la suite, le 22 prairial an XII (11 juin 1804), il suggérait que le *Saint Charles Borromée* de Challe soit « remplacé par quelqu'une de celles qui sont au Conservatoire des petits augustins »⁴⁰⁵, que « les statues qui décoroient la Chapelles de la Ste Vierge pourroient être remplacées par d'autres »⁴⁰⁶ du même lieu, ou encore que la *Madeleine* du Calvaire « pourroit être remplacée par une statue en marbre blanc d'une femme en pleurs »⁴⁰⁷. Le 10 fructidor an X (28 août 1802), Alexandre Lenoir écrivait à

³⁹⁷ CMMF, éd. 3, an V, n°223, p. 162.

³⁹⁸ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 364. Il ne cite pas sa source.

³⁹⁹ CMMF, éd. 7, 1803, n°223, p. 245.

⁴⁰⁰ AMMF, t. I, pièce CCCXVII, p. 316.

⁴⁰¹ AMMF, t. II, pièce CCCXXII, p. 320.

⁴⁰² AMMF, t. I, pièce CCCXXIII, p. 320.

⁴⁰³ Selon BRESCH-BAUTIER Geneviève, *op. cit.*, 1997, p. 126, il en fut ainsi pour des statues de saints patrons ou des sculptures mariales, à l'exemple Saint-Germain-des-Prés qui reçut une *Vierge* ayant appartenu à Notre-Dame.

⁴⁰⁴ « Note pour l'église St Roch », s.d. (ant. à 1802), Z.9, Dossier 359.

⁴⁰⁵ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁴⁰⁶ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁴⁰⁷ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

Chaptal, ministre de l'Intérieur, pour lui signifier l'offre de deux sculptures afin d'indemniser la paroisse de la perte des œuvres de la chapelle de la Vierge, *David* et *Isaïe* de Falconet et l'*Annonciation* de Anguier échangées contre le portail d'Anet⁴⁰⁸. C'était un *Saint Jérôme* réalisé en 1752 par Lambert Sigisbert Adam pour le dôme des Invalides et reçu au dépôt des Petits-Augustins le 20 germinal an III (9 avril 1795)⁴⁰⁹ [Fig. 87] et une figure de la *Religion* par Girardon. Comme pour le *Saint Joseph* du groupe de la *Nativité* d'Anguier, le *Saint Jérôme* de Adam fut proposé à Vivant-Denon afin d'ornez le dôme des Invalides⁴¹⁰, avant d'être attribué à Saint-Roch à la même date⁴¹¹. La *Religion* de François Girardon (1628-1715) ne paraît finalement pas avoir été attribuée à notre église⁴¹².

Ces restitutions concordataires furent également l'occasion de tractations particulières entre Claude-Marie Marduel et le statuaire Deseine pour obtenir un *Christ* de Anguier et le groupe du *Baptême du Christ* de Lemoyne. Le premier avait été exécuté en 1684 pour le maître-autel de l'église de la Sorbonne et figurait dès le 19 thermidor an II (16 août 1794) au projet de catalogue du dépôt des Petits-Augustins⁴¹³ [Fig. 88]. Le second, terminé en 1731, ornait à l'origine le maître-autel de l'église de Saint-Jean-en-Grève [Fig. 89]. Transporté quelque temps à l'église Saint-Eustache, il entra au dépôt des Petits-Augustins le 4 ventôse an II (20 février 1794)⁴¹⁴. Comme nous l'avons déjà souligné, Marduel et Deseine avaient eu l'occasion de travailler ensemble en 1797, lorsque ce dernier avait vainement tenté de faire retourner à Saint-Roch les œuvres de la chapelle de la Vierge. La relation entre les deux hommes avait résisté à la Révolution, trouvant son apogée dans l'attribution au statuaire du grand projet du Calvaire, auquel il oeuvrait déjà en 1802⁴¹⁵. Seconde preuve de l'étroite collaboration entre les deux hommes, Deseine avait apparemment enquêté dans les magasins du musée des Monuments français afin trouver des marbres susceptibles de subvenir aux besoins éprouvés par Marduel dans le cadre des réparations menées dans l'église, et ce sans

⁴⁰⁸ AMMF, t. I, pièce CCLXIII, p. 283.

⁴⁰⁹ AMMF, t. III, pièce CCLXXXVIII, p. 392.

⁴¹⁰ AMMF, t. I, pièce CCCXVII, p. 316.

⁴¹¹ AMMF, t. II, pièce CCCXXII, p. 320.

⁴¹² Nous n'en trouvons plus d'occurrence par la suite.

⁴¹³ AMMF, t. II, CXLI, p. 187.

⁴¹⁴ AMMF, t. II, pièce CII, p. 126.

⁴¹⁵ DESEINE Louis-Pierre, *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique et particulièrement sur les tombeaux, adressée au général Bonaparte premier consul de la République française*, Paris, Baudouin, 1802, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 220.

en référer à Alexandre Lenoir⁴¹⁶. Si l'on sait que les deux morceaux de sculpture étaient remis à Claude-Marie Marduel avant le 28 août 1802⁴¹⁷, il faut nous tourner vers un courrier adressé par Alexandre Lenoir à Delafolie, conservateur des Monuments publics le 31 août 1817 pour connaître la manière dont Marduel réussit à les obtenir⁴¹⁸. On y apprend que les artistes Michallon et Deseine étaient chargés le 16 nivôse an V (5 janvier 1796) par Guigéné, directeur général de l'instruction publique, d'exécuter les bustes de personnages célèbres pour enrichir le musée des Monuments français. Michallon réalisa ainsi les bustes de Jean Goujon, Peyresc et Glück, tandis que Deseine était chargé des bustes d'Héloïse, d'Abailard, de Charles VIII, de Michel de Montaigne, de Jean de la Fontaine et de Winckelmann. Il en exécuta les modèles en plâtre, mais ne les retranscrivit pas dans le marbre, à l'exception de celui de Winckelmann. Pendant ce temps, Marduel paya Deseine afin que ce dernier lui procure pour son église le *Christ* de Anguier et le groupe du *Baptême du Christ* par Lemoyne, alors au dépôt. Lenoir affirme ne pas connaître la nature de l'arrangement qui fut signé entre les deux hommes. En revanche, lorsque Deseine réclama son solde pour la réalisation du buste de Winckelmann, Lenoir considéra que la somme versée par Marduel était assez conséquente et même plus que suffisante pour sa liquidation et donc qu'il n'avait rien à recevoir de la part du gouvernement. Nous serons bientôt amenés à reparler du groupe du *Baptême du Christ* de Lemoyne qui, bien qu'acheté en 1802, ne trouvera sa place dans l'église qu'en 1816, à la suite d'un long procès qui marquera la rupture entre Deseine et Marduel, non sans incidence sur l'avenir du chemin de croix.

Si Geneviève Bresc-Bautier annonce que l'« Empire triomphant a une politique beaucoup plus retenue »⁴¹⁹ en matière de restitution, affirmant qu'aucune sculpture de dévotion ne fut attribuée aux églises⁴²⁰, il nous faut nuancer ce propos. En effet, elle indique qu'en 1814 les niches de la façade de Saint-Roch furent garnies par les statues de la *Force* et de l'*Espérance*, réalisées par François Anguier en 1660 pour la Porte Saint-Antoine à l'occasion du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse d'Autriche [Fig. 90]. Reçues au dépôt le 2 complémentaire an V (18 septembre 1797)⁴²¹, et bien remises à l'administration de l'église Saint-Roch le 1^{er}

⁴¹⁶ AMMF, t. III, pièce CCCLXXXIV n°2, p. 68.

⁴¹⁷ AMMF, t. III, pièce CCCLXXXIV n°2, p. 68.

⁴¹⁸ AMMF, t. III, pièce XDVIII n°2, p. 254-256.

⁴¹⁹ BRES-CBAUTIER Geneviève, «La dispersion des collections du musée des Monuments français, des églises à la galerie d'Angoulême », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 128.

⁴²⁰ Elle note toutefois l'envoi d'œuvres à l'église d'Arpajon.

⁴²¹ AMMF, t. II, pièce CCLXXXVIII, p. 407.

juillet 1814⁴²², elles furent installées dans un premier temps non pas à la façade, mais dans la chapelle de la Vierge et font ainsi partie de l'ensemble de ce qu'elle nomme « sculpture de dévotion ». S'il était important de le signifier, nous reviendrons ultérieurement de manière plus approfondie sur le cas de ces sculptures.

Si jusqu'ici nous n'avons abordé que les œuvres de sculpture, un certain nombre de peintures furent accordées à l'église dans ces mêmes années, en accord avec la politique de regarnir les églises. Nous constatons une fois encore deux grandes vagues d'arrivée d'œuvres. La première concerne des toiles toutes remises à Claude-Marie Marduel par le gouvernement avant la remise en place de la fabrique, et donc avant le 8 avril 1802⁴²³. Observant leurs lieux initiaux de conservation, nous constatons qu'elles proviennent toute du même établissement religieux supprimé en 1790, le couvent des Feuillants [Fig. 91]. Poussant plus loin notre analyse, il s'avère que cet ancien couvent se trouvait dans un périmètre proche de celui de Saint-Roch [Doc. 35]. Dès lors, nous pouvons affirmer que, tel que nous le verrons pour l'attribution des tombeaux orphelins, fut certainement appliqué un critère de proximité dans la logique d'attribution des tableaux à l'église. Cet ensemble de toiles est composé de deux œuvres anonymes, la première d'après Véronèse et représentant *Les pèlerins d'Emmaüs*, la seconde représentant *Le Centenier*. Viennent ensuite *La Présentation au temple* de Jean Restout (1692-1766) réalisé en 1759 [Fig. 92], pris en réserve par le Jury des arts le 8 nivôse an VI (28 décembre 1797)⁴²⁴ et le *Triomphe de Mardochee* de 1755 par le même [Fig. 93]. Terminent ce premier corpus deux toiles par Joseph-Marie Vien, d'une part *Jésus laissant venir à lui les petits enfants* de 1758 [Fig. 94] et d'autre part *La Résurrection de Lazare* de 1759 [Fig. 95]. Si aucune source dans les archives ni aucun des ouvrages consultés ne nous indiquent à quel moment le *Jésus et le Centurion* de Michel-Ange Challe [Fig. 96] parvint à l'église Saint-Roch, sa provenance, le couvent des Feuillants, nous permet d'avancer que ce dernier fit peut-être partie du convoi antérieur à avril 1802.

L'année 1811 fut marquée par l'important don du gouvernement, en vertu d'un décret impérial du 15 février, de dix toiles alors entreposées au Musée central [Doc. 36]. Les campagnes révolutionnaires puis napoléoniennes avaient apporté au Musée quantité d'œuvres d'art en provenance d'Italie, d'Espagne ou encore d'Autriche, qui furent redistribuées entre les différents musées mais aussi aux églises. À titre d'exemple nous pouvons donner la *Sainte*

⁴²² AMMF, t. III, pièce CCCLXXXVII, p. 236.

⁴²³ « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

⁴²⁴ AMMF, t. II, pièce CCL, p. 342.

Conversation d'Amico Aspertini réalisée en 1521 et offerte à l'église Saint-Nicolas-des-Champs de Paris⁴²⁵. « Accordés pour la décoration de l'église » le 22 mai 1812⁴²⁶, ils sont reçus par M. Caccia à l'église le 1^{er} juin 1812⁴²⁷. À ces dix tableaux qui figurent sur le reçu du 1^{er} juin 1812, nous pensons pouvoir ajouter un *Christ en croix* de Louis Lombart provenant de Poissy, dit « remis à l'église Saint-Roch par le musée central »⁴²⁸ sur un inventaire de l'église datant de 1813 [Fig. 97]. Il nous faut noter que si les trois œuvres *Vertus théologiques* de l'Albane, *Sainte Famille ou les Anges en contemplation devant l'Enfant Jésus* de l'école de Guerchin ou les deux peintures anonymes d'après le Guide représentant la *Vierge, Enfant Jésus et Jean* figurent sur le reçu du 1^{er} juin 1812⁴²⁹, on ne les retrouve sur aucun inventaire postérieur de l'église. Nous sommes ainsi en mesure de nous demander si elles y figurèrent à un moment donné. Amédée Boinet, évoquant le don de 1811, ne parle que de trois toiles contre nos dix : *Vertus théologiques* de l'Albane, *Sainte Famille ou les Anges en contemplation devant l'Enfant Jésus* de l'école de Guerchin et leur ajoute un *Saint Roch* peint par Ribera provenant de Parme⁴³⁰. S'il indique que ce dernier tableau dont nous ignorons l'existence ne figura certainement jamais dans Saint-Roch, nous ne pouvons qu'aller dans son sens puisqu'il ne figure nulle part dans les archives. La plupart de ces œuvres données en 1811 furent restituées à leurs propriétaires à la chute de l'Empire en 1815. Tel fut le cas pour la *Transsubstantiation* de Salaert remise aux délégués du roi des Pays-Bas le 13 octobre 1815⁴³¹ et la *Sainte Famille* d'après Raphaël provenant du Palais de Berlin, remise à l'autorité prussienne le 1^{er} octobre 1815 avec un « cadre doré que la fabrique avait acquis avec ses fonds »⁴³².

Seule une œuvre peinte par Simon Vouet⁴³³ vers 1650, *La résurrection de Lazare*, aussi appelée *Résurrection du fils de Naïm* dans les *Archives du musée des Monuments français*

⁴²⁵ Elle était originellement en place à l'église San Tommaso di Strada de Bologne.

⁴²⁶ Correspondance, Ministre des Cultes aux administrateurs de la fabrique St Roch, Paris, 22 mai 1812, A.H.D.P., Z.18, Dossier 624.

⁴²⁷ « Liste des tableaux accordés à l'Église de St Roch en exécution du décret du 15 février 1811, 1^{er} juin 1812, A.H.D.P., Z.18, Dossier 624.

⁴²⁸ « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

⁴²⁹ Sur le reçu du le 1^{er} juin 1812 : « Liste des tableaux accordés à l'Église de St Roch en exécution du décret du 15 février 1811, 1^{er} juin 1812, A.H.D.P., Z.18, Dossier 624.

⁴³⁰ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 379.

⁴³¹ Note, Paris, 13 oct. 1815, A.H.D.P., Z.18, Dossier 616.

⁴³² « Délibérations du conseil de fabrique », 1^{er} oct. 1815, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁴³³ Elle a été réattribuée récemment à Eustache Lesueur.

[Fig. 98], échappe à ces deux envois. Reçue le 13 germinal an II (2 avril 1794) au dépôt⁴³⁴, nous ne possédons pas de renseignements quant à sa date d'arrivée à Saint-Roch, sinon qu'elle figure dans un inventaire de l'église en 1817⁴³⁵. Cette peinture échappe également à la logique de proximité, ne provenant pas d'un lieu proche de la paroisse Saint-Roch, mais du Collège des Grassins, rive gauche.

La troisième phase que nous identifions concerne les tombeaux et monuments d'églises ou couvents voisins disparus, arrivés dans l'année 1819. Cette datation correspond à celle de la vague de retour des monuments que nous avons déjà abordée, marquée par la mise en place de la Commission des restitutions⁴³⁶. En effet, cette dernière va également devoir faire face aux demandes des églises qui souhaitent obtenir la jouissance d'œuvres désormais orphelines. L'église Saint-Roch n'échappa pas à ce phénomène et va d'ailleurs, selon les mots de Geneviève Bresc-Bautier, se tailler « la part du lion »⁴³⁷.

Le 11 avril 1818, un premier état des œuvres réclamées par la fabrique de Saint-Roch était établi⁴³⁸. Y figuraient le monument d'Henri de Lorraine, retiré des Feuillants entre 1791 et 1792⁴³⁹, la statue à genoux du cardinal Dubois retirée de la Collégiale Saint-Honoré également entre 1791 et 1792⁴⁴⁰, le tombeau de la famille de Rostaing accompagné de deux bustes de Jean et Antoine Rostaing, la statue à genoux de Raymond Phélypeaux ôté des Feuillants et enfin la statue de Claude de l'Aubespine Barbezieux des Célestins accompagnée du buste de son mari Médéric Barbezieux, ôtés des Feuillants. Le 30 mars 1819, la Préfecture du département de la Seine faisait parvenir à Saint-Roch la liste des pièces lui étant attribuées, reprenant les œuvres ci-dessus citées⁴⁴¹. Il s'avère que les trois derniers ensembles ne furent finalement pas envoyés à l'église Saint-Roch. En effet, l'église de l'Assomption située à proximité de notre paroisse [Doc. 37], avait elle aussi réclamé des monuments⁴⁴², dont ceux de Pierre Mignard provenant des Jacobins Saint-Honoré et reçu le 30 prairial an III (18 juin

⁴³⁴ AMMF, t. II, pièce CXII, p. 138.

⁴³⁵ « Inventaire des tableaux appartenant à l'œuvre et fabrique de l'Eglise paroissiale de St Roch », 26 mars 1817, A.H.D.P., Z.7., Dossier 291.

⁴³⁶ BRES-CBAUTIER Geneviève, « La dispersion des collections du musée des Monuments français, des églises à la galerie d'Angoulême », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 135.

⁴³⁷ *Ibidem*, p. 137.

⁴³⁸ AMMF, t. III, pièce DII, p. 268.

⁴³⁹ AMMF, t. II, pièce XXX, p. 29.

⁴⁴⁰ AMMF, t. II, pièce XXX, p. 29.

⁴⁴¹ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de la paroisse St Roch, Paris, 30 mars 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

⁴⁴² AMMF, t. III, pièce DII, p. 267.

1795)⁴⁴³, de François de Créqui anciennement aux Jacobins Saint-Honoré et de Charles de Créqui du couvent des Capucines. Par manque de place, elle du se résigner à les refuser⁴⁴⁴ et ils furent proposés à Saint-Roch qui en accepta la charge⁴⁴⁵. Augmentée de trois nouvelles œuvres, notre église ne crut pas devoir solliciter la remise des monuments des Rostaing, de Raymond Phélypeaux et des Barbezieux pour lesquelles elle avait pourtant fait réaliser des dessins au dépôt des Petits-Augustins [Fig. 99, Fig. 100, Fig. 101]. Les ressorts de cette sélection, les motivations de la fabrique à l'égard de leur abandon sont, si l'on en croit les archives, l'état de dégradation dans lequel ils se trouvaient et l'importance des fonds qu'il aurait fallu dépenser pour leur restauration⁴⁴⁶. Nous sommes en droit de nous demander quelles pouvaient être les raisons poussant la fabrique à en demander la jouissance en 1818. Aucune justification nous ne apparaît, hormis que ces œuvres aient appartenu à des institutions proches de la paroisse [Doc. 38]. Nous ne pouvons avancer qu'avec prudence l'hypothèque que la statue de Raymond Phélypeaux fut demandée pour rappeler l'inhumation d'un « chevalier » Pontchartrain (s.d.-1708)⁴⁴⁷ et de Marie-Louise Rosalie Phélypeaux de Pontchartrain (1714-1780)⁴⁴⁸ signalés sur une plaque posée dans l'église en 1822 et dont nous serons amené à reparler. Toujours est-il que le 31 août 1819, la fabrique de Saint-Roch était autorisée à faire retirer des Petits-Augustins les monuments⁴⁴⁹, qui lui furent remis le 18 octobre 1919⁴⁵⁰. Pour ce qui concerne le tombeau de la famille des Rostaing, les deux statues de priants de Tristan et Charles furent rendus à la famille en 1823⁴⁵¹ et placés dans la dernière chapelle familiale subsistant à Saint-Germain-l'Auxerrois. La statue de Raymond Phélypeaux rentra à Versailles⁴⁵².

⁴⁴³ AMMF, t. II, pièce CCLXXXVII, p. 385.

⁴⁴⁴ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux, Paris, 30 mars 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

⁴⁴⁵ Correspondance, curés et marguilliers de la paroisse St Roch au Préfet du département de la Seine, Paris, 22 août 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

⁴⁴⁶ Correspondance, curés et marguilliers de la paroisse St Roch au Préfet du département de la Seine, Paris, 22 août 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

⁴⁴⁷ Nous n'avons pas réussi à identifier ce personnage dans la branche de cette famille.

⁴⁴⁸ Appelée « veuve de Watteville » sur la-dite plaque de 1822. Elle était une des descendantes de Raymond Phélypeaux d'Herbault (1560-1629).

⁴⁴⁹ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de la paroisse St Roch, Paris, 31 août 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 448.

⁴⁵⁰ AMMF, t. III, pièce DIX, p. 285-310.

⁴⁵¹ Correspondance, M. Cordin à M. Héricault de Thury (directeur des travaux publics), Paris, 14 juin 1823, A.N., Série F, F(17)1280E, Dossier 334.

⁴⁵² L'avancement de nos recherches ne nous a pas permis de savoir ce qu'étaient devenus la statue de Claude de l'Aubespine Barbezieux et le buste de Médéric Barbezieux, après leur dernière occurrence au catalogue du musée des monuments français, respectivement : CMMF, éd. 5, an VIII, n°164, p. 262 et CMMF, éd. 12, 1816, n°308, p. 104.

Ainsi que les monuments de retour dans Saint-Roch, certaines de ces œuvres figurèrent au projet de la galerie de l'église Sainte-Geneviève dont nous parlions précédemment, tel le monument d'Henri de Lorraine, du cardinal Dubois, de Charles et de François de Créqui⁴⁵³, ainsi que le monument de Pierre Mignard⁴⁵⁴.

En 1819, l'église Saint-Roch était donc pourvue de cinq monuments provenant d'autres lieux de conservation⁴⁵⁵, nombre conséquent au regard de l'église proche de Saint-Germain l'Auxerrois qui ne reçut du gouvernement aucune des œuvres de l'Oratoire qu'elle réclamait⁴⁵⁶, de même que pour Saint-Merri ou Saint-Gilles selon Geneviève Bresc-Bautier⁴⁵⁷.

Comme pour les œuvres de retour, ces nouveaux arrivants subirent d'importantes modifications entre le départ de leurs lieux de conservation respectifs et leur arrivée à Saint-Roch.

C'est par le *Monument funéraire du cardinal Guillaume Dubois* (1656-1724) que nous choisissons de débiter cette étude [Fig. 102]. Érigé dans la Collégiale Saint-Honoré en 1725, il se composait d'une pyramide de marbre noir, posée sur un cénotaphe en brèche grise servant à la fois de support à l'épithaphe de marbre noir composée par Jean-Baptiste Couture [Doc. 39] et de socle à la représentation en ronde-bosse du cardinal sculptée par Guillaume Coustou. Agenouillé, les mains jointes, devant lui était placé un prie-Dieu supportant un ouvrage ouvert où on lisait « *Miserere mei* ». À son arrivée au dépôt des Petits-Augustins, la pyramide de marbre avait déjà disparu⁴⁵⁸. De même, si le cénotaphe est présent dans le catalogue du musée des Monuments français dans la première édition⁴⁵⁹, n'apparaissent plus dans les suivantes que la statue de Dubois et son épithaphe. C'est d'ailleurs ces deux éléments que les membres de la fabrique dessinèrent avant leur transport vers l'église en 1819 [Fig. 103]. Il faut souligner que l'épithaphe selon Amédée Boinet « resta longtemps dans un magasin

⁴⁵³ « Monumens pour Ste Geneviève », s.d., A.N., Série F, F(17)1280A, Dossier 5, pièce 169.

⁴⁵⁴ « Savans, poètes, littérateurs, sculpteurs, peintres et architectes français, dont les tombeaux, ou statues ou bustes existent au dépôt des petits augustins, et qui peuvent être rassemblés et placés dans les galeries hautes de l'église de Ste Geneviève, ou dans une galerie bâtie exprès autour de l'église », s.d., A.N., Série F, F(17)1280A, Dossier 5, pièce 170.

⁴⁵⁵ Nous en comptons cinq car nous réunissons le *buste de Pierre Mignard* et la statue de la *comtesse de Feuquières* en un même ensemble puisque faisant partie à l'origine du même monument.

⁴⁵⁶ BRES-CBAUTIER Geneviève, « La dispersion des collections du musée des Monuments français, des églises à la galerie d'Angoulême », dans *Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997, p. 136.

⁴⁵⁷ *Ibidem*, p. 137.

⁴⁵⁸ AMMF, t. II, pièce XXX, p. 27.

⁴⁵⁹ CMMF, éd. 1, 1793, n°19, p. 237.

dépendant de Saint-Roch »⁴⁶⁰ avant de finalement être détruite. Seule la figure du cardinal fut donc placée dans celle-ci [Fig. 104].

Le second monument que reçut l'église est celui de François de Créqui (1629-1687), réalisé d'après les dessins de Charles Lebrun par Charles-Antoine Coysevox entre 1690 et 1695, à la demande de sa veuve, Catherine de Rougé du Plessis-Bellière. Placé dans l'église du couvent des Jacobins Saint-Honoré [Fig. 105], le maréchal était à l'origine représenté à mi-corps, les mains jointes et agenouillé sur un prie-Dieu recouvert d'un pan de draperie sur lequel était reportée l'épithaphe du défunt. Placé sur un soubassement orné en partie basse d'armoiries et surmonté d'un bas-relief en bronze représentant sa victoire lors de la *bataille de Kocberg* par Jean Joly (s.d.-1740), le buste était encadré de deux figures en proie à l'affliction. À sa droite la *Religion* et à sa gauche le *Courage*, toutes deux accoudées à des boucliers. Tout ceci se détachait sur une pyramide ornée d'éléments d'architecture et de guirlandes de feuillage, au sommet de laquelle deux génies ailés tenaient un écusson aux armes du défunt. Il est essentiel de rappeler qu'un marbrier, le citoyen Marchal, était entré en possession de ce monument avant que le gouvernement ne se décida à lui échanger contre des marbres déposés au musée⁴⁶¹. Cet intermède permet certainement d'expliquer pourquoi, lorsque celui-ci entra au musée, il n'en reste plus que le bas-relief de Joly et le buste du maréchal dont les bras ont disparu. Les deux éléments sont dissociés dans les quatre premiers catalogues du musée des Monuments français, puis présentés sous le même numéro jusqu'à la dixième édition et suivantes, où ne figure plus que le buste de François de Créqui, sous le numéro 245. Si les deux éléments furent réclamés par l'Assomption en 1818⁴⁶², seul le buste fut remis à l'église Saint-Roch le 19 octobre 1818⁴⁶³ [Fig. 106]. Le bas-relief de Jean Joly est aujourd'hui à l'École des Beaux-Arts de Paris⁴⁶⁴.

Le Monument funéraire de Pierre Mignard, élevé par sa fille Catherine Mignard, comtesse de Feuquières, aux Jacobins Saint-Honoré sur les dessins de Jean-Baptiste II Lemoyne, connut un destin que nous pourrions qualifier de particulier. Mis en place en 1744 [Fig. 107], il comportait un buste du célèbre peintre, aux pieds duquel se prosternait la comtesse de Feuquières, entourée de deux génies pleurant ou montrant une palette, référence à la carrière du défunt. L'imposant soubassement recueillait l'épithaphe [Fig. 108, Doc. 40] et supportait le sarcophage orné des armes de Mignard encadrées de rinceaux végétaux sur lequel reposaient

⁴⁶⁰ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 356.

⁴⁶¹ AMMF, t. III, pièce CCCLXXXVII, p. 226.

⁴⁶² AMMF, t. III, pièce DII, p. 267.

⁴⁶³ AMMF, t. III, pièce DIX, p. 303.

⁴⁶⁴ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 355.

les éléments que nous venons de décrire. Une pyramide terminait le dessin, au sommet de laquelle la figure ailée du *Temps* en plomb doré tenant une faux, soulevait une lourde draperie également en plomb, voile de l'Immortalité, retombant de part et d'autre de l'ensemble jusqu'au sol. Lors de l'arrivée au dépôt du tombeau le 30 prairial an III (18 juin 1795), seul furent reçus le buste et les deux petits génies. La figure du *Temps* et le voile avaient été fondus⁴⁶⁵. La *comtesse de Feuquières* arriva au dépôt le lendemain, le 1^{er} messidor an III (19 juin 1795)⁴⁶⁶, accompagnée du socle en brèche grise avec l'épithaphe. Rien ne nous renseigne sur le moment où les deux petits génies disparurent de l'ensemble. En effet, s'ils sont présents sur le dessin du monument de Mignard publié dans un ouvrage d'Alexandre Lenoir en 1806 [Fig. 109], la figure du *Temps* et divers éléments perdus en 1795 sont également là. Ce dessin est donc une représentation du monument alors qu'il était encore en place aux Jacobins. La comtesse de Feuquières faillit également disparaître. En effet, d'après Amédée Boinet, elle fut réclamée à Lenoir par Deseine afin d'en faire le buste de Winckelmann, demande qui n'eut pas de suite⁴⁶⁷. Finalement le buste et la *comtesse de Feuquières* rejoignirent Saint-Roch en [Fig. 110], de même que l'épithaphe⁴⁶⁸.

Charles de Créqui, frère de François, fut inhumé en l'église des Capucines de la place Vendôme. Sa veuve, Armande de Saint-Gervais-Lusignan lui fit élever son tombeau en 1688 sur les dessins de Simon Hurtrelle (1648-1724) et Pierre Mazeline (1632-1708) [Fig. 111]. Sous l'arcade de la chapelle, le sarcophage était posé sur un socle en marbre orné des armes de la famille de Créqui soutenues par deux sauvages et surmonté d'une tête de mort recouverte d'une draperie. Ce socle était encadré de deux figures allégoriques en marbre de la *Religion* et de l'*Abondance*. Charles de Créqui, revêtu du costume de l'ordre du Saint-Esprit, se tenait à demi-couché, reposant sur les genoux de l'*Espérance* en pleurs, assise sur la proue d'un navire. En partie haute, trois amours déroulaient une draperie sur laquelle était inscrite l'épithaphe [Doc. 41].

Comme il en fut pour le Monument de François de Créqui, celui de Charles fut vendu dans un premier temps au marbrier Marchal. Ayant été informé, Alexandre Lenoir écrivait au Ministre de l'Intérieur le 15 floréal an V (4 mai 1797) pour proposer son rachat en l'échange de marbres⁴⁶⁹. Le Conseil de conservation des objets de science et d'art établit alors, le 26

⁴⁶⁵ AMMF, t. II, pièce CCLXXXVIII, p. 385.

⁴⁶⁶ AMMF, t. II, pièce CCLXXXVII, p. 385.

⁴⁶⁷ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 373.

⁴⁶⁸ Il semble que celle-ci n'ait jamais été remise à côté du monument. Elle se trouverait reléguée actuellement dans la cave de l'église Saint-Roch.

⁴⁶⁹ AMMF, t. I, pièce LXXIX, p. 75-76.

prairial an V (14 juin 1797), un rapport sur ce monument, dans lequel on apprend d'une part qu'il a subi de nombreuses mutilations et d'autre part que manquent le sarcophage, ainsi que « tous les accessoires sépulcraux »⁴⁷⁰. À la suite de longues négociations, la statue du duc accoudé à l'*Espérance* et les figures de la *Religion* et de l'*Abondance* entrèrent au musée⁴⁷¹. Seule la figure du duc fut attribuée à Saint-Roch [Fig. 112]. En effet, les deux allégories de la *Religion* et de l'*Abondance* avaient déjà été séparées des restes du monument quand, le 3 brumaire an XIII (25 octobre 1804), Lenoir les proposait à Vivant-Denon pour orner les Invalides⁴⁷², où elles furent bien installées⁴⁷³. C'est la raison pour laquelle elles ne figurent plus aux côtés du duc dans la huitième édition du catalogue du musée de 1806⁴⁷⁴, ni sur les deux dessins réalisés par les membres de la fabrique de Saint-Roch en 1819 [Fig. 113, Fig. 114].

Dernier monument de notre liste, celui dédié à Henri de Lorraine, comte d'Harcourt (1601-1666) et son fils Alphonse (1644-1684) [Fig. 115]. Exécuté par Nicolas Renard (1654-1720), il se trouvait à l'origine dans l'église du couvent des Feuillants. Henri de Lorraine ayant été inhumé dans l'église de Royaumont, il ne s'agit pas ici de son monument funéraire⁴⁷⁵. On voyait à l'origine une pyramide en marbre bleu turquin couronnée d'un aigle en bronze doré posé sur un globe. Elle prenait appui sur un haut soubassement de marbre noir orné d'un bas-relief en bronze doré figurant l'allégorie de la *Victoire* présentant Henri de Lorraine à la *Religion*. Au-dessous, un cartouche aux armes des Lorraine-Harcourt couronnait une table couverte d'une inscription à la mémoire de ce dernier. Au bas de la pyramide, la figure du *Temps* allongée sur des trophées d'armes tenait un livre ouvert sur lequel on lit d'un côté « *Spes illorum immortalitate plena est* », et de l'autre « *Bonum nomen permanebit in aeternum* ». À ses côtés, la figure de l'*Immortalité* prenant son envol présentait de sa main droite le médaillon d'Henri de Lorraine, accompagnée à sa gauche d'un petit génie tendant le médaillon d'Alphonse de Lorraine. Le groupe de marbre fut reçu aux Petits-Augustins en compagnie du bas-relief de bronze⁴⁷⁶. Si les marbres et le bas-relief figurent sous le même

⁴⁷⁰ AMMF, t. I, pièce LXXXI, p. 78.

⁴⁷¹ CMMF, éd. 4, an VI, n° XLVIII, p. 218.

⁴⁷² AMMF, t. I, pièce CCCXVII, p. 316.

⁴⁷³ Selon BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 358, l'*Abondance* se trouve dans la chapelle Saint-Augustin et la *Religion* dans la chapelle Saint-Grégoire des Invalides.

⁴⁷⁴ CMMF, éd. 8, 1806, n°492, p. 228.

⁴⁷⁵ D'après BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 354, ce dernier, ouvrage de Coysevox, est désormais conservé à l'église d'Asnières-sur-Oise.

⁴⁷⁶ AMMF, t. II, pièce CXLI, p. 188.

numéro dans les premières éditions du catalogue du musée des Monuments français⁴⁷⁷, dans la neuvième édition, il est dit « on voyait dans un bas-relief »⁴⁷⁸. On apprend en effet dans les archives du musée que celui-ci fut fondu⁴⁷⁹. Seul l'élément central du monument fut dessiné par la fabrique [Fig. 116] et reçu à Saint-Roch le 19 octobre 1819⁴⁸⁰ [Fig. 117].

c. Les éventuels achats et nouvelles commandes.

Si Saint-Roch retrouva la jouissance de la plupart de ses œuvres d'art et réussit à en acquérir de nouvelles par le jeu des redistributions, il ne faut pas omettre les achats et commandes de la première moitié du XIX^e siècle, destinées elles aussi à remeubler l'église. Dans le cadre de cette étude, il faut distinguer différents types de commanditaires. Tout d'abord Claude-Marie Marduel, puis la fabrique de l'église Saint-Roch, et enfin la Préfecture de la Seine.

Dans un inventaire des tableaux de Saint-Roch daté de 1813⁴⁸¹, plusieurs sont suivis de la mention « donné par Marduel », nous entendant qu'il en fit l'acquisition pour les donner par la suite à son église. Il s'agit d'une *Sainte Famille* anonyme, d'une *Annonciation et la vierge et rosaire*, anonyme, et de deux *Vierge à l'enfant*, elles aussi anonymes. Malheureusement, rien ne nous renseigne sur les circonstances dans lesquelles il se les procura. À fortiori, les dénominations de ces œuvres ne nous permettent pas d'approfondir nos recherches et ce malgré les recoupements que nous avons tenté de réaliser avec les autres documents en notre possession. Grâce au même inventaire, nous savons que Marduel s'était également procuré un *Jésus portant sa croix* attribué à Raphaël, un *Jésus condamné à mort* anonyme, ainsi qu'un *Ecce Homo* anonyme, afin d'établir un chemin de croix peint dans son église. Pour ce qui concerne la sculpture, contrairement à ce que Amédée Boinet⁴⁸², Georges Barthe et Georges Brunel⁴⁸³ ou Jean-Pierre Babelon⁴⁸⁴ ont pu avancer, la figure de *Sainte Barbe* en marbre blanc aujourd'hui placée dans la chapelle de la Vierge ne fut pas achetée par

⁴⁷⁷ Excepté dans le premier catalogue où les marbres sont sous le n°46 et le bas-relief sous le n°164.

⁴⁷⁸ CMMF, éd. 9, 1810, n°264, p. 265.

⁴⁷⁹ AMMF, t. III, pièce CCCCLXXX, p. 186.

⁴⁸⁰ AMMF, t. III, pièce DIX, p. 302.

⁴⁸¹ « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

⁴⁸² BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 365.

⁴⁸³ BARTHE Georges, BRUNEL Georges, *op. cit.*, 2000, p. 48.

⁴⁸⁴ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 67.

Claude-Marie Marduel [Fig. 118]. C'est en effet M. Caccia, trésorier de la fabrique, qui l'acquiert pour celle-ci en novembre 1814 pour la somme de mille francs prise sur « ses deniers »⁴⁸⁵. Nous ne connaissons ni la provenance de cette œuvre, ni son auteur. Les chercheurs précités s'accordent néanmoins pour dire qu'elle fut certainement réalisée par un artiste français du début du XVIII^e siècle.

La fabrique de l'église Saint-Roch mena une politique active en matière d'acquisition. Dans le domaine de la peinture, elle se procura en 1805 l'*Apparition du Christ à Marie-Madeleine* de Guillaume Guillon-Lethière (1760-1832) [Fig. 119]. Le relevé des paiements de la fabrique ne nous indiquent pas si elle commanda cette œuvre à l'artiste ou si elle lui acheta directement dans son atelier⁴⁸⁶. Dans le domaine de la peinture, nous choisissons d'inclure un vitrail commandé en 1816 pour la chapelle des Fonts Baptismaux à Ferdinand-Henri Mortelècque (1775-1842) et figurant un *Christ en croix* [Fig. 120]. On commanda un *Christ en Croix* à Alexandre Rémy entre les années 1806 et 1807⁴⁸⁷. Déjà en place en 1807, il ne fut pas commandé en 1808, tel que l'avance l'inventaire Chaix⁴⁸⁸. Seule sa présence sur un inventaire des tableaux appartenant à la fabrique de 1817 nous permet d'avancer qu'il s'agit bien ici d'une commande effectuée par cette dernière⁴⁸⁹.

Si nous avons déjà évoqué la recreation avant 1804 de deux anges de plâtre en remplacement de ceux perdus de Slodtz qui ornaient l'autel de la chapelle de la Communion⁴⁹⁰, la commande la plus importante passée par la fabrique est certainement la statue en plâtre de *Saint-Roch* par Boichot [Fig. 121]⁴⁹¹. Si l'inventaire Plon indique en 1888 que cette œuvre fut commandée en 1814⁴⁹², une description de l'état de l'église du 11 juin 1804 indique que « la

⁴⁸⁵ « Délibérations du conseil de fabrique », 7 janv. 1816, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁴⁸⁶ « Relevé des paiements faits pour libérer la fabrique depuis le rapport fait à l'époque de son installation », 1^{er} vendémiaire an XIV (23 sept. 1805), A.H.D.P., Z.3, Dossier 140.

⁴⁸⁷ « Délibérations du conseil de fabrique », 3 mai 1807, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁴⁸⁸ PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la Ville de Paris*, 6 vol., Paris, Chaix et Cie, 1878-1889, (vol. I : Édifices religieux), Paris, Chaix et Cie, 1878, p. 160.

⁴⁸⁹ « Inventaire des tableaux appartenant à l'œuvre et fabrique de l'Eglise paroissiale de St Roch », 26 mars 1817, A.H.D.P., Z.7., Dossier 291.

⁴⁹⁰ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁴⁹¹ Cette œuvre a disparu, remplacée par un *Saint Roch* par Louis-Aimé Lejeune (1884-1969) en 1945.

⁴⁹² MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris, monuments religieux*, 3 vol., Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1876-1901, (t. II), Paris, E. Plon-Nourrit et Cie, 1888, p. 164.

statue de St Roch a été refaite en entière et mise en place »⁴⁹³, nous permettant d'affirmer que celle de Boichot fut commandée antérieurement. Quand à l'inventaire Chaix, il semble ignorer en 1876 que le *Saint Roch* de Coustou en place avant la Révolution a disparu⁴⁹⁴. Il n'est pas surprenant que cette commande ait été passée à Boichot. En effet, celui-ci travaillait déjà à Saint-Roch en 1804 et était sous la protection de Claude-Marie Marduel qui souhaitait originellement lui confier la restauration de la chaire de Simon Challe⁴⁹⁵. L'attribution de ce sujet à Boichot déplut fortement à Deseine qui souhaitait visiblement en obtenir la charge. Il écrivait ainsi en 1819 à Marduel : « Lorsque je croyais posséder votre pleine et entière confiance à laquelle j'avais des droits incontestables, lorsque j'affirmais, à qui voulait l'entendre, que j'avais en vous, monsieur, un ami, un frère, un intrigant nommé Boichot, statuaire, qui n'est plus, poussé près de vous par un ecclésiastique, son parent, prêtre à St Roch, est venu, à mon insu, vous offrir ses médiocres talents à vil prix ; séduit par le prétendu bon, sans réfléchir que les productions des beaux arts, n'ont de valeur que par leur mérite, vous lui avez confié, le St Roch dont vous m'aviez longtemps avant demandé l'exécution, et pour m'en priver on a inventé un mensonge : qu'en est-il résulté ? que le St Roch que vous possédez est la honte des beaux arts parce qu'il n'a ni le caractère, ni la sublime expression du sujet »⁴⁹⁶.

Si la Préfecture de la Seine joua un rôle important dans le processus d'attribution des œuvres d'art à l'église par suite du Concordat, il ne fut pas moindre lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins de Saint-Roch en images nouvelles. En 1817, elle fit don d'une toile de Pierre-Claude-François Delorme (1783-1859), ayant pour sujet *Jésus ressuscitant la Fille de Jaire*, commandée par le Préfet en 1816 et exposée au Salon du Museum de 1817 sous le numéro 221⁴⁹⁷ [Fig. 122]. La fabrique souhaitait mettre une œuvre en pendant à celle de Delorme. La Préfecture répondit à ce désir en commandant en 1819 un *Jésus chassant les marchands du Temple* à Antoine-Jean-Baptiste Thomas (1791-1833)⁴⁹⁸ [Fig. 123], exposé lui

⁴⁹³ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁴⁹⁴ PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, *op. cit.*, 1878, p. 166.

⁴⁹⁵ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁴⁹⁶ Correspondance, Deseine à Marduel, Paris, 3 avril 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 449.

⁴⁹⁷ Correspondance, curés et marguilliers de la paroisse St Roch au Préfet du département de la Seine, Paris, 10 déc. 1817, A.H.D.P., Z.18, Dossier 619.

⁴⁹⁸ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de la paroisse St Roch, Paris, 3 avr. 1819, A.H.D.P., Z.18, Dossier 612.

aussi au Salon du Museum en 1819 sous le numéro 1081⁴⁹⁹. L'année 1830 fut sanctionnée par la commande de deux œuvres qui ne figurèrent toutefois pas dans l'église avant la mort de Claude-Marie Marduel, mais dont nous tenons toutefois à souligner l'existence. Le premier est *La Prédication de saint Jean-Baptiste* par Charles-Émile Callande de Champmartin (1797-1883), présent en 1840 dans l'église⁵⁰⁰ mais dont nous n'avons retrouvé aucune trace. L'explication de son absence nous est peut-être donnée par le Chaix qui indique en 1878 que celui-ci était alors « déposé provisoirement dans les magasins de la Ville »⁵⁰¹. Le second tableau commandé en 1830 est une œuvre de Jean-Victor Schnetz (1787-1870) représentant *Le Christ et les Petits Enfants* qui ne fut terminée qu'en 1855 et présentée au Salon du Museum sous le titre *Sinite parvulos venire ad me*⁵⁰² [Fig. 124].

La Préfecture passa également des commandes d'œuvres sculptées. Nous avons rencontré deux cas particuliers lors de nos recherches. Selon le Chaix, elle aurait demandé aux artistes Pierre-Jean David dit David d'Angers (1788-1856) et Louis-Messidor-Lebon Petitot (1794-1862) de réaliser chacun une ronde-bosse de plâtre. Une *Sainte Cécile* en 1821 pour le premier⁵⁰³ et un *Saint-Jean l'Évangéliste* en 1822⁵⁰⁴ pour le second, toutes deux exposées au Salon de 1822. Nulle part dans les archives ou dans les descriptions nous n'avons rencontré ces œuvres. De même, le relevé de Joseph-Aimable Grégoire recensant les objets d'art commandés pour les églises entre 1816 et 1830 n'en parle pas⁵⁰⁵. Le Chaix souligne d'ailleurs que ces « statues n'existent actuellement ni à Saint-Roch, ni dans aucune autre église de Paris »⁵⁰⁶. On fit également don à d'une statue du *Christ à la colonne* par Ramey fils, exposée au salon de 1824 et commandée pour l'église⁵⁰⁷. La dernière commande passée par la Ville de Paris est celle d'une statue en plâtre du *Martyr de saint André* par James Pradier (1790-1852)

⁴⁹⁹ MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris, monuments religieux*, 3 vol., Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1876-1901, (t. II), Paris, E. Plon-Nourrit et Cie, 1888, p. 117.

⁵⁰⁰ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A. Vatou, 1840, p. 179.

⁵⁰¹ PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, *op. cit.*, 1878, p. 160.

⁵⁰² MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris, monuments religieux*, 3 vol., Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1876-1901, (t. II), Paris, E. Plon-Nourrit et Cie, 1888, p. 177.

⁵⁰³ PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, *op. cit.*, 1878, p. 152.

⁵⁰⁴ *Ibidem*, p. 150.

⁵⁰⁵ GRÉGOIRE Joseph-Aimable, *Itinéraire de l'artiste et de l'étranger dans les églises de Paris, ou État des objets d'art commandés depuis 1816 jusqu'en 1830 par l'administration de cette ville*, Paris, l'Auteur, 1833, p. 46-47.

⁵⁰⁶ PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, *op. cit.*, 1878, p. 152.

⁵⁰⁷ Correspondance, Préfecture du département de la Seine à la fabrique de St Roch, Paris, 18 janv. 1825, A.H.D.P., Z.18, Dossier 590. N'en ayant trouvé de trace nulle part, nous ne savons si elle fut mise en place dans l'église.

en 1822⁵⁰⁸ [Fig. 125]. Les *David* et *Isaïe*, de part et d'autre de la gloire de la chapelle de la Vierge avant la Révolution, étaient remplacés depuis le 3 octobre 1814 par les statues de la *Force* et de l'*Espérance* d'Anguier provenant de la porte Saint-Antoine et mises en place dès leur arrivée à l'église 1^{er} juillet 1814⁵⁰⁹. Dès le mois de novembre 1816⁵¹⁰, la fabrique souhaitait changer cette disposition et les remplacer par la *Sainte Barbe* achetée en 1814 et le *Saint Jérôme* de Adam provenant des Invalides, alors dans la chapelle Saint-Denis⁵¹¹, très certainement à la place du *Saint-Charles Borromée* de Challe disparu. Le 21 mars 1821, l'architecte Delespine rapportait au conseil de fabrique la disproportion existant entre la *Sainte Barbe* et le *Saint Jérôme* déposées chez M. Caccia. Il proposait alors de laisser ce dernier à la chapelle Saint-Denis et de demander au Préfet la commande d'une statue neuve en plâtre « en demandant au statuaire d'harmoniser la taille »⁵¹² avec celle de la sainte. Claude-Marie Marduel souhaitait que les œuvres de la chapelle de la Vierge soient toutes de marbre. Il avança alors que l'on trouve un moyen d'amenuiser la trop grande différence de taille entre les *Saint Jérôme* et *Barbe* et que la nouvelle œuvre de plâtre commandée au Préfet pourrait combler l'espace vierge laissé par le *Jérôme*. Le 17 octobre 1821, la Préfecture offrait de mettre à la disposition de la fabrique, pour remplacer le Saint Jérôme qu'elle voulait mettre à la chapelle de la Vierge, un *Saint Pierre* exécuté par Pradier pour orner l'église Saint-Sulpice⁵¹³. Delespine refusa le *Saint Pierre*, estimant qu'il ne convenait « ni à l'emplacement donné, ni à aucun autre dans l'église »⁵¹⁴. En revanche, il se montrait très intéressé par une esquisse d'un *Saint André* que le même artiste était venu lui montrer quelques jours après la visite dans son atelier⁵¹⁵. La Préfecture consentit à passer commande de cette nouvelle œuvre à Pradier le 6 février 1822⁵¹⁶. Quelques mois plus tard, l'artiste rencontra des difficultés dans la réalisation du *Saint André* et proposait à la Préfecture de sculpter à la place une

⁵⁰⁸ Deux dossiers recelant les documents relatifs à cette œuvre étaient à l'origine conservés aux A.H.D.P., Z.18, Dossiers 586 et 588. Il a été constaté en 1938 que le dossier 586 avait été vidé de son contenu.

⁵⁰⁹ « Délibérations du conseil de fabrique », 3 oct. 1814, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵¹⁰ « Délibérations du conseil de fabrique », 1^{er} nov. 1816, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵¹¹ « Délibérations du conseil de fabrique », 21 mars 1821. A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

⁵¹² « Délibérations du conseil de fabrique », 21 mars 1821. A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

⁵¹³ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de la paroisse St Roch, Paris, 17 oct. 1821, A.H.D.P., Z.18, Dossier 591.

⁵¹⁴ Ce *Saint Pierre* fut bien mis en place dans l'église Saint-Sulpice en 1822, selon GRÉGOIRE Joseph-Aimable, *op. cit.*, 1833, p. 54-55.

⁵¹⁵ Correspondance, curés et marguilliers de la paroisse St Roch à la Préfecture du département de la Seine, 28 oct. 1821, A.H.D.P., Z.18, Dossier 591.

⁵¹⁶ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de la paroisse St Roch, Paris, 6 févr. 1822, A.H.D.P., Z.18, Dossier 588.

Madeleine⁵¹⁷. La fabrique y opposa un refus catégorique, estimant qu'elle était déjà en possession d'une figure analogue⁵¹⁸. Finalement, la Préfecture repassa commande à Pradier du *Saint-André* le 2 décembre 1822, espéré pour l'année suivante⁵¹⁹. C'est bien l'avis de Claude-Marie Marduel qui fut suivi en 1823 au moment de la pose. On plaça le *Saint Jérôme* de Adam en pendant à la *Sainte Barbe* et le *Saint André* de Pradier prit place dans le transept⁵²⁰. Cet exemple nous démontre que si la Préfecture participait au garnissement de l'église en passant commande aux artistes, la fabrique pouvait prendre une part si importante dans le processus de choix des sujets que le rôle de la Préfecture se trouvait réduit à celui de simple financier.

3. Étude de l'emplacement d'œuvres qui participent à la restitution du programme iconographique et artistique antérieur à la Révolution.

Si nous avons constaté à la suite du Concordat l'arrivée à Saint-Roch d'œuvres par le biais de trois différents processus que sont les retours, les réattributions et les commandes et achats, il s'agit désormais d'étudier la manière dont on les disposa au sein de l'église. Les œuvres peintes et sculptées changèrent à plusieurs reprises de destination au gré des nouvelles arrivées. Dès lors, nous prenons ici le parti d'étudier le dernier emplacement qu'elles tinrent sous la cure de Claude-Marie. Notre objectif est de saisir si il en ressort l'intention du rétablissement du programme iconographique antérieur à la Révolution ou si le placement des œuvres nouvelles fut régi par un souci d'harmonie avec ce dernier. Pour ce faire nous allons nous attacher à l'étude des grands ensembles en procédant dans l'ordre de progression dans l'édifice, à savoir les statues présentes aux deux piliers du Chœur et les chapelles des Transepts, la chapelle de la Vierge, celle de la Communion, et enfin celle du Calvaire.

⁵¹⁷ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de la paroisse St Roch, Paris, 28 sept. 1822, A.H.D.P., Z.18, Dossier 588.

⁵¹⁸ Correspondance, curés et marguilliers de la paroisse St Roch à la Préfecture du département de la Seine, Paris, 2 oct. 1822, A.H.D.P., Z.18, Dossier 588. Pour ce qui concerne la Madeleine, la fabrique fait allusion à la statue de la comtesse de Feuquières mise en place aux pieds du *Christ* de Anguier dans la chapelle du Calvaire.

⁵¹⁹ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de la paroisse St Roch, Paris, 2 déc. 1822, A.H.D.P., Z.18, Dossier 588.

⁵²⁰ Correspondance, curés et marguilliers de la paroisse St Roch à la Préfecture du département de la Seine, s.d. (v. 1823), A.H.D.P., Z.18, Dossier 595.

Pour ce qui concerne les deux sculptures présentes aux piliers de chaque côté du Chœur, le *Jésus au Jardin des Oliviers* de Falconet reprit sa place à gauche tandis que le *Saint Roch* disparu de Coustou fut remplacé par le même saint de Boichot. Tous deux placés avant le 11 juin 1804⁵²¹, on respecta le rappel de la double dédicace de l'église telle qu'il en était avant la Révolution.

Comme nous avons déjà pu l'évoquer, les deux tableaux de Vien et de Doyen originellement placés dans les chapelles Saint-Denis et Sainte-Geneviève retrouvèrent bien leurs encadrements de stuc⁵²².

Pour les œuvres sculptées placées de part et d'autre de chacune des balustrades des chapelles, le *Saint Augustin* de d'Huez revint à la chapelle Saint-Denis, tandis que le *Saint François de Sales* de Pajou et le *Saint Grégoire Le Grand* de Challe furent replacés dans la chapelle Sainte-Geneviève⁵²³ [Fig. 126]. À la fin de la cure de Claude-Marie, le *Saint Charles Borromée* de Challe de la chapelle Saint-Denis était remplacé par le *Saint André* de Pradier⁵²⁴ [Fig. 127]. Rien ne nous permet de discerner de lien entre l'ancien et le nouveau personnage ou les motivations de cette substitution.

L'autel de la chapelle de la Vierge, surmonté à l'origine par l'*Annonciation* de Falconet, fut doté du groupe de la *Nativité* d'Anguier. Si ce thème iconographique s'éloigne de l'intention originelle d'évoquer le mystère de l'Incarnation, la Nativité reste tout de même un motif se rapportant à la naissance du Christ sous-entendue divine. Les deux figures de *David* et *Isaïe*, également perdues, furent remplacées par la *Sainte Barbe* achetée par la fabrique et le *Saint Jérôme* de Anguier.

Il est certain que la figure de la *Sainte Barbe* fut placée là sans répondre à la prérogative d'harmonie avec la thématique mariale. Elle avait toutefois sa place dans l'église Saint-Roch puisqu'un culte particulier lui était pratiqué depuis le XVI^e siècle. « À ce culte se rattache une fondation faite le 5 juin 1579 par Barbe Lenormand et dont on trouve encore trace aux archives nationales dans un contrat passé en 1802 »⁵²⁵.

⁵²¹ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵²² « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

⁵²³ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵²⁴ Correspondance, curés et marguilliers de la paroisse St Roch à la Préfecture du département de la Seine, s.d. (v. 1823), A.H.D.P., Z.18, Dossier 595.

⁵²⁵ *Le Messager de Saint-Roch*, n°10, déc. 1926, p. 12, A.H.D.P., Z.18, Dossier 589.

Si le *Saint Jérôme* fut placé dans un premier temps dans la chapelle Saint-Denis, cela respectait une certaine cohérence. S'il comblait le vide laissé par la disparition de *Saint Charles Borromée*, cardinal artisan de la réforme catholique au XVI^e siècle, il se trouvait mis en relation avec trois docteurs de l'Église latine, *Saint Augustin* dans la chapelle Saint-Denis et *Saint François de Sales* et *Grégoire le Grand* dans la chapelle Sainte-Geneviève, dont il faisait lui-même partie. Placé par la suite dans la chapelle de la Vierge en pendant de la *Sainte Barbe*, les archives nous montrent que c'était moins en raison du thème de la représentation que de la matière dont il était constitué. Toutefois, et si rien ne nous permet de la confirmer, nous pouvons émettre l'hypothèse que *Saint Jérôme* fut placé là pour une autre raison. En effet, *David* et *Isaïe* étaient placés dans la chapelle de la Vierge en raison de leur annonce de l'Incarnation du Verbe. Le prophète Isaïe préfigurait l'Annonciation dans l'Ancien Testament : « Voici que la jeune femme est enceinte et enfante un fils »⁵²⁶, tandis que le roi David était lui-même préfiguration du Messie : « J'établirai à leur tête un seul berger qui les fera paître : mon serviteur David ; il prendra soin d'elles et sera leur berger »⁵²⁷. Or, si saint Jérôme est surtout apprécié pour avoir traduit les textes de la Bible du grec (la *Septante*) vers le latin (la *Vulgate*), version officielle reconnue par l'église lors du concile de Trente, il fut également l'un des ardents défenseurs du principe de la virginité perpétuelle de la Vierge, à savoir qu'elle demeura vierge après la naissance de Jésus, doctrine finalement proclamée lors du concile de Constantinople en 553. Le choix de sa mise en place dans la chapelle de la Vierge aux côtés de la Nativité pouvait donc répondre à d'autres prérogatives que celles d'ordre esthétique, bien qu'il faille rester extrêmement prudent face à notre interprétation. Pour Georges Barthe et Georges Brunel « Aussi bien du point de vue de la signification que du point de vue formel, le lien entre les différentes parties du décor, si vigoureusement exprimé dans la composition de Falconet et Pierre, était désormais brisé ; cette rupture est à considérer comme un événement irréversible ; un nouvel ensemble s'est constitué, infiniment moins cohérent que celui du XVIII^e siècle »⁵²⁸ [Fig. 128].

Pour ce qui concerne la chapelle de la Communion, les deux anges adorateurs de Slodtz, de part et d'autre de l'autel avant la Révolution, furent remplacés par les deux nouveaux de plâtre⁵²⁹. Comme pour le plafond de la chapelle de la Vierge, l'œuvre de Pierre était encore présente. Toutefois, nous tenons à souligner qu'en 1805 « le tableau formant

⁵²⁶ Isaïe, chap. 7, v. 14.

⁵²⁷ Ezéchiel, chap. 34, v. 23.

⁵²⁸ BARTHE Georges, BRUNEL Georges, *op. cit.*, 2000, p. 48.

⁵²⁹ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

plafond de la chapelle de la Communion [...] est tombé de son emplacement de 17 messidor à 6 heures du matin »⁵³⁰. Il fut visiblement remis en place quelque temps plus tard, sans que nous sachions à quel moment avec précision.

La chapelle du Calvaire avait perdu les figures placées au sommet du Golgotha. Le *Christ* de bois d'Anguier fut remplacé par le *Christ* en marbre du même artiste⁵³¹. Il est intéressant de noter ici que l'on assiste d'une part au respect du thème de la figure, mais également à la mise en place d'une œuvre du même artiste. C'est certainement l'une des raisons pour lesquelles Claude-Marie Marduel réclama cette œuvre provenant de la Sorbonne. La figure de la *Madeleine* qui prenait place aux côtés du *Christ* était également perdue. Dès 1804, Claude-Marie Marduel pensait à la remplacer par une statue de marbre des Petits-Augustins⁵³². Le 20 mars 1822, et non pas en 1819 comme l'avance Jean-Pierre Babelon⁵³³, le curé eut l'ingénieuse idée d'utiliser pour combler ce vide la statue de la *comtesse de Feuquières* appartenant aux restes du tombeau de Mignard « une femme en pleurs, dont l'attitude convient au sujet »⁵³⁴ [Fig. 129]. L'emploi de cette œuvre fit l'objet de nombreux commentaires. « M. Marduel était [...] très-zélé [...] c'est peut-être ce désir d'orne son église qui a fait naître chez ce respectable curé la fâcheuse idée que nous signalons de transformer Mme de Feuquières en Madeleine »⁵³⁵. Eugène Le Brun Dalbanne, dans son *Étude sur Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux*, affirmait quant à lui qu'on « n'hésita pas, dans un but de mesquine économie, à arracher au tombeau de Pierre Mignard la statue de sa fille »⁵³⁶, espérant qu'un jour on lui rendrait « son plus naturel ornement »⁵³⁷.

Nous pouvons constater par cette étude que les œuvres faisant partie des grands ensembles présents avant la Révolution reprirent leurs emplacements respectifs au moment de leur retour dans l'église. D'autre part, il est sensible que certaines œuvres nouvelles, que nous parlions de celles provenant d'anciens établissements ecclésiastiques ou de celles fruits de

⁵³⁰ « Délibérations du conseil de fabrique », 18 messidor an 14 (7 juin 1805), A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵³¹ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵³² « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵³³ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 69.

⁵³⁴ « Délibérations du conseil de fabrique », 20 mars 1822, A.H.D.P., 1 ER. Bureau n°2.

⁵³⁵ *Églises du Val-de-Grâce, de la paroisse Saint-Roch et des Invalides*, Paris, Vve Bouchard-Huzard, 1868, p. 12.

⁵³⁶ LE BRUN DALBANNE Eugène, *Étude sur Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867, p. 30.

⁵³⁷ La *comtesse de Feuquières* ne sera remise au pieds du buste de son père qu'en 1950.

commandes et achats, furent mises en place dans un souci d'adéquation avec les dispositions prérévolutionnaires.

Pour ce qui concerne la chapelle des Fonts Baptismaux, elle était à l'origine composée d'une seule travée⁵³⁸. En 1812, on souhaita l'agrandir en perçant le mur de refend pour lui adjoindre la chapelle attenante. Le but était de pouvoir placer le groupe du *Baptême du Christ* de Lemoyne dans la seconde travée afin qu'il soit visible depuis la première⁵³⁹. Après plusieurs échanges entre la fabrique et la Préfecture de la Seine à propos des potentiels dommages que ces travaux auraient pu occasionner à la solidité de l'édifice, cette dernière donna son accord et tout était réalisé dans le courant de l'année 1815 et le groupe du *Baptême du Christ* placé en 1816. Si la pose de ce groupe ne relève pas de la question du respect du programme iconographique mis en place par Jean-Baptiste Marduel au XVIII^e siècle, il montre que la place des nouvelles œuvres pouvait répondre à un principe d'harmonie entre sujet et situation dans l'édifice.

Si nous nous penchons ici sur les grands ensembles de l'église Saint-Roch, nous ne devons pas omettre la présence çà et là des nombreux tableaux dont nous soulignons l'existence plus tôt. L'étude de l'emplacement de ces œuvres est rendue difficile par le manque de sources. Seules quelques unes ne changèrent pas à l'évidence d'emplacement entre le moment de leur arrivée et la fin de la cure de Claude-Marie Marduel. Pour ce qui concerne les œuvres appartenant à la fabrique, le *Christ en Croix* d'Alexandre Rémy prit place au-dessus du banc d'œuvre. Les deux toiles de Delorme et Thomas commandées par la Préfecture, *Jésus ressuscitant la Fille de Jaire* et *Jésus chassant les marchands du Temple*, furent mises en pendant de part et d'autre de l'entrée de la chapelle de la Vierge, ainsi qu'il était souhaité au moment de leur commande.

Nous ne pouvons signifier l'emplacement de nombre des peintures. Il en est ainsi de l'ensemble du don du gouvernement de 1811 [Doc. 42], de la plupart des œuvres provenant d'anciens édifices supprimés à la Révolution [Doc. 43], des commandes de la fabrique [Doc. 44] et des achats de Claude-Marie Marduel [Doc. 45]. Pour finir, il faut signaler la présence dans l'église de plusieurs tableaux dont nous ne connaissons ni la date d'arrivée, ni la provenance mais qui figurent comme présentes dans l'église au début du XIX^e siècle [Doc.

⁵³⁸ La travée 1 de notre plan en [Doc. 1].

⁵³⁹ Correspondance, fabrique de St Roch à la Préfecture du département de la Seine, Paris, 3 juil. 1812, A.H.D.P., Z.3, Dossier 107.

46]⁵⁴⁰. Si nous ne pouvons arrêter la situation précise de ces œuvres, déplacées au gré des nouvelles arrivées ou des désirs de l'administration de Saint-Roch, noter leur présence dans l'église est essentiel puisqu'elles participent de sa « décoration » générale et donc de sa réhabilitation.

Dans cette logique, c'est ici que nous souhaitons signaler que Saint-Roch bénéficia de nombreux dons d'œuvres de particuliers, d'ecclésiastiques ou associations religieuses, ou d'artistes. Pour les premiers, M. Dubois, paroissien, consentit le prêt d'une *Vierge* et d'un *Saint Roch* tous deux anonymes et dont il réclama le retour en 1827⁵⁴¹. Une Mme Deheraize prêta deux œuvres figurant un *Jésus portant sa croix* et un *Jésus descendu de la croix* qui lui furent rendus à la mort de son mari en 1807. Le premier fut remplacé par un tableau du même sujet prêté par M. Vadier, médecin demeurant rue d'Argenteuil, en échange d'un tableau représentant une *Sainte Cécile*⁵⁴². Certains particuliers firent don d'une seule œuvre. C'est le cas de M. Rouen, fils du maire du 2^{ème} arrondissement avec une *Samaritaine* anonyme⁵⁴³ ou d'un donateur inconnu avec un *Saint Jean-Baptiste* anonyme le 7 mai 1818⁵⁴⁴. Enfin, il faut souligner le don de *L'Apparition de la Vierge à Antoine Botta, paysan de Savone en 1586*, par Paul-Jérôme Brusco (ou Brusci), offert par le chevalier Marini à la fabrique peu avant le 16 mai 1818⁵⁴⁵ [Fig. 130].

Il faut distinguer ces dons et prêts de particuliers de ceux effectués par des ecclésiastiques ou congrégations religieuses. Ainsi, une *Vierge à l'enfant* anonyme, un *Saint François de Sales* par Étienne-Jean Delecluze (1781-1863), un *Sacré cœur de Jésus* par le même et un *Purgatoire* par Simon⁵⁴⁶ appartenaient tous à l'abbé De Boisanter⁵⁴⁷. L'Association paternelle des chevaliers de Saint-Louis offrit le 25 août 1822 le *Saint Michel terrassant le Démon* ou *Un guerrier terrassant l'hérésie* attribué à Claude Vignon [Fig. 131], qui selon

⁵⁴⁰ Malgré un travail de recouplement systématique des œuvres figurant sur cette liste avec nos différents corpus, nous n'avons pas réussi à en établir l'origine.

⁵⁴¹ Correspondance, M. Dubois à la fabrique, Paris, 29 mars 1827, A.H.D.P., Z.18, Dossier 617.

⁵⁴² « Délibérations du conseil de fabrique », 3 mai 1807, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵⁴³ « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

⁵⁴⁴ « Délibérations du conseil de fabrique », 7 mai 1818, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵⁴⁵ Correspondance, membres de la fabrique St Roch au chevalier Marini, Paris, 16 mai 1818, A.H.D.P., Z.18, Dossier 618.

⁵⁴⁶ « État des tableaux décorant l'Intérieur de l'Église paroissiale St Roch », 1813-1814, A.H.D.P., Z.18, Dossier 621.

⁵⁴⁷ Au vu de l'avancement de nos recherches, rien ne nous permet de saisir les liens que pouvait entretenir cet aumônier de la Maison royale de Saint-Denis avec Saint-Roch pour qu'il puisse lui faire don de quatre tableaux.

Amédée Boinet citant Bernard de Montglolfier décorait à l'origine l'hôtel de Chevreuse, puis de Longueville avant d'être reçu par Alexandre Lenoir⁵⁴⁸.

Enfin, des œuvres furent données par des artistes ou leurs familles. Le peintre Rémy, auquel la fabrique avait commandé le *Christ en croix* offrit ainsi à l'église un *Saint-Sébastien* en 1807⁵⁴⁹ [Fig. 132]. La même année, Delecluze fit don d'une *Assomption de la Vierge*⁵⁵⁰ et François-Alexandre Pernot (1793-1865) d'un *Paysage* en 1816⁵⁵¹. Enfin, Mme Doré, supérieure de la confrérie du Saint-Rosaire établie dans l'église Saint-Roch et selon Amédée Boinet, membre de la famille de l'artiste⁵⁵², fit don du *Retour de l'Enfant prodigue* de Jean-Germain Drouais (1763-1788) en 1821⁵⁵³ [Fig. 133]. Si nous ne savons pas grand-chose de ces dons d'artistes, il faut souligner que Rémy et Delecluze pouvaient admirer certaines de leurs toiles aux murs de l'église avant d'effectuer ces dons. Peut-être est-ce la raison pour laquelle ils se décidèrent à en donner de nouvelles à la paroisse.

De par le caractère éclectique des sujets traités, le placement des dons n'était pas prédéfini. Les particuliers offrirent ou prêtèrent ces œuvres dans l'optique de rhabiller les murs de l'église. Si nous tenions à insister sur ces dons, c'est parce que selon nous l'attachement des fidèles à regarnir Saint-Roch fait pleinement partie du processus de refidélisation des habitants à Saint-Roch et de sa réappropriation par la communauté. Les nombreux dons en numéraire que les paroissiens firent à l'église dans toute la première moitié du XIX^e siècle pour aider à son rétablissement participent également de ce processus. À titre d'exemple, le conseil de fabrique invitait le 15 février 1806 les habitants de la paroisse à donner suivant leurs moyens une « somme que leur piété leur suggérera de consacrer aux besoins de l'Église et à la dignité du Culte »⁵⁵⁴.

⁵⁴⁸ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 363.

⁵⁴⁹ « Délibérations du conseil de fabrique », 3 mai 1807, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵⁵⁰ « Délibérations du conseil de fabrique », 3 mai 1807, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵⁵¹ Correspondance, curés et marguilliers de St Roch à M. Pernot, Paris, 1^{er} nov. 1816, A.H.D.P., Z.18, Dossier 592.

⁵⁵² BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 349.

⁵⁵³ Correspondance, curés et marguilliers de St Roch à Mme Doré (supérieure de la confrérie du St Rosaire, établie dans l'église St Roch), Paris, 9 août 1821, A.H.D.P., Z.18, Dossier 608.

⁵⁵⁴ « Copie de délibérations du conseil de fabrique », 15 févr. 1806, A.H.D.P., Z.17, Dossier 543.

III. La renaissance du culte catholique et la diffusion de la pensée chrétienne.

A. Le réaménagement de la façade, une église décomplexée.

Au début du XIX^e siècle, le conseil de fabrique décida l'exécution d'importants travaux afin de remettre en état la façade sud de l'église Saint-Roch, donnant sur la rue Saint-Honoré. Sa réfection répondait à deux enjeux. D'une part lui redonner le visage d'un édifice de culte, les références à la religion catholique telles que les cloches, la croix et les différents ornements sculptés ayant été mutilés sinon supprimés durant la vague de déchristianisation de la Terreur, et d'autre part augmenter sa visibilité au cœur du tissu urbain dense dans lequel elle se trouvait placée. « Je ne parlerai point de cet étroit et obscur passage qui longe Saint-Roch ; à l'aspect de ces sombres boutiques adossées aux murs du temple, on ne se douterait guère que là est le théâtre des magnificences du culte »⁵⁵⁵. L'un des meilleurs exemples de cet enclavement nous est donné par une gravure sur laquelle on distingue une des échoppes qui couraient tout le long du mur de l'église au niveau du passage Saint-Roch [Fig. 134, Fig. 135].

Le rétablissement de la façade et du perron de l'église est l'une des grandes préoccupations du conseil de fabrique au début du XIX^e siècle. Deux raisons nous sont données par les archives. D'une part, on évoque la dangerosité du perron, lequel est « dans un état de dégradation telle qu'il présente continuellement des craintes non seulement aux personnes qui montent ou qui descendent de l'Eglise mais particulièrement aux Vieillards et aux enfans »⁵⁵⁶. D'autre part, la restauration « est d'autant plus nécessaire que les environs du Palais du gouvernement devenants de plus en plus intéressants par les embellissements projetés et commencés. L'Eglise de St Roch qui est à la proximité fixe de plus en plus les

⁵⁵⁵ *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A. Vatou, 1840, p. 162.

⁵⁵⁶ Correspondance, curé et marguilliers de l'Eglise St Roch au Préfet du département de la Seine, Paris, 10 avr. 1824, A.H.D.P., Z.14, Dossier 496.

regards des étrangers et des amateurs des arts, et qu'un portail dégradé et incomplet serait une dissonance choquante »⁵⁵⁷.

Dès 1804, on souhaitait remplacer les ornements de la façade par ceux « du Portail de la cidevant église des Feuillants, les deux portails étant à peu près de même stile »⁵⁵⁸. En 1810, la Préfecture s'occupait de faire « disparaître du fronton de l'Église de St. Roch, des signes qui le deshonoreroient »⁵⁵⁹, à savoir l'écusson aux armes de France martelé sous la Révolution, que l'on transforma en une coquille à l'intérieur de laquelle furent gravées les initiales « SR ». La fabrique profita également de ces travaux de décoration pour demander l'effacement des traces de projectiles, vestiges de l'insurrection du 4 octobre 1795 et le rétablissement d'une croix semblable à celle qui surmontait le fronton avant la Révolution. Sa mise en place dans le courant de l'année 1812 ainsi que celle du nouvel écusson, au delà de simples préoccupations d'ordre esthétique, annonçait de manière explicite le retour de l'église catholique dans la ville⁵⁶⁰ [Fig. 136].

Si l'esthétique de la façade constitue un élément essentiel de la présence de l'église, il ne faut pas omettre l'importance jouée par les cloches qui participent également de la signalisation du lieu de culte, cette fois-ci sonore. « Pendant les guerres révolutionnaires, on confisqua ensuite une bonne partie des cloches pour fabriquer des pièces de monnaie et des canons – opérations que l'on justifia en les intégrant à la campagne d'éradication de la foi chrétienne dans le pays, qui passait entre autres par l'interdiction des sonneries »⁵⁶¹.

Les membres de l'église ayant entrepris le réaménagement de l'église, il fallait également songer à regarnir le clocher. Autrefois pourvu de huit cloches, il n'en possédait plus aucune en 1803⁵⁶². Le relevé des paiements effectués par la fabrique depuis son installation nous indique qu'elle en acquit et plaça neuf entre 1803 et 1805⁵⁶³. Toutefois, ceci ne sembla pas contenter les paroissiens, l'un d'eux les qualifiant de « pitoyables sonetes [...] qui sont

⁵⁵⁷ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵⁵⁸ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵⁵⁹ Correspondance, administrateurs de la fabrique au Préfet du département de la Seine, Paris, 20 mai 1810, A.H.D.P., Z.5, Dossier 181.

⁵⁶⁰ Il convient de souligner que cette croix sera à nouveau enlevée en 1831 sous les ordres du Gouvernement dans le contexte de la crise anticléricale.

⁵⁶¹ DOHM-VAN ROSSUM GERHARD, *L'histoire de l'heure : l'horlogerie et l'organisation moderne du temps*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1997, p. 209.

⁵⁶² « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵⁶³ « Relevé des paiements faits pour libérer la fabrique depuis le rapport fait à l'époque de son installation », 1^{er} vendémiaire an XIV (23 sept. 1805), A.H.D.P., Z.3, Dossier 140.

devenues un sujet de risée dans Paris»⁵⁶⁴. Ils devront attendre 1837 pour en avoir de nouvelles⁵⁶⁵.

Il convient de rappeler que leur tintement rythme le temps pastoral mais également civil. Ceci nous amène à évoquer l'horloge qui ornait la façade de l'église avant la Révolution. D'abord remise en place entre 1801 et 1803 par l'horloger Lory⁵⁶⁶, elle fut entièrement restaurée dans le courant de l'année 1811, comme en témoignent de nombreux devis conservés aux Archives Historiques du diocèse de Paris⁵⁶⁷. Il convient de souligner que ce n'est pas l'horloge que nous voyons actuellement à la façade de l'église. Ce cadran fut en effet mis en place en 1835⁵⁶⁸.

Les différentes statues qui ornaient la façade de l'église avaient disparu et rien ne viendra la regarnir avant 1823. Comme nous l'avons déjà signalé à plusieurs reprises, l'église bénéficia de l'attribution de deux œuvres monumentales réalisées par Anguier figurant la *Force* et l'*Espérance*. D'abord placées de part et d'autre de l'autel de la chapelle de la Vierge, il fut projeté en 1816, au moment des réflexions autour de la pose du *Saint Jérôme* et de la *Sainte Barbe*, de les reporter « dehors sur le grand portail »⁵⁶⁹. On craignit dans un premier temps qu'elles soient trop petites pour l'ampleur de la façade et on envisagea de les placer à défaut sous le buffet d'orgue, de part et d'autre de la porte de la nef⁵⁷⁰. Le projet de les poser dans les entrecolonnements du rez-de-chaussée de la façade fut finalement approuvé par la Préfecture le 29 juin 1823⁵⁷¹. Outre nous montrer l'importance allouée à l'image de l'église depuis la rue Saint-Honoré, cet exemple est significatif de la réappropriation d'images politiques et de leur mutation en images de piété. En effet, Amédée Boinet souligne que ces deux œuvres, autrefois placées dans les entrecolonnements de la Porte Saint-Antoine, étaient non pas une vertu cardinale (la Force) et une vertu théologale (l'Espérance), mais des allégories de la Force publique et de l'Espérance publique⁵⁷². Il indique que l'on rabota le dauphin enroulé autour de l'ancre de l'Espérance, allusion au mariage de Louis XIV et à la

⁵⁶⁴ Correspondance, un paroissien à Claude-Marie Marduel, 17 mars 1809, A.H.D.P., Z.6, Dossier 231.

⁵⁶⁵ A.H.D.P., Z.3, Dossier 133.

⁵⁶⁶ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵⁶⁷ A.H.D.P., Dossier 265 : Horloge de l'Eglise. Réparations et travaux.

⁵⁶⁸ DACVP-COARC, Documentation, Boîtes « œuvres », Boîte « Saint Roch 1 », Dossier « Cadran horloge ».

⁵⁶⁹ « Délibérations du conseil de fabrique », 1^{er} nov. 1816, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁵⁷⁰ « Chapelle de la Ste Vierge », 18 avr. 1821, A.H.D.P., Z.3, Dossier 111.

⁵⁷¹ Correspondance, Préfecture du département de la Seine aux curés et marguilliers de l'Eglise St. Roch, Paris, 29 juin 1823, A.H.D.P., Z.18, Dossier 595.

⁵⁷² BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 353.

perspective d'apporter à la France un Dauphin, afin de faire de l'Espérance publique une vertu théologique, ayant toute sa place dans la chapelle de la Vierge et plus tard sur la façade de l'église. Rien dans les archives ne nous renseigne sur le moment de ce changement d'iconographie⁵⁷³. Ces œuvres ont été remplacées depuis, mais plusieurs gravures nous permettent d'imaginer la façade entièrement restaurée de l'église Saint-Roch dans la première moitié du XIX^e siècle [Fig. 137, Fig. 138], renaissance affirmée aux yeux de tous.

B. Les nouveaux concepts.

1. L'église comme lieu commémoratif, un conservatoire de mémoire.

Nous avons constaté que les monuments funéraires de retour après la Révolution, et également les nouveaux, avaient subi de graves mutilations.

Des monuments anciennement à l'église Saint-Roch, ne revinrent que le *médailillon de La Live de Jully*, le *buste de Le Nôtre*, le *médailillon de Claude-François Bidal* et le bas du *Monument de Louis Moreau de Maupertuis* et son médailillon. Tous les dispositifs funéraires, cuves et tombeaux, de même que le cénotaphe de Louis Moreau de Maupertuis avaient disparu. Il en est de même pour les monuments d'autres provenances dont ne restaient que le buste de Pierre Mignard accompagné de la statue de la comtesse de Feuquières, celui de François de Créqui, les statues du cardinal Dubois et de Charles de Créqui, et les médaillons de Henri de Lorraine et de son fils Alphonse⁵⁷⁴. Ne subsistaient de tous ces ouvrages que les effigies ou les emblèmes des personnes, autant d'éléments propres à faire perdurer leur souvenir. De cette manière, l'église Saint-Roch devenait le lieu de conservation d'effigies et un conservatoire de la mémoire de ces personnes⁵⁷⁵. Dans cette logique, on ne pouvait placer ces éléments sans

⁵⁷³ De plus, malgré nos recherches avec les services de la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, nous n'avons pas pu retrouver de photographies de ces œuvres qui auraient pu valider la véracité de l'hypothèse d'Amédée Boinet.

⁵⁷⁴ Comme le *Monument de Louis Moreau de Maupertuis*, ce dernier était un cénotaphe. Le soubassement artificialisant un tombeau était supprimé.

⁵⁷⁵ Nous tenons à signaler que ce concept a été développé pour la première fois dans le mémoire d'Emmanuelle Foubert-Le Bail, *op. cit.*, 1992, p. 45.

signifier leurs identités et on fit ainsi sceller au dessous du médaillon d'Asfeld une table en marbre remplaçant l'épithaphe perdue⁵⁷⁶ [Fig. 139].

La plupart des ouvrages présents avant la Révolution retrouvèrent leurs places primitives dans l'église. Le médaillon de *Madame La Live de Jully* retourna dans la chapelle des Fonts Baptismaux et le buste d'*André Le Nôtre* dans l'actuelle chapelle Saint-Vincent de Paul. En revanche, les restes du *Monument de Louis Moreau de Maupertuis*, de même que le médaillon de *Claude-François Bidal* furent déplacées dans ce que la fabrique appelle en 1821 la « chapelle des Monuments »⁵⁷⁷, issue de la réunion des anciennes chapelles des Mariages et de Saint-Jean-Baptiste respectivement dans la première et la seconde travée du bas-côté droit de l'église [Doc. 47, Doc. 48]⁵⁷⁸. C'est là que furent également mis en place les restes du *Monument du cardinal Dubois*. Si le concept de chapelle des Monuments est à l'évidence créé vers 1821, les autres œuvres qui l'ornent actuellement n'y furent visiblement placées qu'après 1835. Emmanuelle Foubert-Le Bail dans son mémoire cite un article du *Moniteur* indiquant que le buste de *Pierre Mignard*, celui de François de Créqui et le *Monument de Henri de Lorraine* étaient déplacés le 5 septembre 1835 à côté du baptistère pour être transportés auprès du *Monument du cardinal Dubois*, sous-entendant qu'ils étaient donc disposés ailleurs. Le *Monument de Charles de Créqui*, actuellement dans la chapelle Saint-Étienne, était également déplacé près du baptistère en 1835⁵⁷⁹. Malheureusement rien dans les archives ne nous indique la situation de ces monuments dans l'église avant leur déplacement en 1835. De plus, cet élément nouveau nous empêche d'affirmer que l'erreur de la pose de l'inscription se rapportant à François de Créqui au-dessus du *Monument de Charles de Créqui* eut lieu sous la cure de Claude-Marie Marduel [Fig. 140].

Il est un dispositif tout particulier à l'église Saint-Roch qui relève également de ce concept de conservatoire de mémoire. Il s'agit de la mise en place au début des années 1820 de deux plaques commémoratives, dédiées pour la première aux personnes dont les monuments ne furent pas retrouvés après la Révolution et pour la seconde à Pierre Corneille.

Une correspondance émanant de la Préfecture du département de la Seine et envoyée aux administrateurs de la fabrique le 31 août 1820, nous apprend que cette dernière effectuait

⁵⁷⁶ Correspondance, Préfecture du département de la Seine à la fabrique, Paris, 14 déc. 1821, A.H.D.P., Z.13, Dossier 446.

⁵⁷⁷ Correspondance, Préfecture du département de la Seine à la fabrique, Paris, 14 déc. 1821, A.H.D.P., Z.13, Dossier 446.

⁵⁷⁸ Nous connaissons ces anciennes dénominations grâce à un document conservé aux A.H.D.P., intitulé « Emplacement des chapelles avant la Révolution », Z.21, Dossier 793.

⁵⁷⁹ FOUBERT-LE BAIL Emmanuelle, *op. cit.*, 1992, p. 45.

des recherches sur les personnes célèbres inhumées dans Saint-Roch avant 1792⁵⁸⁰. La même année, un état de la dépense à faire pour la création d'une table gravée « des noms des Personnes décédées dans la Circonscription de la paroisse St Roch et inhumées dans l'Eglise », annonçait qu'elle serait de marbre noir, en trois parties, chacune délimitée par une bande de cuivre doré⁵⁸¹. Finalement, cette dernière fut réalisée en marbre blanc et appliquée au premier pilier de la nef à droite [Fig. 141, Doc. 49]. Ce n'est pas ce changement de matériau qui aiguise notre curiosité.

Amédée Boinet⁵⁸² et Emmanuelle Foubert-Le Bail⁵⁸³ soulignent que le comte de Caylus et le marquis de Louvois n'avaient pas reçu de sépulture à l'église Saint-Roch et s'interrogent sur les raisons de leur présence sur la plaque, sans toutefois apporter de réponse. À cette fin, nous avons réalisé un document récapitulatif de toutes les personnes inhumées dans l'église Saint-Roch avant 1792 [Doc. 50] afin de le comparer avec la liste des personnages apposée sur la table. Tel que le constataient les deux chercheurs, Caylus et Louvois n'y figurent pas, ayant été enterrés respectivement à Saint-Germain-l'Auxerrois et aux Capucines de la place Vendôme.

À la suite de cette étude, nous avons réalisé que nous avons commis la même méprise que les deux chercheurs. Si en 1820 la table devait être dédiée aux « Personnes décédées dans la Circonscription de la paroisse St Roch et inhumées dans l'Eglise »⁵⁸⁴, on remarque qu'elle s'intitule à sa pose « À la mémoire des bienfaiteurs et des personnes de cette paroisse dont les monuments n'ont pu être trouvés ». Selon nous, ce changement de titulature est d'une importance capitale dans la compréhension de la présence de Louvois et de Caylus. Une personne pouvait posséder un monument dans l'église Saint-Roch sans y avoir été inhumée, à l'image de Louis Moreau de Maupertuis. Ainsi, la plaque ne concerne pas seulement des personnages ayant leur monument funéraire, mais aussi toute personne ayant bénéficié d'un monument quelconque dans l'église. Si l'on se penche sur notre document récapitulant les noms des personnes ayant été honorées par un monument autre que funéraire dans l'église

⁵⁸⁰ Correspondance, Préfecture du département de la Seine à la fabrique, Paris, 14 déc. 1821, A.H.D.P., Z.13, Dossier 446.

⁵⁸¹ « État de la dépense à faire pour la table d'inscription des noms des Personnes décédées dans la Circonscription de la paroisse St Roch et inhumées dans l'Eglise », par Delespine, 29 sept. 1820, A.H.D.P., Z.13, Dossier 444.

⁵⁸² BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 379.

⁵⁸³ FOUBERT-LE BAIL Emmanuelle, *op. cit.*, 1992, p. 69.

⁵⁸⁴ « État de la dépense à faire pour la table d'inscription des noms des Personnes décédées dans la Circonscription de la paroisse St Roch et inhumées dans l'Eglise », par Delespine, 29 sept. 1820, A.H.D.P., Z.13, Dossier 444.

[Doc. 51], le comte de Caylus apparaît bien⁵⁸⁵. Pour ce qui concerne le marquis Louvois il n'eut pas de monument commémoratif, mais la chapelle Saint-Charles Borromée lui avait été concédée en 1688⁵⁸⁶, suffisant à expliquer sa présence sur la plaque.

Si nous pensons avoir compris la méprise que firent Amédée Boinet et Emmanuelle Foubert-Le Bail sur le véritable sujet de cette plaque, aucun élément ne nous permet de savoir pourquoi la fabrique en changea l'objet, de célébration des personnes inhumées dans l'église à celle des personnes ayant eu un monument quelconque. Peut-être faut-il simplement y voir la manifestation des difficultés rencontrées par la fabrique au moment des recherches menées sur les personnes inhumées dans l'église et dont elle faisait part à la Préfecture de la Seine en 1821⁵⁸⁷. De même, si le nombre de personnes citées fut certainement dicté par les dimensions de la plaque, nous ne savons pas pourquoi un tel fut préféré à un autre⁵⁸⁸.

Seule l'absence de l'illustre Pierre Corneille s'explique aisément. Celui-ci bénéficiait déjà de sa propre plaque commémorative, posée en 1821 sur le premier pilier gauche de la nef [Fig. 142]. Corneille fut inhumé dans l'église Saint-Roch en 1684 sans que rien n'indiqua que ses cendres y étaient renfermées. En 1787, Luc-Vincent Thiéry se demandait : « qui méritera mieux que lui les honneurs d'une épitaphe ? »⁵⁸⁹. Le 12 avril 1821, on informa la fabrique de la pose à venir de cette table d'inscription⁵⁹⁰. L'érection de ce monument n'émanait pas de l'administration de l'église mais de M. Legrand architecte qui « stimulé par la pensée que Pierre Corneille n'avait [...] aucun monument »⁵⁹¹, proposa au duc d'Orléans, futur roi Louis Philippe, son établissement. Visiblement attaché à l'œuvre de Corneille, ce dernier accepta de prendre à sa charge tous les frais.

Le retour et l'arrivée d'effigies d'anciens paroissiens ou personnages illustres, la pose d'inscriptions mémorielles et l'attribution d'un espace précis dans l'église à ces effigies sont autant d'éléments qui nous permettent d'avancer que l'église Saint-Roch au début du XIX^e

⁵⁸⁵ Il possédait un monument commémoratif disparu à la Révolution que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer.

⁵⁸⁶ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 24.

⁵⁸⁷ Correspondance, Préfecture du département de la Seine à la fabrique, Paris, 14 déc. 1821, A.H.D.P., Z.13, Dossier 446.

⁵⁸⁸ Nous n'avons d'ailleurs réussi à identifier ni le « chevalier de Pontchartrain » décédé en 1708 ni le « comte de Bréhan », rendant d'autant plus complexe une étude sur les éventuelles préférences de la fabrique pour telle ou telle personnalité.

⁵⁸⁹ THIÉRY Luc-Vincent, *op. cit.*, 1787, p. 164.

⁵⁹⁰ Correspondance, Préfet du département de la Seine à la fabrique, Paris, 12 avr. 1821, A.H.D.P., Z.13, Dossier 443.

⁵⁹¹ DULAURE Jacques-Antoine, *op. cit.*, 1829, p. 427.

siècle devenait un lieu de conservation de la mémoire des défunts. Ces éléments rappellent également le rayonnement de Saint-Roch aux XVII^e et XVIII^e siècles et sont significatifs de la volonté de l'entretien de la mémoire de l'église, tout ceci concourant selon nous à sa réaffirmation en tant que paroisse d'importance au début du XIX^e siècle.

2. Le chemin de croix, un outil militant.

a. De la restauration de la chapelle du Calvaire au chemin de croix, le couple Marduel-Deseine.

Ainsi que nous l'avons souligné, Marduel avait procuré à son église plusieurs toiles illustrant différents épisodes de la Passion, susceptibles d'être les jalons d'un chemin de croix. Désirant offrir un nouvel objet de piété à ses fidèles, il exprima le souhait de faire réaliser un chemin de croix sculpté et monumental. Il choisit de s'adjoindre les talents de l'artiste néo-classique Deseine dans cette grande entreprise qui débuta peu avant 1802, ce dont ce dernier se félicitait dans sa *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique*⁵⁹². Ce chemin de croix à douze stations serait composé de huit bas-reliefs et de deux grandes scènes en ronde-bosse par Deseine, auxquelles seraient intégrés à la fois le *Christ au Jardin des Oliviers* de Falconet pour former la première des stations, et le Golgotha de la chapelle du Calvaire où était placé le *Christ* d'Anguier pour former la onzième⁵⁹³ [Doc. 52, Doc. 53].

Déjà pourvu de la première station, Marduel demanda à Deseine de s'occuper des suivantes⁵⁹⁴. Si aucune convention écrite ne fut signée entre les deux hommes, ils

⁵⁹² DESEINE Louis-Pierre, *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique et particulièrement sur les tombeaux, adressée au général Bonaparte premier consul de la République française*, Paris, Baudoin, 1802, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 220.

⁵⁹³ Le chemin de croix élaboré par Deseine a fait l'objet d'un développement particulier dans LAPPARENT (de) Anne-Marie, *Louis Pierre Deseine, statuaire, 1749-1822 : sa vie, son œuvre*, Mémoire de recherche approfondie, Paris, École du Louvre ; sous la dir. de Dominique Ponneau, Jean René Gaborit, Gérard Hubert, 1985, p. 405-433, publié par la suite dans LAPPARENT (de) Anne-Marie, *Louis-Pierre Deseine*, CTHS, Collection « Archéologie et Histoire de l'art », n°32, 2013, p. 122-153.

⁵⁹⁴ Tout le déroulé de la pose des stations par Deseine est consigné dans « Vendredi 17. Juillet 1807. Jugement du tribunal de 1^{ère} instance 1^{ère} section en faveur du curé de St Roch de Paris Contre De Seine Statuaire », A.H.D.P., Z.22, Dossier 803.

s'accordèrent verbalement pour en fixer le prix à cinq mille livres chacune. Après avoir déboursé dix mille livres pour la réalisation et la pose des stations II et III⁵⁹⁵ [Fig. 143, Fig. 144], Marduel considéra que le prix était trop élevé pour que l'entreprise puisse ainsi continuer. Après négociations, ils conclurent que l'artiste réaliserait les deux bas-reliefs suivants des stations IV et V [Fig. 145, Fig. 146] pour la somme de totale de sept mille livres, à condition que ce dernier soit seul chargé de l'exécution de tout le Calvaire⁵⁹⁶, ainsi que d'un monument dans la chapelle de la Vierge⁵⁹⁷. Le 13 fructidor an XII (3 septembre 1804), le montant versé à Deseine pour les trois premiers bas-reliefs s'élevait à douze mille livres, l'administration devant encore lui en régler six cents⁵⁹⁸.

Pressé par une paroissienne ayant fait don en 1803 de trois mille livres afin d'orner la station XII d'une *Mise au tombeau*, Marduel demanda à Deseine de passer à l'esquisse du groupe en ronde-bosse et de lui en présenter le devis estimatif. « Comme l'exécution de cette scène présentait un travail important et de nature à augmenter la réputation de l'artiste, Deseine [...] pressa Marduel de hâter l'achèvement de cette entreprise et pour l'y déterminer, l'assura que non seulement le prix de la scène n'excéderait pas 15000 francs, mais même offrit toutes les facilités pour en effectuer le paiement »⁵⁹⁹. En mai 1805 le curé, n'ayant pas à sa disposition une telle somme, conclut avec l'artiste de simplifier le groupe en ôtant les éléments accessoires, ensemble pour lequel il débourserait les trois mille livres ainsi que ce qu'il pourrait ajouter de ses deniers personnels⁶⁰⁰.

Deseine, assuré de pouvoir exécuter la *Mise au tombeau*, préféra s'attarder au cinquième bas-relief, la station VI de *Jésus couronné d'épines*. Une fois achevé, il vint signifier au curé son intention de le placer dans l'église. N'en ayant pas passé la commande, Marduel s'y refusa dans un premier temps et lui intima l'ordre de s'occuper de la *Mise au tombeau* tant attendue.

⁵⁹⁵ Par souci de clarté pour notre lecteur, nous nous contenterons d'indiquer le numéro de station du chemin de croix en chiffres romains.

⁵⁹⁶ LARGIER P. J., « Les douze stations du calvaire », dans *Le messager de Saint Roch*, n°10, déc. 1923, p. 15, A.H.D.P., Z.22, Dossier 803.

⁵⁹⁷ Nous ne savons pas de quel monument il s'agit.

⁵⁹⁸ « Rapport fait par Claude Marie Marduel, curé de St Roch, à la fabrique lors de sa formation pour constater l'état de l'église », 28 brumaire an XII (20 nov. 1803), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁵⁹⁹ « Vendredi 17. Juillet 1807. Jugement du tribunal de 1^{ère} instance 1^{ère} section en faveur du curé de St Roch de Paris Contre De Seine Statuaire », A.H.D.P., Z.22, Dossier 803.

⁶⁰⁰ « Délibérations du conseil de fabrique », 15 floréal an XIII (5 mai 1805), A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

Il consentit finalement à la pose de la station VI et à payer de ses deniers la même somme que pour les précédentes⁶⁰¹, à savoir trois mille cinq cents livres [Fig. 147].

Deseine, ne prenant pas en compte les demandes du curé, s'occupa de la *Mise au tombeau* dans sa globalité. Nous soulignons que les petits modèles de Deseine pour ce dernier ont été retrouvés par Anne-Marie de Lapparent parmi les collections du département de sculpture du musée du Louvre [Doc. 54]. Le 4 mai 1806, Marduel annonçait à la fabrique que Deseine réclamait douze mille livres pour l'ouvrage augmenté d'accessoires⁶⁰². Ce même jour, Marduel signifiait à la fabrique son don du *Baptême du Christ* par Lemoyne dont Deseine était dépositaire. Le 7 août 1806, Marduel consentait à payer la *Mise au tombeau* avec les trois mille livres données par la paroissienne, deux mille de sa caisse et deux mille restantes prélevées sur les produits du culte, le tout s'élevant à sept mille livres dont le solde ne pourrait avoir lieu qu'à la fin de 1807⁶⁰³. La fabrique autorisa Marduel à s'arranger avec Deseine en lui demandant de l'informer au préalable des termes du contrat et permit le 9 août 1806 le prélèvement des frais restants pour la douzième station sur les produits du culte⁶⁰⁴. Le groupe fut visiblement placé peu après octobre 1806, après que le rocher de la chapelle eut été arrangé en le faisant déborder vers l'arcade de la *Mise au tombeau*⁶⁰⁵ [Fig. 148].

La même année, Deseine intenta un procès à Marduel, ayant pour origine le refus du prêtre d'acquitter les sommes conclues verbalement. Deseine réclamait ainsi mille cinq cents livres supplémentaires pour le bas-relief de la station VI pour lequel il avait déjà reçu trois mille cinq cents livres. Cette demande fut jugée non recevable, mais il obtint que Marduel soit obligé de payer la différence entre les sept mille livres versées et les quinze mille promises pour la *Mise au tombeau* par versements successifs de mille cinq cents livres tous les mois de l'année suivant la pose complète du groupe⁶⁰⁶. Le 2 juillet 1807, Marduel faisait part de

⁶⁰¹ Copie des Délibérations du conseil de fabrique, 3 fév. 1805, DACVP-COARC Documentation, Boîtes « œuvres », Boîte « Saint-Roch. Peintures (suite). Sculpture. 5 », Dossier « St Roch. Sculptures 1930-1940 ».

⁶⁰² « Délibérations du conseil de fabrique », 4 mai 1806, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁶⁰³ Copie des Délibérations du conseil de fabrique, 7 août 1806, DACVP-COARC Documentation, Boîtes « œuvres », Boîte « Saint-Roch. Peintures (suite). Sculpture. 5 », Dossier « St Roch. Sculptures 1930-1940 ».

⁶⁰⁴ « Délibérations du conseil de fabrique », 9 août 1806, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁶⁰⁵ « Ampliation » [copie d'un arrêté] de la Préfecture du département de la Seine, Paris, 18 nivôse an XII (27 oct. 1806), A.H.D.P., Z.3, Dossier 101.

⁶⁰⁶ « Vendredi 17. Juillet 1807. Jugement du tribunal de 1^{ère} instance 1^{ère} section en faveur du curé de St Roch de Paris Contre De Seine Statuaire », A.H.D.P., Z.22, Dossier 803.

l'issue du procès intenté par Deseine et de l'ordonnance pour ce dernier de payer le placement du groupe de la *Mise au tombeau*⁶⁰⁷.

Comme nous le rappelions, Deseine était dépositaire du groupe du *Baptême du Christ*. Le 25 décembre 1807, les courriers envoyés à Deseine pour la restitution restaient sans réponses, sauf une où ce dernier s'était visiblement permis des « propos injurieux ». L'assemblée arrêta l'envoi à Deseine d'un agent à qui il devrait remettre le groupe⁶⁰⁸. Le 3 janvier 1808, Deseine réclamait à la fabrique sept-cent-treize livres, à savoir six cents pour les frais de transport et de nettoyage du *Baptême du Christ* et cent treize pour des éléments de la station XII, faute de quoi il se refuserait à rendre le groupe à l'église. Il sera finalement restitué à une date qui nous reste inconnue, restauré par Lesueur et placé en 1816.

Ces diverses revendications vont certainement être à l'origine de l'arrêt du travail de Deseine au chemin de croix avant son achèvement. Les gravures figurant au sein d'un ouvrage de piété édité par la paroisse en 1811⁶⁰⁹ [Fig. 149 à Fig. 160] nous présentent bien pour les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et douzième stations les bas-reliefs de Deseine, signés en bas à gauche. En revanche, nous notons que les stations VII, VIII, IX, X et XI ne portent pas la signature de Deseine et sont d'un style fort différent. Ceci nous permet d'avancer qu'en 1811, il n'était plus pressenti pour achever le chemin de croix, pour lequel il avait pourtant réalisé plusieurs petits modèles, à la fois pour l'agrandissement du Calvaire⁶¹⁰ [Fig. 161 à Fig. 166] et pour le groupe en ronde-bosse de la *Crucifixion* destiné à orner la station X [Fig. 167 à Fig. 169].

Dans l'optique de prouver que Deseine ne fut pas à l'origine de la ruine du décor de Falconet dans la chapelle du Calvaire mais que ceci n'advint que plus tard, en 1850, Anne-Marie de Lapparent avance dans son ouvrage plusieurs arguments. D'une part, elle annonce avec certitude que les soldats de Falconet étaient encore présents sur le rocher au XIX^e siècle. Se demandant pourquoi Deseine réalisa des esquisses de soldats⁶¹¹, elle indique d'abord que ce

⁶⁰⁷ « Délibérations du conseil de fabrique », 2 juil. 1807, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁶⁰⁸ « Délibérations du conseil de fabrique », 25 déc. 1807, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁶⁰⁹ ABBÉ JAUFFRET, *Dévotion aux souffrances et à la croix de N. S. Jésus-Christ à l'usage des fidèles en général et des paroissiens de Saint-Roch en particulier*, Paris, Porthman, 1811.

⁶¹⁰ Correspondance, Deseine à Marduel, Paris, 3 avr. 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 449.

⁶¹¹ Il faut ajouter aux figures de soldats que nous avons jointes en annexe un dernier groupe par Deseine : *Deux soldats*, groupe, terre crue, H : 0,122 m, L : 0,198 m, prof. 0,174 m, Paris, musée du Louvre, Département des sculptures, RF2480H. Nous n'avons pas de photographie de ce groupe, n'étant pas conservée dans le dossier d'œuvre « Deseine. Esquisse pour un calvaire. Terre. RF2480 ».

dernier « ne pouvait accepter le groupe de son prédécesseur »⁶¹², pour souligner dans un second temps la ressemblance entre ces esquisses, les soldats créés au XVIII^e siècle [Fig. 170], et ceux présents sur les représentations de la chapelle au XIX^e siècle [Fig. 171, Fig. 172, Fig. 173], lui permettant de conclure que Deseine abandonna son projet de les refaire et laissa en place les originaux. D'autre part, elle affirme distinguer sur la gravure de 1811 [Fig. 174] la présence du serpent et de la « touffe d'herbe » sur le rocher, derniers restes du décor du XVIII^e siècle, constituant selon elle une preuve supplémentaire que Deseine ne toucha pas à l'œuvre de Falconet. Si le but de l'argumentation de Lapparent est bon, à savoir prouver que ce n'est pas Deseine qui fut à l'origine de la perte du décor de Falconet mais le grand remaniement de la chapelle du Calvaire en 1850, nous souhaitons avancer une autre hypothèse quant à son possible travail sur le Calvaire. Contrairement à ce qu'avance Anne-Marie de Lapparent, les archives nous disent que l'un des soldats de Falconet avait disparu au moment de la Révolution⁶¹³. Selon nous, Deseine esquaissa peut-être les soldats dans l'optique de remplacer celui manquant, ce qui fut fait avant 1811 si l'on en croit la gravure du missel. Malheureusement, rien ne nous permet de valider cette hypothèse ou de savoir si Deseine exerça encore ses qualités à Saint-Roch après 1811, la quasi-totalité des dossiers le concernant ayant disparu des Archives Historiques du diocèse de Paris⁶¹⁴. Nous tenons finalement à préciser que si le tronc d'arbre à gauche est toujours en place sur la gravure de 1811, nous ne distinguons, contrairement à Anne-Marie de Lapparent, aucun serpent sur le rocher. Ceci s'explique bien puisque d'après les archives, il avait disparu à la Révolution⁶¹⁵. Si le tronc d'arbre peut constituer un argument dans le raisonnement de Anne-Marie de Lapparent, il faut en exclure le serpent.

Dans le missel de 1811, les stations VII, VIII, IX et X, représentant respectivement *Jésus présenté au peuple* ou *Ecce Homo*, *Jésus condamné*, *Jésus portant sa croix*, et *Jésus cloué sur la Croix*, sont ornées de gravures anonymes. Selon Anne-Marie de Lapparent, il s'agit de toiles peintes en trompe-l'œil qui ornèrent les stations en attendant la pose des bas-reliefs⁶¹⁶. Elle ajoute, en se basant sur la biographie de Boichot par Lebas de Courmont⁶¹⁷,

⁶¹² LAPPARENT (de) Anne-Marie, *op. cit.*, 2013, p. 150.

⁶¹³ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁶¹⁴ Une note du service des A.H.D.P., Z.5, Dossier 211, nous indique que tous les documents concernant Deseine ont disparus.

⁶¹⁵ « Description de l'Église de St Roch, de l'état où elle se trouvait en l'année 1789 et des dégradations qui y ont été faites depuis », 22 prairial an XII (11 juin 1804), A.H.D.P., Z.1, Dossier 10.

⁶¹⁶ LAPPARENT (de) Anne-Marie, *op. cit.*, 2013, p. 134.

⁶¹⁷ LEBAS DE COURMONT Charles-Claude, *op. cit.*, 1823.

qu'une peinture de ce dernier, représentant *Jésus présenté au peuple par Pilate*, ornait la station VII avant d'être remplacée par un bas-relief en plâtre⁶¹⁸.

Marduel ne pouvait pas laisser le chemin de croix inachevé et commanda les bas-reliefs des stations VII, VIII et IX à Delaperche. Contrairement à ce que Jean-Pierre Babelon affirme, ils ne furent pas réalisés après la mort de Deseine en 1822⁶¹⁹. Anne-Marie de Lapparent corrige bien cette erreur en situant leur exécution entre 1812 et 1819⁶²⁰. Nos recherches permettent de circonscrire le temps d'exécution de Delaperche entre 1812 et 1814. Dès 1812, Marduel avait commandé et payé le bas-relief de la station VIII et des travaux étaient en cours pour terminer la menuiserie destinée à accueillir la station IX⁶²¹. Selon les délibérations du conseil de fabrique, les bas-reliefs des stations VII, VIII et IX étaient mis en place dès avril 1814⁶²². Venant confirmer cela, Marduel évaluait en 1817 les projets de restauration de la chaire et indiquait alors que Delaperche avait déjà terminé lesdits bas-reliefs⁶²³.

Anne-Marie de Lapparent avance à propos des gravures du missel de 1811 et donc des toiles peintes en grisaille qu'« il faudrait considérer qu'elles servent de modèle à Delaperche »⁶²⁴. Bien qu'il faille en général considérer avec un certain recul les gravures, s'agissant de reproductions, elles comportent selon nous trop de différences avec les bas-reliefs pour nous enjoindre à aller dans ce sens [Fig. 175 à Fig. 180]. Le travail de Delaperche ne rencontra pas l'approbation de Deseine dont il dénonçait l'« extrême médiocrité » dans une lettre adressée à Marduel en 1819⁶²⁵.

La dixième station de la Crucifixion ne fut ornée du bas-relief par Jean Bernard Duseigneur (1808-1866) [Fig. 181] qu'après le remaniement de la chapelle du Calvaire en 1850 pour la transformer en chapelle des Catéchismes [Fig. 182]. On exhaussa ses voûtes et on modifia son axe en ajoutant à l'est une abside consacrée à la Vierge. Quant à savoir en quoi consistait la station X placée sur le mur gauche de la chapelle avant ces travaux, les auteurs divergent. L'abbé Marduel ne pouvait avoir laissé un mur vide en pendant de la *Mise au tombeau*. Lapparent avance l'idée qu'une peinture de Boichot orna la station X en se

⁶¹⁸ LAPPARENT (de) Anne-Marie, *op. cit.*, 2013, p. 135.

⁶¹⁹ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 69.

⁶²⁰ LAPPARENT (de) Anne-Marie, *op. cit.*, 2013, p. 135.

⁶²¹ « Délibérations du conseil de fabrique », 4 oct. 1812, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁶²² « Délibérations du conseil de fabrique », 3 avr. 1814, A.H.D.P., 1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

⁶²³ Note manuscrite, attribuée à Claude-Marie Marduel, s.d. (ant. au 10 déc. 1817), A.H.D.P., Z.6, Dossier 76.

⁶²⁴ LAPPARENT (de) Anne-Marie, *op. cit.*, 2013, p. 134.

⁶²⁵ Correspondance, Deseine à Marduel, Paris, 3 avr. 1819, A.H.D.P., Z.13, Dossier 449. C'est cette lettre qui amène Anne-Marie de Lapparent à fixer la fin des travaux de Delaperche à l'année 1819.

basant encore une fois sur Lebas de Courmont qui décrivait « Le christ que l'on attache sur la croix ; très beau dessin à la plume, lavé à l'encre de la Chine, sujet qui devait être peint en grisaille à une des chapelles de Saint-Roch »⁶²⁶. Elle affirme que cette toile fut plus tard remplacée par une fresque d'Abel de Pujol (1785-1861) en omettant de donner la source de son affirmation⁶²⁷. Elle reprend peut-être l'idée de la fresque de Pujol chez Amédée Boinet⁶²⁸ et Jean-Pierre Babelon⁶²⁹ qui omettent également de nommer leurs sources.

De par nos recherches, nous pouvons prouver qu'une fresque de Pujol orna bien la station X. Dans un inventaire de l'église de l'année 1825-1826, on trouve dans la chapelle du Calvaire « à gauche, un dessin au crayon rouge, renfermé dans son cadre, représentant le crucifiement de Jésus Christ »⁶³⁰. Nous ne savons s'il s'agit ici de la toile de Boichot ou de la fresque de Pujol. En revanche, le *Galignani's new guide* nous indique en 1827 : « At the end of the aisle, and facing it, is the 10th station, wich consists of an admirable monochrome fresco by Abel de Pujol, representing the Crucifixion, and imitating bas-relief to perfection »⁶³¹. La *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch* de 1840 nous indique également la présence d'une « magnifique fresque d'Abel Pujol »⁶³². Venant confirmer tous ces éléments, nous trouvons mention dans un catalogue de vente de 1861 dédiée à des œuvres de Pujol et garnissant son atelier, d' « études, compositions, ensembles etc. » pour l'église Saint-Roch⁶³³.

Les archives ne nous permettent ni de savoir si une peinture de Boichot orna bien la station X ni la date à laquelle Pujol réalisa sa fresque. Seule l'absence de cette fresque dans le *Galignani's Paris Guide* de 1822⁶³⁴ et son apparition dans celui de 1827 permet de penser qu'elle fut réalisée entre ces deux années. Les vues de la chapelle du Calvaire que nous datons d'avant 1822, de par l'absence de la comtesse de Feuquières aux côtés du Christ, ne nous montrent pas le côté gauche de la chapelle et ne permettent donc pas de savoir si la fresque

⁶²⁶ LEBAS DE COURMONT Charles-Claude, *op. cit.*, 1823, p. 41.

⁶²⁷ LAPPARENT (de) Anne-Marie, *op. cit.*, 2013, p. 146.

⁶²⁸ BOINET Amédée, *op. cit.*, 1962, p. 368.

⁶²⁹ BABELON Jean-Pierre, *op. cit.*, 1991, p. 68.

⁶³⁰ « Extrait d'un inventaire de l'église », 1825-1826, A.H.D.P., Z.7, Dossier 291.

⁶³¹ Traduction : « Au fond de la nef, lui faisant face, est la 10^{ème} station, qui consiste en une admirable fresque monochrome par Abel de Pujol, représentant la Crucifixion, et imitant le bas-relief à la perfection », dans *Galignani's new Paris guide*, Paris, Galignani, 1827, p. 249.

⁶³² *Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch*, Paris, A. Vatou, 1840, p. 190.

⁶³³ *Catalogue des tableaux, dessins, esquisses et croquis laissés par Abel de Pujol et des tableaux et dessins anciens et modernes qui garnissaient son atelier* [Vente. Paris : Hôtel Drouot, 7 déc. 1861], [s.l.], [s.n.], 1861, p. 7, n°27.

⁶³⁴ *Galignani's Paris Guide or Strangers's companion through the French metropolis*, Paris, Galignani, 1822, p. 21.

était alors réalisée. Nos recherches nous ont permis de trouver deux nouvelles représentations de la chapelle du Calvaire au XIX^e siècle que nous datons d'entre 1822⁶³⁵ et 1850 [Fig. 183, Fig. 184]. Seules celles-ci nous montrent le côté gauche de la chapelle où l'on distingue bien la présence d'une œuvre représentant une Crucifixion avec le même personnage barbu soulevant un pan de draperie. Quant à savoir s'il s'agit là de la toile de Boichot ou bien de l'unique représentation de l'œuvre de Pujol, nous préférons ne pas nous risquer à de telles supputations.

b. Étude de ce chemin de croix particulier.

Avant de nous pencher sur l'étude du chemin de croix de l'église Saint-Roch, nous pensons devoir rappeler quelques éléments quant au développement du chemin de croix en France au début du XIX^e siècle.

Prenant ses origines chez l'ordre franciscain italien, c'est sous l'impulsion de saint Léonard de Port-Maurice (1676-1751) que la pratique du chemin de croix va connaître son plein épanouissement dans la péninsule. Il développe un chemin de croix à quatorze stations qui trouve son accomplissement dans l'érection de celui du Colisée de Rome entre 1749 et 1750 sous le pontificat du pape Benoît XIV. Ce modèle se heurta rapidement aux courants jansénistes italiens qui en critiquaient les stations n'ayant pas de sources purement scripturaires et dont les oppositions furent relayées en France par *Les Nouvelles ecclésiastiques* à la fin du XVIII^e siècle. Jean-Marc Ticchi, dans son article dédié aux échanges religieux entre la France et l'Italie au tournant du XIX^e siècle, atteste de la floraison des chemins de croix basés sur le modèle italien à quatorze stations en France entre 1804 et 1816⁶³⁶. Il identifie deux raisons à cela. D'une part, Pie VII en 1804 accorde aux fidèles qui feraient le chemin de croix du Colisée en lisant une version écrite de saint Léonard de Port-Maurice éditée en 1804, toutes les indulgences qui y étaient attachées. L'auteur avance que cette version pourrait alors avoir été introduite en France. D'autre part, Pie VII vient en France en 1804 pour le sacre de Napoléon. Pour cela il s'appuie sur la parution de trois ouvrages dédiés au chemin « romain » édités en 1805 à Paris, Lyon et Avignon, concordant

⁶³⁵ Cette fois-ci par la présence de la comtesse de Feuquières aux côtés du Christ.

⁶³⁶ TICCHI Jean-Marc, « La diffusion de la dévotion au chemin de croix entre Italie et France au début du XIX^e siècle », dans MEYER Frédéric, MILBACH Sylvain, *Les échanges religieux entre l'Italie et la France, 1760-1850. Regards croisés*, Chambéry, Université de Savoie, 2010, p. 121.

avec cette venue. De plus, il constate que sont érigés en 1804 deux chemins de croix, dont celui de Saint-Roch.

La pratique du chemin de croix en France n'est pas un phénomène nouveau du XIX^e siècle. À l'origine l'église Saint-Roch était d'ailleurs dédiée aux Cinq Plaies du Christ. Le meilleur exemple de cette pratique est l'érection au XVII^e siècle du Calvaire sur le Mont-Valérien et de son chemin de croix à dix stations. Nous devons également citer le chemin de croix de Lyon à onze stations, érigé en 1730⁶³⁷. Jean-Marc Ticchi identifie deux raisons qui expliquent le succès des chemins de croix en France au début du XIX^e siècle. D'une part, il met l'accent sur la renaissance de la dévotion mariale à cette époque et d'autre part, il considère « le caractère pénitentiel de cet exercice particulièrement approprié à la période post révolutionnaire »⁶³⁸.

Afin de déterminer quel parti choisit Claude-Marie lors de l'érection du chemin de croix de Saint-Roch, nous pensons devoir le comparer avec ce modèle « romain » qui se développe au même moment en France, mais également avec ceux présents sous l'Ancien Régime que sont celui du le Mont-Valérien⁶³⁹ et celui de Lyon [Doc. 55].

En comparant le chemin de croix de saint Léonard de Port-Maurice avec celui de Saint-Roch, nous constatons en premier lieu une différence dans le nombre des stations, à savoir quatorze pour le premier et douze pour le second. Toutefois, ce n'est pas cette différence qui s'avère être la plus importante. Les sept premières stations du chemin de Saint-Roch n'existent pas dans le chemin romain. Ce dernier commence par la condamnation du Christ qui est la huitième station à Saint-Roch. Seules les stations VIII, IX, X, XI et XII de Saint-Roch semblent donc communes aux deux ensembles. Toutefois, la station IX diffère quelque peu. En effet, le chemin romain montre le moment précis où Jésus est chargé de la Croix. Celui de Saint-Roch montre Jésus portant sa Croix sur le chemin qui le mène au Calvaire. La station IX de Saint-Roch résume à elle seule les stations II, III, IV, V, VI, VII, VIII, et IX du chemin romain. Si les stations X de Saint-Roch et XI du chemin romain sont semblables, la station XI de Saint-Roch est également différente de la XII du chemin romain. En effet, si dans le chemin romain il s'agit de Jésus qui meurt sur la Croix, à Saint-Roch c'est Jésus sur la Croix et donc l'agonie, la mort mais également les heures suivant la mort qui sont

⁶³⁷ NIVON Nicolas, *Voyage du Saint Calvaire sur la montagne des martyrs de Lyon à Saint Irenée*, Lyon, Jacquenod et Rusand, 1764.

⁶³⁸ TICCHI Jean-Marc, *op. cit.*, 2010, p. 129.

⁶³⁹ Jean-Marc Ticchi a réalisé un tableau comparatif de ces trois chemins auquel nous ajoutons celui de Lyon, dans son article : *Ibidem*, p. 120-121.

évoquées. Cette étude nous montre que le chemin de croix de Saint-Roch marque toutes les étapes qui menèrent Jésus depuis le Jardin des oliviers jusqu'au tombeau, tout en éludant certains épisodes du chemin romain. Le chemin de Saint-Roch présente uniquement des épisodes à fondements scripturaires. Tous les épisodes suspectés d'être apocryphes sont absents, tels les trois chutes et les quatre rencontres durant la montée au Calvaire.

Se pose pour nous la question de savoir d'où Marduel tira son inspiration dans l'élaboration de son chemin de croix. Étudiant le phénomène de développement de la dévotion au chemin de croix en France au début du XIX^e siècle, Jean-Marc Ticchi semble avancer que l'érection de celui de Saint-Roch est lié à l'influence de l'arrivée du modèle romain vers 1804. Cherchant à expliquer la volonté des prélats de créer des chemins de croix, il s'est penché sur le parcours personnel des ecclésiastiques afin de voir les potentiels contacts que ceux-ci pouvaient avoir eu en Italie. Il avoue n'avoir pas pu identifier les réseaux par lesquels ces dévotions ont été introduites. Selon nous, l'élaboration du chemin de croix par Claude-Marie Marduel n'est pas directement en lien avec ce phénomène d'imprégnation italienne. Il nous semble plus plausible que Claude-Marie Marduel ait réalisé son chemin de croix en se souvenant de celui du Mont-Valérien ou bien de celui de Lyon. La comparaison entre les chemins de croix de Saint-Roch, du Mont-Valérien et de Lyon est assez parlante puisque les trois ne comportent que des épisodes ayant des fondements scripturaires⁶⁴⁰. Bien que tous deux aient été détruits au moment de la Révolution, Claude-Marie Marduel connaissait à n'en point douter le Mont-Valérien. De même, étant originaire de Lyon il est certain qu'il y avait vu le chemin de croix de Saint-Irenée avant de venir à Paris.

Si nous constatons dans le choix des stations du chemin de croix de Saint-Roch un certain « rigorisme » de la part du curé Marduel ou en tout cas un schéma moins attaché à l'apologétique de la douleur caractéristique de la spiritualité italienne, autrement plus populaire, il faut nuancer la rupture nette que Jean-Marc Ticchi semble faire entre les chemins de saint Léonard de Port-Maurice et de Saint-Roch⁶⁴¹.

En 1803, Pie VII avait approuvé les principes spirituels plus humains d'Alphonse de Liguori, insistants sur le pardon. Éloigné de l'austérité janséniste on se tournait alors vers une spiritualité plus sentimentale, chaleureuse, marquée par le recours à des méthodes « plus destinées au cœur qu'à l'esprit »⁶⁴². Selon nous, le chemin de croix de Saint-Roch participe de

⁶⁴⁰ Il faut évidemment ignorer dans cette comparaison la station XI du chemin de Lyon qui est une méditation sur le Saint-Sacrement.

⁶⁴¹ TICCHI Jean-Marc, *op. cit.*, 2010, p. 126.

⁶⁴² LUPI Marie, « Restauration et derniers temps de l'absolutisme (1815-1848) », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 374.

ce phénomène. Afin de le prouver, il faut analyser la manière dont fut composée la station de la Mise au tombeau. Tel que le démontre Anne-Marie de Lapparent, Deseine renouvelle le traitement iconographique traditionnel des Saints-Sépulcres dans le domaine de la sculpture qui jusque là « n'avait représenté le Christ que raidi sur la pierre à onction ou posé sur le couvercle du tombeau et prêt à y être enseveli »⁶⁴³. L'auteur souligne ici l'impact du domaine de la peinture sur le travail de Deseine. L'artiste représente le Christ porté, tel que l'on pouvait l'observer dès la Renaissance chez Titien⁶⁴⁴. La scène est empreinte d'un grand pathétisme, accentué par la présence et les expressions des deux femmes à gauche de la composition. L'agrandissement du rocher du Calvaire jusque vers l'arcade de la Mise au tombeau, projetant le groupe dans une sorte de grotte, participe également à susciter un vibrant sentiment d'émotion. La restauration de la mise en scène saisissante de la chapelle du Calvaire créée sous Jean-Baptiste Marduel, si dramatique et expressive dans son dépouillement, répond selon nous également à cette recherche d'une piété démonstrative. Le chemin de croix et Calvaire sont bien les instruments d'une piété plus populaire. Tout ceci nous amène à penser que le chemin de croix de Saint-Roch est un exemple de syncrétisme entre spiritualité romaine et spiritualité française.

c. Le Calvaire, nouveau Mont-Valérien.

Si l'œuvre de Marduel devait frapper les esprits dévots, le curé visait plus loin que l'édification de ses paroissiens.

On ressent dans le projet de Marduel le désir de réaffirmer l'importance qu'avait sa paroisse au XVIII^e siècle et à fortiori la vocation initiale de son église aux souffrances du Christ. C'est bien cette pensée qui ressort du *Discours préliminaire* de l'opuscule de 1811. « Au milieu des ruines et de la destruction totale de plusieurs temples, qui, dans la Capitale de la France, étaient dédiés à la Croix de Jésus-Christ et particulièrement consacrés à son culte, une des plus belles Eglises de Paris a été conservée, quoiqu'horriblement dévastée. C'est l'Eglise de Saint-Roch. Les Mystères de la Passion y furent toujours honorés par un culte spécial, même avant l'an 1633, époque où elle fut érigée en Paroisse sous le nom qu'elle porte. Cette Eglise a remplacé l'ancienne Chapelle des Cinq Plaies. La dévotion à ce mystère y a toujours existé, ainsi que la Fête, comme étant le titre de sa première dédicace. Cette Fête

⁶⁴³ LAPPARENT (de) Anne-Marie, *op. cit.*, 1985, p. 423.

⁶⁴⁴ Les diverses inspirations de Deseine dans le style de cette composition se confèrent à *Ibidem*, p. 423-427.

y était célébrée avec plus de solennité, tant à raison de la beauté du nouvel édifice et du Clergé nombreux qui le desservait, qu'à raison de l'Autel remarquable placé à gauche de l'entrée du Chœur, et décoré d'une Statue représentant de la manière la plus expressive Jésus agonisant dans le jardin des Olives »⁶⁴⁵. La Révolution avait détruit ces monuments de piété, mais le même discours insiste sur le zèle de Marduel à les restaurer et à orner d'une « manière plus digne de la majesté du culte »⁶⁴⁶ son édifice. La remise en place de la statue de Saint-Roch en pendant de celle du Christ participait de cette visée. « On voit, à gauche, l'image de Jésus-Christ que tout chrétien est obligé d'imiter ; à droite, celle d'un des imitateurs les plus fidèles du Sauveur ; d'un côté le modèle, de l'autre la copie ; là un Dieu souffrant pour le salut des hommes, ici un homme souffrant pour glorifier Dieu »⁶⁴⁷. Cette mise en pendant des deux œuvres dans l'église se retrouve dans le missel de 1811, la gravure de l'œuvre de Boichot étant insérée à la toute fin de l'ouvrage [Fig. 185]. « L'image de Jésus agonisant excitera les fidèles à les suivre dans des sentiments convenables ; et celle de S.-Roch, placée vers la fin du livre, apprendra à recueillir les fruits des mystères de la rédemption »⁶⁴⁸. Deux petits baisers de paix conservés dans l'église et datant visiblement du XIX^e siècle sont peut-être les meilleures illustrations de cette réaffirmation de la double titulature [Fig. 186, Fig. 187]. Dernier élément propre à ranimer la dévotion à la Passion du Christ, Marduel avait acquis un « superbe reliquaire de la vraie Croix »⁶⁴⁹ et l'authenticité de la relique qu'il recelait avait été vérifiée.

Soucieux de restaurer les traditions passées, Marduel s'évertua à retrouver les faveurs spirituelles dont était pourvue son église avant la Révolution. Le pape Benoit XIV (1675-1758) avait accordé une indulgence plénière aux fidèles qui feraient un quart d'heure d'oraison à Saint-Roch devant le Saint-Sacrement. Son successeur, Clément XIII (1693-1769) avait ajouté à ces faveurs en attribuant une indulgence plénière, à gagner une fois, pendant le carême pour les fidèles confessés et communiés qui prieraient un vendredi de carême devant l'autel du Calvaire. À cela s'ajoutait une indulgence de sept ans et sept quarantaines à gagner les autres vendredis. Enfin, une indulgence de cent jours était accordée à tous ceux qui tous les vendredis feraient une prière devant le Saint-Sacrement. L'ensemble de ces indulgences fut renouvelé le 10 germinal an IX (31 mars 1801) par Pie VII⁶⁵⁰.

⁶⁴⁵ ABBÉ JAUFFRET, *op. cit.*, 1811, p. XVIII-XIX.

⁶⁴⁶ *Ibidem*, p. XXI.

⁶⁴⁷ *Ibidem*, p. 339.

⁶⁴⁸ *Idem*.

⁶⁴⁹ *Ibidem*, p. XX.

⁶⁵⁰ *Ibidem*, p. XXI.

Toutefois, Marduel voulait obtenir plus pour son église que n'avait obtenu son oncle Jean-Baptiste. Le 18 fructidor an VIII (5 septembre 1800), Marduel écrivait aux membres du conseil du diocèse de Paris afin de se rappeler à leur bon souvenir et de se désoler de la perte du Calvaire du Mont-Valérien où se portaient nombre de dévots avant la Révolution. Son but était de leur demander le transfert des indulgences autrefois accordées au Mont-Valérien vers son église où s'élevait un Calvaire propice à cette dévotion⁶⁵¹. Il obtint rapidement satisfaction, les indulgences lui étant transférées le 23 fructidor (10 septembre). Saint-Roch devenait ainsi le nouveau Mont-Valérien où bientôt la foule se porterait pour y jouir de bienfaits spirituels.

Ceci ne devait pas contenter Marduel dont les ambitions ne faisaient que croître. En 1800, il pria le pape d'accorder à son chemin de croix les mêmes indulgences que celles gagnées par la visite de celui de Rome. Marduel profitait de la visite de l'archevêque de Corinthe Spina en 1800, venu à Paris pour négocier avec Bonaparte le rétablissement légal du catholicisme en France, pour lui présenter sa lettre de requête. Les négociations avec Bonaparte s'avérant mouvementées, le cardinal Consalvi, secrétaire de Pie VII vint à Paris le 1^{er} messidor an IX (20 juin 1801). Marduel y vit l'occasion de renouveler sa demande. À force de persévérance, il obtint ces indulgences le 16 messidor an IX (5 juillet 1801)⁶⁵².

Son entreprise de n'arrêta pas là. Une nouvelle preuve nous est fournie, lorsqu'en 1804 le pape Pie VII vint en France pour assister au sacre du futur empereur Napoléon le 11 frimaire (2 décembre). Profitant de son séjour de quatre mois à Paris, il visita douze paroisses, une par arrondissement, dont Saint-Roch. « sa Sainteté daigna visiter l'Eglise de Saint-Roch, le 30 décembre 1804, y célébra les Saints-Mystères, vit la disposition des Stations, y applaudit, et promit d'en bénir ou faire bénir une ; ce qui fut réalisé le 1^{er} mars 1805. Le 9 du même mois, sa Sainteté, pour donner plus de solennité aux grâces qu'elle avait bien voulu accorder à l'Eglise de Saint-Roch, et la gratifier de nouvelles faveurs, fit expédier plusieurs Brefs d'indulgences, entr'autres celui par lequel l'Indulgence plénière accordée pour les Fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la Sainte-Croix et leurs octaves, pour la Fête de la Susception, et tous les Vendredis du Carême et de l'Avent, à tout Fidèle qui, s'étant confessé et ayant communié, fera lesdites Stations et y méditera sur les Souffrances et la Mort de Jésus-Christ ; l'indulgence de sept ans, et d'autant de quarantaines, à tous ceux qui rempliront

⁶⁵¹ LARGIER P. J., « Les douze stations du Calvaire à Saint-Roch », dans *Le messager de Saint Roch*, n°4, avr. 1923, p. 12, A.H.D.P., Z.22, Dossier 803.

⁶⁵² LARGIER P. J., « Les douze stations du Calvaire à Saint-Roch », dans *Le messager de Saint Roch*, n°4, avr. 1923, p. 13, A.H.D.P., A.H.D.P., Z.22, Dossier 803.

les mêmes conditions tous les autres Vendredis de l'année, tous les autres jours du Carême, le jour de la Commémoration des Morts et chacun des jours de son octave ; cent jours d'indulgence à ceux qui feront les Stations au moins avec un cœur contrit, chaque fois qu'ils se livreront à ce pieux exercice, quelque jour que ce soit. Chacune de ces indulgences peut être appliquée aux âmes des fidèles du Purgatoire »⁶⁵³. La visite en janvier 1805 fit l'objet de nombreux commentaires dans la presse. « Là, comme dans tous les autres lieux où Elle s'était rendue, Sa Sainteté a été touché de l'empressement religieux d'une foule innombrable, accourue pour participer à ses bénédictions »⁶⁵⁴. « En sortant le Saint-Père a donné sa bénédiction au peuple qui couvrait toute cette partie de la rue St Honoré et qui a donné les marques les plus unanimes de sa vénération pour Sa Sainteté »⁶⁵⁵ [Fig. 188].

Lors de sa venue, le pape Pie VII « sut conquérir les cœurs et reçut un accueil inespéré qui marque le début d'un ultramontanisme français « sentimental ». [...] Il s'agissait bien d'encourager la renaissance d'une vie sacramentelle et catéchétique normale dans le pays, de sceller une paix religieuse marquée par le renouveau de la place de l'Église dans la société »⁶⁵⁶. Ce fut également l'occasion d'importer en France de nouveaux exercices dévotionnels qui vont très vite trouver un retentissement à Saint-Roch, telle la cérémonie de Dévotion à l'agonie. « à peine connu en France avant le voyage de Pie VII. Pendant son séjour, les prélats de sa suite, qui venaient souvent satisfaire leur piété dans l'église de St-Roch, y ont remarqué avec satisfaction l'établissement des stations de la Croix, en applaudissant à la manière dont elles sont disposées, ils ont été surpris de ce que la Dévotion de l'Agonie n'était pas en usage dans une église qui lui convenait à tant d'égards, dans une église destinée à honorer les diverses circonstances de la Passion de ce divin Sauveur. Les respectables Prélats ont montré le plus pieux empressement pour faire connaître cette dévotion et procurer tout ce qui était nécessaire à son établissement. L'un d'eux a même pris soin de faire venir de Rome les partitions de la musique. Tant d'ardeur, un zèle aussi empressé, ont déterminé M. le Curé de S. Roch a enrichir son église de ce nouveau moyen de sanctification ; et sa Sainteté a bien voulu y donner son approbation »⁶⁵⁷.

Il est important de souligner que si Marduel réussit dans son entreprise de récupérer des indulgences plénières, il ne méconnaissait pas les réticences et critiques auxquelles ceci

⁶⁵³ ABBÉ JAUFFRET, *op. cit.*, 1811, p. XXI-XXII.

⁶⁵⁴ *Journal du soir*, 10 nivôse an XIII (1^{er} janv. 1805), s.p., A.H.D.P., Z.24, Dossier 922.

⁶⁵⁵ *Gazette de France*, 9 nivôse an XIII (30 déc. 1804), s.p., A.H.D.P., Z.24, Dossier 922.

⁶⁵⁶ LEPELETIER Gérard, « l'Église pendant l'ère napoléonienne (1799-1815) », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 542.

⁶⁵⁷ ABBÉ JAUFFRET, *op. cit.*, 1811, p. 320-321.

pouvait donner lieu parmi les chrétiens français, méfiants vis-à-vis de l'importance renouvelée du Saint-Siège et des nouvelles dévotions venues d'Italie. Ainsi, dans l'opuscule de 1811, plusieurs pages sont dédiées à l'instruction apologétique sur les indulgences, aux titres de chapitres aussi évocateurs que « Comment les gens du monde jugent en général des Indulgences ; comment les braves chrétiens doivent en juger »⁶⁵⁸, ou « que les Indulgences de l'Église ne doivent point être confondues avec leurs abus »⁶⁵⁹.

Par la restauration du Calvaire de Saint-Roch et de son décor propre à frapper l'imagination des fidèles, Claude-Marie Marduel suivait les traces de son oncle Jean-Baptiste. De même, l'histoire semble se reproduire, Claude-Marie collaborant avec Deseine, tel que Jean-Baptiste l'avait fait avec Falconet. Le respect de la tradition laisse place à l'innovation avec la création du chemin de croix, inspiré du Mont-Valérien disparu. Selon nous, l'ensemble créé par la réhabilitation du Calvaire et la création du chemin de croix constitue un outil militant pour Marduel, meilleur moyen d'assurer à son temple une plus grande visibilité dans le paysage ecclésial, mais aussi de s'assurer une place forte au sein de l'Église catholique.

C. Claude-Marie Marduel, une pensée combattante.

1. Un engagement que l'on ne peut qualifier de politique.

Nous penchant sur la personnalité de Claude-Marie Marduel, nous avons cherché à savoir si l'on pouvait déceler chez lui les signes d'un penchant, sinon d'un engagement particulier pour l'un des différents régimes s'étant succédés au pouvoir au début du XIX^e siècle. Cette étude, rendue complexe par l'absence d'écrits de la main de Marduel pouvant nous éclairer à ce sujet, s'avère peu concluante. En effet, au vu des relations somme toute cordiales qu'il entretenait avec tous, il ne serait pas raisonnable de lui attribuer des préférences. Pour ce qui concerne les périodes du Consulat et du Premier Empire, il est certain que Marduel était satisfait de constater le rétablissement des liens avec le Saint-Siège et de l'Église en France, d'autant plus que son retour officiel à Saint-Roch lui permettait de

⁶⁵⁸ ABBÉ JAUFFRET, *op. cit.*, 1811, p. 347.

⁶⁵⁹ *Ibidem*, p. 359.

participer à la renaissance du catholicisme. En revanche, l'introduction progressive de la dimension religieuse au pouvoir impérial comme instrument de règne pour Napoléon ne devait pas susciter l'adhésion du curé, d'autant plus que son église allait en être l'une des victimes. La fête au saint Napoléon remplaçait celle de saint Roch à la date du 16 août du calendrier liturgique, atteinte directe à la dédicace de sa chère paroisse. Cette insertion fit l'objet de nombreux commentaires incisifs. « L'Almanach national fait rire aux larmes nos bons parisiens. Ils y ont vu que ce pauvre saint Roch, qui joue de malheur depuis quelques temps, a été rayé du calendrier, et qu'on a mis à sa place saint Napoléon : saint plus jeune, plus heureux, plus aimable sans doute, et plus recommandable »⁶⁶⁰. On écrivit également des pièces en vers et poèmes rappelant les mutilations éprouvées par l'église au moment de l'épisode du 13 vendémiaire an III (5 octobre 1795) dans lesquels on pouvait discerner des relents de royalisme :

« Hélas! Pauvre saint Roch, c'est ainsi qu'on te chasse
Par saint Napoleon te voilà remplacé
Il fut le mitrailleur, tu fus le mitraillé
C'est le sort du vaincu, le vainqueur prend sa place »⁶⁶¹.

La chute de l'Empire marqua la fin de cette insertion et le retour victorieux du saint [Fig. 189].

Pour ce qui concerne la Restauration⁶⁶², période de retour au pouvoir de la Maison de Bourbon, les liens entretenus par Marduel avec les membres de la famille royale ne doivent pas être entendus comme les signes d'un attachement particulier au retour d'un système monarchique en France. Ainsi, s'il administra les derniers sacrements au duc de Berry⁶⁶³ assassiné au sortir de l'Opéra en 1821, c'est avant tout parce que celui-ci se trouvait sur le terrain de la paroisse⁶⁶⁴. De même, si on décida d'établir en 1818 une tribune pour le duc et la duchesse d'Orléans dans l'église Saint-Roch⁶⁶⁵ [Fig. 190] et si on proposa au duc de devenir

⁶⁶⁰ Extrait d'une lettre Julie Salma à Benjamin Constant, 17 frimaire an XI (8 déc. 1802), dans *Revue des deux mondes*, 15 août 1931, p. 827, A.H.D.P., Z.24, Dossier 921.

⁶⁶¹ « Quatrain sur l'insertion du nom de Saint-Napoléon dans le calendrier, à la place de celui de saint Roch. Attribué à Jean Maur Godefroy (détenu au temple) », copie d'une note de police, 1803, A.H.D.P., Z.24, Dossier 921.

⁶⁶² Monarchie constitutionnelle de 1815 à 1830.

⁶⁶³ PITOU Louis Ange, *Toute la vérité au roi sur des faits graves touchant l'honneur de la maison de Bourbon*, Paris, l'Auteur, 1821, p. 67.

⁶⁶⁴ L'ancien Opéra était situé rue Le Peletier, rue perpendiculaire à la rue de Richelieu.

⁶⁶⁵ « Devis pour l'établissement de la tribune pour le duc d'Orléans », 1818, A.H.D.P., Z.18, Dossier 643.

marguillier d'honneur de la paroisse en 1819⁶⁶⁶, il faut rappeler qu'au lendemain de la chute de l'Empire, le duc et la duchesse d'Orléans avaient pris possession du Palais-Royal bâti sur un terrain proche de la paroisse. Marduel voyait certainement dans ce rapprochement un moyen d'obtenir les libéralités de riches citoyens et d'attirer les regards sur son église qui devint sous la Monarchie de Juillet et le règne de Louis-Philippe « la métropole de l'aristocratie bourgeoise »⁶⁶⁷.

2. Le militantisme religieux.

Au lendemain de la chute de l'Empire, de nombreuses réflexions s'engagèrent autour de la place que devait tenir l'Église dans la société. On distingue deux grandes tendances. Certains acceptaient les nouvelles valeurs et institutions créées à la suite de la Révolution tout en étant désormais persuadés de l'importance d'un lien fort entre État et Église, cette dernière étant considérée comme gardienne de l'ordre établi, de la structure sociale et de l'unité politique⁶⁶⁸. On réaffirmait le modèle gallican tel qu'il était en place sous l'Ancien Régime. À l'inverse, d'autres rejetaient les instances nées de la Révolution, prônant un rapport direct avec le Saint-Siège et son premier représentant. Comme le dit Marie Lupi, le début du XIX^e siècle est une période difficile à cerner dans laquelle « les deux camps s'incarnent dans des positions dont les nuances sont subtiles »⁶⁶⁹.

Il est difficile de connaître quelles pouvaient être les véritables positions de Claude-Marie Marduel. Il ressort de son travail une certaine forme de militantisme religieux, attaché à restaurer la grandeur de l'Église telle qu'elle était sous l'Ancien Régime, sans pour autant qu'il nous soit possible de le classer dans l'un ou l'autre de ces courants.

Conscient des conséquences de la Révolution sur la pratique religieuse, il est ouvert aux dispositions qu'il faut désormais employer pour satisfaire aux nouvelles attentes des citoyens et encourager la renaissance de l'Église. Il participe de cette recherche de spiritualité chaleureuse et sentimentale prônée par Pie VII qui rencontre l'approbation des romantiques, s'échappant de l'austérité et exaltant les passions individuelles aux dépens de la raison des

⁶⁶⁶ Correspondance, membres de la fabrique de Saint-Roch au duc d'Orléans, 25 mars 1819, A.H.D.P., Z.11, Dossier 425.

⁶⁶⁷ *Guide général dans Paris*, Paris, Paulin et Lechevalier, Collection « Guides illustrés à 1 franc », 1855, p. 101.

⁶⁶⁸ LUPU Marie, « Restauration et derniers temps de l'absolutisme (1815-1848) », dans ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *op. cit.*, 2010, p. 557.

⁶⁶⁹ *Ibidem*, p. 556.

Lumières. Restaurer la chapelle du Calvaire et mettre en place un chemin de croix pour insister sur la dévotion aux souffrances du Christ, tels sont les éléments grâce auxquels « on peut relever l'empire de la Religion et des mœurs »⁶⁷⁰. En revanche, restaurer la grandeur de l'Église ne veut pas dire, pour lui, faire table rase d'anciennes pratiques et cela ne doit pas se faire en allant à l'encontre de principes anciens auxquels il est attaché. Il refuse ainsi certains aspects de cette spiritualité « romaine » telle l'utilisation de scènes non scripturaires dans son chemin de croix. Si nous avançons que l'œuvre de Claude-Marie Marduel à l'église Saint-Roch était empreinte d'une vocation à restaurer la grandeur de l'Église telle qu'il l'avait connue sous l'Ancien Régime, nous souhaitons revenir sur quelques épisodes qui, pouvant sembler anecdotiques au premier abord, viennent selon nous enrichir cette hypothèse.

Claude-Marie Marduel, s'apparentait avec son oncle par son austérité, mais son zèle de pasteur l'emportait quelquefois plus loin qu'il convenait. À cet égard nous pouvons rappeler l'épisode d'un soldat du régiment des Suisses qui lors d'un entraînement se blessa mortellement avec un fleuret. S'il eut été tué lors d'un duel, on lui aurait refusé la sépulture religieuse. Claude-Marie, bien qu'il s'agisse d'un accident, permit de dire une messe mais « défendit à ses prêtres d'accompagner le défunt au cimetière »⁶⁷¹. Il ne revint sur sa décision qu'après l'intervention d'officiers.

En octobre 1802, Claude-Marie attira l'attention sur lui par le refus d'admettre dans son église la dépouille de Mademoiselle Chamerois, danseuse à l'Académie de musique, et de faire célébrer le service religieux d'usage. L'important convoi accompagnant la dépouille de la danseuse dû se résoudre à se rendre à l'église des Filles-Saint-Thomas où le curé Ramond-Lalande accepta de lui rendre un dernier hommage. Le Premier Consul instruit de l'affaire s'en montra fort irrité et fit publier dans le *Moniteur* les mots suivants : « le curé de Saint-Roch, dans un moment de déraison, a refusé de prier pour Mlle Chamerois et de l'admettre dans l'église. [...] L'archevêque de Paris a ordonné trois mois de retraite au curé de Saint-Roch, afin qu'il puisse se souvenir que Jésus-Christ commande de prier même pour ses ennemis, et que, rappelé à ses devoirs par la méditation, il apprenne que toutes ces pratiques superstitieuses conservées dans quelques Rituels, nées dans des temps d'ignorance ou créées par des cerveaux échauffés, ont été prosrites par le concordat et la loi du 18 germinal »⁶⁷².

⁶⁷⁰ ABBÉ JAUFFRET, *op. cit.*, 1811, p. XIV.

⁶⁷¹ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

⁶⁷² SALGUES Jacques-Barthélemy, *Mémoire pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Buonaparte et pendant l'absence de la maison de Bourbon. Contenant des anecdotes particulières sur les principaux personnages de ce temps*, 9 t., Paris, L. Fayolles - J.-G. Dentu, 1814-1826, (t. V), Paris, J.-G. Dentu, 1825, p. 34.

Cette affaire soulevait en effet la question du refus par Marduel de l'abandon du principe de l'excommunication des comédiens en vigueur sous l'Ancien Régime et aboli avec le Concordat. Cet événement fit l'objet de caricatures montrant le contraste entre le refus de l'entrée de la défunte dans Saint-Roch par un saint vindicatif [Fig. 191] et l'ambiance recueillie de son arrivée à Saint-Thomas [Fig. 192]. Une autre nous offre le début de la carrière de la danseuse au Paradis devant un saint Roch résigné et boudeur [Fig. 193]. Cette affaire fit également l'objet de petites pièces satiriques à l'exemple de *Saint-Roch et Saint-Thomas*⁶⁷³ par François Andrieux où le saint est montré comme un rustre :

« Je suis grossier, et dur par piété ;
A Montpellier, né de parens honnêtes,
Pouvant jouir de la société,
De ses douceurs, j'allai parmi les bêtes,
Au fonds des bois, vivre seul, ennuyé,
Ayant mon chien pour tout valet de pié.
Sur un fumier j'y mourrus de la peste,
Et vous venez, d'un air pimpant et leste,
M'importuner de ballets, de plaisirs ! »⁶⁷⁴.

On se plut à écrire la réponse du saint à l'auteur :

« Mon fils, mon cher fils Andrieux,
Eh ! de grâce, pensez-y mieux :
Qui ? moi, bannir de mon église
Une actrice qu'on préconise,
Lorsqu'à mes côtés, dans les cieux,
Je brûlais de la voir admise !
De mon curé, de sa sottise,
Je suis responsable à vos yeux !
Ah ! de ce trait injurieux
Tout de bon je me formalise »⁶⁷⁵.

Andrieux répondra au saint, feignant leur réconciliation et louant la retraite imposée à Marduel :

« Vous avez donc approuvé de grand cœur,

⁶⁷³ ANDRIEUX François, *Saint-Roch et Saint-Thomas. Nouvelle*, Paris, Dabin, 1802.

⁶⁷⁴ *Ibidem*, p. 10.

⁶⁷⁵ H.D., *Saint-Roch à Andrieux*, Paris, Dabin, 1802, p. 3.

Illustre Saint, la courte pénitence
Qu'à Marduel un auguste Pasteur
Vient d'imposer pour son impertinence.
Vous trouvez bon que l'imprudent Curé
Pendant trois mois, aille, loin de la ville,
Dans un réduit humblement retiré
Approfondir l'esprit de l'*Évangile* »⁶⁷⁶.

Si certains purent s'émouvoir de ce que le curé ait été traité « comme un cafard mérite de l'être »⁶⁷⁷, le philosophe Pierre Jean Georges Cabanis aima à dire que par cette retraite forcée, « les renards de la théologie » avaient reçu « quelques coups de cravache »⁶⁷⁸.

On pouvait penser que Marduel, en butte aux critiques, finirait par se résoudre à accepter l'abandon de l'ancien principe mais il n'en fut rien. En 1815, il réitéra le refus de cérémonie religieuse, cette fois-ci à une actrice du Théâtre français, Mademoiselle Raucourt [Fig. 194, Fig. 195]. Cet événement produisit plus de tumulte que le premier, d'autant plus que la jeune femme était une fidèle de la paroisse de Marduel et que ce dernier dînait parfois chez elle. « Le redoutable M. Marduel, s'humanisait en sa faveur »⁶⁷⁹. Le 17 janvier 1815, la rue était pleine de monde. Les portes de l'église étaient fermées et le prêtre était inébranlable. Les chroniques nous parlent de cinq ou six mille hommes massés dans la rue Saint-Honoré prêts à enfoncer la porte [Fig. 196]. Sous la fureur de la foule, la porte cède et l'on porte le cercueil vers le Chœur. Enfin, le commissaire de police vint annoncer que Louis XVIII avait ordonné au clergé de l'église de procéder à la cérémonie⁶⁸⁰. Les caricatures viennent encore une fois nous prouver le retentissement qu'eut cette histoire [Fig. 197], ici le chien de saint Roch s'opposant à l'entrée du chien de Montargis, référence au mélodrame dans lequel s'illustra l'actrice au théâtre de la Gaîté. Par ce nouveau refus, Marduel fut accusé de personnifier ce clergé intolérant qui depuis le retour des Bourbons « s'imaginait pouvoir faire rétrograder la France de deux siècles »⁶⁸¹. « Les prêtres, dans ces derniers temps, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour reconquérir leurs antiques prérogatives ; fidèles à la doctrine que les émigrés et les

⁶⁷⁶ ANDRIEUX François, *Amende honorable d'An... à Saint-Roch*, Paris, Dabin, 1802, p. 4.

⁶⁷⁷ BRÉBISSON (de) René, « Correspondance inédite du comte Duchâtel », dans *Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXXVI, janv. 1917, p. 390.

⁶⁷⁸ *Idem*.

⁶⁷⁹ COMTE Charles, *Le Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la constitution de l'État*, 7 t., Paris, Marchant, 1814-1815, (t. IV), Paris, Marchant, 1815, p. 287.

⁶⁸⁰ HOUSSAYE Henry, *1815. La première Restauration. Le retour de l'Île d'Elbe. Les Cents jours*, Paris, Perrin, 1893, p. 93.

⁶⁸¹ *Ibidem*, p. 94.

Bourbons avaient adoptés, ils regardaient comme non advenu tout ce qui avait été fait depuis la révolution ; déjà ils oubliaient le concordat fait avec le pape, et les comédiens se trouvaient excommuniés, et privés de la sépulture en terre sainte »⁶⁸². Au regard des publications de la seconde moitié du XIX^e siècle, Marduel devenait une figure prémonitoire du clergé intransigeant qui sera vivement rejeté au moment de la crise anticléricale qui éclate en 1830 à la suite de la Révolution de Juillet. En l'occurrence, comme le souligne François-René de Chateaubriand qui entend examiner le principe de l'excommunication des comédiens, Marduel n'avait suivi que les usages ecclésiastiques et s'était conformé aux défenses canoniques, conscient que l'absence de messe n'empêcherait plus le droit à la sépulture depuis que tout le monde était considéré comme un citoyen de la Nation⁶⁸³. Adolphe Thiers souligne quant à lui que « comme le clergé n'a plus la tenue des registres de l'état civil, comme ses refus n'ont plus aucune influence sur l'état des personnes, et n'ont d'autre conséquence que la privation d'honneurs que l'Église a le droit d'accorder ou de dénier selon ses croyances, le curé de Saint-Roch était bien autorisé à refuser les prières qu'on lui demandait »⁶⁸⁴.

⁶⁸² M..., *Règne de Louis XVIII*, Paris, Ve Jeunehomme, 1815, p. 66.

⁶⁸³ CHATEAUBRIAND (de) François René, *Œuvres de Chateaubriand*, 20 t., Paris, Dufour - Mulat - Boulanger, 1857-1858, (t. XV : Mélanges politiques), Paris, Dufour - Mulat - Boulanger, 1858, p. 234.

⁶⁸⁴ THIERS Adolphe, *Histoire du Consulat faisant suite à l'histoire de la révolution française*, 20 t., Paris, Paulin [puis] Paris, Lheureux et Cie [puis] Paris, Lheureux, 1845-1862, (t. XIX), Paris, Paulin, Lheureux et Cie, 1861, p. 10-11.

Conclusion

Au cours de notre travail nous avons eu l'occasion de revenir sur les différentes étapes de la restauration de l'église Saint-Roch au début du XIX^e siècle.

Celle-ci ne put s'opérer que grâce à la volonté de l'abbé Claude-Marie Marduel et se plaça dans un contexte plus large de remise en place officielle du culte catholique suite aux dispositions du Concordat en 1801.

Nous avons tenté de mettre en évidence la somme des travaux réalisés par Claude-Marie afin de rétablir son église. Ceci passa notamment par un important travail de retour des œuvres originellement en place sous la cure de son oncle Jean-Baptiste, mais également par l'appropriation d'œuvres orphelines. La tâche était rendue nécessaire compte tenu des méfaits de la Révolution, ayant exposé l'église à des pertes et destructions.

Comme nous l'avons vu, le travail de réappropriation de l'église au début du XIX^e siècle passa notamment par l'importante commande d'un mobilier liturgique nécessaire à l'exercice du culte et également d'œuvres d'art propres à restaurer la foi, montrant par ses choix esthétiques que Claude-Marie Marduel était pleinement conscient des nouvelles attentes de la communauté des croyants.

L'œuvre de Claude-Marie Marduel fut certes dictée par la volonté de redonner un visage à l'Église de France, mais surtout de refaire de son église une des places incontournables du paysage ecclésiastique parisien. En cela, Claude-Marie s'inscrivait dans les pas de son illustre prédécesseur Jean-Baptiste dont le souvenir restait fortement ancré dans les consciences. Ainsi, la remise en place des œuvres à leurs endroits d'origine, le processus de création régi par un duo curé-artiste, ce caractère dévoré par l'obsession de rigueur dont il sera lui-même la victime, tous ces éléments ne peuvent que nous renvoyer aux orientations et à l'image de Jean-Baptiste.

Nous devons souligner que Claude-Marie souhaitait faire de son neveu Jean-Baptiste Marduel⁶⁸⁵, second vicaire de la paroisse, son successeur. Il espérait certainement que l'église Saint-Roch reste ainsi dans le patrimoine familial, peut-être le seul moyen d'assurer la pérennité de son œuvre, de la même manière que lui même avait sauvé et restitué celle de Jean-Baptiste. Il n'en fut rien. On contestait en effet ses qualités de pasteur et très vite on

⁶⁸⁵ Ce Jean-Baptiste est celui que nous appelions dans notre étude généalogique Jean-Baptiste II Marduel.

commença à prononcer le mot de « népotisme »⁶⁸⁶. Ce neveu retourna finalement dans son diocèse d'origine à Lyon où il mourut en 1848.

Avant sa mort survenue le 6 janvier 1833, Marduel avait obtenu l'assurance d'être inhumé au côté de son oncle dans le caveau de l'église. Le gouvernement fit entourer ses funérailles de moult précautions dont s'insurgea *l'Ami de la religion et du Roi*. Les obsèques étaient annoncées pour le jeudi 10 janvier à onze heures quand la veille au soir, la police craignit qu'elles soient accompagnées de troubles. Elle ordonna l'avancement de la cérémonie à huit heures du matin, si bien que l'on n'avait pu prévenir que peu de personnes d'un tel changement. « Quel pouvoit être le prétexte des troubles ? En quoi le curé de Saint-Roch auroit-il blessé les gens de l'émeute ? Est-ce parce que jouissant d'une belle fortune de son patrimoine, il en faisoit un généreux emploi en faveur des pauvres de sa paroisse ? Est-ce parce qu'il étoit arrivé autrefois de refuser les prières de l'Eglise à deux actrices ? Ce seroit une grande rancune de la part des amateurs de théâtre ; car l'affaire de Mademoiselle Chameroy remonte à trente ans et celle de Mademoiselle Raucourt à dix-huit. Qui pourroit imaginer qu'on voulût après un si long-temps se venger sur un vieillard de 86 ans, et se venger après sa mort de ce qu'il avoit obéi aux mouvemens de sa conscience ? »⁶⁸⁷. Si les réponses à ces interrogations restent en suspens, cette dernière péripétie est peut-être le meilleur signe de l'impact des actions de Claude-Marie Marduel sur la conscience collective de l'époque.

Si on considéra que sa mort laisserait « un grand vide »⁶⁸⁸, si on continua de vanter les mérites de cet orateur « qui semble puiser sa charité aux lèvres mêmes du sauveur »⁶⁸⁹ et les « inclinaisons généreuses du vénérable pasteur »⁶⁹⁰, le souvenir de l'œuvre de Claude-Marie semble s'éteindre peu à peu dans la suite du XIX^e siècle. Si Adolphe de Bouclon en 1855 s'expliquait « à peine qu'avec les forces d'un seul homme, et en si peu de temps, de si grandes restaurations aient été faites »⁶⁹¹, la majorité des écrits préfèrent évoquer son refus de la Constitution civile du clergé et l'épisode des actrices. On pourrait avancer que si l'objectif

⁶⁸⁶ « Notes communiquées par le chanoine Pisano, conférence du 28 mai 1912 », A.H.D.P., Z.22, Dossier 849.

⁶⁸⁷ Anonyme, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *L'Ami de la religion et du Roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, t. 74, 1833, p. 500.

⁶⁸⁸ Anonyme, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *op. cit.*, t. 75, 1833, p. 37.

⁶⁸⁹ DESCHAMPS Antoni, « Biographie du clergé contemporain », dans *La France littéraire*, Nouvelle série, t. VI, 1841, p. 163.

⁶⁹⁰ Anonyme, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *op. cit.*, t. 75, 1833, p. 596.

⁶⁹¹ BOUCLON (de) Adolphe, *Histoire de monseigneur Olivier, évêque d'Evreux*, Evreux, M. Damame, 1855, p. 202.

de Claude-Marie Marduel était de restaurer l'église dans la perspective de faire oublier voire de nier les affres de la Révolution, ceci fut tellement bien fait qu'on en oublia finalement son rôle dans le domaine des arts pour ne s'attacher à garder de lui que son engagement.

Claude-Marie Marduel posa véritablement les bases du travail de l'abbé Nicolas-Théodore Olivier (1798-1854) qui lui succéda le jeudi 7 février à deux heures de l'après-midi⁶⁹² et qui continua d'embellir l'église Saint-Roch tout au long de sa cure.

Divers points de ce mémoire restent ouverts à des approfondissements et pourraient faire l'objet de recherches futures. Nous pensons notamment à l'étude des archives des orfèvres à qui Claude-Marie passa la commande d'éléments décoratifs. L'étude de leurs fonds permettrait peut-être la découverte de documents tels que les dessins des œuvres commandées. Nous pensons également que mener une étude analogue sur une autre église parisienne permettrait de mieux apprécier le travail de retour et de réattributions d'œuvres entrepris par Claude-Marie. Pour ce faire, il faudrait se pencher sur les fonds conservés aux Archives Historiques du diocèse de Paris et effectuer un choix, à la fois en fonction de l'importance de telle ou telle église parisienne au XVIII^e siècle, mais également du volume des sources subsistantes, de nombreuses églises n'étant concernées que par quelques dossiers.

⁶⁹² ANONYME, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *op. cit.*, t. 75, 1833, p. 38.

Bibliographie

Cette bibliographie est organisée de façon thématique. Nous avons tout d'abord distingué les sources, ici archives et ouvrages publiés aux XVIII^e et XIX^e siècles, de la littérature secondaire qui a abordé le sujet, a posteriori, d'un point de vue historique. Les dénominations de dossiers d'archives sont telles qu'elles se présentent sur les inventaires.

Pour ce qui concerne les sources secondaires, nous avons différencié les ouvrages selon leur pertinence dans un champ particulier. Ainsi, nous trouverons tout d'abord des ouvrages concernant l'histoire religieuse de la France, puis les études historiques et iconographiques concernant les églises de Paris, puis les études concernant plus particulièrement l'église Saint-Roch, et enfin les études se penchant sur les œuvres en place dans cette église. Par ailleurs nous devons dissocier deux études portant sur le musée des Monuments français. Pour finir, les ressources électroniques ont été séparées de par leur nature.

Les ouvrages sont classés en fonction du nom de leurs auteurs. Si un auteur en a écrit plusieurs, nous indiquons en premier le plus ancien. Si plusieurs ouvrages sont anonymes, ils sont rangés en ordre chronologique.

Sources

Sources archivistiques

Archives Historiques du diocèse de Paris (A.H.D.P.)

Série Z. Cartons anciens.

Z 1. Dossiers anciens 1 à 50.

Dossier 10 : [s.n.].

Dossier 11 : Papiers antérieurs au Concordat.

Z 2. Dossiers anciens de 51 à 90.

Dossier 76 : Chaire à prêcher : rétablissement.

Z 3. Dossiers anciens de 91 à 140.

Dossier 101 : Chapelle du Calvaire.

Dossier 107 : Chapelle des fonts baptismaux.

Dossier 111 : Chapelle de la Vierge.

Dossier 120 : Chœur et sanctuaire : réparations.

Dossier 124 : Circonscription des paroisses de la Ville de Paris (An X).

Dossier 133 : Cloches.

Dossier 140 : Compte de 1805.

Z 5. Dossiers anciens 176 à 225bis.

Dossier 181 : Croix à rétablir sur le fronton du portail (1810).

Dossier 211 : Deseine (statuaire) voir dossier 803.

Z 6. Dossiers anciens 226 à 261bis

Dossier 230 : Eglise : travaux.

Dossier 231 : Eglise : embellissements et travaux (1807).

Dossier 246 : Fête-Dieu (demandes de troupes) voir aussi dossier 254.

Dossier 248 : Fête de Saint-Napoléon.

Z 7. Dossiers anciens de 262 à 296.

Dossier 265 : Horloge de l'Eglise. Réparations et travaux.

Dossier 291 : Inventaires anciens de la fabrique (résumés, 1810-1905).

Z 9. Dossiers anciens de 332 à 370

Dossier 339 : Maître-autel, baldaquin – réparation et embellissement.

Dossier 359 : marbres demandés à la ville et provenant du Musée des Petits-Augustins. Réparations d'œuvres.

Dossier 362 : Marduel (Légion d'Honneur 1820) + généalogie.

Z 10. Dossiers anciens 371.

Dossier 371 : Succession Marduel (Claude-Maris, curé) 2^{ème} partie.

Z 11. Dossiers anciens de 372 à 435.

Dossier 425 : Marguilliers. Marguillier d'honneur Mr le duc d'Orléans.
N'accepte pas.

Z 12. Dossiers anciens 436 à 437.

Dossier 437 : Mémoires de travaux, fait avant ou après l'installation des marguilliers (An III jusqu'à 1810).

Z 13. Dossiers anciens de 438 à 479.

Dossier 443 : Monument Pierre Corneille.
Dossier 444 : Monuments (personnes célèbres).
Dossier 446 : Monuments : médaillon Maréchal d'Asfeld.
Dossier 447 : Monuments provenant du Musée des Petits Augustins.
Dossier 448 : Monuments rendus à St-Roch.
Dossier 449 : monuments intérieurs décorant l'église.

Z 14. Dossiers anciens 480 à 503.

Dossier 496 : Grand Perron : grille.

Z 17. Dossiers anciens 516 à 573.

Dossier 543 : Réparations de l'église (1806).

Z 18. Dossiers anciens 573bis à 644.

Dossier 586 : andré pradier.

Dossier 588 : Statue de St André.

Dossier 589 : Statue de Ste Barbe.

Dossier 590 : Statue du Christ à la colonne. Par Ramey fils.

Dossier 591 : Statue de St Pierre.

Dossier 592 : Statues de Ste Anne & de la Ste Vierge. Données par Mr Pernot.

Dossier 593 : Statues de la Force & de l'Espérance. Données par Mr Lenoir, administrateur du musée des monuments français.

Dossier 594 : Statues de St Joseph et St Jérôme. Réclamations pour remise à l'Eglise de St Roch des.

Dossier 595 : Statues du Grand Perron. Dans les entrecolonnements la Force et l'Espérance.

Dossier 607 : Tableau de St Denis. Grande Toile.

Dossier 608 : Tableau l'Enfant prodigue par Drouais.

Dossier 609 : Tableau : Ste famille, d'après Raphael. Remis aux Délégués de S. M. le Roi de Prusse.

Dossier 611 : Tableau de St Jean-Baptiste enfant, donné par Mr...

Dossier 612 : Tableaux : Jésus chassant les vendeurs du temple par : Thomas.

Dossier 616. Tableau la Transsubstantiation par Salaert. Remis aux délégués de S. M. le Roi des Pays-Bas.

Dossier 617. Tableau de la Ste Vierge. Réclamation de St Dubois.

Dossier 618. Tableau de la Ste Vierge & au pèlerin (Notre dame de Savone) donné par Mr le Chevalier Marini.

Dossier 619. Tableau représentant la résurrection de la fille de Jaïre par Delorme.

Dossier 620. Tableaux demandés à Mr le Directeur général du Musée Napoléon.

Dossier 621. Tableaux. Etat des tableaux décorant l'église dressé vers 1813-1814.

Dossier 622. Tableaux des chapelles St Denis et Ste Geneviève. Restauration 1811.

Dossier 623. Tableaux des chapelles St Denis et Ste Geneviève. Coupole de la Ste Vierge. Réparations à faire demandées au Préfet de la Seine.

Dossier 624. Tableaux, dix, donnés par le Gouvernement.

Dossier 628. Tapis au Maître Autel par Sallandvouze Lamorrouix.

Dossier 643 : Tribune Du duc d'Orléans.

Dossier 644 : Tribune de la reine.

Z 21. Dossiers anciens 760 à 799.

Dossier 793 : Emplacement des chapelles de l'église avant la Révolution.

Dossier 799 : Maître-Autel.

Z 22. Dossiers anciens de 800 à 850.

Dossier 803 : 12 stations du calvaire (un document du 4 août 1807).

Dossier 843 : Renseignements sur la famille Marduel (remis par M. Loïc Métrope, janvier 2004).

Dossier 844 : Abbé Jean-Baptiste Marduel avec Servandoni (1752).

Dossier 849 : Démission de l'Abbé Jean Marduel, curé, et résignation en faveur de son neveu, Claude-Marie Marduel, éloge funèbre de J. Marduel, dossier remis le 15 janvier 2004 par Loïc Métrope.

Z 23. Dossiers anciens de 851 à 899.

Dossier 853 : Saint-Roch pendant la Révolution : Abbé Claude Marduel.

Z 24. Dossiers anciens de 900 à 929.

Dossier 921 : Notes sur l'insertion au calendrier de « saint Napoléon » à la place de Saint-Roch.

Dossier 922 : Pie VII à St-Roch (30 décembre 1804).

Dossier 925 : 10 tableaux remis par l'Etat à St-Roch.

Dossier 927 : St-Roch en 1814 (articles parus dans le Bulletin de l'Union Paroissiale de St-Roch 1914).

Registres du Conseil de Fabrique.

1 ER. Délibérations du Conseil de Fabrique. 28 brumaire an 12 au 5 juillet 1818.

1 ER. Bureau n°2.

Archives Nationales (A.N.)

Minutier central des notaires.

Minutes de Michel Havard, étude LXXVII.

MC/ET/LXXVII/421, Minutes. Février, 1787-avril 1787.

Dossier « Mars 1787 ».

Acte de résignation de cure de Jean-Baptiste Marduel, 5 févr.

1787.

MC/ET/CXVII/891.

Testament de Jean-Baptiste Marduel, 11 janv. 1780.

Série F. Instruction publique.

F(17)/24/1 à F(17)24/13 : Papiers Lenoir. Archives du musée des monuments français. 1791-1816.

F(17)1280/A à F(17)1280/H : Marbres. Musée des Monuments français (1791-1811). Dépôts des Marbres et dépôts des Petits-Augustins. Fêtes et illuminations (1814-1824).

Série M. Ordres militaires et hospitaliers. Universités et collèges. Titres nobiliaires.

Mélanges.

M702 à 719 : Archives des établissements parisiens supprimés à la Révolution : états des dépôts existant à la fin de l'Ancien Régime, procès-verbaux d'enlèvement d'archives, récépissés, inventaires, correspondances. XVII^e s. -1814.

M705 : Procès verbaux de l'enlèvement des archives des établissements religieux, avec inventaires et récépissés.

Archives de Paris (A.P.)

Série D.C6.

D.C6 281.

Folios 145 verso et 146 recto : Copie du testament de Jean-Baptiste Marduel,
11 janv. 1780.

Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris – Conservation des Œuvres d'Art Religieuses et Civiles (DACVP-COARC), Documentation.

Boîtes « édifices ».

St Roch II Notes.

St Roch Chapelle du Calvaire Notes (suite) III.

Saint-Roch Chapelle du Calvaire IV.

Saint-Roch Chapelle du Calvaire V.

Saint-Roch Chapelle du Calvaire VI.

Boîtes « œuvres ».

Saint Roch 1.

Saint-Roch Anonymes - Peinture 3.

St Roch Peinture (suite) Sculpture 5.

Documentation département des sculptures du musée du Louvre

Dossier d'œuvre : Deseine. Esquisse pour un calvaire. Terre. RF2480.

Sources imprimées

Almanach royal, Paris, Testu, 1792.

ANDRIEUX François, *Amende honorable d'An... à Saint-Roch*, Paris, Dabin, 1802.

ANDRIEUX François, *Saint-Roch et Saint-Thomas. Nouvelle*, Paris, Dabin, 1802.

ANONYME, « Année 1713. Extrait d'une Lettre de Paris, inferée dans le deuxième Journal Litteraire d'Hollande, qui contient les mois de Septembre et Octobre mil sept cens treize », dans *Nouvelles ecclésiastiques, depuis l'arrivée de la Constitution en France jusqu'au vingt-trois février 1728, que lesdites Nouvelles ecclésiastiques ont commencé d'être imprimées*, p. 1.

ANONYME, « Gravure », dans *L'avant-coureur*, n°20, 1765, p. 307.

ANONYME, « Parlement de Paris. Grand' Chambre. Affaire de la Cure de Saint-Roch. Résignation », dans *Gazette des tribunaux*, t. XXV, n°13, 1788, p. 193-198.

ANONYME, *Mémoire pour Me Claude-François Fourquet, prêtre, pourvu per obitum de la cure de S. Roch, à Paris, contre Me Claude-Marie Marduel, prêtre, se disant aussi pourvu, à titre de résignation, de la même cure*, Paris, veuve Delaguette, 1789.

ANONYME, « République française. Paris, 20 floréal », dans *Journal des débats et loix du pouvoir législatif et des actes du gouvernement*, mardi 21 floréal an X (11 mai 1802), p. 1.

ANONYME, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *L'Ami de la religion et du Roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, t. 74, 1833, p. 500.

ANONYME, « Nouvelles ecclésiastiques », dans *L'Ami de la religion et du Roi : journal ecclésiastique, politique et littéraire*, t. 75, 1833, p. 37-38 et p. 596-597.

ASSÉZAT Jules, *Œuvres complètes de Diderot revues sur les éditions originales comprenant ce qui a été publié à diverses époques...*, 20 t., Paris, Garnier, 1875-1877, (t. XIII), Paris, Garnier, 1876.

AUDIGANNE, BAILLY P., CARISSAN Eugène, *et alii*, *Paris dans sa splendeur sous Napoléon III : monuments, vues, scènes historiques, descriptions et histoire*, 3 vol., Paris, H. Charpentier, 1862, (vol. I), Paris, H. Charpentier, 1862.

BOUCLON (de) Adolphe, *Histoire de monseigneur Olivier, évêque d'Evreux*, Évreux, M. Damame, 1855.

BRÉBISSON (de) René, « Correspondance inédite du comte Duchâtel », dans *Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXXVI, janv. 1917, p. 376-402.

Catalogue des tableaux, dessins, esquisses et croquis laissés par Abel de Pujol et des tableaux et dessins anciens et modernes qui garnissaient son atelier [Vente. Paris : Hôtel Drouot, 7 déc. 1861], [s.l.], [s.n.], 1861.

CHARAVAY Étienne, *Assemblée électorale de Paris : 18 novembre 1790-15 juin 1791. Procès-verbaux de l'élection des juges, des administrateurs, du procureur syndic, de l'évêque, des curés, du président du Tribunal criminel et de l'accusateur public publiés d'après les originaux des archives nationales avec des notes historiques et biographiques*, Paris, D. Jouaust, Collection « Collection de documents relatifs à l'histoire de Paris pendant la Révolution », 1890.

CHATEAUBRIAND (de) François René, *Œuvres de Chateaubriand*, 20 t., Paris, Dufour – Mulat - Boulanger, 1857-1858, (t. XV : Mélanges politiques), Paris, Dufour – Mulat - Boulanger, 1858.

COMTE Charles, *Le Censeur, ou Examen des actes et des ouvrages qui tendent à détruire ou à consolider la constitution de l'État*, 7 t., Paris, Marchant, 1814-1815, (t. IV), Paris, Marchant, 1815.

COURAJOD Louis, *Alexandre Lenoir, son journal et le musée des Monuments français par Louis Courajod*, 3 t., Paris, H. Champion, 1878-1887, (t. II), Paris, H. Champion, 1886.

DEBIDOUR Antonin, *Recueil des actes du Directoire exécutif : procès-verbaux, arrêtés, instructions, lettres et actes divers*, 4 vol., Paris, Imprimerie nationale, Collection « Collection des documents inédits sur l'histoire de France », 1910-1917, (t. I : Du 11 brumaire au 30 ventôse an IV (2 novembre 1795-1796-20 mars 1796)), Paris, Imprimerie nationale, Collection « Collection des documents inédits sur l'histoire de France », 1910.

DESCHAMPS Antoni, « De l'autorité paternelle », dans *La France littéraire*, Nouvelle série, t. I, 19 avr. 1840, p. 371-373.

DESCHAMPS Antoni, « Biographie du clergé contemporain », dans *La France littéraire*, Nouvelle série, t. VI, 1841, p. 162-163.

DESEINE Louis-Pierre, *Opinion sur les musées où se trouvent retenus tous les objets d'art qui sont la propriété des temples consacrés à la religion catholique*, Paris, Baudoin, 1801, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 246-312.

DESEINE Louis-Pierre, *Lettre sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique et particulièrement sur les tombeaux, adressée au général Bonaparte premier consul de la République française*, Paris, Baudoin, 1802, dans DESEINE Louis-Pierre, *Notices historiques sur les anciennes académies royales de peinture, sculpture de Paris, et celle d'architecture. Suivies de deux écrits qui ont déjà été publiés, et qui ont pour objet la restitution des monumens consacrés à la religion catholique*, Paris, Le Normant, 1814, p. 199-232.

DÉRIARD Jules, DÉRIARD Louis, « Claude-Marie Marduel », dans *Antoine-Auguste Dériard, sa vie intime, ses travaux scientifiques et littéraires et le résumé analytique de ses biographies des Lyonnais dignes de mémoire nés à Lyon ou qui y ont acquis droit de cité*, Lyon, Pitrat Ainé, 1890, p. 326.

DEZALLIER D'ARGENVILLE Antoine-Nicolas, *Voyage pittoresque de Paris, ou Indication de tout ce qu'il y a de plus beau dans cette grande ville en peinture, sculpture et architecture*, Paris, De Bure l'aîné, 1749.

DULAURE Jacques-Antoine, *Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours*, 10 t., 4^{ème} éd., Paris, Guillaume, 1829, (t. V), Paris, Guillaume, 1829.

Églises du Val-de-Grâce, de la paroisse Saint-Roch et des Invalides, Paris, Vve Bouchard - Huzard, 1868.

Explication des peintures, sculptures et autres ouvrages de Messieurs de l'Académie royale, Paris, Imprimerie des Bâtiments du Roi et de l'Académie Royale de Peinture, 1787.

Galignani's Paris Guide or Strangers's companion through the French metropolis, Paris, Galignani, 1822.

Galignani's new Paris guide, Paris, Galignani, 1827.

ABBÉ GAUDREAU, *Histoire de Vaugirard ancien et moderne*, Paris, G.-A. Dentu, 1842.

GOULET Nicolas, LANDON Charles-Paul, LEGRAND Jacques-Guillaume, *et alii*, *Description de Paris et de ses édifices, avec un précis historique et des observations sur le caractère de leur architecture, et sur les principaux objets d'art et de curiosité qu'ils renferment*, 2 vol., 1806-1809, Paris, Treuttel - Strasbourg, Würtz, (vol. I), Paris, Treuttel - Strasbourg, Würtz, 1806.

GRÉGOIRE Joseph-Aimable, *Itinéraire de l'artiste et de l'étranger dans les églises de Paris, ou État des objets d'art commandés depuis 1816 jusqu'en 1830 par l'administration de cette ville*, Paris, l'Auteur, 1833.

Guide dans les monuments de Paris, Paris, Paulin et Lechevalier, Collection « Guides illustrés à 1 franc », 1855.

Guide général dans Paris, Paris, Paulin et Lechevalier, Collection « Guides illustrés à 1 franc », 1855.

HÉNARD Robert, *La rue Saint-Honoré*, 2 t., Paris, E. Paul, 1908-1909, (t. II : De la Révolution à nos jours), Paris, E. Paul, 1909.

H.D., *Saint-Roch à Andrieux*, Paris, Dabin, 1802.

HOUSSAYE Henry, *1815. La première Restauration. Le retour de l'Île d'Elbe. Les Cents jours*, Paris, Perrin, 1893.

HURTAUT Pierre-Thomas-Nicolas, *Dictionnaire historique de la ville de Paris et de ses environs*, 4t., Paris, Moutard, 1779, (t. IV), Paris, Moutard, 1779.

IMBERT Guillaume, *La Chronique scandaleuse ou mémoires pour servir à l'histoire des mœurs de la génération présente, contenant les anecdotes & les pièces fugitives les plus piquantes que l'histoire secrète des sociétés a offertes pendant ces dernières années*, 4. t, Paris, Dans un coin d'où l'on voit tout, 1785-1791, (t. IV), Paris, Dans un coin d'où l'on voit tout, 1791.

ABBÉ JAUFFRET, *Dévotion aux souffrances et à la croix de N. S. Jésus-Christ à l'usage des fidèles en général et des paroissiens de Saint-Roch en particulier*, Paris, Porthman, 1811.

JAUNAY Louis, *Histoire des évêques et archevêques de Paris*, Paris, J. Téqui, Collection « Saint-Michel », 1884.

LA GOURNERIE (de) Étienne, *Histoire de Paris et de ses monuments*, 2^{ème} éd., Tours, A. Mame, 1854.

LEBAS DE COURMONT Charles-Claude, *Vie de Guillaume Boichot*, Paris, Firmin Didot, 1823.

LENOIR Alexandre, ensemble des catalogues du musée des Monuments français, 1793-1816.

LENOIR Alexandre, *Musée des Monumens français ou description historique et chronologique des statues en marbre et en bronze, bas-reliefs et tombeaux des hommes et des femmes célèbres, pour servir à l'histoire de France et à celle de l'art, augmentée d'une dissertation sur les costumes de chaque siècle, d'une table alphabétique et analytique des matières, et d'un certain nombre de gravures, par Alexandre Lenoir, administrateur du musée*, t. V, Paris, l'Auteur - Laurent Guyot, 1806.

LUBERSAC DE LIVRON (de) Charles-François, *Discours sur les monumens publics de tous les âges et de tous les peuples connus suivi d'une description de monument projeté à la gloire de Louis XVI et de la France. Terminé par quelques observations sur les principaux monumens modernes de la ville de Paris, et plusieurs projets de décoration et d'utilité publique pour cette capitale*, Paris, Clousier, 1775.

M., *Règne de Louis XVIII*, Paris, Ve Jeunehomme, 1815.

MARDUEL Claude-Marie, *Déclaration de M. le curé de la paroisse de Saint Roch à Paris* [faite le 27 nov. 1790], Oxford, Pergamon Press, Collection « Les archives de la Révolution française », 1989.

MARDUEL Jean-Baptiste, *De l'Autorité paternelle de la piété filiale, et des atteintes portées à ces deux fondemens de l'ordre social*, Paris, Blaise, 1828.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Archives du Musée des monuments français*, 3 vol., Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1883-1897.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS, *Inventaire général des richesses d'art de la France. Paris, monuments religieux*, 3 vol., Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1876-1901, (t. II), Paris, E. Plon - Nourrit et Cie, 1888.

NIVON Nicolas, *Voyage du Saint Calvaire sur la montagne des martyrs de Lyon à Saint Irénée*, Lyon, Jacquenod et Rusand, 1764.

NORVINS (de) Jacques, *Mémorial*, 3 vol., Paris, Plon, 1896-1897, (t. I), Paris, Plon, 1896.

PARLEMENT DE PARIS, *Remontrances du Parlement au roi. Du 9 avril 1753*, Paris, [s.n.], 1753.

PETIT DE BACHAUMONT Louis, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, depuis MDCCLXII jusqu'à nos jours ou Journal d'un observateur, contenant les analyses des pièces de théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les relations des assemblées littéraires; les notices des livres nouveaux*, 36 t., Londres, John Adamson, 1780-1789, (t. XXXVI), Londres, John Adamson, 1789, p. 214-215.

Physionomie des paroisses de Paris. Saint Sulpice et Saint Roch, Paris, A. Vatou, 1840.

PITOU Louis Ange, *Toute la vérité au roi sur des faits graves touchant l'honneur de la maison de Bourbon*, Paris, l'Auteur, 1821, p. 67.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE, *Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la Ville de Paris*, 6 vol., Paris, Chaix et Cie, 1878-1889, (vol. I : Édifices religieux), Paris, Chaix et Cie, 1878.

SALGUES Jacques-Barthélemy, *Mémoire pour servir à l'histoire de France sous le gouvernement de Napoléon Buonaparte et pendant l'absence de la maison de Bourbon. Contenant des anecdotes particulières sur les principaux personnages de ce temps*, 9 t., Paris, L. Fayolles - J.-G. Dentu, 1814-1826, (t. V), Paris, J.-G. Dentu, 1825.

SCIOUT Ludovic, *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*, 4 vol., Paris, Firmin-Didot, 1872-1881, (t. II : L'Église et l'assemblée constituante), Paris, Firmin-Didot, 1872.

SIBIRE André Sébastien, *Panegyrique de Saint Roch, dans l'église paroissiale de saint Roch, le samedi 16 août 1788, en présence de Monseigneur l'ancien Évêque de Sénez*, Paris, l'Esclapart, 1788.

Stations du calvaire érigé dans l'église paroissiale de Saint-Roch et prières pour faciliter aux Fidèles les moyens de gagner les Indulgences accordées par le Souverain Pontife, aux douze stations de ce Calvaire, Paris, paroisse Saint-Roch, 1813.

Tableau comparatif exact et impartial, contenant les noms, offices, et diocèses des ecclésiastiques de la ville de Paris, qui ont prêté le serment civique, les dimanches 9 et 16 janvier 1791, et de ceux qui ne l'ont pas prêté, Paris, Girouard, 1791.

*Tableaux, études, esquisses, dessins par Abel de Pujol et autres, vendus après décès de M.me A. de P*** et de M. L**** [Vente : Hôtel Drouot, 19 avr. 1870], [s.l.], [s.n.], 1870.

THIERS Adolphe, *Histoire du Consulat faisant suite à l'histoire de la révolution française*, 20 t., Paris, Paulin [puis] Paris, Lheureux et Cie [puis] Paris, Lheureux, 1845-1862, (t. XIX), Paris, Paulin - Lheureux et Cie, 1861.

THIÉRY Luc-Vincent, *Guide des amateurs et des étrangers voyageurs à Paris, ou Description raisonnée de cette ville, de sa banlieue et de tout ce qu'elles contiennent de remarquable*, 3 t., Paris, Hardouin et Gattey, 1787, (t. I), Paris, Hardouin et Gattey, 1787.

Littérature secondaire

Histoire religieuse de la France

ARMOGATHE Jean-Robert (dir.), HILAIRE Yves-Marie (dir.), *Histoire générale du christianisme*, 2 vol., Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Quadrige », 2010, (vol. II : Du XVI^e siècle à nos jours), Paris, Presses Universitaires de France, Collection « Quadrige », 2010.

CHOAY Françoise, *L'allégorie du patrimoine*, Paris, Seuil, Collection « La couleur des idées », 2007.

CILLEULS (des) Alfred, *Histoire de l'administration parisienne au XIX^e siècle*, 2 t., Paris, Champion, 1900, (t. I : Période 1800-1830), Paris, Champion, 1900.

LE GOFF Jacques (dir.), RÉMOND René (dir.), *Histoire de la France religieuse*, Paris, Seuil, Collection « L'Univers Historique », 1988-1992, (t. III : Du roi très chrétien à la laïcité républicaine, XVIII^e-XIX^e siècle), Paris, Seuil, Collection « L'Univers historique », 1991.

LENIAUD Jean-Michel, *Les archipels du passé. Le patrimoine et son histoire*, Paris, Fayard, 2012.

CHANOINE PISANI, « Histoire religieuse de la Révolution, cours de M. le chanoine Pisani, Quelques figures d'évêques et de prêtres (suite), septième conférence. – 28 mai 1912 Un curé de Paris », dans *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, Troisième série, troisième année, 1912, p. 207-208.

ROGIER Ludovicus Jacobus, BERTIER DE SAUVIGNY (de) Guillaume, HAJJAR Joseph, *et alii, Nouvelle histoire de l'Église*, 5 t., Paris, Seuil, 1963-1975, (t. IV : Siècle des Lumières, Révolutions, Restaurations), Paris, Seuil, 1966.

VALERE CHOCHOD Chantal, « Jean-Baptiste Marduel », dans *Aujourd'hui Saint Roch*, n°47, juin 2006, p. 12-17.

Édifices religieux de la ville de Paris

BOINET Amédée, *Les églises parisiennes*, 3 vol., Paris, Éditions de Minuit, 1958-1964.

COUSINIÉ Frédéric, « Vaste fracas d'ornements ou fiction symbolique : le motif de la gloire dans les églises parisiennes des XVII^e et XVIII^e siècles », Actes du colloque *Histoire d'ornements. Actes du colloque de l'Académie de France à Rome*, Rome, Villa Médicis, 27-28 juin 1996, Klincksieck, Paris - Académie de France à Rome, Rome, Collection « Actes et colloques », 2000, p. 171-201.

Dictionnaire des églises de France, 4 t., Paris, R. Laffont, 1966-1968, (t. IV : Ouest et Ile-de-France), Paris, R. Laffont, 1968.

DUMOLIN Maurice, OUTARDEL George, *Les églises de France. Paris et la Seine*, Paris, Letouzey et Ané, 1936.

Épitaphier du vieux Paris. Recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices et charniers depuis le Moyen Age jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, 12 t., Paris, 1890-1999.

HERVIER Dominique (dir.), *Des sanctuaires hors les murs : églises de la proche banlieue parisienne, 1801-1965*, Paris, Éditions du Patrimoine, Collection « Cahiers du patrimoine », n°61, 2002.

KJELLBERG Pierre, *Le guide des églises de Paris*, Paris, Bibliothèque des arts, 1976.

Études de l'église Saint-Roch et monographies

ANONYME, *Saint Roch*, [s.l.], [s.n], [s.d.].

ANONYME, *Saint-Roch. Histoire culte œuvres formalités religieuses et civiles*, Paris, Union des œuvres catholiques du XVI^e, [s.d.].

BABELON Jean-Pierre, *L'église Saint-Roch à Paris*, Paris, Henri Laurens, Collection « Petites monographies des grands édifices de la France », 1991.

BABELON Jean-Pierre, « Présentation de l'église Saint-Roch », Actes du colloque *Forme et sens : la formation à la dimension religieuse du patrimoine culturel*, Paris, École du Louvre, 18-19 avr. 1996, publiés sous la dir. de Dominique Ponnau, Documentation française, Paris, 1997, p. 280-285.

BRUNEL Georges, *Découverte des Églises de Paris. Saint-Roch*, Paris, Mairie de Paris, 1994.

COUGET Henri, « Une visite à l'église Saint-Roch », dans *Les Églises de France illustrées*, n°1, nov. 1935, p. 1-9.

FOUBERT-LE BAIL Emmanuelle, *Restitution archéologique de l'église Saint-Roch de Paris, 1801-1848*, Maîtrise d'histoire de l'art et d'archéologie, [s.l.] ; sous la dir. de Philippe Bruneau, 1992.

Études d'œuvres

BARTHE Georges, BRUNEL Georges, « Restauration de la « Gloire » de Falconet à Saint-Roch », dans *Coré*, n°9, nov. 2000, p. 43-49.

COUSIN Jules, « Notice historique sur les monuments de sculpture anciens et modernes de l'église Saint-Roch à Paris », dans *Revue universelle des arts*, t. IX, n°110, mai 1859, p. 123-151.

HAMON Françoise, « La chapelle de la vierge en l'église Saint-Roch à Paris », dans *Bulletin monumental*, t. 128, n° 3, 1970, p. 229-237.

LAPPARENT (de) Anne-Marie, *Louis Pierre Deseine, statuaire, 1749-1822 : sa vie, son œuvre*, Mémoire de recherche approfondie, Paris, École du Louvre ; sous la dir. de Dominique Ponneau, Jean René Gaborit, Gérard Hubert, 1985.

LAPPARENT (de) Anne-Marie, *Louis-Pierre Deseine*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, Collection « Archéologie et Histoire de l'art », n°32, 2013.

LE BRUN DALBANNE Eugène, *Étude sur Pierre Mignard, sa famille et quelques-uns de ses tableaux*, Paris, Imprimerie Impériale, 1867.

MACÉ DE LÉPINAY François, « Saint-Roch, chapelle de la Vierge », dans *Monumental*, n°7, sept. 1994, p. 26-37.

ROSENBERG Pierre, « Une énigme résolue : la Chapelle du Calvaire de l'église Saint-Roch », dans *Bulletin du musée Carnavalet*, n°2, 1978, p. 23-28.

TICCHI Jean-Marc, « La diffusion de la dévotion au chemin de croix entre Italie et France au début du XIX^e siècle », dans MEYER Frédéric, MILBACH Sylvain, *Les échanges religieux entre l'Italie et la France, 1760-1850. Regards croisés*, Chambéry, Université de Savoie, 2010, p. 117-129.

Musée des monuments français

Patrimoine, temps, espace. Patrimoine en place patrimoine déplacé, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la présidence de Furet François, Paris, 22-24 janv. 1996, Paris, Fayard, Collection « Actes des Entretiens du patrimoine », Paris, 1997.

VANUXEM Jacques, *La Sculpture religieuse au Musée des monuments français (1790 – 1816)*, Mémoire de recherche approfondie, Paris, École du Louvre ; sous la dir. de Henri Verne, Paul Vitry, Gaston Brière, 1937.

Ressources électroniques

Agence photographique de la Réunion des Musées Nationaux :

<http://www.photo.rmn.fr>

Dernière date de consultation : 31/08/2014.

Archives Municipales de Lyon, Registre paroissiaux de la paroisse de Saint-Nizier :

<http://www.fondsenligne.archives-lyon.fr/ark:/18811/r76h637wzosgpb3j>

Dernière date de consultation : 31/08/2014.

Base de données Images - Mémoire du Ministère de la Culture et de la Communication :
http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire_fr?ACTION=NOUVEAU&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P

Dernière date de consultation : 31/08/2014.

Base de données Mobilier - Palissy du Ministère de la Culture et de la Communication :
http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/palissy_fr?ACTION=NOUVEAU&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P

Dernière date de consultation : 31/08/2014.

Catalogue des collections patrimoniales de la ville de Paris :
<http://a80-musees.apps.paris.fr/Typo3/index.php?id=2>

Dernière date de consultation : 31/08/2014.

Concordat de 1801 et les articles organiques :
https://archive.org/stream/leconcordatde18000bais/leconcordatde18000bais_djvu.txt

Dernière date de consultation : 31/08/2014.

Constitution apostolique *Unigenitus*, 8 septembre 1713 :
<http://www.andurand.net/these/documents/Bulle%20Unigenitus.pdf>
Dernière date de consultation : 31/08/2014.

DURIEUX Alain, *La dispersion du Parlement de Paris. 1753-1754. L'activité de la Grand' Chambre, les « colonies » et les négociations, la Commission des vacations et la Chambre Royale, le rappel des exilés. Procès-verbaux, Lettres, Mémoires, Journal et Réflexions recueillis par l'avocat Louis-Adrien Le Paige et le conseiller Lefebvre de Saint-Hilaire présentés et annotés par Alain Durieux*, 2010 :

<http://fr.scribd.com/doc/31247434/Alain-Durieux>

Dernière date de consultation : 31/08/2014.

PRAT Madeleine, *Journal des Vacances de Pâques 1894*, [s.p.] :
<http://www.philippemorize.com/frontoffice/index.asp?id=715>

Dernière date de consultation : 31/08/2014.